

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
12179604
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/06/2025
Retour Préfecture : 24/06/2025



Dossier de candidature au label Grand Site de France du Projet Grand Site Dunes de Flandre

FEVRIER 2025



Sommaire



Déclaration d'engagement
Propos introductifs

Partie A - La présentation du Grand Site Dunes de Flandre

Esprit des Lieux
Fiche d'identité du Grand Site

1. Le paysage et le patrimoine du Grand Site

- 1.1. Périmètre du Projet Grand Site
- 1.2. Des paysages remarquables
- 1.3. Un patrimoine historique et naturel riche
- 1.4. Un Grand Site aux franges d'un port industriel et d'une agglomération en développement

2. Un site protégé et géré depuis les années 1970

- 2.1. Protection et inventaire en faveur du patrimoine naturel
 - 2.1.1. Le site classé des Dunes de Flandre Maritime et les sites inscrits
 - 2.1.2. La Réserve Naturelle de la Dune Marchand
 - 2.1.3. Les Espaces Naturels Sensibles
 - 2.1.4. Les sites Natura 2000
 - 2.1.5. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- 2.2. Protections et inventaires en faveur du patrimoine bâti
 - 2.2.1. Les Monuments Historiques
 - 2.2.2. L'Inventaire du Patrimoine Architectural
 - 2.2.3. Le secteur urbain patrimonial
 - 2.2.4. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation Patrimoine
- 2.3. Documents de référence et démarches transversales
 - 2.3.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre-Dunkerque
 - 2.3.2. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement de la Communauté urbaine de Dunkerque
 - 2.3.3. Le Plan de Paysage

page 4
page 6

page 9

page 10
page 14

page 15

page 15
page 16
page 18
page 22

page 22

page 22
page 22
page 26
page 27
page 28
page 29
page 30
page 30
page 31
page 32
page 33
page 33
page 33
page 34

page 34

3. Un Grand Site vivant

- 3.1. Un Grand Site habité
 - 3.1.1. Quelques repères socio-économiques
 - 3.1.2. Un polder cultivé
 - 3.1.3. Des activités maritimes et industrielles
 - 3.1.4. Des activités de pleine nature en développement
- 3.2. Un Grand Site fréquenté
 - 3.2.1. Un site balnéaire dès le XIX^e siècle
 - 3.2.2. Les caractéristiques touristiques du territoire du Grand Site
 - 3.2.3. Une fréquentation régionale et frontalière
 - 3.2.4. Les conséquences de la fréquentation diffuse et saisonnière
- 3.3. Un Grand Site connecté
 - 3.3.1. Un usage de la voiture prépondérant
 - 3.3.2. Une offre de transports en communs gratuite
 - 3.3.3. Un réseau cyclable structuré
 - 3.3.4. Un réseau points nœuds pédestres au cœur des dunes

4. Pour l'émergence d'un Grand Site de France

- 4.1. La démarche partenariale depuis 2012
 - 4.1.1. L'organisation du territoire dans la démarche
 - 4.1.2. La Communauté Urbaine de Dunkerque comme structure porteuse
 - 4.1.3. Des partenaires engagés
 - 4.1.4. Une vision transfrontalière
- 4.3. Les principales étapes du projet

5. Enjeux pour le Grand Site Dunes de Flandre

- 5.1. Enjeux paysagers
- 5.2. Enjeux patrimoniaux (histoire et nature)
- 5.3. Enjeux de gestion des flux
- 5.4. Enjeux transfrontaliers
- 5.5. Enjeux climatiques

page 36

page 36
page 36
page 36
page 38
page 38
page 40
page 40
page 40
page 42
page 46
page 47
page 48
page 48
page 49
page 49

page 50

page 50
page 50
page 50
page 50
page 51
page 52

page 52

page 52
page 53
page 54
page 54
page 55

Sommaire



Partie B - Le bilan des actions menées 2019 - 2024

1. Un territoire mobilisé

- 1.1. Une gouvernance structurée
 - 1.1.1. Le comité de pilotage
 - 1.1.2. La rencontre des maires du Projet Grand Site
 - 1.1.3. Les groupes de travail thématiques
 - 1.1.4. Comité suivi interne/partenaires
- 1.2. Les ressources humaines mobilisées
 - 1.2.1. Une équipe projet hybride
 - 1.2.2. L'implication dans la vie du Réseau

2. Le bilan opérationnel du programme d'action 2019-2024

- 2.1. Les actions phares engagées
 - 2.1.1. La réhabilitation de la Ferme Nord : future maison de site
 - 2.1.2. La réhabilitation du Fort des Dunes et des abords : muséographie et parvis
 - 2.1.3. L'étude Schéma d'accueil et d'organisation de la découverte
 - 2.1.4. L'étude Schéma directeur du Camping du Perroquet
 - 2.1.5. La qualification des franges dunaires
- 2.2. Bilan des actions par thématique
 - 2.2.1. Les actions en faveur du paysage et de la biodiversité
 - 2.2.2. Les actions pour faciliter les mobilités actives
 - 2.2.3. Les actions pour valoriser l'histoire et la mémoire
 - 2.2.4. Les actions pour améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte
 - 2.2.5. Les actions en matière de transfrontalier et de coopération
 - 2.2.6. Les actions à destination du grand public

page 56

page 57

page 57
page 57
page 57
page 57
page 58
page 58
page 58
page 59

page 60

page 64
page 64
page 66

page 70
page 72
page 73
page 75
page 75
page 78
page 81
page 83

page 87
page 90



Partie C - Les perspectives pour un Grand Site de France

page 94

1. Le projet Grand Site à 8 ans 2025-2032

- 1.1. Tableaux des actions par Orientation Stratégique
- 1.2. Présentation des Orientations Stratégiques et déclinaison par Objectifs
 - Orientation Stratégique n°1
 - Orientation Stratégique n°2
 - Orientation Stratégique n°3
 - Orientation Stratégique n°4
 - Orientation Stratégique n°5
 - Orientation Stratégique n°6

page 95

page 96
page 101
page 101
page 104
page 106
page 110
page 112
page 114



Partie D - Les fiches actions

page 119

- Orientation Stratégique n°1
- Orientation Stratégique n°2
- Orientation Stratégique n°3
- Orientation Stratégique n°4
- Orientation Stratégique n°5
- Orientation Stratégique n°6

page 120
page 150
page 166
page 192
page 200
page 208

Déclaration d'engagement



Monsieur Patrice VERGRIETE
Ancien Ministre
Président de la Communauté urbaine de
Dunkerque
Maire de Dunkerque

Avec leurs quinze kilomètres de plage de sable fin, leurs mille hectares d'espaces dunaires préservés, leur plan d'eau à l'entrée de la mer du Nord, leurs espaces naturels classés, les « Dunes de Flandre » constituent un site d'une grande richesse que la Communauté urbaine de Dunkerque et ses partenaires souhaitent faire reconnaître en tant que Grand Site de France.

Ce vaste complexe écologique dunaire, typique des dunes flamandes et unique en Europe, abrite une mosaïque de milieux en évolution permanente. Ainsi, dunes blanches à oyats, pannes humides, ou encore dunes boisées et arbustives abritent une faune et une flore d'une formidable diversité.

Les Dunes de Flandre telles que nous les connaissons aujourd'hui, sont bien le fruit de la volonté d'hommes et d'organisations qui ont développé une vision et une détermination fortes à la préserver.

Fruit d'un long processus de sensibilisation qui prit naissance dans les années 1960-1965, alors que commençait pour le littoral dunkerquois un développement industriel considérable, appelé à bouleverser profondément quinze kilomètres de littoral sur les quarante kilomètres que compte le département du Nord, notre territoire est à un nouveau moment charnière de son histoire.

En effet, l'engagement dans la démarche de labélisation Grand Site de France s'inscrit dans une période de mutation profonde et d'engagements forts de notre Communauté urbaine, de nos communes, de nos partenaires et de notre

population, pour relever ensemble les grands défis des vingt prochaines années, environnementaux, économiques, sociaux, démocratiques.

La décarbonation de notre plateforme industrielle, la préservation des paysages et de la biodiversité, la qualité de vie des habitants de notre littoral à l'horizon 2040 se jouent aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons engagé une profonde transformation dans la manière dont nous aménageons notre territoire, basée sur les fondements mêmes du développement durable : sobriété, résilience, innovation et inclusivité.

En valorisant mieux nos espaces dunaires remarquables, nos digues-promenades, nos canaux et notre polder, en donnant davantage de place au piéton, en valorisant les transports en commun pour diminuer la place de la voiture dans notre agglomération, en conciliant finement le besoin de construction de logements et la place du végétal, nous fabriquons le territoire de demain. Un territoire qui donne toute sa place à la nature et aux paysages.

Cette ambition est très largement partagée par les habitants de nos dix-sept communes. C'est là, d'ailleurs, que réside notre force, dans cet esprit de résilience maintes fois éprouvé ces dernières décennies et cette capacité à agir collectivement.

Et parmi toutes les actions que nous menons aujourd'hui (transport en commun gratuit, réduction des déchets, et

préservation de nos ressources en eau...), il en est une qui revêt un caractère unique : le Projet Grand Site Dunes de Flandre ; parce que nos dunes concentrent nos plus beaux paysages, des espaces naturels de grande valeur, les plus belles et les plus rudes pages de notre histoire... En somme, parce qu'elles incarnent l'âme de notre territoire.

Aujourd'hui, c'est donc tout un territoire qui est prêt à agir pour préserver et valoriser son environnement, ses paysages et son patrimoine.

La force du Dunkerquois, c'est sa solidarité, sa capacité à se fédérer, à décider et agir ensemble.

Tous les acteurs du territoire Grand Site de France Dunes de Flandre se sont donc mobilisés, à travers ce dossier de candidature, à fixer une feuille de route, un cadre de travail et de concertation qui se traduit pour les 8 prochaines années par un programme d'actions ambitieux pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, et conforter les réalisations d'hier.

Tous les facteurs sont réunis pour que le Projet Grand Site Dunes de Flandre impulse, sur le Dunkerquois, une formidable dynamique pour réfléchir ensemble, décider ensemble, travailler ensemble et affirmer la volonté de replacer l'homme, la nature et notre identité au cœur de toutes nos actions.



Propos introdutifs



Madame Florence VANHILLE
Vice-présidente en charge du Tourisme à la
Communauté urbaine de Dunkerque
Maire de Zuydcoote

Aujourd'hui, nous avons l'immense plaisir de vous présenter la candidature des Dunes de Flandre pour l'obtention du prestigieux label Grand Site de France. Ce projet n'est pas seulement une reconnaissance de la beauté naturelle et de la richesse écologique de notre territoire, mais aussi une invitation à célébrer l'engagement de tous les acteurs et partenaires à préserver notre patrimoine commun.

Les Dunes de Flandre, avec leurs paysages à couper le souffle, leur écosystème unique et leur biodiversité exceptionnelle, sont un véritable trésor. Elles témoignent de l'harmonie entre l'homme et la nature, un équilibre que nous devons protéger et valoriser. En obtenant ce label, nous souhaitons non seulement mettre en lumière la beauté de ce site, mais aussi renforcer notre engagement envers sa préservation et son développement durable.

Ce label représente une opportunité pour notre territoire de nous unir autour d'un projet ambitieux, de mobiliser nos partenaires, au-delà même de nos frontières, et de les fédérer autour d'une vision commune. Ensemble, nous pouvons faire des Dunes de Flandre un modèle d'excellence en matière de préservation et gestion des espaces naturels et des paysages, tout en offrant aux visiteurs une expérience inoubliable et en respectant le cadre de vie des habitants de ce territoire

La concertation est au cœur de notre démarche. A travers plusieurs instances de gouvernance (Comité de suivi des partenaires, Rencontre des Maires du Grand Site, groupes de travail, ...), nous avons mobilisé un large éventail d'acteurs, allant des services publics (Etat, collectivités

territoriales, partenaires institutionnels), aux associations environnementales, en passant par les acteurs privés et les citoyens.

La dimension transfrontalière de notre projet Grand Site est également essentielle et unique parmi les Grands Sites, car elle nous permet de proposer aux habitants et aux visiteurs une expérience qui transcende les frontières et enrichit notre patrimoine commun.

La mobilité joue un rôle clé pour mieux accueillir nos visiteurs et protéger nos sites. Nous devons renforcer nos solutions de mobilités durables qui facilitent la découverte des Dunes de Flandre tout en minimisant l'impact sur l'environnement. S'appuyant sur notre offre de transport en commun gratuit, cela inclut la promotion de nos modes de transport doux pour encourager les visiteurs à explorer notre territoire de manière responsable et sans voiture. Parallèlement, avec le développement de la fréquentation touristique et des activités de loisirs, il est essentiel de mettre en place des stratégies efficaces pour équilibrer l'accès à ces espaces sensibles, assurer leur protection et garantir une expérience agréable pour tous.

Face à ces enjeux, le projet que nous proposons s'étend sur une période de huit ans et s'articule autour d'actions concrètes visant à préserver nos espaces dunaires tout en améliorant l'accueil des visiteurs. Nous souhaitons garantir un cadre de vie agréable pour nos habitants, tout en adaptant notre territoire aux défis du changement climatique. Cela implique de maintenir la biodiversité, de protéger les

écosystèmes fragiles et de valoriser notre patrimoine pour les générations futures.

Nous vous invitons à nous rejoindre dans cette aventure. Ensemble, faisons des Dunes de Flandre un site d'exception, reconnu et apprécié par tous, et transmettons-le aux générations futures.

Merci de votre soutien et de votre engagement.



Liste des abréviations

AGUR : Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque

BLB : Bureau Local de la Biodiversité

CDNPS : Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

COPIL : Comité de pilotage

CPIE Flandre Maritime : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Flandre Maritime

CSSPP : Commission supérieure des sites, perspectives et paysages

CUD : Communauté urbaine de Dunkerque

ENS : Espaces naturels sensibles

EPIC : Établissement public industriels et commerciaux

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

GECT : Groupement européen de coopération territoriale

IPA : Inventaire du patrimoine architectural

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PLUi HD : Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

RNN : Réserve Naturelle Nationale

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SIDF : Syndicat intercommunal des Dunes de Flandre

VEDETTE : Vers une écodestination transfrontalière d'excellence

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS : zone de protection spéciale



Partie A - La présentation du Grand Site Dunes de Flandre

Annexe délibération 2025.00936

Esprit des lieux

Certains paysages parlent à tous et touchent chacun. C'est le cas des paysages des dunes flamandes qui séparent le polder de l'ancien delta de l'Aa de la mer du Nord. Et plus particulièrement des dunes Dewulf, Marchand, du Perroquet et Fossile qui font partie des 4% du territoire national bénéficiant de la protection au titre des sites. Ces dunes constituent ainsi les paysages et espaces naturels remarquables les plus septentrionaux du territoire français. A la surprise de la découverte de ces paysages se mêle une plongée dans l'Histoire, conflits militaires, tempêtes de Nord, développement industriel, urbanisation balnéaire, contrebande... **Le sable s'allie avec la mémoire et au visiteur s'impose à la fois l'émerveillement, le ressourcement et le recueillement.**

L'esprit des lieux des Dunes de Flandre, c'est sans doute ce savant mélange d'esthétique, de force, d'histoire et d'usages. Impalpable mais omniprésent, il est une composante essentielle à la compréhension de ce territoire que l'on souhaite préserver, gérer et partager.

"La notion d'esprit des lieux doit être le fondement et le cadre de toute réflexion préalable à l'aménagement ou à la réhabilitation d'un site : elle doit guider les hommes de l'art dans leur analyse de ce qu'il est nécessaire de préserver dans le site, pour respecter l'identité qui s'est dégagée, d'un commun accord, comme la partie visible et matérielle de l'esprit des lieux. Elle doit soutenir l'analyse que l'administration et les prescripteurs locaux font des projets qui leur sont soumis pour les

guider dans leurs décisions et autorisations afin d'éviter l'incongru, le contresens ou l'arbitraire de choix avant tout esthétiques ou utilitaires."

Extrait du Petit Traité des Grands Sites, éditions Actes Sud / ICOMOS, 2009

Nombreux sont les artistes, peintres, poètes, écrivains ou cinéastes, qui tentent de transmettre cet esprit dans leur œuvre.

- Dans le domaine de la littérature

Dans *Merveilles et beautés de la nature en France*, Georges Bernard Depping a été frappé par les dunes du Département du Nord et partage avec son lecteur ses sentiments autant que des données scientifiques.

"Leur aspect uniforme et l'aridité du sol contrastent singulièrement avec les champs fertiles et riant de la Flandre. Des monceaux de sables, qui s'élèvent à treize mètres au-dessus du niveau de la mer, figurent d'énormes vagues : on dirait qu'une main toute-puissante a changé, au moment de la tempête, les eaux de l'Océan en poussière."

Merveilles et beautés de la nature en France, de Georges Bernard Depping, 1816, Extrait Page 107.

La Maison dans la dune est le premier roman de Maxence Van Der Meersch. Originaire du Nord, l'auteur plonge le lecteur dans l'atmosphère particulière de la contrebande de tabac entre la France et la Belgique. Les fraudeurs redoublent de ruses en tirant parti des dunes pour franchir la frontière sans se faire voir des douaniers.

"Il sortit de Dunkerque, suivit un moment, le long du canal, la route de Dunkerque à Furnes, s'engagea sur un pont, et obliquant dans la direction de la mer, il arriva dans la partie désertique et sablonneuse du littoral, qui s'étend, toute nue, aride et presque inculte, sur des kilomètres et des kilomètres, jusqu'à Bray-Dunes et la frontière belge. Il roula encore un moment par un étroit chemin qui traversait ce pays triste, proche de la côte, où de maigres cultures, des prairies à l'herbe rare, des jardins où ne poussait bien que la pomme de terre, alternaient avec d'immenses surfaces stériles, abandonnées à l'envahissement des dunes. C'était une contrée morne, sèche, parcourue par un vent dur et salin, qui piquait la peau. Une impalpable poussière de sable passait en sifflant dans les herbes, s'accumulait sur le chemin, y dessinait des lignes en croissants, comme de minuscules cordons de dunes. Et au loin, une rafale plus forte les emportait de nouveau, les brassait en colonnes tournoyantes qu'on voyait courir comme des trombes, jusqu'à perte de vue. Et d'autres colonnes descendaient sans arrêt des collines de sable qui s'élevaient entre le pays et la mer."

La Maison dans la dune de Maxence Van Der Meersch, 1932.

En 1949, le prix Goncourt a consacré Weekend à Zuydcoote, le premier roman de Robert Merle. Le roman regorge de descriptions de lieux aux ambiances marquées par la guerre et les événements de mai 1940. L'essentiel de l'histoire se déroule dans les paysages du Grand Site.

“Irrésistiblement, il regarda la mer. Elle était là, immobile, brillante sous le soleil, avec, à l'horizon, cette légère vapeur blanche des beaux temps. Elle fascinait. On ne voyait qu'elle. Tous les yeux se tournaient vers elle ardemment. Une si petite mer ! Si petite qu'on l'avait franchie à la nage ! Et elle s'étendait là, si calme, si accueillante, sous le beau soleil. Cela paraissait si facile d'atteindre l'autre bord ! La pensée s'y élançait d'un bond, en une seconde. Et sur l'autre bord un monde intact commençait. Sur l'autre bord, il y avait l'ordre, le calme, la sécurité.”

Week-end à Zuydcoote de Robert Merle, 1949.

Maurice Carême, poète et écrivain belge rédigea en 1971 un recueil de poèmes intitulé Mer du Nord inspiré par ses séjours sur la côte flamande.

- Dans le domaine du cinéma

Deux œuvres cinématographiques proposent une immersion dans le temps à travers un récit de l'Opération Dynamo, le nom de code du réembarquement de 338 000 soldats alliés en mai 1940. Il ne s'agit pas ici de faire une critique des films mais plutôt de souligner que des scènes ont été tournées sur les lieux même de l'évènement. Le paysage n'a pas été

mis sous cloche et a connu des évolutions mais il recèle une dimension mémoire réactivée par ces deux longs métrages. Week-end à Zuydcoote de Henri Verneuil en 1964, ce film est adapté du roman éponyme de Robert Merle. À travers différents cadrages, il fait découvrir les dunes, la plage ou encore un quartier balnéaire de Bray-Dunes tels qu'ils étaient il y a un demi-siècle. Les connaisseurs peuvent saisir les évolutions du paysage dunaire aux abords de l'hôpital maritime. Un ouvrage sur la « petite histoire » derrière le film a été édité à l'occasion de l'anniversaire des cinquante ans de sa sortie.

Dunkerque de Christopher Nolan en 2017, propose un éclairage différent et complémentaire sur l'Opération Dynamo. Les prises de vue mettent l'accent sur les paysages de la mer du Nord avec plusieurs points de vue, (plans terre/mer/air). La jetée Est de Malo-les-Bains reconstruite temporairement telle qu'elle existait en 1940, la plage, l'estran se couvrent d'accessoires, d'éléments de décors de toutes dimensions pour rejouer l'évènement à l'aide de centaines de figurants. La station balnéaire est (re)plongée dans l'Opération Dynamo et la plage se couvre de trous de bombes.

- Dans le domaine de la musique

Jacques Brel fait référence au littoral du Nord dans sa chanson Le Plat pays (1962) “Avec la mer du Nord pour dernier terrain vague, Et des vagues de dunes pour arrêter les vagues” ou encore Alain Souchon en 2000 avec le titre Le baiser.

Les façons de saisir l'esprit des lieux sont multiples, partielles ou globales. A leur manière elles enrichissent l'expérience de visite quand elles sont partagées sur le site. Souvent les références artistiques précèdent et accompagnent la découverte in situ. La sollicitation des différents sens, le rappel des émotions quant à eux réveillent les souvenirs et les anecdotes du voyageur.

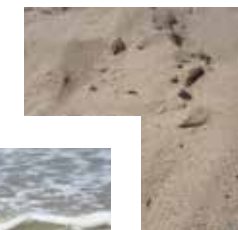
A la croisée de références artistiques et de connaissances techniques, l'équipe engagée dans cette démarche décrivait ainsi les traits de caractère des Dunes de Flandre (2019) :

“Je suis un littoral sableux, trait d'union entre la mer du Nord et la plaine maritime flamande. Unique élévation entre l'horizontalité de la mer et du polder, je forme une digue entre l'eau douce et l'eau salée. À la fois, îlot de sable et terre ferme, site militaire stratégique et terrain d'évasion, refuge pour la nature et cadre de vie, je suis un massif dunaire rescapé et protégé. J'ai été modelé par les vagues et le vent des tempêtes, meurtri par les conflits militaires et colonisé par les quartiers balnéaires. J'ai été peint par Jean-Baptiste Camille Corot, décrit par Maxence Van der Meersch, chanté par Jacques Brel, filmé par Henri Verneuil et contemplé par tant d'autres. Je suis également une surprise pour les visiteurs et une fierté pour les habitants. Je suis le Grand Site des Dunes de Flandre.”



*Les grandes prairies, les
clochers, les arbres, la
mosaïque des champs
labourés, la coupure droite
et argentée du canal [...],
le bêlement des vaches
qu'on voyait au loin [...].
Et puis, je me retournais,
et j'avais l'océan.*

Victor Hugo



Annexe délibération 2025.00936





*Une impalpable poussière de sable
passait en sifflant dans les herbes,*



*comme de minuscules
cordons de dunes.*



*s'accumulant sur le chemin,
y dessinait des lignes en croissants,*



Annexe délibération 2025.00936

Fiche identité du Grand Site Dunes de Flandre

Données administratives

- Nom : Projet Grand Site de France Dunes de Flandre
- Région : Hauts-de-France (le 3^e)
- Département du Nord (le seul Grand Site)
- Porteur de la démarche : CUD
- Communauté urbaine : 192 554 habitants de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) – environ 22 700 habitants sur territoire Grand Site
- Communes du Grand Site : Bray-Dunes, Dunkerque, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Zuydcoote
- Partenaires : une quinzaine

Chiffres clefs

- 976 000 touristes (visiteurs passant au moins une nuit en dehors de son domicile) et 2 468 000 excursionnistes (visiteurs venant à la journée) – Chiffres 2023
- 925,21 hectares de sites classés
- 253,68 hectares de sites inscrits
- 113 hectares de Réserve Naturelle Nationale (dune Marchand)
- 810 hectares d'Espaces Naturels Sensibles, propriété du Conservatoire du littoral
- 963 hectares périmètre d'intervention (échelle CUD) du Conservatoire du littoral donc 833 hectares protégés sur le périmètre Grand Site
- 4 Zones Natura 2000 (3 ZSC et 1 ZPS)
- 6 km de digue promenade de Dunkerque à Bray-Dunes

Documents de référence

- Plan de paysage, SCoT, PLUi HD, PCAET
- Tourisme : Office du tourisme et des congrès communautaire (EPIC)

Situation et géographie

- Superficie du Grand site : 3 300ha (1/3 naturel – 1/3 agricole – 1/3 urbain)
- Profil altimétrique : du niveau de la mer à 26 mètres d'altitude
- Linéaire côtier : 13 kilomètres
- Infrastructures proches : Gare SNCF et port de Dunkerque, A16, A25, transport urbain, Vélomaritime, Véloroute des Flandres
- Climat : tempéré océanique
- Température moyenne : 5,5° (janvier), 18,8° (août), mer 7° à 18°
- Record vitesse du vent : 154 km/h en 1990
- Territoire frontalier avec la Belgique ainsi que proximité et connexion avec l'Angleterre
- Façade maritime : Mer du Nord - Proximité détroit du Pas-de-Calais très fréquenté
- Axe de migration majeur pour les oiseaux en périodes pré- et post-nuptiales
- Quelques espèces faune/flore remarquables du territoire : Liparis de Loesel, Violette de Curtis, Triton crêté, Crapaud calamite, Petit Nacré
- 5 unités paysagères entre mer et polder



Liparis, Violette de Curtis, Triton crêté, crapaud calamite, Petit nacré

Sites internet

- <https://www.grandsite-dunesdeflandre.com/>
- <https://www.dunkerque-tourisme.fr/>

1. Le paysage et le patrimoine du Grand Site

1.1. Périmètre du Projet Grand Site

Le périmètre du Grand Site Dunes de Flandre, validé par le comité de pilotage en 2019 et par la commission supérieure sites perspectives et paysages en 2022, s'appuie sur deux mots clefs : le sable et la mémoire. Il comprend un condensé des différentes facettes des paysages dunkerquois qui frangent les espaces dunaires remarquables.

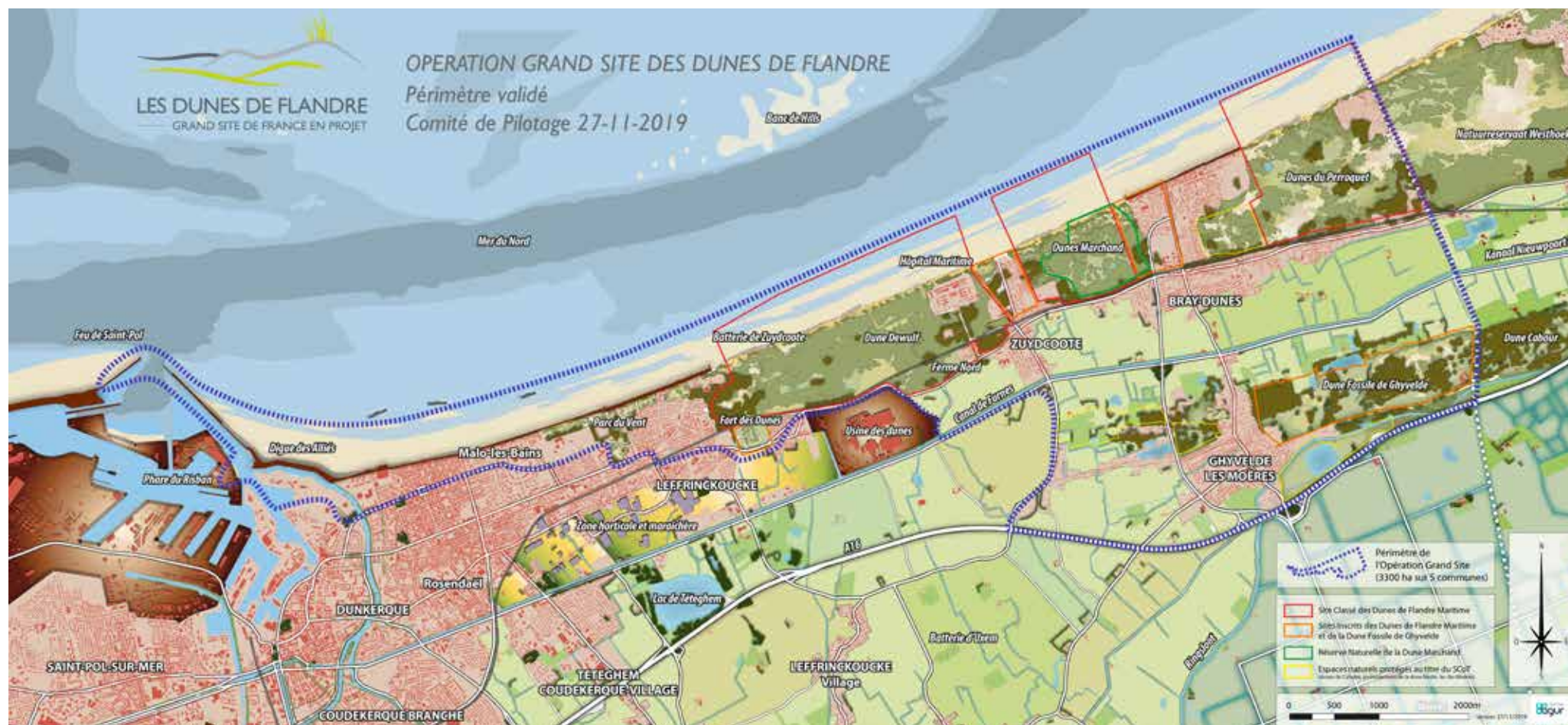
La limite Ouest intègre les marqueurs maritimes du paysage: le feu de Saint-Pol, le phare du Risban, la jetée de Malo-les-Bains et le port Est de Dunkerque avec ses premières usines. Un secteur à la croisée de nombreuses dynamiques urbaines, industrielles, balnéaires et haut lieu de l'Opération Dynamo.

La limite Nord du périmètre suit la limite de l'estran sableux qui se découvre lors des plus grandes marées basses et qui correspond à la limite du site classé. À 12 km au nord, hors périmètre, un nouveau paysage énergétique jalonnait l'horizon avec les éoliennes en mer.

La limite Est épouse la frontière franco-belge, seul segment qui suit une limite administrative.

La limite Sud intègre une partie de quartiers sous influence balnéaire ainsi qu'une partie de **polder agricole** jusqu'à l'infrastructure de l'autoroute pour englober **les espaces dunaires intérieurs**.

Périmètre du Grand Site Dunes de Flandre



Annexe délibération 2025.00936

1.2. Des paysages remarquables

La mer du Nord (1)

La mer du Nord, constamment en mouvement, laisse découvrir un vaste estran où se succèdent bancs de sable et bâches et où il est possible d'observer des épaves. Lors des tempêtes de Nord, la mer engloutit la plage jusqu'à venir lécher les digues et les blockhaus et rabote les pieds de dunes. Se repérer est simple, au nord la mer, l'horizon et le Groenland, au sud les dunes et les fronts de mer, à l'est, la silhouette des stations balnéaires flamandes, à l'ouest, le profil portuaire et industriel de Dunkerque.

Les dunes littorales flamandes (2)

Cette unité de paysage est composée par quatre espaces dunaires qui autrefois formaient un même cordon dunaire. L'ensemble parc du vent et dune de la Licorne est cerné par l'urbanisation.

La dune Dewulf et ses 300 ha marque la fin du tissu urbain continu de l'agglomération dunkerquoise.

La dune Marchand affiche le niveau de protection le plus élevé.

La dune du Perroquet, avec la dune du Westhoek en Belgique, forment un ensemble transfrontalier de plus de 600 ha.

La dune fossile (3)

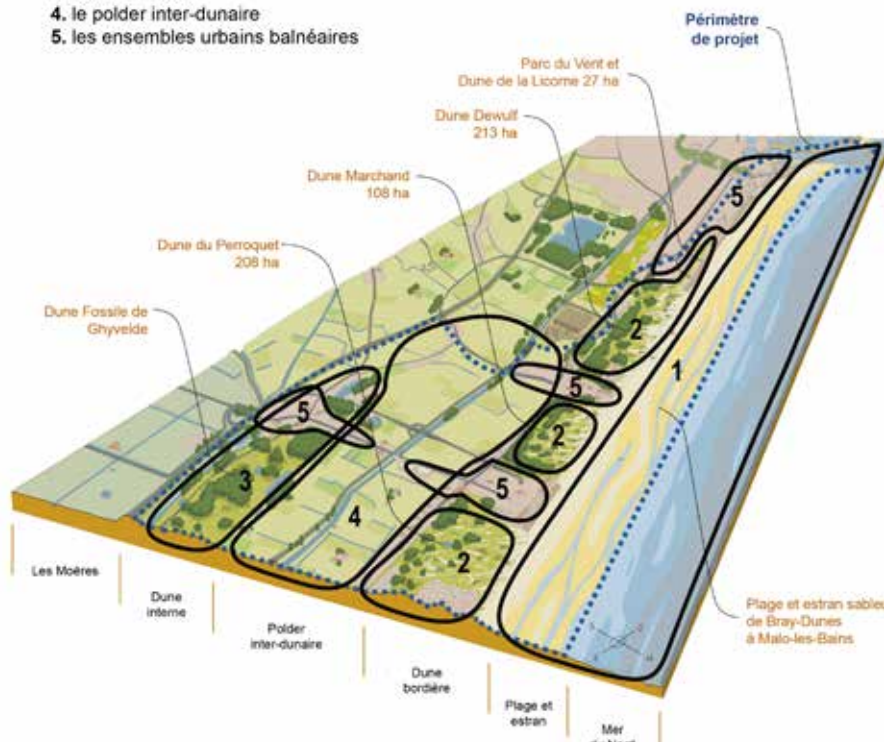
À 3 km de la mer, au milieu des parcelles cultivées du polder, émerge une dune aux reliefs adoucis composée d'espaces de pelouse rase et de boisement. Cette situation, en retrait du trait de côte, a conduit le milieu à s'acidifier au fil du temps permettant l'installation d'une flore calcifuge et acidophile remarquable donnant au site une ambiance particulière. Ici aussi le paysage se poursuit au-delà de la frontière.

Le Polder Inter-dunaire (4)

Entre les dunes littorales et la dune fossile se glisse une bande de plaine maritime agricole transfrontalière. L'horizontalité et le ciel dominant mais c'est l'eau et l'agriculture qui tiennent une place particulièrement importante. L'eau bien que peu visible y est omniprésente et témoigne de la nécessité de gérer et d'évacuer les eaux continentales à la mer à travers un réseau dense de watergangs et de canaux. Le canal de Furnes qui sert également pour la navigation fluviale découpe ce paysage agricole dans sa longueur.

PÉRIMÈTRE DE PROJET OGS DUNES DE FLANDRE CINQ UNITÉS DE PAYSAGE

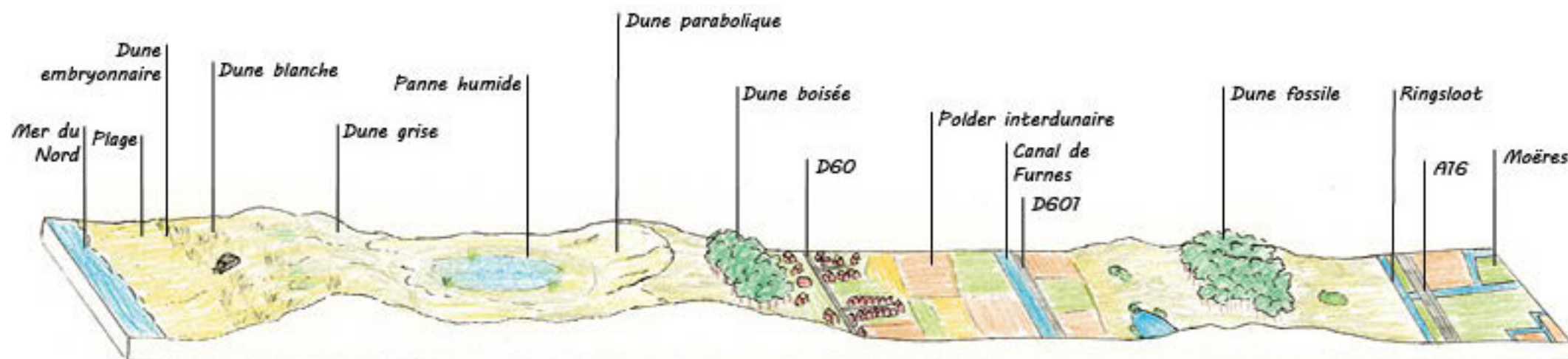
1. la mer du Nord
2. les dunes littorales flamandes
3. la dune fossile
4. le polder inter-dunaire
5. les ensembles urbains balnéaires



Les 5 unités de paysages du Grand Site

Les ensembles urbains balnéaires (5)

Stations balnéaires de Malo-les-Bains ou de Bray-Dunes, quartier de Leffrinckoucke-plage, villages de Zuydcoote et de Ghyvelde ont en point commun : leur implantation sur les points hauts naturels que sont les dunes littorales ou internes. Bien que le relief des dunes ait été nivelé et que l'ambiance balnéaire se fonde dans les ambiances urbaines, la proximité de la mer et des massifs dunaires reste encore prégnante dans le paysage. La toponymie, les briques de sable, l'architecture balnéaire, l'anémomorphose des arbres, les perspectives vers la mer, les maisons de pêcheurs, la palette végétale participent à qualifier le cadre de vie de « balnéaire ».



Bloc diagramme du paysage



Unité de paysage mer du Nord



Unité de paysage dune littorale



Unité de paysage dune fossile



Unité de paysage polder inter-dunaire



Unité de paysage ensembles urbains balnéaire

Pour aller plus loin...

- Étude paysagère préalable à l'OGS (2013)
- Atlas des paysages (2018)
- Dossier Projet OGS (2021)
- Plan de Paysage de la CUD (2022)
- Documents CAUE du Nord

1.3. Un patrimoine historique et naturel riche

<i>Préhistoire</i>	<i>Antiquité</i>	<i>Moyen-Age</i>
Les origines de la plaine côtière La plaine côtière, composée des dunes côtières actuelles et du paysage de polder intérieur, est en termes géologiques un paysage jeune, formé en grande partie à la suite de la dernière période glaciaire. En raison du réchauffement climatique, la mer du Nord a atteint la plaine côtière actuelle il y a environ 10 000 ans, et elle est désormais sous l'influence des marées. Depuis, les différents environnements sédimentaires tels que les chenaux de marée, les vasières et les marais salants ont connu des changements continus tout au long de l'histoire du territoire. L'élévation du niveau de la mer est à l'origine des principaux changements entraînant l'alternance de dépôts sableux, argileux et tourbeux caractéristiques de la plaine côtière. La formation de larges plages, la disponibilité du sable et les vents forts ont permis la formation des premières dunes il y a environ 5 000 ans, comme en témoigne l'actuelle Dune Fossile de Ghyvelde-Adinkerke. Sous le vent de ce cordon dunaire, un lac d'eau salée s'est formé qui était relié à la mer, les Moères transfrontalières (De Moeren en Flandre belge) actuelles.	L'installation des premiers humains Les premières traces avérées d'habitations humaines permanentes remontent à la fin de l'âge du fer (V^e - III^e siècle avant J.-C.) et sont situées sur les anciennes dunes entre La Panne (en Belgique) et Bray-Dunes. Les gens vivaient de l'extraction du sel et de l'élevage du bétail. Au I^{er} siècle après J.-C., les Romains ont établi une ligne de forteresses le long de la côte. Sous l'influence de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion plus profonde des ravines par l'augmentation des précipitations, du tassement de la tourbe et du mauvais entretien des digues, la zone de marécages (actuel polder ou plaine maritime) et de marais salants est devenue presque inhabitable à la fin de la période romaine (fin du III^e et IV^e siècle). Les chenaux sont devenus plus actifs, la zone des dunes s'est retrouvée isolée et fragilisée et de grandes parties des dunes littorales ont été emportées par les eaux.	Le paysage se stabilise Au début du Moyen Âge (400 - 900 après J.-C.), le paysage s'est stabilisé, les chenaux se sont à nouveau ensablés puis envasés (à l'exception du chenal de l'Yser). La plus grande partie de la bande côtière est hors d'atteinte des marées et à l'arrière une vaste zone de marais s'est créée, de plus en plus utilisée par les hommes (marais salants).

<i>Moyen-Age</i>	<i>Temps modernes</i>	<i>Epoque contemporaine</i>
Comté de Flandre : une administration commune Vers la fin du IX^e siècle, les dunes flamandes ont été rattachées au comté de Flandre, qui comprenait une partie du nord de la France et de la Flandre zélandaise, en plus des actuelles Flandre orientale et occidentale. C'est à partir de cette période que se sont formées la plupart des jeunes dunes bordières actuelles (dunes Dewulf, Marchand et Perroquet). À partir de cette période, les humains commencent à s'installer de plus en plus sur la côte. Au cours du XI^e ou du XII^e siècle apparaissent les premiers établissements à Adinkerke et Ghyselde, sur les contreforts des dunes fossiles. Sous l'impulsion du comte de Flandre, Dunkerque, Furnes et Nieuport deviennent des centres commerciaux stratégiques. Les abbayes (Oostduinkerke, Oudenburg, Bourbourg...) jouent un rôle important dans la culture des marais salants situés dans la plaine côtière. À partir du X^e siècle, les premières digues sont construites et des canaux sont réalisés pour le drainage. De cette manière, les premiers polders sont créés.	Au XVII^e siècle, le canal Nieuport - Dunkerque et le canal Plassendale - Nieuport furent creusés. Ces canaux ont été aménagés principalement pour relier les ports de la mer du Nord (Ostende, Nieuport et Dunkerque), et aussi faire le lien avec l'arrière-pays. Ils jouent également un rôle important dans le drainage des polders.	L'exploitation des dunes et l'essor du tourisme balnéaire La vogue des bains de mer remonte au XIX^e siècle. Dunkerque possède déjà son propre site balnéaire et édifie dès 1838 un établissement de bains de mer. Au milieu du siècle, la villégiature estivale connaît un essor spectaculaire. Le front de mer s'urbanise entre 1867 et 1900. L'architecture balnéaire malouine se présente comme un mélange de décorations personnalisées et de fantaisie. On y trouve aussi bien du baroque que de l'art nouveau, du style anglo-saxon ou brugeois. Les bains de mer ayant rapidement un grand succès, les particuliers sont autorisés à partir de 1886 à installer des cabines fixes sur la plage. Celles-ci remplacent progressivement les cabines roulantes.

Epoque Contemporaine

Traces de la guerre

Les deux guerres mondiales ont également eu un impact considérable sur la région. Pendant la Première Guerre mondiale, le front part de Nieuport vers le Sud. **De nombreux bunkers et monuments en témoignent encore.** À cette époque, les dunes Cabour à Adinkerque (Belgique) formaient une base militaire importante et comprenaient notamment un hôpital et un baraquement. La famille royale a séjourné au château Sint-Flora dans les Moères belges.



Batterie de la passe de Zuydcoote dune Dewulf

Au début de la Seconde Guerre mondiale, les dunes Cabour et le Fort des Dunes (à Leffrinckoucke) étaient des points de défense importants pour faciliter l'évacuation dans le cadre de l'opération Dynamo. **Au cours de la même Seconde Guerre mondiale, le mur de l'Atlantique a été construit le long de la côte par les Allemands.** Jusqu'à onze bunkers par kilomètre ont été construits. Si un grand nombre d'entre eux a disparu dans le cadre de la reconstruction, il reste encore plusieurs bunkers et même des ensembles de bunkers à découvrir.

Mais les guerres précédentes ont également laissé leur empreinte. À la suite de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, le Fort des Dunes et la batterie de Zuydcoote, à Leffrinckoucke, ont été créés dans le but de protéger le chenal de navigation vers Dunkerque. Ils ont également été utilisés par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale et adaptés dans le cadre du mur de l'Atlantique.

Les développements du port

La fin du XIX^e siècle voit la réalisation d'une importante extension du port historique de Dunkerque avec le creusement des darses II, III, IV, la construction de quatre formes de radoub pour la réparation navale et l'élargissement du chenal.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les infrastructures portuaires vont s'étendre vers l'Ouest avec la décision nationale d'implanter un complexe sidérurgique en 1957. **L'implantation de nouvelles infrastructures et l'arrivée massive de population transforment des villages en villes** et des communes comme Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck et Grande-Synthe perdent leur accès à la mer. Le trait de côte et le cordon dunaire sont profondément perturbés.

Le Port Ouest est inauguré en 1975. C'est un port en eau profonde à 17 kilomètres à l'Ouest du port historique. L'interface terre mer est là encore transformée tandis qu'à l'Est de Dunkerque les premières mesures de protection des dunes sont mises en place.

Epoque Contemporaine

L'urbanisation de la côte

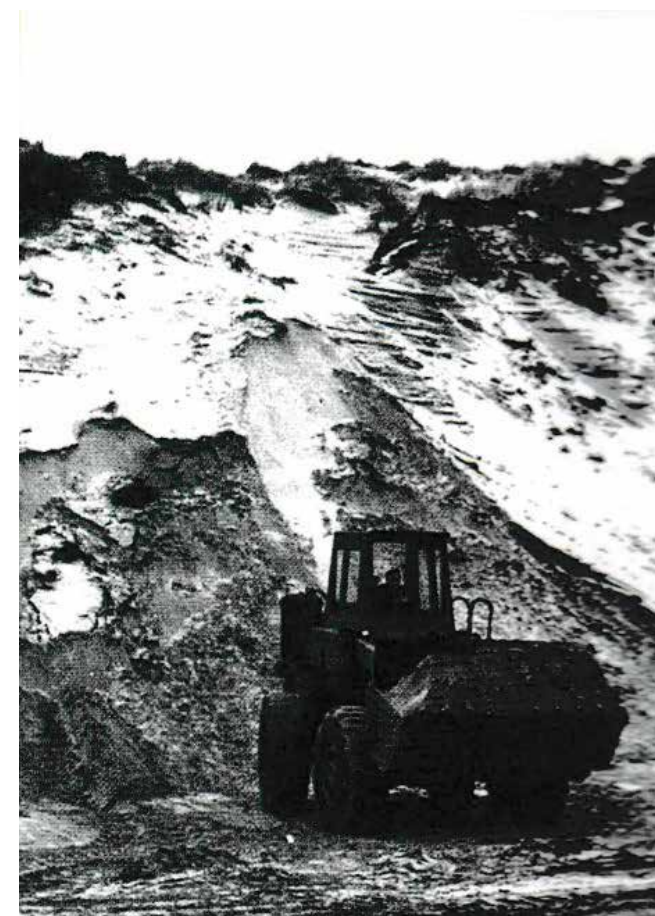
La période qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale a vu l'apparition du tourisme de masse et la construction de maisons et d'appartements de vacances ainsi que l'aménagement de campings. Ce changement a provoqué la disparition ou la fragmentation de grandes zones de dune. Simultanément, on observe une forte baisse de l'utilisation « ancienne » des dunes, à savoir les pâturages et la récolte de la biomasse. Ce phénomène, combiné au dessèchement, stimule le développement des broussailles, ce qui donnera progressivement naissance à un paysage dunaire plus fermé.

L'importance de la nature et du paysage

Au cours des quarante dernières années, l'attention portée à la protection de la nature, du patrimoine et du paysage s'est considérablement accrue.

Du côté français, c'est dans les années 1970 que les premières protections en faveur du patrimoine naturel et paysager s'opèrent. Le Conservatoire du littoral a poursuivi les acquisitions foncières d'espaces naturels littoraux pour les protéger durablement. Une politique de trame verte et bleue a été développée à l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque pour relier les différents espaces de nature en mettant en avant le rôle des corridors écologiques. La prise en compte du paysage démarre dans les années 1970 avec les démarches d'inscription et de classement des dunes puis le lancement en 2012 d'une Opération Grand Site sur les communes de l'Est de Dunkerque et depuis 2019 l'élaboration d'un Plan de paysage. Des protections supplémentaires ont été établies comme la Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand, les sites Natura 2000, les espaces naturels sensibles et les zonages des documents d'urbanisme.

Du côté flamand le constat est semblable, l'approbation du décret du 15 septembre 1993 relatif à la désignation définitive des zones de dunes protégées et des zones agricoles ayant une importance pour les dunes, a été d'une grande importance, les espaces dunaires ont ainsi été protégés contre tout développement ultérieur.



Dunes menacées par l'extraction de sable en 1970

1.4. Un Grand Site aux franges d'un port industriel et d'une agglomération en développement

Cette dynamique de préservation de la nature et des paysages s'est opérée dans un contexte particulier. En effet, dans les **années 1970**, les élus locaux, inscrits dans un mouvement collectif, ont souhaité préserver les dunes pour protéger l'intérieur des terres des inondations. De même, face à la disparition progressive des dunes bordières de la mer du Nord entre Dunkerque et la frontière belge, les derniers kilomètres de dunes étaient de plus en plus menacés de destruction par les entrepreneurs qui avaient besoin de sable et par l'urbanisation croissante. Ainsi, à l'époque, l'inquiétude des élus locaux face au développement du littoral de la mer du Nord dédié à l'industrie, aux installations portuaires et à la ville était prégnante. Aussi, la volonté de protéger ce milieu dunaire devient concrète en 1974 avec le classement de la Dune Marchand en Réserve Naturelle Nationale et en 1978 le site des Dunes de Flandre est classé pour son caractère pittoresque.

Cinquante ans plus tard, deux projets ambitieux sont menés et se complètent sur le territoire dunkerquois. **À l'Ouest de Dunkerque se construit le territoire industriel du futur**, vers une industrie décarbonée pour répondre aux grands enjeux climatiques, économiques et sociaux de notre époque en adoptant des modèles plus sobres en consommation de matières premières et moins énergivores. Le territoire ambitionne ainsi de produire 350 000 tonnes d'hydrogène vert par an d'ici 2028, soit la quantité nécessaire à la

décarbonation des activités industrielles locales.

En parallèle de ce hub industrialo-portuaire, **à l'Est de Dunkerque, le territoire aménage ses espaces naturels**, pour devenir un Grand Site de France sur un périmètre de 3 300 hectares.



Le port industriel de Dunkerque

2. Un site protégé et géré depuis les années 1970

2.1. Protection et inventaire en faveur du patrimoine naturel

2.1.1. Le site classé des Dunes de Flandre Maritime et les sites inscrits

La protection des sites a été mise en œuvre dans le contexte des grands aménagements du port industriel de Dunkerque à partir des années 1950 qui ont entraîné la disparition de secteurs dunaires et même privé des communes de leur accès à la mer. Préservées de l'essor industriel, les dunes restantes n'étaient pas moins menacées par l'urbanisation et l'extraction de sable. Ces deux principales menaces ont conduit, au titre de la loi de protection des paysages de 1930, au classement et à l'inscription, dans les années 1970, de secteurs de dunes bordières et de dunes internes, pour leur caractère pittoresque.

"Le rivage de la mer du Nord est un immense cordon de dunes qui juxtapose des dunes fossiles pourvues d'une flore singulière, restes de l'époque glaciaire, et des dunes vivantes, exhausées par le sable venu de la mer. Les dunes qui s'étendent de Malo-les-Bains à la frontière belge (...) [ne prétendent pas être] les plus belles, (...) mais les sept kilomètres qui subsistent, coupés par deux agglomérations : Zuydcoote et Bray-Dunes, sont les seules dunes françaises qui subsistent, tout le reste a été détruit par l'énorme complexe industriel de Dunkerque."

Commission supérieure des sites, séance du 25 novembre 1976, Extrait du Procès-verbal, rapporteur M. Houlet



Site classé et sites inscrits dans le périmètre Grand Site

59-SC 08 Dunes de Flandre Maritime

Bray-Dunes, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Ghyvelde

Décret du 31 août 1978

Superficie 925,21 ha

Le massif dunaire classé qui présente une profondeur de 800 m à 1 500 m, est entrecoupé par les stations balnéaires de Zuydcoote et Bray-Dunes. Il est composé ainsi de trois secteurs classés : à l'Ouest du massif dunaire Dewulf (dunes

de Leffrinckoucke-Ghyvelde et de Zuydcoote), au centre des dunes Marchand et à l'Est des dunes du Perroquet

59-SI 11 Dunes inscrites de Flandre Maritime

Bray-Dunes, Leffrinckoucke, Zuydcoote

Arrêté du 25 février 1972

96,73 ha

Les Dunes de Flandre Maritime comprennent trois secteurs inscrits. Il s'agit de la partie Ouest de la station de Bray-

Dunes et de la station de Zuydcoote (en front de mer) et à l'Ouest du Fort des Dunes, à Leffrinckoucke.

59-SI 15 Dune Fossile de Ghyvelde

Arrêté du 11 septembre 1975

Superficie 156,95 ha

"La Flandre maritime présente un paysage caractérisé par la présence d'un double cordon dunaire séparé par une zone de polders, terrains reconquis sur la mer au moyen-âge au terme de la transgression dunkerquienne. Les dunes internes, reste d'un ancien cordon dunaire fossilisé se prolongent en territoire belge. Ces dunes ont été anciennement occupées par l'homme et constituent un site archéologique connu, mais peu étudié dans sa partie française. La végétation propre au sable pauvre en calcaire, le faible relief qui tranche sur la platitude des polders, contribuent à créer un paysage original. La commission départementale des sites s'est prononcée à l'unanimité pour la protection des dunes fossiles de Ghyvelde qui étaient menacées par des enlèvements de sableuse."

Extrait du rapport du conservateur, lors de l'inscription

Pour aller plus loin...

- Dossier d'inscription (1972)
- Dossier d'inscription (1975)
- Dossier de classement (1978)

Au sein de ce site classé, sont présents des éléments patrimoniaux à haute valeur patrimoniale : la Ferme Nord et le Sanatorium de Zuydcoote, le Fort des Dunes à Leffrinckoucke, la Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke et les autres vestiges des guerres passées.

La Ferme Nord et son Sanatorium – Zuydcoote

Le Sanatorium de Zuydcoote comprenait une ferme particulièrement moderne pour l'époque, la Ferme Nord, qui fournissait la plupart des besoins alimentaires des pensionnaires. Construite sur les franges de la Dune Dewulf, la Ferme Nord constitue avec ce dernier un ensemble



La Ferme Nord au début du XX^e siècle

patrimonial remarquable, que l'on doit à l'architecte Alexandre Maistrasse. La composition architecturale de la Ferme Nord présente le principe d'une ferme industrielle du début du XX^{ème} siècle. L'architecture est unifiée et régionaliste : composition de maçonnerie brique traditionnelle en rouge barre (en brique de terre cuite rouge et brique de sable

blanche). La couverture en tuile de terre cuite mécanique présente une cohérence dans son architecture patrimoniale. Présentant une dizaine de bâtiments répartis sur les côtés d'un quadrilatère bâti de 100 m de large sur 170 m de long, la ferme était cernée par un fossé et des pâtures. Elle était spécialisée dans l'élevage animal et formait, avec les Fermes Sud et Bouvery, qui assuraient respectivement la production céréalière et maraîchère, un ensemble agricole performant et exemplaire du point de vue sanitaire. L'affectation et le nombre des différents bâtiments (écuries, étables, porcheries, bergerie, poulaillers, laiterie, magasins à grains et abattoirs) témoignent de l'ampleur de la ferme, modèle pour l'époque. En plus du logement familial, des logements et des dortoirs occupaient les combles des écuries et garages pour accueillir



ouvriers agricoles, menuisier, mécanicien et main d'œuvre estivale. Lors de la Première Guerre mondiale, le site servit d'état-major pour les Anglais et d'infirmerie principale de la Marine. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Ferme Nord fut particulièrement touchée. Elle conserve d'ailleurs les stigmates des éclats d'obus et autres mitraillages. La Ferme

Annexe délibération 2025.00936

Sud, située dans le polder, a, quant à elle, été détruite lors du second conflit mondial et il n'en reste aujourd'hui plus aucune trace.

Après la guerre, le site poursuivit son activité de ferme jusqu'en 1966, gérée par la famille Fossaert qui l'occupa jusqu'en 1975. Elle abrita ensuite jusqu'en 1985 une base de loisirs et de nature, encadrée par l'association « Études et Chantiers », avant d'être rachetée au Département du Nord par la Communauté urbaine de Dunkerque en 2005.

Site emblématique du paysage des Dunes de Flandre, cette ferme de par sa position géographique, son histoire, son ancrage sur le territoire a vocation à devenir la future Maison du Grand Site.

Le Fort des Dunes et sa connexion avec la Batterie de Zuydcoote – Leffrinckoucke

Avec ses bâtiments cachés sous le sable, le Fort des Dunes est un exemple remarquable de l'architecture militaire imaginée par le général Séré de Rivières. Construit en 1878, le Fort fait partie d'un ensemble de fortifications érigé à la suite de la défaite de la France contre la Prusse en 1871. Son but était de défendre le port de Dunkerque d'une attaque venant de l'Est. La batterie côtière de Zuydcoote située à 800 mètres du Fort, fût construite en 1879 en tant qu'annexe. Suite à l'invention de nouveaux explosifs, il a rapidement perdu tout rôle stratégique et a dès lors été utilisé en casernement, pouvant abriter 450 hommes.



Le fort des Dunes, Fort Séré de Rivières

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Fort des Dunes a été au cœur de l'Opération Dynamo. Ce rembarquement permit l'évacuation de 338 000 Alliés. Plusieurs unités françaises stationneront alors au fort avant d'être envoyées combattre. C'est dans l'enceinte même du fort que le 2 juin 1940 le Général Janssen et ses hommes de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée trouvèrent la mort sous les bombes des stukas allemands. Les bombardements continuèrent le 3 juin, causant la mort d'une centaine d'hommes et de nombreux dégâts matériels. À côté du fort se situe la Nécropole nationale de Leffrinckoucke, abritant 190 tombes, dont celle du Général Janssen. Cette nécropole témoigne des lourdes pertes enregistrées à cet endroit par l'armée française durant ces journées apocalyptiques.

Après la guerre, le fort a connu des fortunes diverses et de longues années d'abandon avant d'être racheté par la Ville de Leffrinckoucke en 1998. Aujourd'hui, c'est un espace de mémoire, de muséographie et de culture.

Des vestiges encore présents

Ces éléments sont pour certains difficilement perceptibles dans le grand paysage. Il s'agit des épaves de little ships, posées sur l'estran, et visibles uniquement à marée basse ; des bunkers, disséminés sur le territoire ; des monuments aux morts, cimetières et stèles commémoratives. Ces éléments patrimoniaux qui jalonnent le territoire du Grand Site et son paysage ont pour histoire commune l'Opération Dynamo.

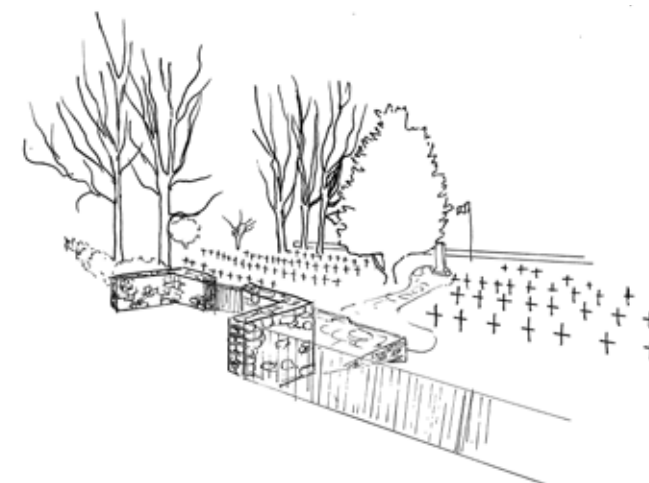


Blockhaus sur la plage



Visite guidée des épaves sur l'estran

Annexe délibération 2025.00936



Croquis de la nécropole nationale de Zuydcoote

2.1.2. La Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand

Le classement en Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand dès 1974 est l'aboutissement de démarches impulsées par les associations de défense de l'environnement pour s'opposer à un vaste projet immobilier. Cette réserve de 113 ha, une des deux existantes dans le Département du Nord, est une propriété du Conservatoire du Littoral gérée par le Département du Nord au titre de la préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand (RNN19) a été créée par l'arrêté ministériel du 11 décembre 1974 sur une superficie totale de 20 ha 38 ares 26 centiares. Pour assurer une gestion et une protection cohérente à l'échelle du massif dunaire, le périmètre de la réserve fut agrandi par décret n°90-692 du 1er octobre 1990 à 83 ha puis par Décret n° 2024-148 du 26 février 2024 à 113 ha.

Pour aller plus loin...

- Arrêté de 1974
- Décret n°90-692 de 1990
- Décret n° 2024-148 de 2024
- Plan de gestion 2015-2024
- Document d'Objectif Natura 2000

Carte de la RNN Dune Marchand



Annexe délibération 2025.00936

2.1.3. Les Espaces Naturels Sensibles

Dans un contexte de morcellement des espaces naturels, la stratégie 2015-2050 du Conservatoire du Littoral dans les Dunes Flamandes concentre son action sur la constitution d'un réseau de sites interconnectés et fonctionnels, constitutifs d'entités paysagères caractéristiques et support d'aménités. Les rares cœurs de nature étant protégés, c'est sur la préservation ou la restauration des continuités écologiques qu'il convient désormais de travailler notamment les liaisons entre les différentes dunes mais également des liaisons transfrontalières (la Dune Fossile et le domaine Cabour ; la Dune du Perroquet et la Dune du

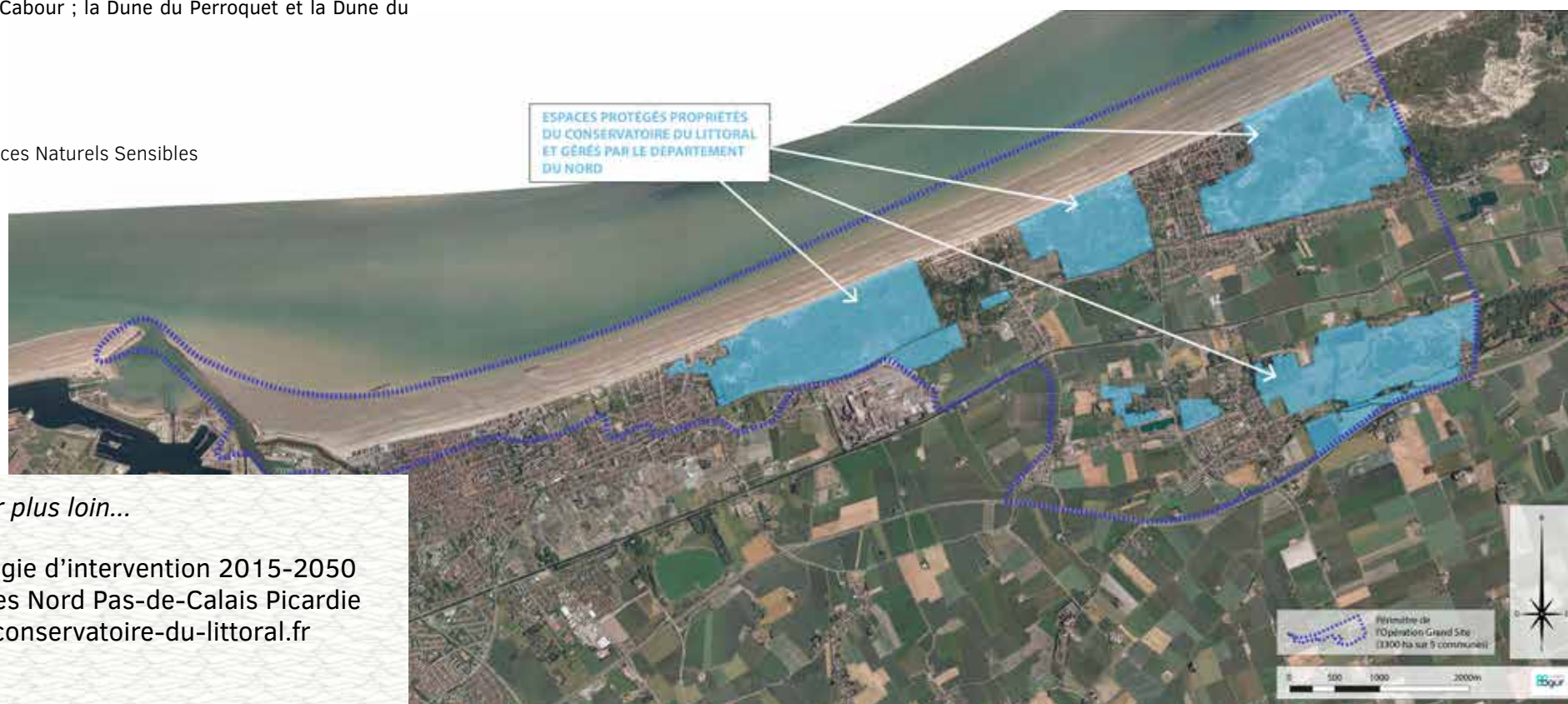
Westhoek). La demande sociale de nature, le développement des sports et loisirs en plein air concentrés sur des espaces naturels fragiles et relictuels conduisent le Conservatoire du Littoral et ses partenaires à penser une organisation spatiale répartissant la pression des usages de façon pertinente et équilibrée. En complément de l'action sur les dunes, la préservation des milieux prairiaux encore présents sur la Dune Fossile est importante notamment en accompagnant les usages pastoraux. Enfin, la résilience de ce territoire face aux effets du changement climatique passera par des solutions fondées sur la nature.

La pérennité des opérations de préservation des espaces

et des paysages naturels est une réponse aux enjeux de protection sur le territoire face notamment à l'extension de l'artificialisation des sols. La maîtrise foncière apporte cette garantie de durée des projets permettant leur inscription dans la dynamique du territoire.

Ainsi, les propriétés publiques constituent des points d'accroche pour innover, développer des projets collectifs et partagés mais aussi pour porter une ambition lisible et visible. Initiée dans les années 1980 par la Communauté urbaine de Dunkerque et le Département du Nord, la politique foncière visant à la protection des espaces naturels est désormais poursuivie par le Conservatoire du Littoral.

Carte des Espaces Naturels Sensibles



Annexe délibération 2025.00936

Pour aller plus loin...

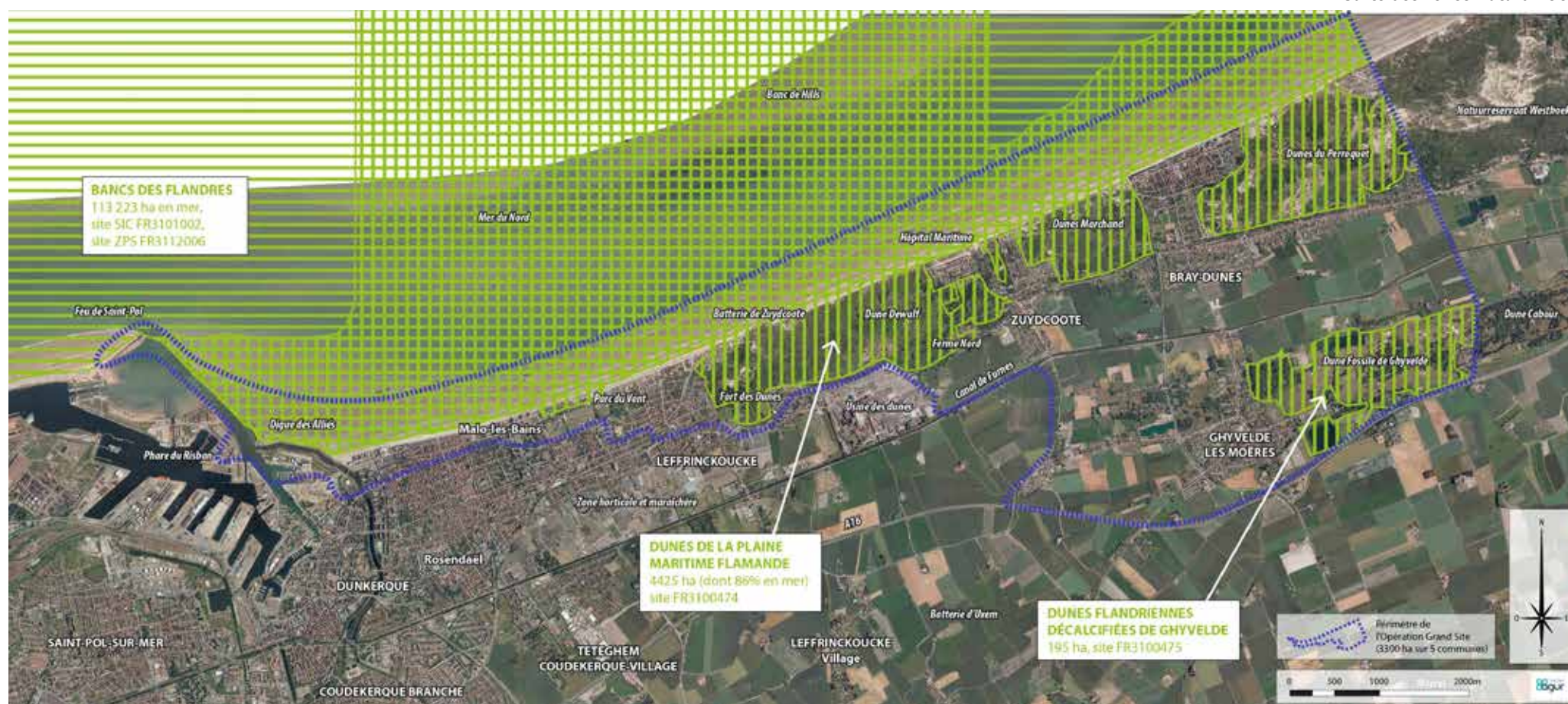
- Stratégie d'intervention 2015-2050 Rivages Nord Pas-de-Calais Picardie
- www.conservatoire-du-littoral.fr

2.1.4. Les sites Natura 2000

Le territoire comporte plusieurs sites Natura 2000 :

- 2 sites marins : Une ZPS (Zone de Protection Spéciale) n° FR3112006 au titre de la directive « Oiseaux » et une ZSC n°FR3102002 (Zone Spéciale de Conservation) au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ».
- 1 site mixte (marin et terrestre) : la ZSC n°FR3100474 – « Dunes de la Plaine maritime flamande » au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore » ;
- 1 site terrestre : la ZSC n°FR3100475 – « Dunes décalcifiées de Ghyvelde » au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore » également.

Carte des zones Natura 2000



Annexe délibération 2025.00936

2.1.5. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Dans le périmètre, il existe plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui révèlent l'importance et la diversité des espèces présentes sur le territoire :

- ZNIEFF 310007021 - Dunes Marchand 200 ha - type 1
- ZNIEFF 310007022 - Dunes de Ghyvelde 157 ha - type 1

- ZNIEFF 310013271 - Dunes de Leffrinckoucke 572 ha - type 1
- ZNIEFF 310013275 - Dunes du Perroquet 295 ha - type 1

En partie :

- ZNIEFF 310014025 - Canal des Chats, Canal du Ringsloot et Mares de chasse de Ghyvelde - 2710 ha - type 1
- ZNIEFF 310014026 - Les Moères et la partie Est de la Plaine maritime flamande - 9 600 ha - type 2
- ZNIEFF 310007020 - Dune du Clipon - type 1

Carte des ZNIEFF



Annexe délibération 2025.00936

2.2. Protection et inventaire en faveur du patrimoine bâti

Le Grand Site Dunes de Flandre recèle une diversité de patrimoine bâti et cela même malgré les dégâts conjugués des conflits militaires et des effets de la littoralisation. À la manière du patrimoine naturel, différents niveaux de protection, d'inventaire et d'action se complètent pour limiter la dégradation et favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti.

2.2.1. Les Monuments Historiques

L'extrémité Ouest du Grand Site recèle plusieurs monuments historiques regroupés sur la seule commune de Dunkerque dans le port Est ainsi que dans le quartier balnéaire de Malo-les-Bains.



Le Phare de Risban

Le phare du Risban (classé en 2010 – PA59000173) prend la relève du premier phare de Dunkerque : la tour du Leughenaer. La réalisation du phare est initiée dans le premier quart du XIX^e siècle lors du programme d'éclairage

des côtes de France. Il a pour particularité d'être le phare le plus septentrional de France en plus d'être implanté dans le port. Il est mis en service en 1842. En 1883, des travaux sont entrepris pour installer un nouveau système d'éclairage électrique ainsi qu'un bâtiment annexe et des logements pour les gardiens. Détruit lors de la Seconde Guerre mondiale, l'arrière n'est reconstruit que partiellement avec un petit bâtiment rectangulaire.

La « Maison » avenue Gustave Lemaire (classée en 1988 – PA00107497) a été construite entre 1903 et 1910 par l'entrepreneur C. Ringot. La façade en ciment similitopie est l'œuvre du sculpteur Maurice Ringot ; l'ensemble ornemental dans un style Art Nouveau illustre les thèmes du jour et de la nuit autour de deux visages féminins, l'un éveillé et l'autre endormi, d'un coq et d'une chouette. Le clocheton central a disparu pendant la Seconde Guerre mondiale et le couronnement de l'oriel a été enlevé après 1970.



La Villa Quo Vadis

La Villa Quo Vadis (classée en 1988 – PA00107499), proche du front de mer a été construit par l'architecte Jules Potier entre 1894 et 1905. Elle est caractéristique de l'architecture balnéaire de l'époque, la façade comporte un oriel en

menuiserie travaillée dans le style Art Nouveau.

La Villa des Sourires (classée en 1988 – PA00107498) est constituée de trois maisons identiques accolées, auxquelles les pignons à ferme débordante donnent une allure de chalet. Une tourelle coiffée d'un toit en bulbe marque l'angle de la villa et souligne le croisement de la digue et de la rue du Marechal Foch.



Le Feu de Saint Pol

Le Feu de Saint-Pol (inscrit en 1999 – PA59000049) a été terminé à la veille de la Seconde Guerre mondiale, en 1938, qui a vu la destruction presque complète des installations portuaires de Dunkerque. Le feu de signalisation de la jetée Ouest est la dernière réalisation de l'architecte Gustave Umbdenstock (1937-1938). Il a été reconstruit à l'identique en 1954 par la Compagnie dunkerquoise d'Entreprises. Le dernier gardien est parti en 1978 lors de l'automatisation du feu.

2.2.2. L'Inventaire du Patrimoine Architectural

Cet inventaire est un des outils développés pour répondre aux enjeux de protection et de valorisation du patrimoine. Il s'agit d'un premier outil pour mettre en valeur et encadrer l'évolution des éléments identifiés.

Les éléments identifiés sont localisés dans un plan de zonage et conformément au code de l'urbanisme (L151-19), le règlement définit, le cas échéant, les prescriptions de nature

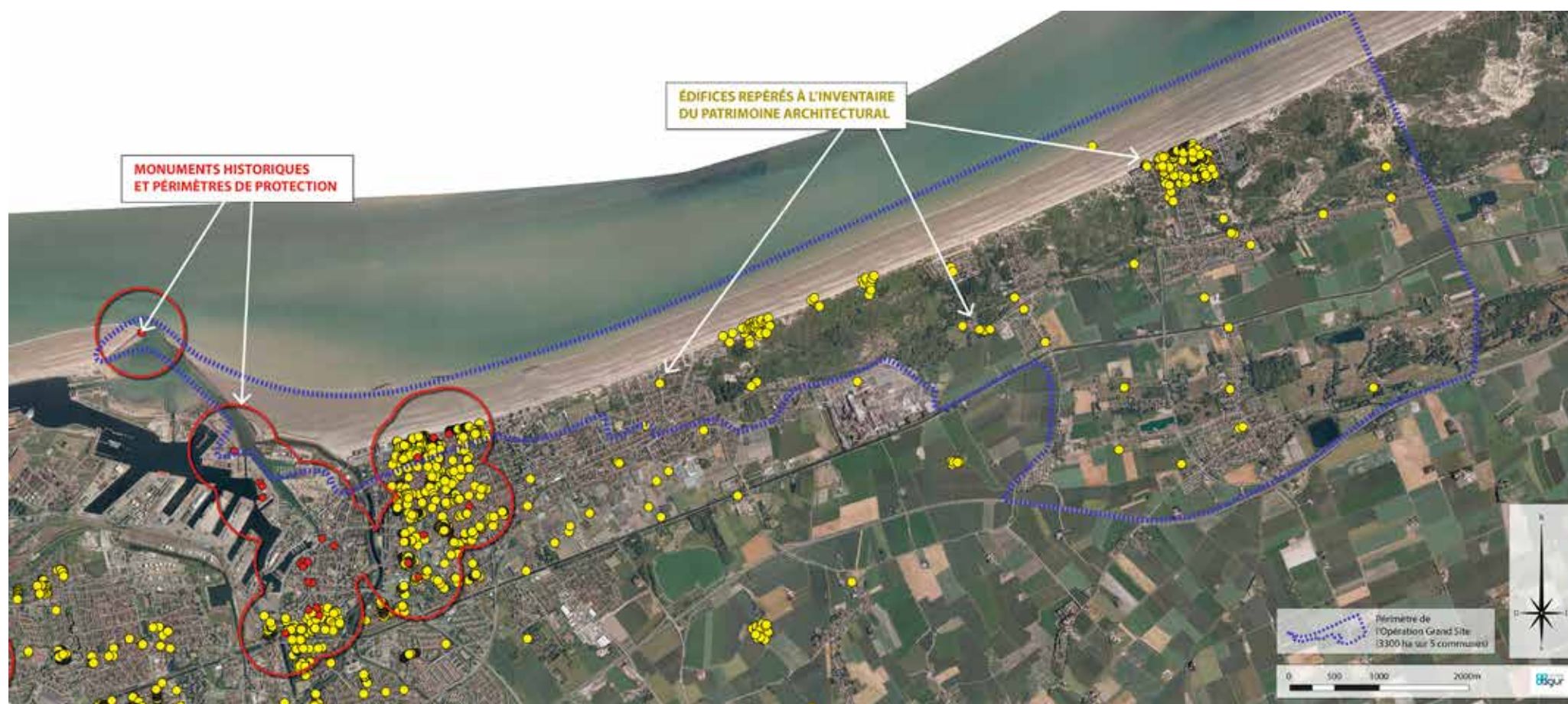
à assurer leur préservation ou leur restauration.

À l'échelle du Grand Site, les éléments repérés se concentrent dans les tissus urbains constitués mais pointent également un ensemble de vestiges militaires fortement présents dans les massifs dunaires. Cet inventaire, réalisé à partir de la capitalisation de documents existants, de visites de terrains, de contacts pris avec des experts locaux du patrimoine, et encadré par un groupe d'experts du patrimoine, a permis d'identifier un certain nombre d'édifices dont les listes ont été amendées ou

complétées par les communes. Ce dispositif a pour objet d'éviter la dénaturation ou la démolition des éléments patrimoniaux identifiés.

Les éléments de l'IPA sont classés par typologie s'appuyant sur le programme d'origine des bâtiments : édifices publics ; édifices religieux ; édifices commémoratifs ; bâtiments d'habitation ; bâtiments industriels ; bâtiments ruraux et agricoles ; bâtiments commerciaux ; ouvrages défensifs militaires ; ouvrages d'art.

Carte du patrimoine bâti



Annexe délibération 2025.00936

2.2.3. Le secteur urbain patrimonial

En complément de la démarche patrimoniale (IPA) sur le territoire, le plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Déplacement a identifié dans son règlement des secteurs urbains présentant un intérêt patrimonial et paysager.

Sur les quatre secteurs identifiés du territoire communautaire, deux concernant le périmètre du Grand Site :

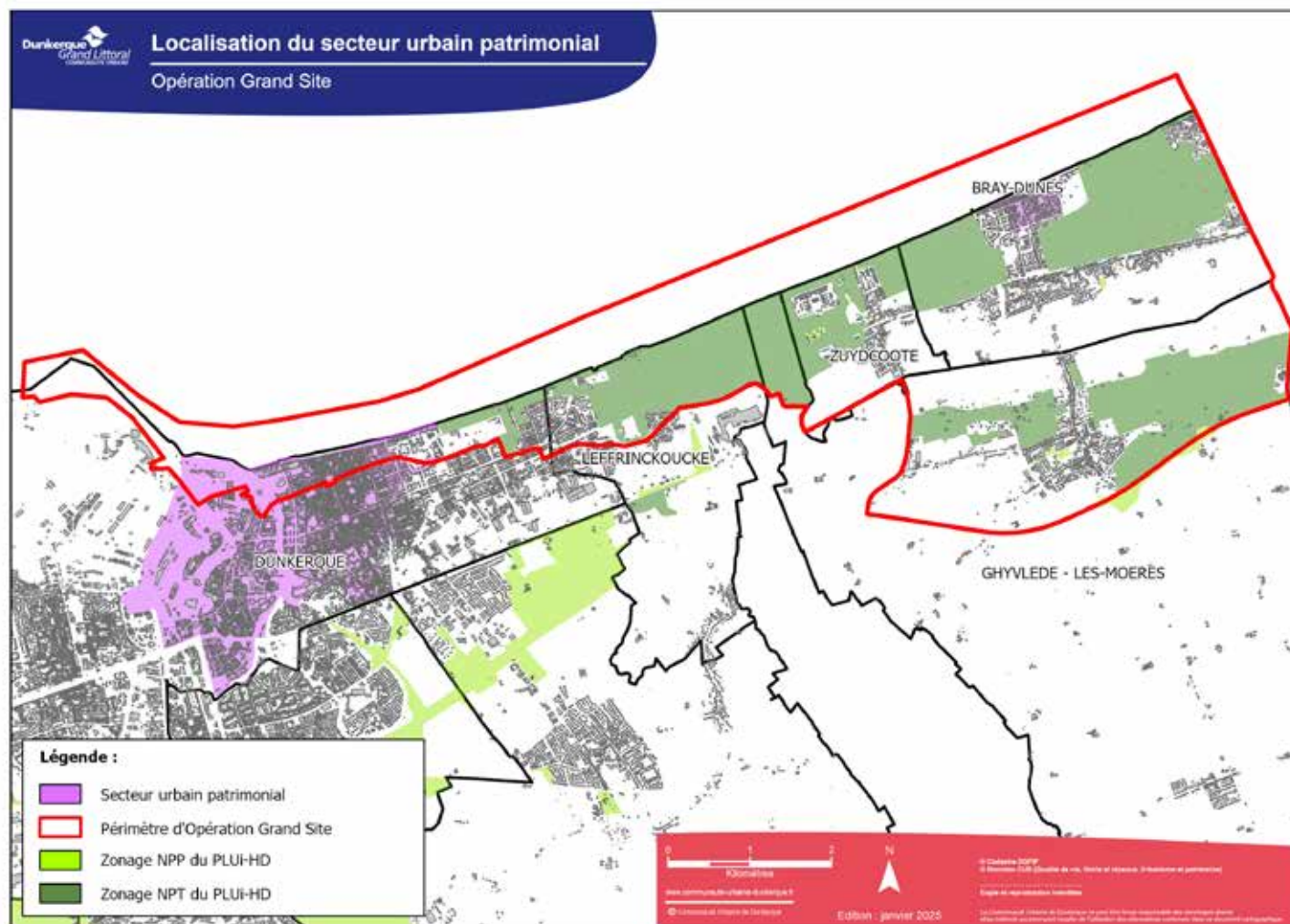
- La Ville de Bray-Dunes
- La Ville de Dunkerque

Les périmètres retenus ont été établis selon deux critères :

- Historique : avec la prise en compte de la valeur historique du lieu, d'une période de la construction de la ville
- Patrimoniaux et Paysager : prise en compte d'un monument historique (classement UNESCO) et des

enjeux de patrimoine paysager.

Il s'agit en premier lieu, d'une démarche de sensibilisation du public à la démarche patrimoniale (insertion dans l'environnement, valorisation...) et à la valeur des lieux en identifiant les espaces intéressants sur le plan patrimonial. La délimitation de ces secteurs n'entraîne pas de mesures de protection.



Carte du secteur urbain patrimonial

Annexe délibération 2025.00936

2.2.4. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation Patrimoine

En complément des outils de protection du patrimoine existants dans le document d'urbanisme (L151-19 du code de l'urbanisme), la mise en place d'une OAP Patrimoine est apparue comme l'outil le plus adapté pour concilier les objectifs de valorisation du patrimoine avec le projet de transition écologique dans lequel l'agglomération s'est engagée. Dans le cadre de cette OAP, seul le début du quartier balnéaire de Malo-les-Bains est concerné sur le périmètre du Grand Site.

L'OAP Patrimoine a pour objectif principal d'accompagner le projet urbain dunkerquois, énoncé dans le projet d'aménagement et de développement durables du PLUiHD, dans le respect de la dimension historique de l'agglomération et de son patrimoine.

Il s'agit, plus précisément, de mettre en valeur et en évidence les qualités architecturales du patrimoine dunkerquois et de donner des orientations pouvant porter, selon la situation, sur des enjeux d'aménagement, de prise en compte du caractère urbain, architectural, paysager, insister sur le traitement qualitatif et fonctionnel des espaces bâtis ou non bâtis, la végétalisation, pour s'appuyer sur le patrimoine dunkerquois comme levier d'attractivité et de développement du territoire.



Le beffroi de l'hôtel de ville de Dunkerque

2.3. Documents de référence et démarches transversales

2.3.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre-Dunkerque

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Flandre-Dunkerque a été approuvé le 20 mai 2022.

La région Flandre-Dunkerque est un territoire particulier, en bordure littorale, composée de deux intercommunalités (communauté de communes des Hauts-de-Flandre et la Communauté urbaine de Dunkerque). Ce territoire forme un bassin de vie dans lequel les relations d'interdépendance sont nombreuses : développement de l'urbanisation, développement économique et emploi, déplacements et fonctionnement hydraulique.

Annexe délibération 2025.00936

Le développement de la région Flandre-Dunkerque, du fait de l'ampleur de certains projets ou infrastructures existantes, a conduit à une consommation d'espaces naturels et agricoles relativement importante. Face aux enjeux de préservation des terres agricoles, des besoins liés au fonctionnement hydraulique (maintien des espaces naturels à vocation de tamponnement hydraulique), l'enjeu de la région Flandre-Dunkerque est de réduire cette consommation foncière et de privilégier davantage le renouvellement urbain.

Aussi, ce document porte quatre ambitions :

- **Ambition 1** : engager le territoire dans un nouveau modèle de développement économique en misant certes sur le développement du Grand Port mais aussi sur le développement d'une agriculture plurielle et d'une activité touristique et résidentielle.
- **Ambition 2** : relever le défi de la transition énergétique par la diversification des énergies, la fluidification des déplacements notamment
- **Ambition 3** : s'affirmer comme le territoire du bien-vivre en optimisant l'utilisation du foncier, l'amélioration de l'accès aux équipements
- **Ambition 4** : vers un développement équilibré et durable en misant sur les paysages et le patrimoine, en proposant une offre commerciale diversifiée et attractive et favorisant les déplacements durables.

Ces ambitions font écho au projet Grand Site mené de 2019 à 2024 mais également au futur programme d'actions envisagé 2025-2032.

2.3.2. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement de la Communauté urbaine de Dunkerque

Le PLUi HD de la Communauté urbaine de Dunkerque a été approuvé en décembre 2022.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fait référence à l'Opération Grand Site Dunes de Flandre comme étant un projet transversal, permettant la valorisation et l'attractivité touristique à travers la préservation des espaces dunaires, la mise en valeur des paysages et le développement d'une économie touristique. À l'occasion de la révision du document, l'accent a été mis (par exemple) sur la précision du zonage des espaces naturels au contact des tissus urbains afin de préserver les derniers espaces « non-couverts » par d'autres mesures de protections.

Outre l'OAP Patrimoine évoqué précédemment, ce document intègre également une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Paysage et Biodiversité sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette OAP, considérée comme une action anticipée issue des premières réflexions initiées dans le cadre du Plan de Paysage de la CUD, s'organise autour de 7 objectifs :

- Assurer la qualité paysagère des projets d'aménagement,
- Renforcer les cœurs de nature et les corridors écologiques de la plaine maritime,

- Prendre en compte, préserver et valoriser les vues sur les paysages,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti,
- Placer la biodiversité et les paysages comme éléments forts de la composition urbaine et préparer la ville au changement climatique,
- Renforcer la valeur récréative des paysages en développant le réseau de cheminement
- Restaurer la qualité des entrées du territoire et des espaces industriels et commerciaux.

2.3.3. Le Plan de Paysage

L'ambition de cette démarche est de prendre en main les paysages, dont toute la diversité et l'intérêt sont encore peu reconnus (ou connus) localement et de repenser la manière de reconquérir et concevoir l'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie (la CUD). Cette approche vise à remettre au cœur de la démarche des projets, l'originalité et la richesse d'un territoire : le paysage. Et cela, en décroissant les thématiques : mobilités, habitat, énergies renouvelables, agriculture, urbanisme, trames verte et bleue. Les grandes étapes du Plan de Paysage :

- 2017 : territoire de la CUD lauréat de l'appel à projet national
- 2019 : lancement de la mission avec le prestataire extérieur
- 27 septembre 2022 : validation en Conseil communautaire
- Mise en œuvre des actions et suivi

Une fois le document validé, des rencontres ont été
Annexe délibération 2025.00936

organisées avec les différentes directions et services communautaires pour présenter et sensibiliser au Plan de paysage. L'animation est faite par la pilote CUD du plan et par les paysagistes de l'Agur et a pour but d'instaurer un réflexe paysage auprès des élus et des techniciens. Cette action permet une meilleure identification du Plan de Paysage comme un document ressource d'aide à la décision.

Afin d'engager des actions opérationnelles, la CUD a lancé un nouveau marché d'études éco-paysagères à 6 lots à bons de commande. Ce marché constitue une « boîte à outils » également disponible auprès des directions afin de mener les études nécessaires à l'appréhension des enjeux écologiques et paysagers, avec l'aide d'expertises approfondies. Pour le lot concernant l'approche paysagère (n°6), c'est l'agence de paysage Folléa Gautier qui a été retenue. 3 sites sur le périmètre du PGS Dunes de Flandre ont bénéficié de cette expertise.

Dans le cadre du Plan de Paysage, le sujet du paysage agricole a pu être approfondi grâce à un travail de thèse sur le thème de la transition agro-écologique à l'échelle du territoire communautaire. Ces réflexions vont venir enrichir la stratégie de la politique agricole et alimentaire à bâtir sur le territoire, à travers un cas concret : la création d'un parc agricole arrière-littoral.

Le Plan de Paysage participe à formuler les valeurs et les enjeux du paysage à l'échelle de l'intercommunalité et permet désormais d'asseoir un cadre au Projet Grand Site des Dunes de Flandre. A noter que les travaux issus des études préalables et du dossier OGS 2021 ont participé à l'émergence et la constitution du Plan de Paysage.

Les liens entre la démarche PGS et Plan de Paysage sont très

nombreux. Parmi les sujets traités dans le Plan de Paysage, deux grands axes peuvent être mis en avant :

- L'Objectif de qualité paysagère 1 : Valoriser les ressources du territoire et la Fiche action n°1 : Révéler le paysage du polder
- L'Objectif de qualité paysagère 4 : S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique et la Fiche action n°9 : S'adapter au changement climatique

Le premier vient nourrir les réflexions sur la bonne prise en compte des paysages ouverts, notamment ceux agricoles et révèle la place de l'eau et de sa gestion. Il permet également de remettre en perspective le périmètre du PGS.

Le second est quasiment absent du premier dossier OGS 2021, l'adaptation aux changements climatiques devient la nouvelle orientation stratégique du dossier PGS 2025. Invitant tous les partenaires de la démarche à se saisir du sujet, de comprendre les enjeux et de tenter d'en anticiper les impacts

Objectif de qualité paysagère 1 Valoriser les ressources du territoire

- Fiche action n°1 Révéler le paysage du polder
- Fiche action n°2 Protéger les terres propices à une agriculture nourricière
- Fiche action n°3 Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité
- Fiche action n°4 Réanimer le patrimoine urbain, industriel et militaire

Objectif de qualité paysagère 2 Relier et mettre en réseau les Hommes et la Nature

- Fiche action n°5 Résorber les coupures et les fragmentations



Cartographie des 25 opérations pilotes du Plan de Paysage

- du territoire
 - Fiche action n°6 Consolider l'armature paysagère et naturelle
- #### Objectif de qualité paysagère 3 Construire la ville autrement
- Fiche action n°7 Conforter un développement urbain adapté au défi climatique
 - Fiche action n°8 Repenser la méthode de la fabrique de la ville et des activités

Objectif de qualité paysagère 4 S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

- Fiche action n°9 S'adapter au changement climatique

- Fiche action n°10 Engager une réflexion sur la sobriété
- Fiche action n°11 Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables
- Fiche action n°12 Anticiper et gérer les infrastructures « post carbone »

Objectif de qualité paysagère 5 Travailler ensemble : le paysage comme synergie

- Fiche action n°13 Organiser le déploiement du Plan de Paysage en interne à la CUD et en lien avec ses partenaires.
- Fiche action n°14 Aller vers le Grand Public

3. Un Grand Site vivant

3.1. Un Grand Site habité

3.1.1. Quelques repères socio-économiques

Le Grand Site est habité toute l'année par plus de 22 700 habitants (192 554 habitants pour l'agglomération dunkerquoise, chiffres INSEE 2021). Sur les 3 300 hectares du périmètre de projet, les secteurs urbanisés occupent environ un tiers de l'espace.

Dans la mesure où le périmètre Grand Site ne suit pas les limites administratives des communes, une difficulté réside dans l'analyse socio-économique du territoire.

Néanmoins, l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre Dunkerque a développé des cartographies concernant les recensements de 2015 et 2021 à l'échelle du SCoT.

3.1.2. Un polder cultivé

L'agriculture occupe près de 600 hectares sur les 3 300 hectares du Grand Site. Sur le territoire sont présentes 279 parcelles agricoles pour 23 exploitants pour une moyenne de 28,5 hectares au sein du périmètre (source Chambre d'agriculture).

Le secteur de l'agriculture et de l'horticulture revêt traditionnellement un caractère familial, mais connaît comme l'agriculture dans d'autres régions, les effets de la modernisation (extensions, regroupement de parcelles, hangars, serres...).

Ces évolutions ont profondément modifié le paysage traditionnel agricole de la Flandre maritime au fil du temps. Les principales productions sont les céréales (maïs, blé, orge), les pommes de terre, la betterave et le colza ; l'élevage et le maraîchage bien que présents ne représentent plus qu'une faible part de l'activité.

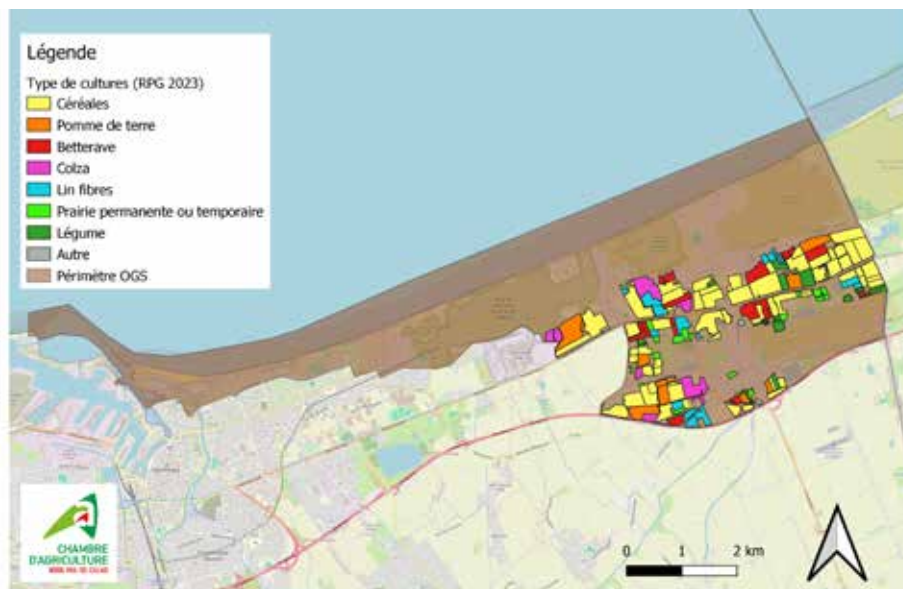
L'agriculture dans le polder est fortement dépendante de la bonne gestion des eaux continentales. La plaine maritime flamande est ainsi découpée en plusieurs « casiers », appelés les sections de wateringues¹.

¹ Canal de drainage

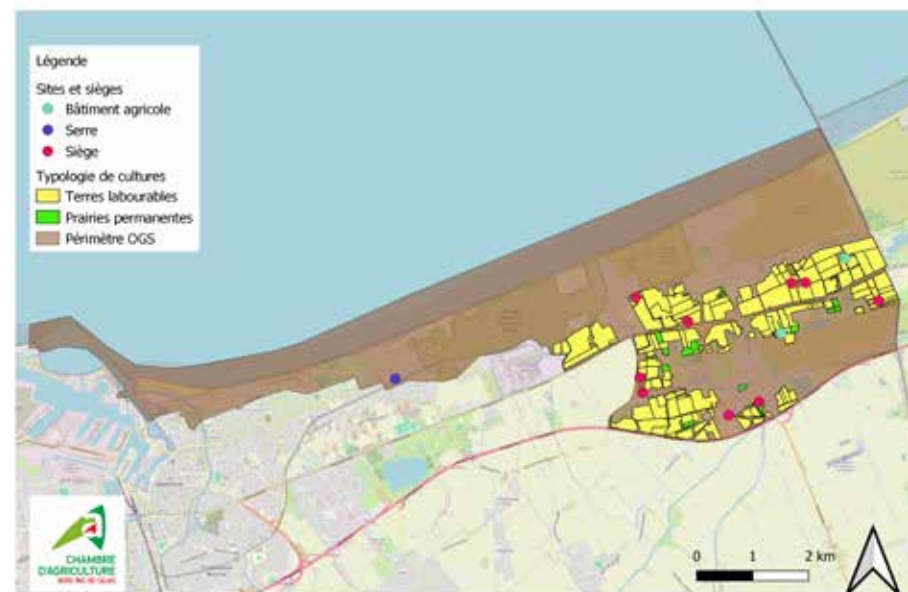


Le polder agricole à Zuydcoote

Parcellaire agricole sur le périmètre Grand Site



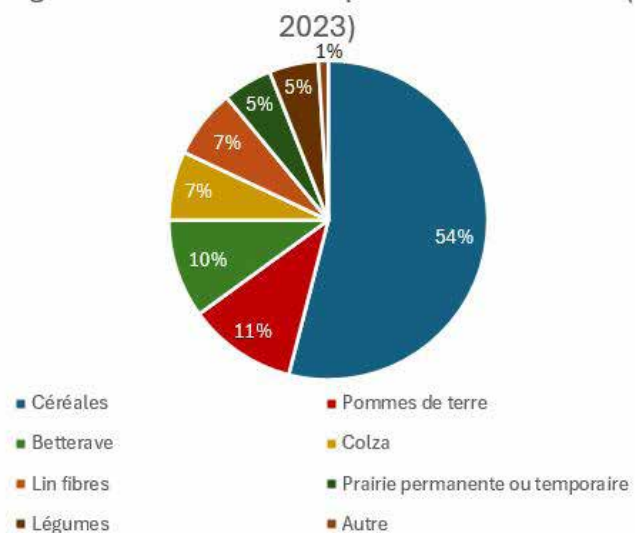
Typologie de cultures et localisation des sites et sièges



Carte du parcellaire agricole sur le périmètre de l'OGS

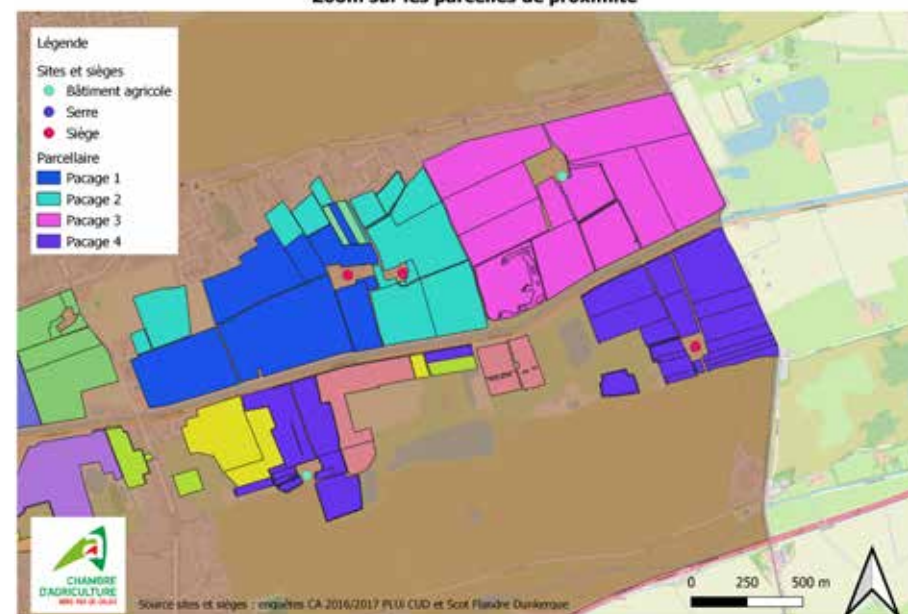
Carte de la typologie des cultures

Typologies de cultures dans le périmètre Grand Site (RPG



Les différentes typologies de culture dans le périmètre du Grand Site

Zoom sur les parcelles de proximité



Carte des parcelles de proximité

Annexe délibération 2025.00936

3.1.3. Des activités maritimes et industrielles

La pêche en mer est l'activité traditionnelle par excellence, incontournable dans le paysage dunkerquois. Il reste à ce jour une dizaine de bateaux de pêche (principalement des fileyeurs) et 6 bateaux pour l'élevage des moules sur cordes. L'élevage de moules de Dunkerque (les moules des bancs de Flandre) se situe au large de Zuydcoote. La vente du poisson ne se fait plus à la criée (fermée à Dunkerque depuis 2020) mais se réalise en vente directe aux aubettes¹, sur les quais du centre-ville de Dunkerque, au Minck.

¹ Abri servant à la vente du poisson



Retour de pêche

À la frontière ouest du Grand Site est présent le 3^e port de France avec ses silhouettes imposantes. L'industrie, la sidérurgie, la métallurgie et la production d'énergie sont des secteurs à forts enjeux développés aux franges du Grand Site. L'agglomération dunkerquoise est un territoire ouvert à la mondialisation, de grands noms de l'industrie mondiale y sont implantés. C'est un territoire attractif pour les importateurs et les exportateurs, et l'implantation de grands

projets industriels, énergétiques et logistiques (raffineries, centrale nucléaire, terminal méthanier, Gigafactories...). C'est également un foyer d'innovation impliquant un tissu dense de sous-traitants et d'entreprises de services qui constituent un véritable écosystème industriel local.

Avec près d'un quart de ses emplois salariés dans l'industrie, le territoire garde une forte spécificité productive dans un environnement portuaire.

Aujourd'hui, **le territoire s'est fortement engagé en faveur de la transition énergétique, vers l'économie circulaire, la symbiose industrielle, le développement de la filière hydrogène ou des énergies renouvelables.** L'actuel projet de parc éolien offshore au large de Dunkerque illustre cette nouvelle impulsion.

Depuis le début du XX^e siècle, sur le territoire des Dunes de Flandre se sont développés des projets en faveur de la santé et des soins. Érigé en 1910 dans la Dune Dewulf, le Sanatorium de Zuydcoote en est la plus illustre représentation. Il a été créé par Georges Vancauwenberghe pour traiter la scrofule grâce au traitement par eau de mer. Plus d'un siècle après et au sein du site classé, la structure existe toujours. L'hôpital maritime est désormais spécialisé dans la rééducation fonctionnelle et emploie avec les annexes de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) et les maisons d'accueil spécialisées plus de 700 personnes.

La Dune Fossile décalcifiée de Ghyvelde, site inscrit à la frontière franco-belge, accueille, elle aussi, un établissement de soins et de santé à destination de personnes en situation de grande dépendance et de vulnérabilité : la maison d'accueil spécialisée de la Dune aux Pins.

Annexe délibération 2025.00936

3.1.4. Des activités de pleine nature en développement

Que ce soit sur la terre ferme, dans les airs ou en mer, de nombreuses activités de pleine nature se sont développées sur le territoire du Grand Site. Les partenaires privés (associations locales) et publics (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, Département, CUD) mettent tout en œuvre pour organiser au mieux les différentes pratiques et concilier les usages afin de préserver le cœur du Grand Site.

Développées en mer, sur la plage, dans les dunes ou dans les milieux périphériques, les activités de pleine nature sont nombreuses, sollicitées et pratiquées par les habitants et les visiteurs : randonnée pédestre (réseau points nœuds mise en place des Réseaux de Randonnées transfrontaliers, GR 120 et sentiers de petite randonnées), vélo (avec la Vélomaritime© comme axe central, réseau points nœuds Vélo du Département), équestre (interdite dans les dunes et autorisée sur la plage à des périodes différentes en fonction des communes), course à pied, trail, VTT (pratiqué sur des itinéraires « sauvages » à défaut d'itinéraires balisés à ce jour), char à voile, kite mountainboard, fatbike, pêche à pied et surfcasting. Concernant la chasse, celle-ci est autorisée en période d'ouverture sur l'ensemble des espaces des Dunes de Flandre, polder et plage inclus. En revanche, la chasse est interdite au sein de la Dune Marchand en raison de son statut de Réserve Naturelle Nationale.

Sur la plage, le développement des sports de nature est facilité par la configuration de cet espace et les aménagements proposés tels que les postes de secours, les bases de

voile, les kiosques, les descentes à bateaux ou encore le stationnement à proximité. Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a pour mission, sur cet espace, de garantir la sécurité, la propreté et l'animation. Il assure de ce fait la bonne cohabitation des usagers en période de forte affluence, lorsque les risques liés aux conflits d'usages entre les différentes activités et pratiquants s'avèrent plus importants.

Dans les dunes, au sein du site classé, la réglementation en vigueur encadre fortement le développement d'activités. Ces espaces sont très prisés pour la pratique de la randonnée pédestre, le jogging/trail. Le VTT et l'équitation y sont interdits. Les différentes activités, couplées à une forte fréquentation, ont des impacts négatifs sur ces milieux naturels tels que l'accélération du risque d'érosion (avec la création de chemins parasites) et de la fragilité des sites, le piétinement sur des accès non autorisés et la présence de déchets.



La pratique du long côte quotidienne

Situées à l'interface entre la plage et les secteurs balnéaires (Malo-les-Bains, Leffrinckoucke, Bray-Dunes), les digues promenade aménagées ou en cours de rénovation le long du littoral du Grand Site sont également prisées par les

habitants et visiteurs et permettent une interprétation des paysages et de l'histoire locale.

Aviron de mer, canoë-kayak, pêche en mer, longe-côte, plongée sous-marine, natation et baignade, sports de glisse et voile sont des marqueurs forts de l'identité du territoire.

Ces différentes pratiques permettent de bénéficier d'une vue sur le Grand Site depuis la mer. Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a également pour rôle, en tant que gestionnaire de 4 bases nautiques et du Centre Régional de Voile, d'assurer en partie l'offre de sports nautiques sur le Grand Site. Les autres activités sont développées par des



Un spot de kitesurf reconnu

privés (associations) ou pratiquées de manière individuelle. Dans les airs, les activités aussi sont nombreuses : kitesurf, cerf-volant, aéromodélisme (interdit dans les dunes), parapente ascensionnel, parachutisme, ULM et drone. Certaines se pratiquent en mer comme le kitesurf mais avec une préparation sur la terre (digue ou plage). Le kitesurf est une discipline aérienne très appréciée sur le littoral des Dunes de Flandre en raison des conditions météorologiques du territoire. À cet égard, afin de développer cette pratique

tout en limitant les conflits d'usage sur la plage, une zone dédiée à cette pratique, un kite parc, a été créée.

Les activités aériennes ou le départ de ces disciplines dans les dunes, bien qu'interdites, sont parfois pratiquées. Des panneaux en entrée de dunes signalent les restrictions, les gardes du Département du Nord sont également présents pour contrôler les usages réglementés dans les espaces naturels.

Pour éviter les conflits d'usage entre les pratiques, des mesures ont été mises en place comme l'interdiction de certaines pratiques (arrêtés municipaux pour les plages et les dunes, décret ministériel et arrêté préfectoral concernant la RNN), l'autorisation temporaire ou exceptionnelle d'autres (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime) et l'organisation de zones réservées comme un kite parc ou les sentiers bleus pour le longe-côte.



Activité équestre sur la plage

Cependant, force est de constater qu'il importe toujours sur le Grand Site d'harmoniser et de rendre visible la réglementation des pratiques à l'échelle du périmètre du Grand Site, de ses communes et de ses voisins belges.

3.2. Un Grand Site fréquenté

3.2.1. Un site balnéaire dès le XIX^e siècle

Difficile d'évoquer le tourisme sur le Grand Site, sans repartir deux siècles en arrière pour comprendre l'essor du tourisme balnéaire à Dunkerque et sur le littoral de la mer du Nord. La vogue des bains de mer remonte au XIX^e siècle. Dunkerque possède déjà son propre site balnéaire et édifie dès 1838 un établissement de bains de mer. Au milieu du siècle, la villégiature estivale connaît un essor spectaculaire.

Les touristes affluent, représentant un dynamisme économique important. Le site de la future station balnéaire de Malo-les-Bains, constitué alors de dunes, s'étend à l'Est de la commune de Dunkerque. « Les dunes de l'Est » appartiennent à l'origine à la Ville de Dunkerque et s'étendent sur les territoires des communes voisines. En 1858, Gaspard Malo rachète ce terrain de plus de 641 hectares à la Ville, pour y créer la station balnéaire éponyme. La « section des bains de mer » se développe surtout à partir de 1872 avec les célèbres « chalets » de plage. La station balnéaire se dote d'équipements spécifiques aux villes d'eau : un casino inauguré en 1868, un Kursaal, des hôtels, une digue, des cabines roulantes et fixes, des villas...

L'affluence des estivants à l'époque s'explique en partie par le développement des transports par voie ferrée (les « trains de plaisir » partant de Lille et de la Belgique pour desservir la gare du Cap Nord). Le front de mer s'urbanise entre 1867 et 1900. Dotés de moyens financiers importants, les propriétaires font appel à des architectes réputés : le secteur devient ainsi un des lieux privilégiés de l'architecture

régionale. Source de développement économique, l'industrie des bains de mer représente aussi une véritable attraction qui connaît rapidement un grand succès. Les particuliers sont autorisés à installer des cabines fixes, moyennant un droit de location. La première apparaît en 1886. Baptisées « kiosques », elles remplacent progressivement les cabines roulantes et se répandent sur toute la plage.



Cabines sur la plage de Malo au XIX^e siècle

3.2.2. Les caractéristiques touristiques du territoire du Grand Site

En 2021, l'observatoire partenarial du tourisme (OPT) qui réunit la Communauté urbaine de Dunkerque, l'agence d'urbanisme et l'office de tourisme et des congrès communautaire a été créé. Il associe également, sous la forme d'un Comité partenarial, le Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France, le Département du Nord, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et les représentants des hébergeurs (UMIH, Club hôtelier).

Véritable outil d'aide à la décision, cet Observatoire partenarial du Tourisme vise à :

- Connaître, mesurer, comparer et analyser l'activité touristique afin de connaître le poids, les caractéristiques et les enjeux de cette filière économique pour le territoire ;
- Construire et disposer de tableaux de bord adaptés au pilotage des actions de développement et de promotion touristique ;
- Partager des éléments de connaissance de la filière auprès des groupes cibles : élus, professionnels du tourisme, institutionnels du tourisme, investisseurs, habitants, la presse...
- Adapter nos stratégies de développement et accompagner l'évolution de l'offre du territoire au regard des nouvelles tendances touristiques et attentes des clientèles ;

Cet outil a pour finalité d'observer et d'analyser toutes les composantes de la filière du tourisme : l'offre, la fréquentation, les clientèles, les retombées économiques et l'emploi, et enfin, l'image et la notoriété de la destination.

Grâce aux outils développés, des données chiffrées sont disponibles et permettent de prendre en compte le poids du secteur touristique dans l'économie locale (à l'échelle de la CUD) :

- 2 816 emplois salariés (source URSSAF-ACOSS 2022)
- 5,32 millions de nuitées marchandes et non-marchandes, dont 52% issues de la clientèle étrangère et 48% de clientèle française (source : OPT - Bilan 2023),

- 8,98 millions d'excursionnistes, 63% d'origine française et 37% d'origine étrangère (source : OPT - Bilan 2023),
- 575 401 visiteurs cumulés sur 15 équipements de loisirs (source : OPT - Bilan 2023),

En termes d'hébergements touristiques, le périmètre Grand Site comprend :

- 1 auberge de jeunesse (capacité 200 lits) ;
- 1 hôtel-spa **** (capacité 110 chambres) ;
- 1 hôtel **** (capacité 20 chambres) ;
- 2 hôtels ** (capacité 72 chambres) ;
- 1 hôtel non classé (capacité 4 chambres) ;
- 4 Résidences de tourisme à Bray-Dunes (130 appartements) ;
- 14 campings du non classé au 4 étoiles (capacité de 3 059 emplacements) ;
- 2 aires de camping-cars (de 48 emplacements environ)

- De nombreuses locations touristiques (meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes et AirBnB).

Le Grand Site concentre une partie importante des 5,6 % de résidences secondaires que compte le parc immobilier de la Communauté urbaine de Dunkerque. La commune de Bray-Dunes arrive en tête avec 2 776 résidences secondaires soit 56.1 % de son parc immobilier. Sur la commune de Dunkerque, le pourcentage de résidences secondaires est estimé à 3.3%. Ce pourcentage est de 15.4% à Ghyvelde (318 logements) de 10.7 % à Zuydcoote (78 logements) et de 2.5% à Leffrinckoucke (51 logements) (Données AGUR – RP2021).

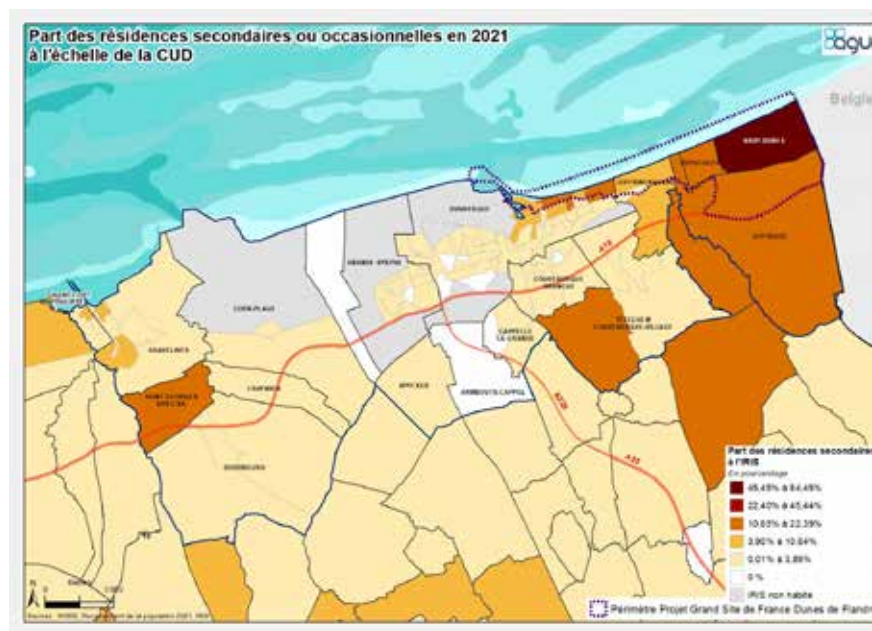
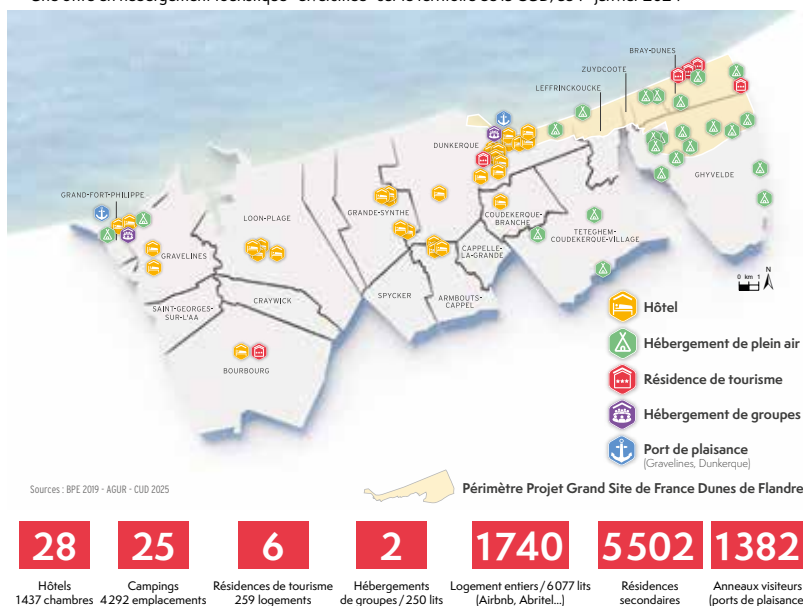
L'offre en hébergements de plein air est conséquente avec plus de 3 000 emplacements repartis inégalement sur 14 campings. Ces établissements se situent en majorité à l'Est du périmètre du Grand Site sur les communes de Bray-Dunes

et Ghyvelde-les-Moères :

- 6 campings sont implantés au sein des massifs dunaires littoraux dont 3 partiellement ou totalement en site classé des Dunes de Flandre maritime,
- 2 campings se situent en limite du site inscrit de la Dune Fossile de Ghyvelde,
- 6 campings trouvent place en limite de secteurs agricoles.

Concernant les trois situés dans le périmètre, en site classé, leur exploitation est antérieure au classement du site. Aussi, à ce jour, à défaut de disposer d'une offre d'hébergement touristique alternative, les services de l'État et les divers partenaires du Projet s'attèlent à faire respecter le site et l'esprit des lieux, en renforçant leur intégration paysagère, en accompagnant les propriétaires et gestionnaires, en freinant leur extension et enfin en anticipant leur cession.

• Une offre en hébergement touristique "diversifiée" sur le territoire de la CUD, au 1^{er} janvier 2024



(gauche) Carte des hébergements touristiques en 2024

(droite) Carte de la part des résidences secondaires en 2021

Annexe délibération 2025.00936

3.2.3. Une fréquentation régionale et frontalière

Fréquentation touristique

Depuis janvier 2023, la CUD s'est dotée de l'outil d'analyse des flux de fréquentation FluxVision d'Orange. Différents périmètres ont été programmés à l'échelle de la CUD dont un spécifique pour le territoire de projet Grand Site Dunes de Flandre.

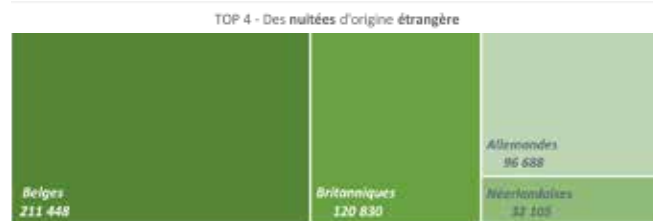
Cet outil permet de tirer des grands enseignements sur la fréquentation annuelle et de faire des comparaisons.

Aussi, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, 1 013 000 nuitées ont été effectuées pour une durée moyenne de 1.8 nuits. 46% de la clientèle est française, 54% étrangère.

Les divers graphiques suivants permettent de comprendre davantage la typologie de clientèle du Grand Site.



Top 3 des clientèles françaises, passant au moins une nuit sur le Grand Site en 2023



Top 4 des clientèles d'origine étrangères, passant au moins une nuit sur le Grand Site, en 2023

Concernant les excursions (séjour à la journée), 2 618 000 ont été recensées à 75% par des visiteurs français et à 25% par des étrangers.



Top 3 des excursionnistes d'origine française, passant une journée sur la Grand Site, en 2023



Top 4 des excursionnistes d'origine étrangère, passant une journée sur le Grand Site, en 2023



Volume des nuitées et des excursions de la clientèle française en 2023

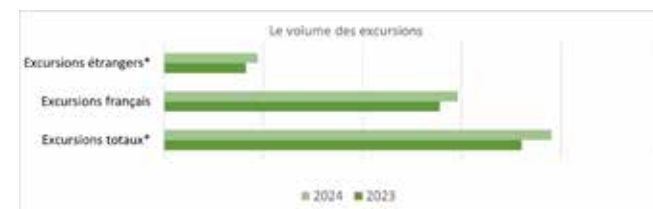


Volume des nuitées et excursions de la clientèle étrangère en 2023

L'outil FluxVision permet de comparer la fréquentation sur le site entre 2023 et 2024. Aussi, il est intéressant de voir que le volume des nuitées marchandes (hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation qui lie le loueur et l'hébergeur) et non marchandes (ne donne pas lieu à une rémunération : hébergement dans la famille, amis, résidence secondaire) a évolué avec une augmentation entre ces deux années tout comme le volume d'excursionnistes.



Comparaison du volume des nuitées marchandes et non marchandes entre 2023 et 2024 : augmentation des nuitées étrangères



Comparaison du volume des excursionnistes français et étrangers entre 2023 et 2024 : le volume a augmenté de manière significative parmi les différentes clientèles.

Concernant la question hôtelière, sur les 31 hôtels du territoire communautaire, on observe un taux d'occupation de 65% pour une durée de séjour moyenne de 1.63 jours à fin 2023 (Source : baromètre hôtelier MKG - 2023)

Pour les meublés de tourisme, c'est 1 660 offres réservables en 2023 avec un taux d'occupation moyen de 50.19% et durée moyenne de séjour de 3.7 jours (Source : Liwango – CRT des Hauts-de-France – Département du Nord).

En 2023, les points d'accueil de l'office de tourisme ont reçu 72 % de clientèles françaises. La clientèle accueillie est cohérente avec les chiffres de fréquentation précédents. En effet, le top 3 des clientèles est les régionaux à 46;8 % ; les Belges à 15;4 % et les habitants d'Île de France à hauteur de 6;6 %.

Le diagnostic du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte constate une concentration des publics touristiques en saison estivale (135 000 visiteurs accueillis dans les différents points de l'office de tourisme en 2018 dont 42% en juillet et août) et une volonté de diversifier les publics et d'étaler la saisonnalité autour de plusieurs filières (patrimoine, culture, de pleine nature...). À l'échelle des stations balnéaires du périmètre, un public populaire de proximité reste très fort et la diversification des clientèles se concentre avant tout sur le centre-ville de Dunkerque.



Une EuroVélo n°4 fréquentée

Premiers éléments d'analyse : une fréquentation dépendante de la saisonnalité

Le premier constat est celui de **différences marquées dans la fréquentation selon la saison**, en particulier entre le mois d'août (point haut de fréquentation de la très grande majorité des sites) et le mois de décembre.

Certains de ces sites accueillent des flux très importants : 93 300 personnes en août sur la plage de Bray-Dunes. Le chiffre semble cependant étonnamment faible si on le rapporte à la moyenne journalière en août avec 3 010 personnes par jour sur un linéaire de plage de 3 km du bout de la digue de Bray-Dunes à la frontière.

Sur le mois de décembre les flux diminuent fortement et la Dune Marchand est alors le site le plus fréquenté. À noter que la Dune fossile de Ghyvelde enregistre des flux plus importants en décembre qu'en août.

En août, sauf exception (Batterie de Zuydcoote mais fréquentation très faible), les sites sur lesquels la proportion des locaux est la plus faible sont les sites les plus touristiques

à Bray-Dunes et/ou les plages. Sur ces 3 sites (plage de Bray-Dunes, Dune du Septentrion à Bray Dunes et Plage des Alliés à Dunkerque) la part des habitants de la CUD reste cependant non négligeable pour une haute saison touristique (33% sur la plage de Bray-Dunes, 35% sur la plage des Alliés). Tous les autres sites sont majoritairement fréquentés par des résidents de la CUD (+ de 50%) y compris la Dune Marchand.

Sur le mois de décembre, la part des résidents locaux est encore plus importante et partout majoritaire, sauf sur la plage de Bray-Dunes (24% de locaux).



Promeneurs sur la plage

Spécificités du tourisme à vélo

À la suite de la mise en service de la Vélomaritime en 2019 et à son succès auprès des habitants, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est engagée en 2022, dans un projet Interreg Eurocyclo. Dans ce cadre, en 2022, une enquête de fréquentation et de retombées économiques de l'EuroVélo 4 - La Vélomaritime a été menée. Celle-ci a conclu à une hausse de la fréquentation des passages par jour aux divers points de comptage.

Cette enquête menée à l'échelle de la CUD et pas spécifiquement à l'échelle du Grand Site permet de mieux connaître les usagers. Ainsi, 62% des pratiquants font du vélo pour le loisir, 17% d'entre eux ont une pratique sportive, 15% plutôt utilitaire et enfin 5 % sont itinérants.

Concernant les clientèles touristiques, la durée moyenne de leur séjour est de 9 jours et 65% séjournent dans un hébergement marchand. 80 % d'entre eux sont français, 14% belges et 6% d'autres nationalités.

La Communauté urbaine de Dunkerque a implanté deux éco compteurs sur la Vélomaritime : un au niveau de la RD60 à Bray-Dunes, derrière la Réserve Naturelle de la Dune Marchand et un second au niveau du Fort des Dunes.

En 2023, la Vélomaritime, dans sa traversée du Grand Site, comptait une moyenne de 500 passages par jour avec des pics l'été à plus de 1 000 passages par jour en août et une fréquentation un peu plus importante le dimanche. À noter une hausse constatée de la pratique à l'été 2024 (juin /

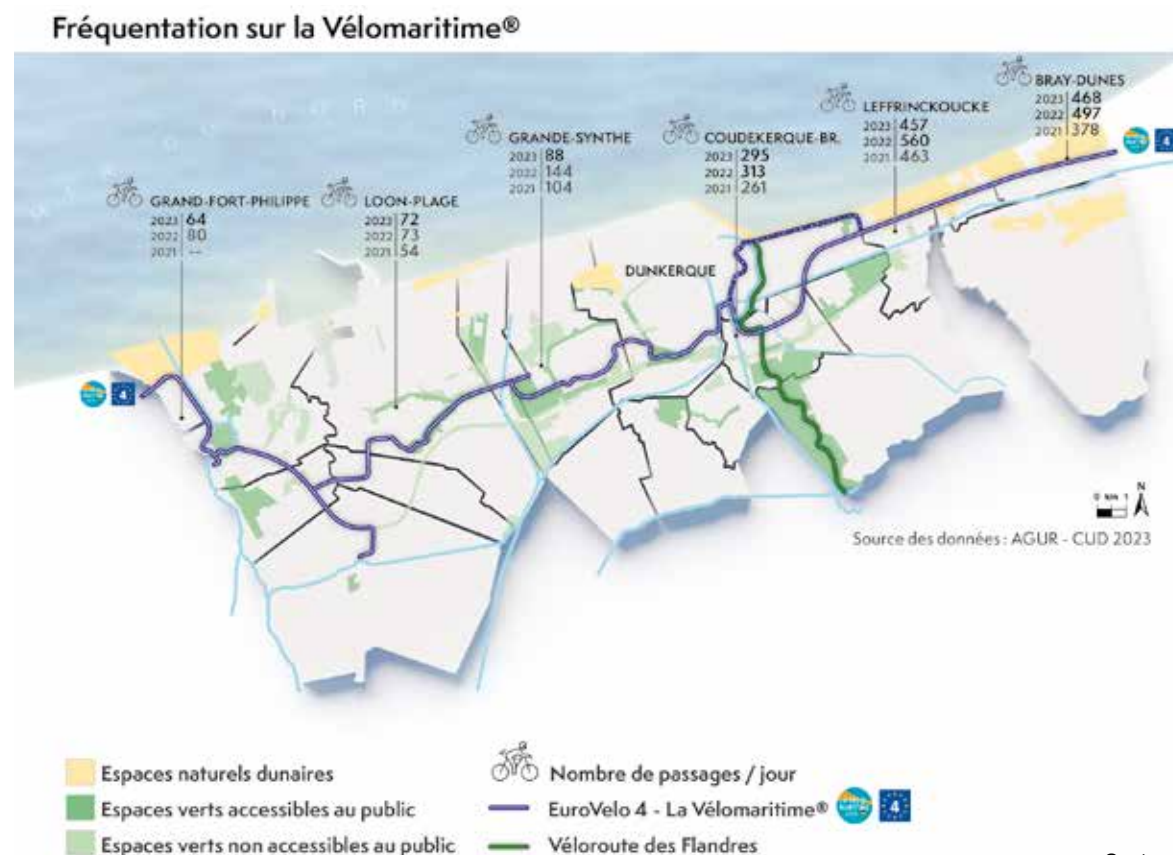
juillet / août) par rapport à l'été 2023 sur ces 2 compteurs :

+ 87% sur Bray-Dunes

+ 17% sur Leffrinckoucke



EuroVélo n°4 longeant les dunes



Carte de la Vélomaritime

Fréquentation des espaces naturels

Le Département du Nord, dans le cadre de sa gestion des Espaces Naturels Sensibles a disposé des éco-compteurs dans les différents massifs dunaires et leurs abords.

Ci-après les données majeures relevées grâce aux Eco compteurs.

Secteur	Site	Estimation Fréquentation moyenne annuelle (nb de personnes)	Fréquentation année 2021 (nb de personnes)	Fréquentation année 2022 (nb de personnes)	Fréquentation année 2023 (nb de personnes)
Dunkerque - Dunes de Flandre	Dune Dewulf	160 000	194 196	186 517	186 710
	Réserve naturelle de la dune Marchand	110 000	101 945	108 790	102 595
	Dune du Perroquet	200 000	159 587	163 275	177 322
	Dune fossile de Ghyvelde	80 000	79 455	73 552	73 989



Localisation des éco
compteurs

Annexe délibération 2025.00936

3.2.4. Les conséquences de la fréquentation diffuse et saisonnière

La fréquentation importante que connaissent les Dunes de Flandre sur des périodes parfois très courtes ainsi que les différentes pratiques exercées impactent fortement les milieux naturels. Cela provoque également des répercussions en termes de pression sur les espaces ou génère des conflits d'usage entre les pratiquants.

Cette pression exercée par un afflux d'usagers (habitants et touristes) amène la création de chemins parasites dans les espaces naturels et entraîne l'érosion des dunes blanches protectrices. De plus, les problèmes liés à une fréquentation excessive sur des périodes parfois très courtes provoquent de nombreuses pollutions visibles et invisibles. En conséquence directe, il convient de souligner la gestion des déchets plus importante, la saturation du stationnement et de la circulation. Au-delà des effets néfastes sur le milieu dunaire, cette forte fréquentation représente une menace pour la qualité de visite et la bonne cohabitation avec la population locale.

Le territoire aussi subit les méfaits des pratiques non réglementaires telles que le parapente, les feux de camp, le camping sauvage qui portent également atteinte aux milieux et de surcroît à l'usager dans la mesure où le site n'est pas adapté à ce type de pratiques.

La gestion des flux et des usages est un enjeu majeur pour le Grand Site. Grâce au développement d'outils d'analyse depuis 2021, le territoire bénéficie d'un partage des données et est capable de quantifier voire qualifier les flux de visiteurs. Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte et

sa déclinaison opérationnelle à venir permettra de mieux canaliser et gérer la fréquentation.

Le fait que le territoire connaisse une fréquentation importante sur des périodes variées peut parfois lui être néfaste. Néanmoins, le territoire possède des espaces moins connus qui permettent de mieux répartir les flux et la pression. Aussi, dans cette logique de préserver et d'accueillir dans des conditions optimales visiteurs et usagers, **un des enjeux portés par la démarche Grand Site concerne la qualité de l'expérience de visite dans le respect du site et de ses habitants.**

La cohabitation des usages : vers un équilibre entre tourisme, milieu naturel et vie quotidienne

Les conflits d'usage sont inévitables dès lors qu'un espace contraint subit une trop forte fréquentation. Ils sont liés également à la diversité des usagers et des sites rencontrés dans les Dunes de Flandre et à leurs enjeux divergents.

Le conflit d'usage créant le plus de tension entre riverains et touristes semble être lié à l'usage de la voiture, en premier lieu sur la saturation du stationnement dans les secteurs les plus urbains (Malo-les-Bains, Leffrinckoucke et Bray-dunes) mais aussi sur la congestion routière, les deux phénomènes étant générés par les afflux de touristes et / ou d'excursionnistes, trop importants par rapport à l'offre de stationnement et la voirie locale.

On relève aussi des difficultés ponctuelles sur les littoraux urbains où l'offre touristique (restauration notamment) doit faire face à une très forte variabilité des flux et n'y est pas

toujours adaptée.

Enfin, les milieux naturels les plus fragiles sont menacés par la forte liberté offerte aux touristes (pas de canalisation des circuits dunaires, blockhaus accessibles malgré les interdictions...). On relève parfois du camping sauvage au sein des dunes protégées.

Les conflits sont également très présents avec les camping-caristes. Leur nombre important couplé au peu de sites d'accueil prévu induit des nuisances fortes sur le secteur (dépôts d'ordures et vidanges sauvages, stationnement non autorisé, branchement électrique sur des réseaux privés... etc.).

Pour conclure, les outils mis en place, la coordination des acteurs locaux, la sensibilisation des publics engagée (par de l'information et la participation de tous les usagers aux enjeux du Grand Site) et les actions qu'il reste à mener contribuent à une gestion plus adéquate de la fréquentation sur les Dunes de Flandre.



Fréquentation non maîtrisée dans la dune blanche

3.3. Un Grand Site connecté

Les données présentées ci-après ont été relevées dans l'étude du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte – 2022.

Les principaux points d'entrée des touristes sur le territoire des Dunes de Flandre sont :

- **Depuis Lille et Paris**, la RD947 qui offre une sortie intéressante de l'A25 pour se rendre à Bray-Dunes ou Zuydcoote ; l'A25 qui reste plus intéressante pour desservir le quartier de Malo-les-Bains à Dunkerque et sa commune voisine de Leffrinckoucke.
- **Depuis la côte Ouest**, l'A16 est incontournable et draine une bonne partie du flux à destination des Dunes de Flandre.

- **Depuis la Belgique**, l'A16 est également privilégiée mais les N39 et N386 offrent une alternative plus locale qui reste concurrentielle à destination des côtes françaises.

En 2022, pour donner une idée des volumes, les axes autoroutiers supportent des flux très importants : 30 000 véh/j sur l'A25 et jusqu'à 60 000 véh/h sur l'A16 au niveau de Dunkerque (plutôt 30 000 véh/j au niveau des Dunes de Flandre).

Toujours en 2022, plus localement, la RD601 accueille jusqu'à 13 000 véh/j et la RD947, environ 5500 véh/j en moyenne.

Quelques épisodes ponctuels de congestions sont à noter sur l'A16, mais globalement les axes structurants sont

Carte d'accès au territoire



Annexe délibération 2025.00936

suffisamment capacitaires malgré des flux importants. Le trafic semble fluide également en semaine, excepté à Dunkerque, qui est globalement plus congestionné aux heures de pointe.

Les difficultés de circulation sur ce secteur se concentrent plutôt sur les réseaux viaries locaux à l'approche du littoral les week-ends estivaux, et dépendent fortement des afflux du tourisme balnéaire et donc de la météo. En notera en particulier l'accès à Bray-Dunes par l'avenue du Général de Gaulle et son croisement avec la RD947, saturé de manière pendulaire en fonction des arrivées et départs des touristes. Les exutoires du réseau structurant sont finalement assez peu nombreux et le maillage local reste faible (Bray-dunes et Zuydcoote en particulier) alors que la quasi-totalité du flux est tourné vers la côte. Les saturations observées sont donc logiques et une diffusion, au moins partielle, en amont pourrait soulager les communes côtières.



Stationnement à proximité directe de la plage et de la dune

3.3.1. Un usage de la voiture prépondérant

L'offre de stationnement est fortement concentrée sur la côte et même à proximité immédiate des plages, sur les digues. Ce positionnement au plus près des plages témoigne d'une volonté initiale de prioriser l'accès au littoral en voiture, au plus près de la destination. Mais face à la croissance constante de la fréquentation, les conflits d'usage engendrés par les voitures au détriment des piétons, des riverains, du milieu naturel, se multiplient et dégradent l'expérience touristique ponctuelle aussi bien que la vie quotidienne sur le littoral.

Le paradigme change donc vers un **souhait de recul de la place de la voiture vers l'intérieur des terres, pour redonner au piéton l'espace qui lui est dû au sein d'un milieu plus naturel et protégé**. Le constat est le même au sujet des sites touristiques naturels hors littoral, la volonté politique portée par le projet Grand Site est de supprimer le stationnement devant les sites à enjeux (Fort des Dunes par exemple).



Stationnement sauvage sur les trottoirs dans un quartier balnéaire

3.3.2. Une offre de transports en commun gratuite

Le réseau de transport en commun actuel présente **plusieurs atouts à faire valoir pour promouvoir une desserte du littoral à vocation touristique**, comme alternative à la voiture.

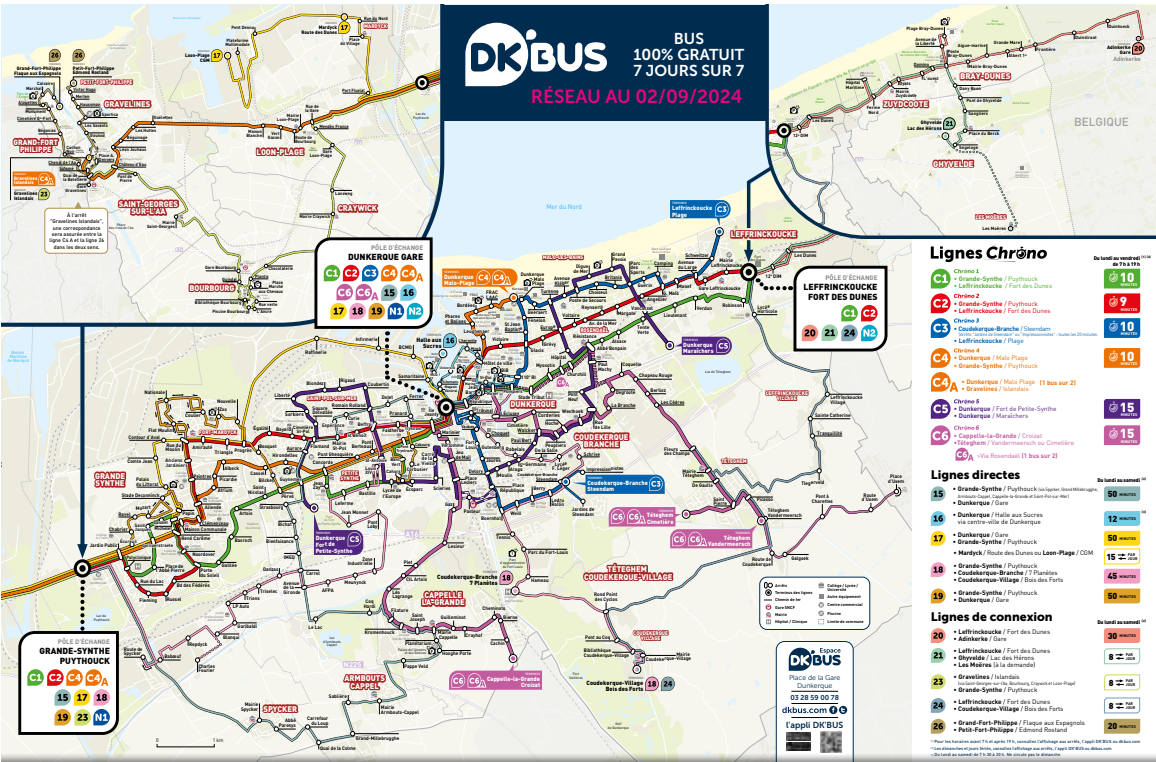
Il s'agit de :

- La gratuité du réseau depuis le 1er septembre 2018, quel que soit l'usage ;
- Une bonne connexion à la gare de Dunkerque ;
- Un maillage fin côté Dunkerque avec des lignes fortes (chrono) qui desservent le littoral à Malo-les-Bains (C4) et Leffrinckoucke (C3).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
12179604
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/06/2025
Retour Préfecture : 24/06/2025

En revanche, la desserte de tout le territoire des Dunes de Flandre en transport en commun connaît certains écueils : les correspondances obligatoires non opérationnelles pour le moment pour la desserte de Zuydcoote (future maison d'accueil du Grand Site à la Ferme Nord), Bray-Dunes et Ghyvelde ;

- Des faibles fréquences et niveau de service des lignes 20 et 21 qui assurent la desserte du littoral au-delà de Leffrinckoucke ;
- Une faible connexion avec les gares belges (la ligne 20 en correspondance à la gare de La Panne).



Plan du réseau DKBus 2024-2025

3.3.3. Un réseau cyclable structuré

Le réseau cyclable actuel s'appuie sur un atout essentiel pour la desserte du futur Grand Site : l'Eurovélo route n°4 - Vélomaritime, mise en service en 2019. Cette voie verte offre une desserte Est-Ouest sécurisée et de qualité en longeant la côte, en site quasi intégralement dédié aux cycles.

Elle permet aujourd'hui de rejoindre Bray-Dunes depuis Dunkerque en 40 minutes, en traversant un cadre agréable qui valorise le milieu naturel qu'elle traverse. Elle constitue une formidable alternative à la voiture pour tous les usagers locaux.

Néanmoins, cette véloroute connaît un succès grandissant

qui implique des conflits d'usage entre pratiquants, visiteurs et habitués. Aussi, un sentier parallèle, le long du canal de Furnes, sur le chemin de halage permettant de ce fait une connexion au réseau belge, soit par la création d'un sentier pédestre/VTT/équestre ou un sentier cyclable est en réflexion.

De plus, pour constituer un véritable réseau structuré, cette "dorsale" que constitue la véloroute, a été en 2024 renforcée par le maillage d'un réseau points nœuds vélo.

Initialement développé par la Belgique, ce réseau de routes adaptées au vélo mis en place par le Département du Nord au titre de sa compétence PDIPR, permet de créer un itinéraire sur mesure. Ce maillage est entièrement connecté aux



Carte réseau points nœuds vélo

3.3.4. Un réseau points nœuds pédestres au cœur des dunes

Les sentiers piétons sont très bien maillés pour assurer la découverte des Dunes de Flandre. Leur organisation par points nœuds pédestres témoigne d'une volonté d'offrir une exploration libre au touriste.

Un enjeu de rééquilibrage de l'offre piétonne entre le littoral et l'intérieur des terres doit s'opérer afin de diffuser davantage les flux pour en limiter la pression sur le littoral (moins de 1% des flux piétons à l'intérieur des terres d'après les données Mytraffic présentées précédemment).

La création de nouveaux sentiers qui seront à l'étude dans le cadre du futur programme d'actions, doit permettre un rééquilibrage vers l'intérieur des terres et vers la Dune fossile de Ghyvelde.



Signalétique sobre sur les sentiers dunaires

4. Pour l'émergence d'un Grand Site de France

4.1. La démarche partenariale depuis 2012

4.1.1. L'organisation du territoire dans la démarche

Les premières réflexions relatives à l'engagement du territoire dans une démarche Grand Site de France sont issues d'un groupe de travail « mise en valeur et préservation des espaces naturels » lancé par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en 2011. Conservatoire du littoral, Département du Nord, Région Nord-Pas-de-Calais (à l'époque), Communauté urbaine de Dunkerque, services de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - UDAP, Dirrecte...) participaient aux échanges et ont contribué aux premières présentations de « révélation » du potentiel du territoire et aux premiers « documents cadres » justifiant l'intérêt d'engager une Opération Grand Site.

Le territoire des Dunes de Flandre s'est engagé dans la démarche dès 2012 avec les élus locaux et les partenaires historiques (Région, Département, CUD, SIDF, Conservatoire du Littoral et CPIE Flandre Maritime). Portée initialement par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, la démarche est depuis 2015 pilotée par la Communauté urbaine de Dunkerque.

4.1.2. La Communauté Urbaine de Dunkerque comme structure porteuse

La Communauté urbaine de Dunkerque est la première communauté urbaine volontaire de France. Elle a été créée par décret le 21 octobre 1968. Depuis 1969, la Communauté urbaine de Dunkerque agit pour le développement de l'agglomération et le cadre de vie de ses habitants. L'agglomération est à ce jour composée de 21 communes et communes associées, qui couvrent une partie de la Flandre maritime et toute la façade littorale du département du Nord.

La Communauté urbaine porte trois missions essentielles :

- L'organisation des grands services publics (déchets, assainissement, transport, voirie...) qui relèvent de ses compétences juridiques et qu'elle développe soit directement, soit par voie de fonds de concours aux communes.
- La garantie d'une cohésion territoriale. La CUD est ainsi le lieu où s'élabore une vision d'ensemble avec les communes et partenaires. Le projet communautaire exprime cette vision. Des stratégies sectorielles la précisent, comme le Plan climat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat et de Déplacement, le plan de déplacements urbains ou la charte déchets.
- L'animation du territoire, à travers des politiques de développement partenarial, qui ne procèdent pas directement de ses compétences historiques mais qui sont essentielles au développement de l'agglomération (développement économique, tourisme, sport, culture, éducation au développement durable...).

Dans ce contexte d'animation de territoire, la CUD porte la démarche Grand Site de France au côté de ses partenaires.

4.1.3. Des partenaires engagés

Une trentaine de partenaires accompagne la Communauté urbaine de Dunkerque dans la démarche Grand Site de France pour les Dunes de Flandre :

- Services de l'État : DREAL, DDTM, DRAC
- Région Hauts-de-France
- Département du Nord
- Conservatoire du Littoral
- Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)
- CPIE Flandre Maritime
- Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre
- Les communes : Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyvelde-Les Moères
- Voies Navigables de France
- Hôpital Maritime de Zuydcoote
- Office de tourisme et des congrès communautaire
- Réseau des Grands Sites de France
- Chambre d'agriculture
- Pôle métropolitain de la Côte d'Opale
- Fondation du Patrimoine
- Atout France
- Banque des Territoires
- Les partenaires belges dans le cadre de projets INTERREG : Province de la Région Flamande (PFO), Agence Nature et Forêt (ANB), Société terrienne flamande (VLM), Agence touristique (WESTTOER)
- Les partenaires Manche Mer du Nord : ADRT Pas-de-

Calais, Département du Pas-de-Calais, ADRT Somme, Syndicat Mixte Baie de Somme Littoral Picard Grand Site de France Les Deux-Caps / Grand Site de France Baie de Somme

Parmi ceux-ci, certains jouent un rôle particulier et/ou sont porteurs d'actions inscrites dans le programme d'actions.

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire des espaces dunaires, il mène une politique d'acquisition foncière et contribue donc à la préservation des milieux naturels et de leur ouverture au public. Le Conservatoire a une convention de partenariat avec d'autres acteurs de la démarche Grand Site :

- Le Département du Nord
- L'AGUR
- Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Et d'autres en cours avec :

- La Chambre d'agriculture
- La Communauté urbaine de Dunkerque
- L'hôpital maritime de Zuydcoote

Le Département, pour sa part, porte également des actions phares en lien avec le Conservatoire du littoral, depuis plus de 40 ans, au titre de ses politiques de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) notamment : aménagement, gestion des espaces dunaires protégés et suivis des espèces et des habitats présents, développement et aménagement des circuits de randonnées, mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de pratiques relatifs aux sports de nature.

L'Agence d'urbanisme et de développement de la Région Flandre-Dunkerque accompagne notamment la Communauté urbaine sur le volet paysage du Projet Grand Site, participe à la mise en œuvre de l'observatoire partenarial du tourisme et du Plan de Paysage communautaire.

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a pour rôle de gérer la propreté des plages de Dunkerque à Bray-Dunes, la sécurité de celles-ci (en saison) et leur animation.

Le CPIE Flandre Maritime a en charge la sensibilisation des habitants à la biodiversité, la pédagogie envers le milieu scolaire à la protection et préservation de l'environnement, les relevés faune/flore et inventaires sur des secteurs particuliers.



Visite de terrain avec les partenaires

4.1.4. Une vision transfrontalière

Le paysage des anciens deltas de l'Aa et de l'Yser, couvrant 120 000 hectares entre la France et la Belgique, se caractérise par son horizontalité et ses vastes vues ouvertes, avec canaux et watergangs - « fossés » permettant l'assèchement et le drainage des terres. Les dunes bordières et intérieures, telles

que la Dune du Perroquet et la Dune du Westhoek ou la Dune Fossile et les Dunes Cabour, forment des ensembles continus au-delà des frontières nationales. Les enjeux communs de ce territoire transfrontalier ont conduit à des programmes européens visant à gérer et restaurer ces milieux dunaires, premier pas vers un espace naturel transfrontalier européen.

Historiquement, la CUD et ses partenaires ont entretenu des liens étroits avec les partenaires flamands, de l'autre côté de la frontière administrative.

Au-delà des similitudes géomorphologiques, de la continuité des habitats faune/flore entre la France et la Belgique, les partenaires nouent de vraies relations avec leurs homologues flamands.

Les projets européens portés ces dernières années en sont le parfait exemple : LIFE+ FLANDRE, projets Interreg VEDETTE, MAGETAUX, EUROCYCLO et Clim@dunes à venir, sont autant d'acronymes pour des projets et réalisations communes.



Des paysages transfrontaliers

4.3. Les principales étapes du projet

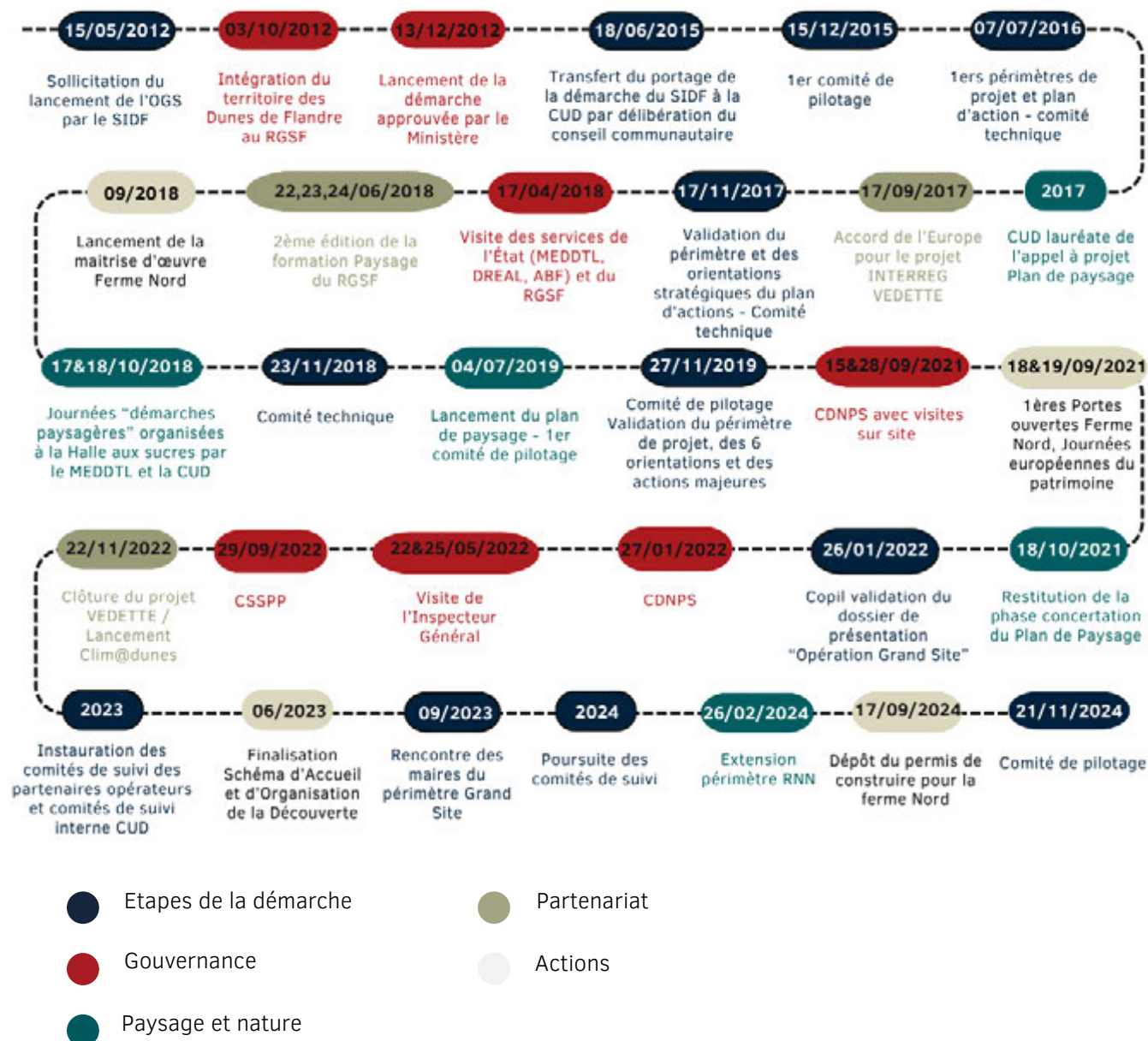


Schéma des principales étapes du projet

5. Enjeux pour le Grand Site Dunes de Flandre

Cette partie a pour but de présenter les principaux enjeux que la démarche de projet Grand Site va s'attacher à traiter.

5.1. Enjeux paysagers

Un des enjeux forts est la **lisibilité du site classé** qui passe par la préservation de l'esprit des lieux et qui a la particularité d'être composé par les 3 ensembles distincts de dunes Dewulf, Marchand et Perroquet entrecoupés par les stations balnéaires de Zuydcoote et Bray-Dunes. Tous les espaces dunaires ne sont pas couverts par le site classé (ou inscrit), à ce titre des réflexions sur l'évolution des périmètres sont envisagées notamment un regard sur le site inscrit de la Dune Fossile de Ghyvelde qui constitue un haut lieu du Grand Site au même titre que les dunes bordières.

Les différents **types de franges dunaires** entraînent une complexité de gestion, entrées d'espaces dunaires, limites avec les espaces urbanisés (fonds de jardin, espace public ...) et les espaces agricoles, franges du site classé, franges des campings, ... Au-delà de typologies différentes, ces espaces ont aussi des propriétaires multiples (publics ou privés). Ces espaces de frottement représentent sur le périmètre plus de 150 hectares. Sur ces espaces, se concentrent des enjeux paysagers, écologiques et d'organisation de l'accueil du public.

A l'échelle du Grand Site, l'accent doit être mis sur la **recherche de cohérence** en matière d'aménagement et de gestion, **entre les sites exceptionnels et les espaces du quotidien**. L'approche paysagère, la notion d'esprit des lieux doivent rayonner sur l'ensemble du périmètre de projet (et à

terme sur l'entière du territoire communautaire à travers la mise en œuvre du Plan de Paysage). Le territoire n'échappe pas au phénomène de banalisation lié principalement aux nouvelles constructions, à la disparition de points de vue et à la perte d'éléments caractéristiques. L'enjeu de **protection et la restauration de la qualité paysagère, naturelle et culturelle** tient ici à la capacité des acteurs du territoire à prendre soin du Grand Site dans son ensemble au-delà des espaces naturels exceptionnels qui concentrent les mesures de protection forte.



La dune fossile, un paysage singulier

5.2. Enjeux patrimoniaux (histoire et nature)

Les enjeux patrimoniaux font partie des enjeux primordiaux auxquels le Projet Grand Site doit s'atteler. Ces enjeux sont liés aux richesses intrinsèques du territoire (patrimoine historique, paysager et naturel). Ces richesses patrimoniales constituent les caractéristiques essentielles et l'ADN du site classé et du futur Grand Site.

Cette démarche de projet vise donc à répondre à ces enjeux **en menant des actions pour la reconquête de la biodiversité, le maintien des espèces faunistiques, floristiques et des paysages emblématiques du site et du patrimoine historique qui le compose.**

Les différentes unités de paysage qui composent le Grand Site contiennent une faune, une flore à maintenir et à préserver.

La réflexion sur l'évolution des périmètres de sites classés et inscrits, cité précédemment constitue une action parmi les nombreuses actions identifiées dans le programme d'actions pour préserver et valoriser les enjeux patrimoniaux. Les caractéristiques du site dunaire qui ont conduit à son classement ont évolué au fil du temps avec comme tendance lourde **l'embroussaillage et donc la fermeture des milieux ouverts à très forts enjeux paysagers et écologiques.**

La poursuite de la qualification de l'esprit des lieux pour mieux partager les valeurs du site auprès du plus grand



De nombreux vestiges militaires dans la dune
Annexe délibération 2025.00936



Le long du sentier du littoral

nombre reste au cœur des préoccupations. En vue d'une appropriation de ces enjeux patrimoniaux et de l'esprit des lieux, **des efforts de sensibilisation et de pédagogie sont à poursuivre auprès du plus grand nombre** pour partager les valeurs du site et ses évolutions.

À cet égard, la continuité des actions de gestion du site classé, de ses abords et de l'ensemble des espaces naturels ou sensibles du périmètre sont au cœur des préoccupations portées par le gestionnaire et les partenaires tout comme les connaissances écologiques (milieux et espèces faunistiques, floristiques) et les corridors éco paysagers.

5.3. Enjeux de gestion des flux

Par le biais de multiples actions connexes, le territoire opère un développement maîtrisé du tourisme, basé sur les enjeux du tourisme durable : écomobilité, déconnexion, sports de nature et de la gestion de la fréquentation. Dans le cadre de ce projet Grand Site, le territoire des Dunes de Flandre s'organise pour accueillir sur l'ensemble de l'année les excursionnistes et touristes afin **de désaisonnaliser les flux**. Avoir moins de monde sur les périodes de tension tout en maintenant une activité économique sur les ailes de saison. Un partenariat de longue date avec l'office de tourisme et des congrès ainsi qu'une connaissance de nos clientèles rendent ces enjeux plus facilement maîtrisables.

Néanmoins, la gestion de l'accueil des flux touristiques sur le périmètre du Grand Site recoupe deux grands types d'enjeux :

- Les enjeux de gestion des flux et de préservation des espaces naturels ;
- Les enjeux de développement touristique de l'agglomération.

Rappelons tout d'abord la très importante fréquentation touristique des sites due aux spécificités de la localisation du Grand Site :

- Au cœur d'une agglomération densément peuplée, les dunes et la plage jouant le rôle de « poumon vert » du territoire et de lieu propice aux activités récréatives ;
- Sur le littoral avec de grandes plages et des stations balnéaires générant une importante attractivité pour des séjours touristiques ;

- Et localisé au cœur d'une des zones les plus densément peuplées d'Europe avec 6 millions d'habitants à 1h30 de route du territoire dont une large part fréquente le territoire en excursion à la journée.

Ces éléments expliquent à la fois l'importance des flux sur le périmètre et la part des mobilités en voiture (les stations n'étant pas directement desservies par le train comme cela peut exister sur des littoraux comme ceux de la Normandie par exemple).

En termes de gestion des flux, il convient de distinguer les enjeux liés :

- Aux flux de résidents de l'agglomération pouvant utiliser les transports en commun existants (et gratuits) plus que leur véhicule personnel en raison à la fois de la proximité donc des faibles temps de trajet et de leur connaissance du réseau ;
- Aux flux de touristes en séjour sur le territoire, venant majoritairement en voiture mais qu'il convient d'inciter, une fois sur place, à des mobilités douces. Un point particulier se pose avec les campings rétro littoraux qui ne peuvent pas s'appuyer sur des liaisons piétonnes ou cyclables Sud – Nord leur permettant de rejoindre les plages sans voiture ;
- Aux flux d'excursionnistes à la journée, sans doute les plus importants en saison estivale et durant les week-ends de beau temps, qui viennent majoritairement en voiture. Pour ces clientèles, l'enjeu est dans la gestion déportée des stationnements puis l'organisation des liaisons vers les cœurs de station que sont les digues promenades.

Les sites naturels représentent deux enjeux particuliers. En termes de préservation, de gestion des flux et de leurs impacts négatifs : il s'agit de travailler sur la parfaite identification des sites, de leurs entrées et de leur importance environnementale. Pour cela, la sensibilisation auprès des visiteurs (locaux, touristes et excursionnistes) des gestes à adopter pour un respect de ces milieux fragiles apparaît centrale. De plus, il convient de requalifier les sites identifiés et leurs par de la gestion des paysages, en particulier ceux des franges des campings dans leurs interfaces avec les espaces dunaires.

Cette gestion des flux pose également la question de la diversification des offres touristiques dans d'autres espaces pour élargir le « périmètre touristique utile » et étaler géographiquement les flux vers l'intérieur du territoire, sur et hors du périmètre Grand Site. Il s'agit donc de développer de nouveaux pôles d'attractivité afin d'éviter des phénomènes de trop forte concentration des flux sur les espaces les plus sensibles.

5.4. Enjeux transfrontaliers

Concernant les enjeux transfrontaliers, **le Grand Site Dunes de Flandre a la particularité de partager ses frontières terrestres et maritimes directes avec la Belgique et la Grande Bretagne**. Concernant la Belgique, l'histoire administrative actuelle n'a pas toujours été la même et le terme de "Dunes Flamandes" illustre bien les points communs entre le périmètre du Grand Site et la Flandre belge voisine. Le flamand, dialecte local (différent du néerlandais), est d'ailleurs identique de part et d'autre de la frontière. Si

ce territoire transfrontalier a connu les mêmes processus de genèse (même socle géomorphologique), les « divergences étatiques/sociétales » sont à l'origine de différences notables, notamment linguistiques, mais aussi culturelles, historiques voire de nombreux aspects de la vie de tous les jours. **Les gestions différentes des espaces de nature de part et d'autre de la frontière ont conduit par exemple à des différences écologiques notables.**

Aussi, certaines espèces à forts enjeux ne sont présentes que d'un seul côté de la frontière et quasi-absentes de l'autre. Comment profitez du retour d'expérience du voisin pour optimiser la survie de cette espèce ? Si certaines espèces ne semblent pas « passer la frontière », d'autres y trouvent de manière quasi-équivalente l'un de leurs bastions européens voire mondiaux. C'est le cas de la Violette de Curtis ou « Pensée des dunes » (*Viola curtisii* pour son nom scientifique, *Duinviooltje* pour son nom néerlandais). Si cette espèce semble « courante et abondante » de part et d'autre de la frontière, il est intéressant de noter qu'environ 70% de sa population mondiale se situe entre Dunkerque et Nieuwpoort, soit sur à peine 30 km de linéaire côtier. Au-delà de la frontière administrative, il s'agit bien de concrétiser de manière partagée les continuités écologiques, historiques, culturelles... qui s'opèrent sur ce territoire. De nombreux partenariats passés et d'autres à venir ont pour enjeux de développer des pratiques de gestion commune des espaces de nature (mais aussi espaces verts, jardins privés, zones commerciales...) ou encore d'œuvrer ensemble de manière concertée et réfléchie aux nombreux enjeux futurs (notamment les enjeux climatiques et de gestion des eaux,

cf au paragraphe suivant).

L'ambition partagée entre les partenaires et d'avancer vers la création d'un site naturel protégé transfrontalier et pourquoi pas imaginer les contours d'un Grand Site d'Europe comme cela a été formulé au lancement du projet Interreg VEDETTE par Anne Vourc'h alors directrice du RGSF.

5.5 Enjeux climatiques

Dans le futur, le territoire va faire face de plus en plus aux enjeux climatiques. Il est notamment vulnérable aux inondations maritimes (submersions) et « continentales » (inondations par les eaux de surface voire souterraines avec, dans ce dernier cas, dans le territoire de polders, une remontée de l'eau saumâtre fortement préjudiciable pour de nombreuses activités économiques, notamment les activités agricoles). **Aussi, des actions seront à mener autour de la gestion du trait de côte et de son érosion mais aussi de manière plus globale sur des solutions fondées sur la nature pour anticiper les changements à venir.**

A l'avenir il faudra aussi sécuriser l'approvisionnement en eau potable, anticiper les conséquences sanitaires et sociales d'épisodes climatiques extrêmes comme les canicules ainsi que leurs impacts sur la biodiversité tels que la disparition des espèces « septentrionales » qui trouvaient ici leur limite sud de répartition ; la modification des liens écosystémiques avec l'expansion d'espèces méridionales ; la prolifération de certaines espèces invasives voire l'arrivée de nouvelles espèces défavorables d'un point de vue sanitaire pour les

populations humaines – moustiques tigre, tiques, etc....

Enfin, la Communauté urbaine de Dunkerque et les acteurs locaux ont choisi d'être le territoire industriel du futur, de réussir la transition vers une industrie décarbonnée et les énergies nouvelles du XXI^e siècle.

En effet, le territoire est depuis quelques années tourné vers la décarbonation et la réindustrialisation avec l'implantation de nouvelles usines à l'ouest du territoire dunkerquois, aux franges ouest du Grand Site, dans le port de Dunkerque.

L'implantation des éoliennes en mer le long du littoral de la mer du Nord est une autre source d'énergie renouvelable. Le développement et le renforcement des mobilités alternatives à la voiture est une autre action phare de la Communauté urbaine de Dunkerque pour répondre aux enjeux climatiques.



Partie B - Bilan des actions menées 2019 - 2024

Annexe délibération 2025.00936

1. Un territoire mobilisé

Depuis 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Grand Site sur le territoire des Dunes de Flandre, les acteurs publics et privés se sont mobilisés pour faire aboutir cette démarche partenariale ambitieuse.

La gouvernance a été complétée et stabilisée ces dernières années par l'instauration de nouvelles instances. Il s'agit notamment de la rencontre des maires du Projet Grand Site, les cinq concernés par la démarche à savoir ceux des communes de Dunkerque, Leffrinckoucke, Ghyvelde-Les Moères, Zuydcoote et Bray-Dunes. Ils se réunissent en amont des comités de pilotage. Depuis 2023, deux nouveaux groupes de travail techniques, transversaux et opérationnels ont également été mis en place : un groupe de suivi du Projet Grand Site et un groupe de suivi interne CUD. La gouvernance du projet s'adapte aux avancées de la démarche et des besoins des partenaires.

1.1. Une gouvernance structurée

Le projet Grand Site a permis la mise en place d'une démarche partenariale visant à la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé par les élus locaux et les partenaires. Aussi, la gouvernance mise en place intègre la préservation, mise en valeur et gestion durable de ses ressources.

La Communauté urbaine de Dunkerque pilote et coordonne la démarche Grand Site. Elle est amenée à conventionner et à travailler étroitement avec ses partenaires pour le lancement d'études préalables, la coordination et l'élaboration du programme d'actions de la démarche Grand Site et la réalisation et le suivi de certaines opérations.

1.1.1. Le comité de pilotage

Co-présidé par le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque et le Sous-préfet de Dunkerque, le comité de pilotage regroupe les partenaires engagés dans la démarche Grand Site, les financeurs ou cofinanceurs d'actions, les gestionnaires ou propriétaires d'espaces intégrés au périmètre du Grand Site. Son rôle est de donner les orientations stratégiques, de valider le programme d'actions, le périmètre du projet et suivre la mise en œuvre.

Il s'est réuni en janvier 2022 et en novembre 2024.



Comité de pilotage "dossier de candidature" en sous-préfecture de Dunkerque

1.1.2. La rencontre des maires du Projet Grand Site

Instaurée en 2022 cette instance s'est réunie trois fois : l'année de sa constitution, puis en 2023 et en 2024, en amont du comité de pilotage. Cette rencontre des maires a pour **objectif d'aborder les sujets liés au Projet Grand Site qui concernent leurs communes et de partager la vision d'ensemble des projets** menés sur le territoire.

Lors de cette rencontre, les partenaires de la démarche sont susceptibles de participer et d'intervenir pour aborder un sujet qu'ils portent et qui concerne plusieurs communes.

1.1.3. Les groupes de travail thématiques

Cinq groupes de travail, un par thématique, se sont réunis de façon régulière entre 2015 et 2020 pour débattre et proposer des actions à intégrer au Projet Grand Site. Leur rôle était de mener sur la base d'échanges, des états des lieux, des diagnostics et d'identifier les enjeux majeurs pour chacune des thématiques :

- Environnement, biodiversité, paysage,
- Gestion du trait de côte,
- Histoire, mémoire, patrimoine,
- Schéma d'accueil et organisation de la découverte,
- Communication et promotion.

À la suite de la crise du Covid et après la rédaction du dossier de présentation du projet et du programme d'action, l'équipe en charge de l'animation de ces groupes a constaté une redondance des participants. Il a donc été proposé aux partenaires de constituer un groupe de travail transversal et opérationnel : le comité de suivi.

1.1.4. Comité suivi interne/partenaires

Au vu de l'avancée dans la démarche, la validation du projet et du programme d'actions en 2022 et les échéances à venir quant à la construction du dossier label, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer la concertation entre les acteurs et principaux partenaires (internes et externes à la Communauté urbaine de Dunkerque).

Aussi, se sont constitués en 2023, deux nouveaux comités :

- Le comité de suivi interne qui réunit les directions de la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) en lien avec les thématiques de la gestion du trait de côte, des mobilités, de la voirie, de l'aménagement, des espaces verts, des éco-initiatives.
- Le comité de suivi des partenaires, composé des représentants de la DREAL Hauts-de-France, du Conservatoire du Littoral, du Département du Nord, de l'AGUR, du CPIE Flandre Maritime, du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et de l'équipe projet Grand Site. Celui-ci réunit tous les deux mois les partenaires opérateurs et maîtres d'ouvrage publics et associatifs du projet afin de faire des points d'avancement sur les projets.

Outre ces groupes de travail, des réunions sont organisées par projet d'aménagement en réunissant les parties prenantes. des échanges bilatéraux mais également avec les partenaires flamands belges.



Comités de pilotage sur études sectorielles

1.2. Les ressources humaines mobilisées

1.2.1. Une équipe projet hybride

Depuis le portage de la démarche par la CUD, l'équipe projet s'est développée pour répondre à l'ambition portée par le territoire.

- 1 chef de projet Grand Site - CUD ;
- 1 paysagiste "Études et Aménagements paysagers" - CUD ;
- 1 chef de projet "communication/promotion" - CUD ;
- 1 chef de projet "Ferme Nord" - CUD ;
- 1 paysagiste-concepteur DPLG – AGUR (en appui-conseil et accompagnement partenarial)
- 1 écologue - CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Flandre Maritime (en appui-conseil) ;
- Appui de l'Observatoire partenarial du Tourisme (CUD, AGUR, OTCC)
- + experts thématiques des collectivités locales identifiés en fonction des sujets.



Groupe de travail thématique

L'équipe projet consolidée en 2018 a vu son rôle évoluer au fil du temps vers une **cellule technique d'appui aux porteurs de projets publics ou privés** dans le périmètre des Dunes de Flandre qui a permis d'accompagner une quinzaine projets tels que l'extension urbaine de Zuydcoote, le projet de réhabilitation de la Ferme Nord, les belvédères de la digue de Malo-les-Bains à Dunkerque, l'aire de camping-cars de Bray-Dunes.

1.2.2. L'implication dans la vie du Réseau

Les membres de l'équipe projet se mobilisent d'ailleurs pour représenter le territoire et ses dynamiques au sein des divers groupes de travail ou manifestations du Réseau des Grands Sites de France avec une participation assidue aux Rencontres des Grands Sites, qui se tiendront en 2025 sur le Grand Site Dunes de Flandre, au séminaire des directeurs, aux réunions thématiques, aux journées de la communication par exemple.

La vie du Réseau s'appuie sur les Grands Sites mais les territoires ont plus que jamais besoin du Réseau pour avancer, les aiguiller et partager les expériences. Le guide sur la gestion de la fréquentation en est le parfait exemple. Le territoire des Dunes de Flandre a été cité pour la mise en œuvre d'une stratégie en faveur des mobilités actives. Diverses interventions de la part du territoire des Dunes de Flandre ont été réalisées ces dernières années sur des thématiques à enjeux pour les Grands Sites : partenariat avec les Deux-Caps et la Baie de Somme, mobilités, projet transfrontalier.

Le Grand Site Dunes de Flandre bénéficie aussi du retour d'expériences d'autres territoires, notamment des territoires voisins de la Baie de Somme et des Deux-Caps en ce qui concerne la réhabilitation de la Ferme Nord en tant que Maison de Site. En effet, à plusieurs reprises les collègues voisins ont ouvert leurs portes pour partager leurs expériences sur les maisons de site.

Participer à la vie du Réseau est un moyen de capitaliser sur les expériences d'autres sites et de valoriser les actions engagées sur notre territoire au sein d'un "écosystème" qui partage les mêmes valeurs et souvent les mêmes problématiques (mobilité, fréquentation, accueil, gestion...).



Participation aux Rencontres annuelles des Grands Sites

2. Bilan opérationnel du programme d'action 2019-2024

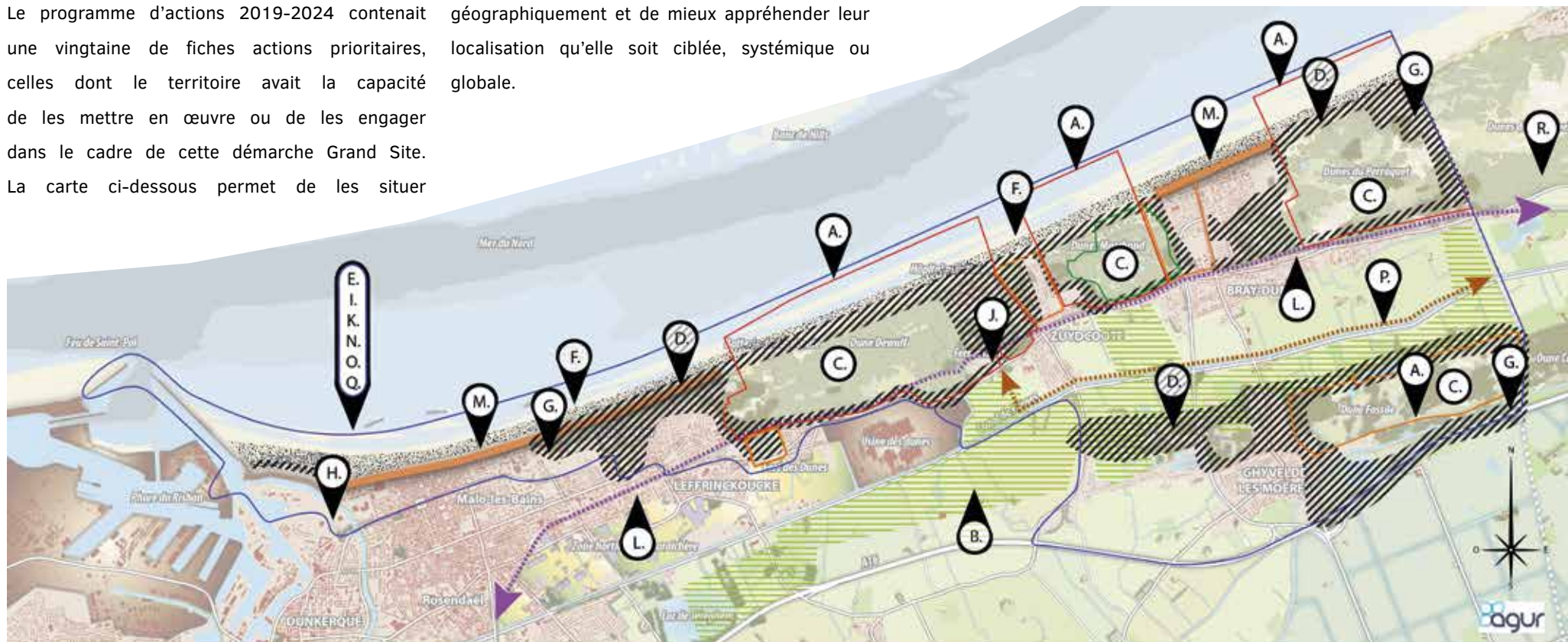
				Priorité	Maître d'ouvrage	Niveau de réalisation	Calendrier de réalisation					
							2019	2020	2021	2022	2023	2024
ORIENT. STRAT. 1				PRESERVER LE CŒUR DU GRAND SITE ET REVELER LA VALEUR DE SES PAYSAGES								
Objectif 1.1 Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site	Act. 1.1.1	Réflexion sur les périmètres de protections liées à la nature et au paysage	1	DREAL								
	ss action	paysage			Action réalisée							
	ss action	nature			Action réalisée partiellement							
	Act. 1.1.2	Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du littoral	1	Conservatoire du Littoral	Action de gestion (action continue)							
	Act. 1.1.3	Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile	1	Département	Action de gestion (action continue)							
	Act. 1.1.4	Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires	1	CUD	Action de gestion (action continue)							
	Act. 1.1.5	Mise en place d'un observatoire photographique des paysages	1	CUD	Action réalisée partiellement							
	Act. 1.1.6	Mise en place d'un observatoire local de la biodiversité	2	CPIE Flandre Maritime	Action réalisée							
Objectif 1.2 Préserver et valoriser l'espace littoral	Act. 1.2.1	Sensibilisation et valorisation de la dimension maritime	3	CPIE Flandre Maritime	Action réalisée partiellement							
	Act. 1.2.2	Nettoyage des plages : continuer à développer les méthodes douces et innovantes	2	SIDF	Action de gestion (action continue)							
	Act. 1.2.3	Harmonisation intercommunale de la réglementation des usages sur les plages	2	SIDF	Action réalisée partiellement							
Objectif 1.3 Accompagner les acteurs économiques	Act. 1.3.1	Accompagnement des propriétaires et gestionnaires de campings	1	CPIE Flandre Maritime	Action de gestion (action continue)							
	Act. 1.3.2	Intégration paysagère et tremplin écologique des zones commerciales et industrielles	3	CPIE Flandre Maritime	Action réalisée partiellement							
	Act. 1.3.3	Sensibilisation des acteurs touristiques	2	AGUR / CUD	Action réalisée							

		Priorité	Maître d'ouvrage	Niveau de réalisation	Calendrier de réalisation					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024
ORIENT. STRAT. 2		SAUVEGARDER, METTRE EN SECURITE ET VALORISER LES SITES DE MÉMOIRE								
Objectif 2.1 Réhabiliter et valoriser les sites historiques	Act. 2.1.1	Bastion 32 - Musée Dunkerque 1940 - Opération Dynamo à Dunkerque	1	CUD	Action réalisée					
	Act. 2.1.2	Fort des Dunes à Leffrinckoucke	1	Commune	Action réalisée					
	Act. 2.1.3	Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke	2	Conservatoire du Littoral	Action réalisée partiellement					
Objectif 2.2 Développer un concept de musée à ciel ouvert	Act. 2.2.1	Mise en place de "Chemins de Mémoire"	2	CUD	Action réalisée					
	Act. 2.2.2	Définition d'une stratégie de promotion et de commercialisation pour la thématique "Mémoire"	2	CUD	Action réalisée partiellement					
	Act. 2.2.3	Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte	2	CUD	Action réalisée partiellement					

		Priorité	Maître d'ouvrage	Niveau de réalisation	Calendrier de réalisation					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024
ORIENT. STRAT. 3		AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION DE LA DÉCOUVERTE DU GRAND SITE								
Objectif 3.1 Proposer une expérience de visite respectueuse du site	Act. 3.1.1	Réalisation d'un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte	1	CUD	Action réalisée					
	Act. 3.1.2	Réhabilitation de la Ferme Nord - Future maison du Grand Site	1	CUD	Action réalisée partiellement					
	Act. 3.1.3	Qualification des aires de stationnement et des entrées de sites dunaires et patrimoniaux	1	CUD / Département / Conservatoire du Littoral	Action réalisée partiellement					
	Act. 3.1.4	Mise en valeur des plans d'eau de la Dune Fossile	2	Conservatoire du Littoral	Action réalisée					
	Act. 3.1.5	Mise en réseau des sites grâce à une information et une signalétique harmonisée	2	CUD	Action réalisée partiellement					
Objectif 3.2 Organiser et développer l'accès multimodal aux sites	Act. 3.2.1	Aménagement de l'EuroVelo 4 "La Vélomaritime©"	1	CUD	Action réalisée					
	Act. 3.2.2	Aménagement des digues promenade	2	CUD	Action réalisée					
	Act. 3.2.3	Aménagement d'aires de camping-cars	2	CUD / Communes	Action réalisée partiellement					
	Act. 3.2.4	Valorisation des transports en commun pour la découverte du Grand Site	1	CUD	Action réalisée					
	Act. 3.2.5	Certification "escapade nature sans voiture"	1	CUD	Action réalisée					
Objectif 3.3 Développer de façon maîtrisée la pratique des sports de nature	Act. 3.3.1	Définition et validation d'un schéma directeur des sports de nature	2	CUD	Action réalisée partiellement					
	Act. 3.3.2	Densification et mise en réseau de la randonnée pédestre transfrontalière	2	Département	Action réalisée partiellement					
	Act. 3.3.3	Aménagement d'un sentier de randonnée secondaire le long du canal de Furnes	2	CUD	Action réalisée partiellement					

Annexe délibération 2025.00936

			Priorité	Maître d'ouvrage	Niveau de réalisation	Calendrier de réalisation					
						2019	2020	2021	2022	2023	2024
ORIENT. STRAT. 4		CONFORTER LE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DU GRAND SITE									
Objectif 4.1 Développer le tourisme durable	Act. 4.1.1	Structuration et mise en tourisme des filières emblématiques du Grand Site	2	CUD	Action réalisée						
	Act. 4.1.2	Définition d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement	1	CUD	Action réalisée						
	Act. 4.1.3	Promotion de la destination "Grand Site" hors saison	2	CUD	Action réalisée						
Objectif 4.2 Valoriser le territoire agricole et ses	Act. 4.2.1	Partenariat avec le monde agricole		CUD	Action réalisée partiellement						
	Act. 4.2.2	Etude de faisabilité du développement d'une filière bois	2	CUD	Action non réalisée	Le territoire n'a pas engagé la réflexion envisagée au vu des autres actions prioritaires à mener					
ORIENT. STRAT. 5		DONNER UNE DIMENSION TRANSFRONTALIERE A L'OGS									
Objectif 5.1 Effacer la frontière franco- belge	Act. 5.1.1	Projet LIFE+ Flandre	2	Département / Conservatoire du Littoral / CUD	Action réalisée						
	Act. 5.1.2	Projet Vers une EcoDEstination TransfronTalière d'Excellence	2	CUD	Action réalisée						
	Act. 5.1.3	Poursuite des échanges pour développer des nouvelles actions transfrontalières	1	Partenaires	Action réalisée						
ORIENT. STRAT. 6		ASSOCIER LES HABITANTS ET METTRE EN ŒUVRE L'OPERATION GRAND SITE									
Objectif 6.1 S'organiser pour faire aboutir le projet d'OGS	Act. 6.1.1	Coordination et évaluation du projet, animation du partenariat	1	CUD	Action réalisée						
	Act. 6.1.2	Creation d'une cellule d'appui aux porteurs de projet à l'échelle du Grand Site	1	CUD	Action réalisée						
	Act. 6.1.3	Aménagement du territoire dans une perspective Grand Site de France (PLUIHD – Plan Paysage – SCOT)	1	CUD / AGUR	Action réalisée						
Objectif 6.2 Partager les valeurs du GS avec les	Act. 6.2.1	Stratégie de communication	2	CUD	Action réalisée						
	Act. 6.2.2	Mise en place d'actions de sensibilisation vers le grand public	2	CPIE Flandre Maritime	Action réalisée						
	Act. 6.2.3	Organisation de chantiers écocitoyens avec les habitants	1	CPIE Flandre Maritime	Action réalisée						



PRESERVER LE CŒUR DU GRAND SITE ET REVELER LA VALEUR DE SES PAYSAGES

- SAUVEGARDER, METTRE EN SECURITE ET VALORISER LES SITES DE MÉMOIRE

- AMELIORER L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE

- (R)** Poursuite des échanges pour développer de nouvelles actions transfrontalières (Act. 5.1.3)

2.1. Les actions phares engagées

Les actions phares présentées ci-après sont les actions structurantes et prioritaires, engagées par le territoire et ses partenaires.

Elles avaient été identifiées et priorisées car elles répondent à des enjeux majeurs en raison de leur valeur paysagère, de leur potentiel de réhabilitation et en tant que lieux d'accueil à la hauteur du site.

Elles jouent un rôle majeur dans le cadre du projet et programme d'action validé en 2022.

En effet, la réhabilitation de la Ferme Nord de Zuydcoote, les aménagements intérieurs et extérieurs du Fort des Dunes de Leffrinckoucke, l'étude sur l'accueil et l'organisation de la découverte ou encore la gestion des franges dunaires et l'accompagnement du camping du Perroquet à Bray-Dunes sont des actions qui répondent aux enjeux de préservation, de gestion et de valorisation du site naturel.

Dans son procès verbal, la **Commission supérieure des sites, perspectives et paysages** souligne *"la qualité et la cohérence des réflexions conduites"*. Elle indique que *"le gestionnaire pourra présenter sa candidature au label après que les actions phares aient été réalisées."*

2.1.1. La réhabilitation de la Ferme Nord : future maison de site

Cette action du programme d'actions validé en 2022 est intégrée à l'orientation stratégique 3 « Améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site » et à l'objectif 3.1 "Proposer une expérience de visite respectueuse du site".

Les enjeux à l'interface entre enjeux paysagers, patrimoniaux et accueil des visiteurs, gestion des flux

La réhabilitation de la Ferme Nord dans son projet global et en tant que future Maison de Site, répond à de nombreux enjeux : d'accueil des visiteurs, d'aménagement paysager, de gestion des flux et de valorisation patrimoniale d'un site emblématique.

La Ferme Nord doit redevenir un élément et un repère dans le paysage. Elle est à la fois partie prenante et témoin de l'évolution des paysages et des événements historiques, à la croisée d'itinéraires de découverte par tous les modes de déplacement

En effet, la réhabilitation de la Ferme Nord permettra de :

- Mieux organiser la découverte du Grand Site de France en projet depuis ce site, point de départ ou d'arrivée de randonnée pédestre, équestre et cycliste, vers les autres sites :
- les plages des Dunes de Flandre, les stations balnéaires de Malo-les-Bains et Bray-Dunes, les villages côtiers de Leffrinckoucke et Zuydcoote ;

- La Dune Dewulf, la Dune Marchand, la Dune du Perroquet et la Réserve Naturelle du Westhoek en Belgique (à 6 km), la Dune Fossile décalcifiée de Ghyvelde, le polder des Moères... pour la découverte environnementale ;
- Le Musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo, le Fort des Dunes, la Batterie de Zuydcoote, les cimetières militaires, les épaves visibles à marée basse...
- Retrouver des espaces ouverts autour de l'enceinte des bâtiments afin de multiplier les vues, de proposer une bonne lecture des espaces de la ferme et permettre aux visiteurs dès leur arrivée, de saisir l'échelle de l'ensemble bâti et de la cour intérieure.
- Limiter l'impact visuel des véhicules aux abords immédiats de la Ferme Nord : en travaillant sur le déplacement, l'intégration, la réorganisation de l'offre en stationnement en retrait de la ferme, en reportant notamment le stationnement longeant la façade principale de la Ferme Nord, voire à plus long terme en déplaçant l'aire de stationnement actuelle qui occulte la partie Nord Est de la ferme.
- Remettre en valeur la cour intérieure, par la gestion des eaux pluviales du bâti (environ 5 200 m² de toiture), la remise en état de la mare, la mise en place de cuves pour l'entretien et les activités pressenties : ferme pédagogique et jardin pédagogique partagé.

Le projet de réhabilitation

Le projet de réhabilitation de la Ferme Nord à Zuydcoote, future Maison de Site est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique. Le site de la Ferme Nord constitue en effet un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime.

C'est une propriété communautaire. Le site est classé par l'État au titre de la loi de 1930 et en Zone Natura 2000, en plein cœur du périmètre du Grand Site Dunes de Flandre. Les études et réflexions portées sur le sujet débordent du site intra-muros pour intégrer la zone agricole, le site dunaire et les abords de l'Hôpital maritime de Zuydcoote à des fins de restauration paysagère, écologique et d'organisation cohérente de l'accueil et de la découverte.



Visuels du projet de réhabilitation de la Ferme Nord

En collaboration étroite et régulière avec le Département du Nord, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, les services de l'État et notamment les services des ABF et de la DREAL, les études avancent de manière significative, et le travail réalisé en interne et la maîtrise d'œuvre ont permis d'établir une programmation en deux phases distinctes.

La première phase concerne la partie nord du site et la cour centrale. Elle comprend :

- La réhabilitation du bâti fortement dégradé et l'aménagement paysager de la cour centrale (accueil de concerts, expositions extérieures, spectacles...) et de pâtures visant à retrouver son caractère de ferme agricole ;
- La réalisation d'un pôle administratif de 1 000 m² regroupant les acteurs du Grand Site (les Gardes du Département du Nord, le CPIE et le SIDF).
- La création de la Maison d'Accueil du Grand Site, lieu d'information et d'interprétation (salle pédagogique du CPIE Flandre Maritime, boutique, espace d'information et d'interprétation...) et d'une halte randonnée.

La Ferme Nord et son espace muséographique viendront finaliser et compléter le parcours mémoriel commencé avec le Musée Dunkerque 1940 et le Musérial du Fort des Dunes, structurant ainsi la filière tourisme de mémoire sur le territoire. Le dépôt du permis de construire a été fait en septembre 2024. Le permis d'aménager concernant l'aménagement des abords de la Ferme Nord a été déposé à la mi-octobre 2024. Les demandes de permis ont été soumises pour avis auprès de la CDNPS du 28 novembre 2024.

Budget envisagé : 12,6 millions €

La seconde phase couvrira les travaux dans la partie sud pour l'accueil d'investisseurs privés pour des projets de restauration, d'hébergement touristique et de micro-brasserie. Cette partie du projet Ferme Nord sera lancée sur le prochain mandat et fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt.

Budget envisagé : 5 millions €

Ce projet de réhabilitation bénéficie d'un soutien de la Fondation du Patrimoine et d'une souscription publique. Par le biais de ce partenariat, une recherche de mécènes est également mise en œuvre.

La stratégie de mise en valeur et d'intégration paysagère du site

Depuis 2021, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société MAES Architectes et Urbanistes et son groupement afin d'accompagner la CUD dans les études jusqu'à la rédaction du Dossier de consultation aux entreprises (DCE).

Ce groupement a travaillé sur le projet ci-dessus.

En parallèle du projet de réhabilitation du bâti, des aménagements paysagers et des travaux conservatoires urgents ont été réalisés tels que l'abattage des peupliers du Canada sur le flanc Nord de la Ferme Nord. Cet abattage s'est avéré nécessaire pour plusieurs raisons :

- Renforcer l'effet « clairière » autour de la ferme en rétablissant une relation visuelle avec l'ancienne voie ferrée et la halte ferroviaire et par la même redonner à voir la façade Nord de l'édifice.
- Le Peuplier du Canada est une espèce hybride entre le Peuplier noir, européen, et plusieurs espèces de peupliers américains. Le patrimoine génétique hybridé de ces peupliers n'attirent que très peu les insectes indigènes et limitent donc les chaînes alimentaires associées. L'abattage ayant eu lieu après diagnostic des éventuels mollusques et lichens corticoles pouvant être à enjeux.
- Arrivés à maturité, ces Peupliers du Canada sont soumis aux vents dominants du Nord-Ouest, et penchaient vers les bâtiments de la Ferme Nord faisant peser un risque de chute.



Chantier d'abattage des peupliers du Canada en 2024, ré-ouverture des vues sur la Ferme Nord

Annexe délibération 2025.00936

Au-delà de cette action concrète, et à la demande de la DREAL, une mission a été confiée à l'agence Folléa-Gautier Paysagistes Urbanistes afin de réaliser un schéma d'aménagements paysagers sur ce site qui englobe un périmètre élargi aux abords (nord) de l'hôpital maritime, au canal de Furnes (au sud) et qui intègre également le cimetière militaire de Zuydcoote. Cette mission a eu pour objectif de dresser un diagnostic sur les enjeux à partager et à établir une feuille de route opérationnelle à court, moyen et long terme.

Cette mission est à la croisée des aménagements en cours ou à venir sur ce site à savoir, la réhabilitation de la Ferme Nord, ses abords, les espaces de stationnement, la halte ferroviaire ou encore la reprise du boulevard Vancauwenberghe pour gérer les différents flux (création d'un chaudiou et d'un sentier).

La mise en œuvre opérationnelle des propositions de Folléa-Gautier sera traduite dans le programme d'actions 2025-2032.

Coût : 24 000 € TTC

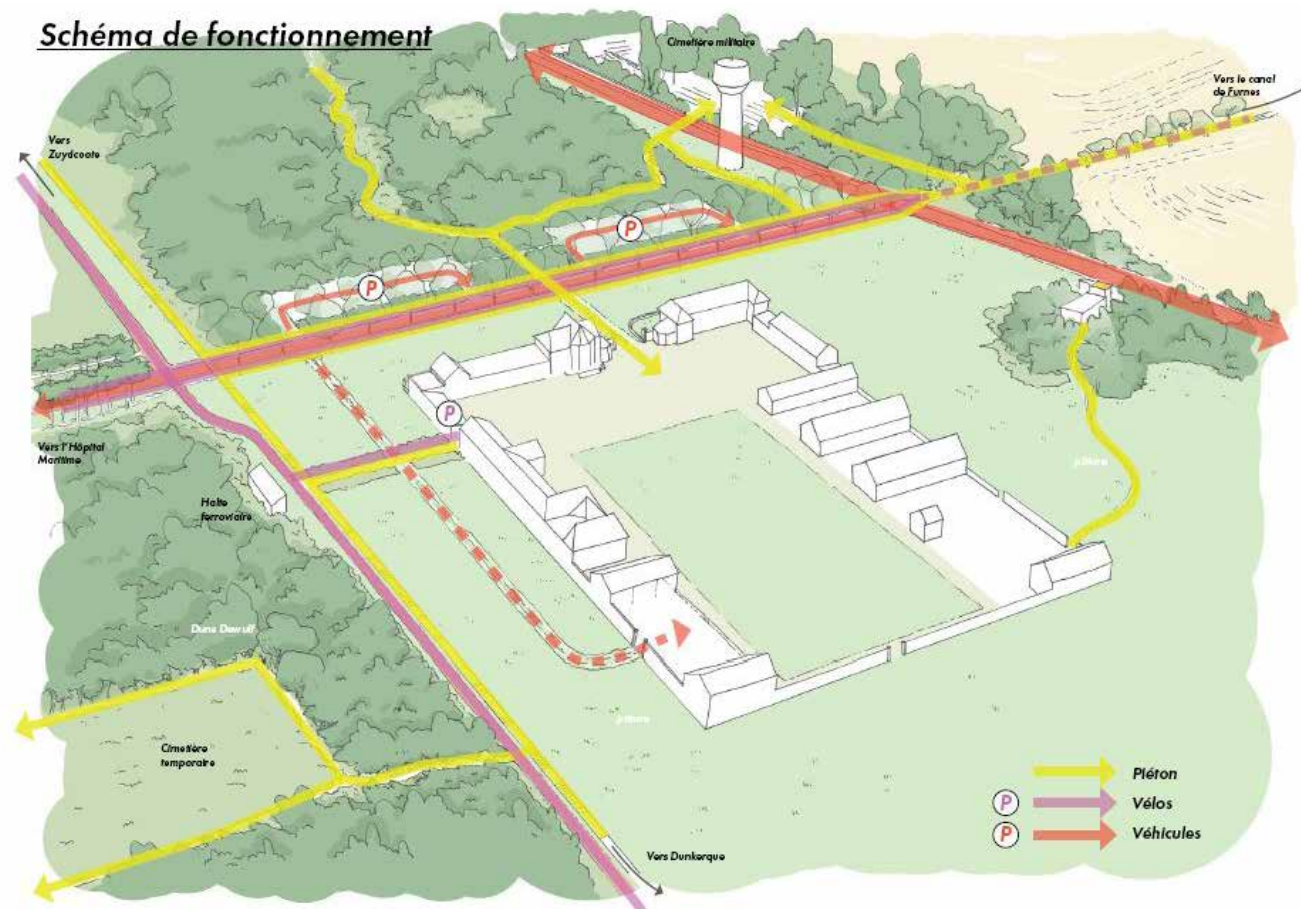


Figure xx. Schéma d'intention de gestion des flux à long terme (Folléa-Gautier, 2024)

2.1.2. La réhabilitation du Fort des Dunes et des abords : muséographie et parvis

Le Fort des Dunes est au même titre que la Ferme Nord, un lieu à haute valeur patrimoniale pour le Grand Site. Au-delà d'un site chargé d'histoire, inscrit dans le développement de la filière tourisme de mémoire, il s'agit également d'un site aux enjeux paysagers importants.

Inscrite dans le programme d'actions au sein de l'orientation 2 « Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire », cette action répond à l'objectif 2.1 « Réhabiliter et valoriser les sites historiques ».

Aujourd'hui, le fort est à l'interface entre les dunes, la ville et l'espace agricole lui donnant une place centrale d'articulation. Il se positionne :

- à l'entrée de ville de Leffrinckoucke, ;
- à l'entrée de l'espace naturel de la dune Dewulf ;
- à proximité du canal de Furnes et de l'espace agricole qui crée un trait d'union du polder jusqu'à la mer et constitue une coupure d'urbanisation entre l'usine des Dunes et le centre de Leffrinckoucke.

Trois actions majeures ont été menées au Fort des Dunes.

Scénographie renouvelée

Une première étape a été de repenser la scénographie du lieu et de l'exposition. Dans la continuité de l'étude sur la valorisation et la mise en tourisme des sites de mémoire des "conflits contemporains" réalisée par In Extenso qui avait proposé de renforcer les connexions entre le Fort des Dunes et la Batterie de Zuydcoote et de tirer parti des capacités et du potentiel majeur de ce site emblématique, la Ville de Leffrinckoucke en partenariat avec la Communauté urbaine et le ministère des Armées a procédé à une consultation pour une refonte de la muséographie et scénographie. Cette mission confiée à Lebreton-Fournier a eu pour objectif de créer une nouvelle exposition en complémentarité avec le Musée Dunkerque 1940 - Opération Dynamo.

Aussi, le parcours de visite est constitué de 5 séquences de visite :

Séquence 1 : La Flandre, un territoire stratégique

Séquence 2 : Le concept défensif du Général Séré de Rivières

Séquence 3 : L'anatomie du Fort des Dunes

Séquence 4 : De l'opération Dynamo à la Libération

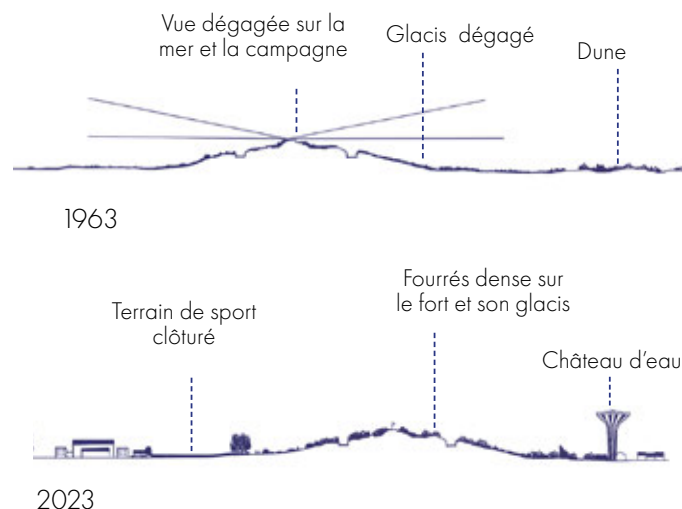
Séquence 5 : Le fort, porte des Dunes de Flandre

Coût : 1,1 M € TTC



La nouvelle muséographie du Fort des Dunes

Des aménagements extérieurs repensés



Evolution de la périphérie du Fort des Dunes

Au fil des années, l'urbanisation a progressé dans les dunes jusqu'au pied du fort. Les cités ouvrières à l'Est, la ville de Leffrinckoucke à l'Ouest ainsi que les usages urbains et industriels qui s'y rattachent (Terrains de foot, parking, pôle multimodal, piste cyclable, voie ferrée, etc.) sont venus encercler le fort.

Le Fort s'est vu de plus en plus contraint et a perdu peu à peu son espace de respiration. Le glacis qui est l'écrin de l'architecture militaire, a perdu de son ampleur.

La ville et la CUD se sont inscrits dans une volonté de retrouver cet espace de respiration pour valoriser l'arrivée sur l'édifice militaire.

À la suite de ces travaux en intérieur, la deuxième phase consistait à redonner de la visibilité au Fort et aux glacis depuis l'extérieur. Action ayant été identifiée dans le rapport

de l'inspecteur général comme une des actions phare du programme d'actions ainsi que par le paysagiste Alain Freytet lors de la formation paysage du RGSF en 2017.

Aussi, la Ville de Leffrinckoucke a constitué un groupe de travail avec la Communauté urbaine de Dunkerque, l'ABF, la DREAL, le service Espaces naturels du Département, le Conservatoire du Littoral, le CPIE Flandre Maritime et l'AGUR afin de travailler conjointement sur la requalification de l'entrée de site et reculer la place de la voiture à ses abords. Cette mission menée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la CUD a été réalisée au printemps 2024. Elle a permis de libérer l'accès principal au fort des véhicules stationnés sur les pentes du glacis, les faisant disparaître du paysage. Cette action a également permis de limiter les conflits d'usages entre les flux piétons, cycles et véhicules.

Coût : 150 000 € TTC



La réhabilitation du parvis du Fort, avant (2022)/après (2024)

Enfin, dans la continuité de ces chantiers et des travaux de l'AGUR sur l'approche paysagère du fort, une mission pour réaliser un schéma directeur d'aménagement paysager a été confiée à l'agence Folléa-Gautier afin d'accompagner la Communauté urbaine, la ville de Leffrinckoucke, le Conservatoire du Littoral sur une vision à court, moyen et long terme des abords de ce site jusqu'à la Batterie de Zuydcoote en front de mer. Axée sur trois phases : diagnostic, enjeux du site et proposition d'un plan d'actions, cette mission a vocation, sur la base de valeurs partagées, à guider les futurs aménagements pour rester en adéquation avec

l'esprit des lieux. Des fiches actions et feuilles de routes sont rédigées et illustrées par des schémas, croquis et références d'aménagement.

La mise en œuvre opérationnelle des propositions de Folléa-Gautier sera traduite dans le programme d'actions 2025-2032.

Coût : 24 000 € TTC

Schéma d'intention de réhabilitation des glacis à long terme (Folléa-Gautier, 2024)

2.1.3. L'étude Schéma d'accueil et d'organisation de la découverte

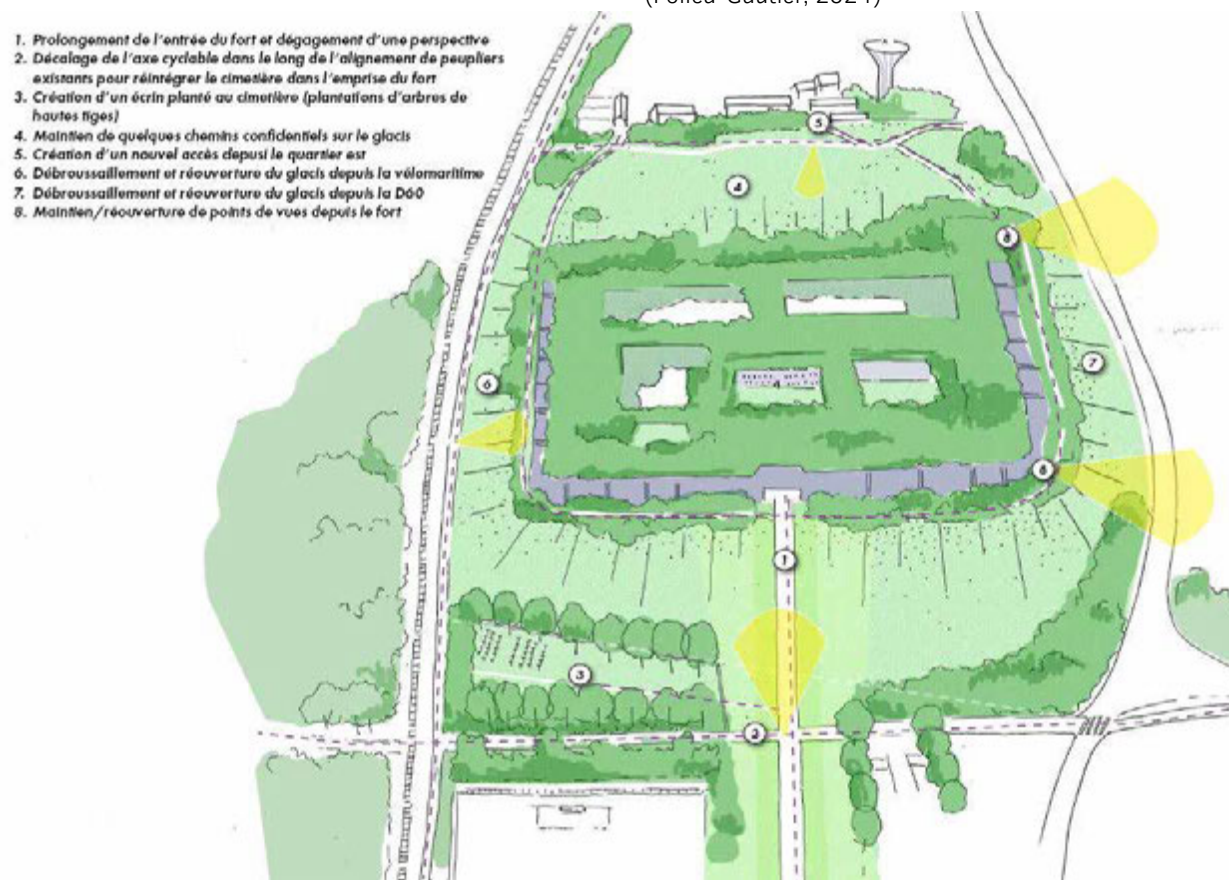
Cette action du programme d'actions validé en 2022 est intégrée à l'orientation stratégique 3 « Améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site » et à l'objectif 3.1 « Proposer une expérience de visite respectueuse du site ».

En 2022, la CUD et ses partenaires ont constitué, suite aux échanges avec la DREAL, un groupe de travail afin de réaliser un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte pour pallier certains manques dans la gestion et l'organisation de la découverte du site.

Ainsi, ce schéma d'accueil et d'organisation de la découverte sur le Grand Site Dunes de Flandre a été construit avec le bureau d'études Artelia et se présentait en deux volets, travaillés en parallèle :

- Un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte sur le périmètre du Grand Site ;
- Un schéma d'accueil d'aires de camping-cars à l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le diagnostic établi permet d'avoir une vision exhaustive des conditions actuelles d'accueil des touristes à la fois sur le territoire de la CUD, et plus spécifiquement sur le périmètre du futur Grand Site de France. Cette connaissance a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses, les leviers et les freins sur lesquels appuyer des propositions d'aménagement concrètes, permettant d'améliorer l'expérience de visite au



Annexe délibération 2025.00936

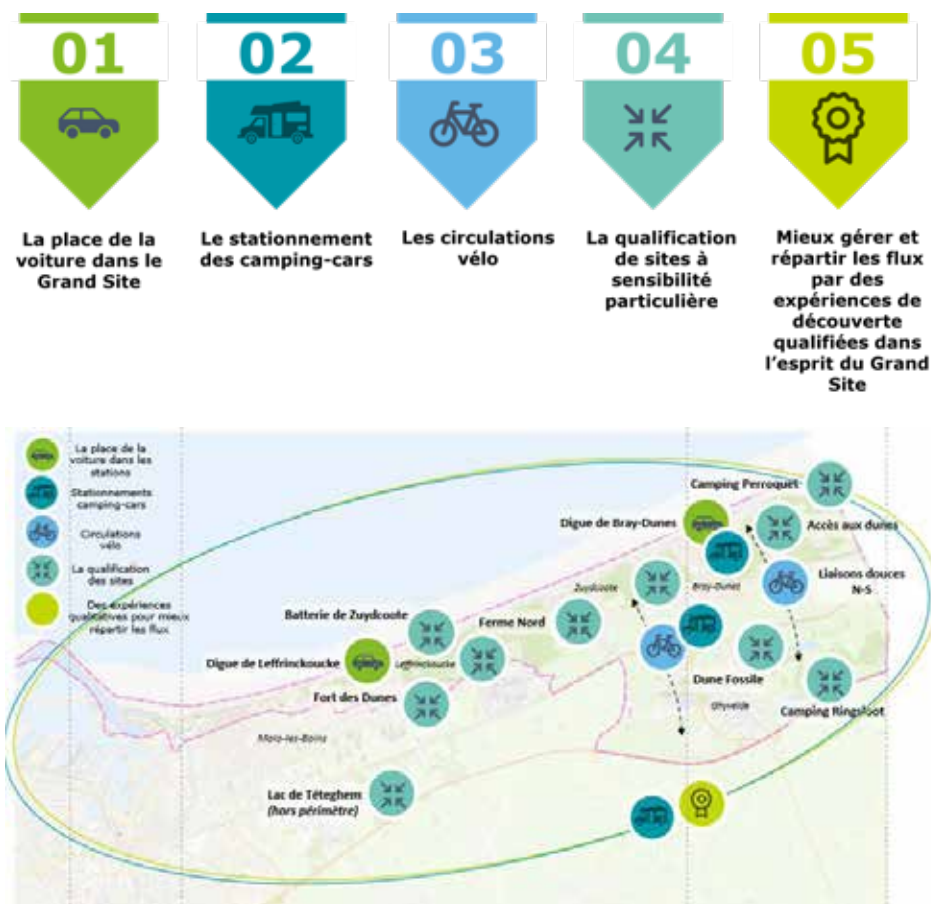
sein du territoire et d'assurer un équilibre entre fréquentation touristique, préservation du milieu naturel et vie quotidienne. Des rencontres bilatérales ont donc été effectuées par Artelia afin de prendre en compte les diverses contraintes qu'elles soient foncières, techniques ou réglementaires.

Suite à ces entretiens, le diagnostic a permis de faire ressortir cinq grands enjeux (la place de la voiture dans le Grand Site, le stationnement des camping-cars, les circulations vélo, la qualification de sites à sensibilité particulière et une meilleure gestion et répartition des flux par des expériences de découverte dans l'esprit du Grand Site) répartis sur des sites à enjeux tels que la Ferme Nord, le Fort des Dunes, l'accès aux dunes, les digues de Bray-Dunes et Leffrinckoucke, la Dune Fossile et le Camping du Perroquet.

L'élaboration du schéma d'accueil et la proposition d'aménagements se basent donc sur ces grands enjeux.

La rédaction du schéma par la déclinaison opérationnelle d'un plan d'actions a permis d'envisager les actions prioritaires ou secondaires à développer. Certaines actions sont à affiner quant à leur faisabilité, d'autres sont d'ores et déjà programmées (Chaucidou Ghyvelde, réaménagement de la digue de Leffrinckoucke, schéma d'aménagements paysagers au Ringsloot, aménagement de la Ferme Nord et des abords du Fort des Dunes) et font partie du programme d'actions 2025-2032.

Coût : 77000 € TTC



Partage des enjeux du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte (Artelia)

2.1.4. L'étude Schéma directeur du Camping du Perroquet

Cette action du programme d'actions validé en 2022 est intégrée à l'orientation stratégique 1 "Préserver le cœur du grand site et révéler la valeur de ses paysages" et répond à l'objectif 1.3 "Accompagner les acteurs économiques". Cette action répond également aux enjeux de l'orientation 4 "Conforter le développement local durable du Grand Site" et de l'objectif 4.1 "Développer le tourisme durable" au travers de l'action 4.1.2 "Définition d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement".

Le camping du Perroquet est situé au sein de la Dune du Perroquet qui longe la frontière belge et fait partie du site classé. Ce camping est divisé en deux parties, l'une au nord, près de la mer, l'autre au sud, le long de la RD60.



Evolution de l'artificialisation du camping du Perroquet

Ce camping existait depuis longtemps au moment du classement en 1978. Celui-ci s'est artificialisé progressivement, avec des centaines de mobil-homes permanents, et fait l'objet depuis des décennies d'une vigilance particulière des services de l'État.

Le reste de la dune classée est propriété du Conservatoire du littoral et ce partenaire majeur a acquis en 2021 les terrains situés entre les deux parties du camping, permettant dans un proche avenir de retrouver un couloir écologique et paysager transfrontalier vers la dune du Westhoek côté belge.

Le Grand Site, ses partenaires et la DREAL accompagnent le propriétaire à la fois pour une mise en conformité et une renaturation de son site afin de dédensifier ses emplacements, désimperméabiliser les installations et libérer la bande des 100 mètres. Pour mémoire, suite à des infractions constatées sur le camping du Perroquet, le ministère en charge des sites a émis, par décision du 5 juillet 2021, une prescription à l'encontre du propriétaire du camping du Perroquet, à savoir la réalisation d'un schéma directeur visant à définir les modalités de restauration écologique et paysagère de l'ensemble du camping. Ce schéma directeur permettra de fixer des objectifs à court, moyen et long termes et proposera un calendrier des échéances de mise en œuvre des différentes opérations. Ce schéma sera finalisé dans un délai d'un an à compter de la date de la décision ministérielle qui précise qu'aucune nouvelle autorisation spéciale de travaux ne sera accordée tant que le schéma directeur n'aura pas été élaboré et agréé par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Annexe délibération 2025.00936

La demande du ministère de produire un schéma directeur a pour objectif de trouver une cohérence entre les aménagements du camping et la préservation du site classé et du massif dunaire. Le nouveau propriétaire a finalement fait parvenir son schéma directeur en novembre 2022 mais force est de constater l'absence de réflexion globale quant à l'amélioration du camping au regard du site classé et l'absence de définition d'une ambition à long terme. Les propositions portaient sur de simples aménagements paysagers du camping à court terme sans remise en cause de sa distribution (et notamment de dédensification de la partie nord et de la libération de la bande des 100m), de sa désartificialisation et de son impact sur le site classé. Malgré le retard, la DREAL a permis au propriétaire de réajuster son schéma directeur qui sera présenté devant la CDNPS de mars 2025.



Emprise de la partie nord du camping dans la dune du Perroquet et du Westhoek (côté belge)

2.1.5. La qualification des franges dunaires

La valorisation, la gestion écologique et paysagère des franges dunaires est une action prioritaire inscrite dans le programme d'actions 2019-2024 dans l'orientation 1 "Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur de ses paysages" et répond à l'objectif 1.1 "Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site".

Sur le périmètre du Grand Site, une quinzaine de sites sont considérés comme des espaces de transition avec le milieu dunaire : cette dénomination propose de regrouper différentes situations spatiales où des enjeux paysagers, écologiques et d'organisation de l'accueil se concentrent. Sont compris, les entrées des espaces dunaires, leurs limites avec les espaces urbanisés (fond de jardin, espace public...) et les espaces agricoles, les franges des campings, les terrains sur lesquels il n'y a pas de plan de gestion appliqué.

Les opérations associées aux franges dunaires sont :

- La gestion des dunes boisées situées au contact des fonds de jardin, de la véloroute ou des campings et parkings, associée à une problématique croissante de vieillissement et de dégradation de l'état sanitaire des arbres (essentiellement des peupliers du Canada). Établir un plan de gestion associant enjeux sanitaires, sécuritaires, écologiques et paysagers tout en tenant compte d'un remplacement des arbres par des espèces indigènes ;
- La reconquête de l'assise foncière des dunes naturelles

à la suite de l'empiétement d'équipements appartenant aux riverains (campings, particuliers) : bornage et information des riverains ;

- Le contrôle des sentiers parasites débouchant depuis les fonds de jardin ou les campings ;
- La canalisation du public sur des secteurs particulièrement attractifs : Batterie de Zuydcoote, accès à la plage...;
- La constitution de zones de transition entre espaces urbains (rues, parkings) et espaces naturels et dans la mesure du possible, faire entrer la nature dans l'espace urbain.



Protection du pied de dune à Zuydcoote

Dans le cadre du programme d'actions du Grand Site et des actions prioritaires, la Communauté urbaine et ses partenaires se sont attelés à mener des actions sur ces espaces de franges afin de mieux les gérer, protéger les espèces faunistiques et floristiques présentes sur ces sites ou encore canaliser les flux. Peuvent être cités dans ce cadre :

- La requalification de la Digue des Alliés à Dunkerque et de celle de Leffrinckoucke ;
- La gestion écologique mise en œuvre sur la plage fruit

du réensablement en amont de la digue des Alliés avec l'élaboration d'un schéma directeur prenant en compte les aspects historiques, paysagers, touristiques et écologiques avec notamment la mise en défense des nids du Grand Gravelot ;

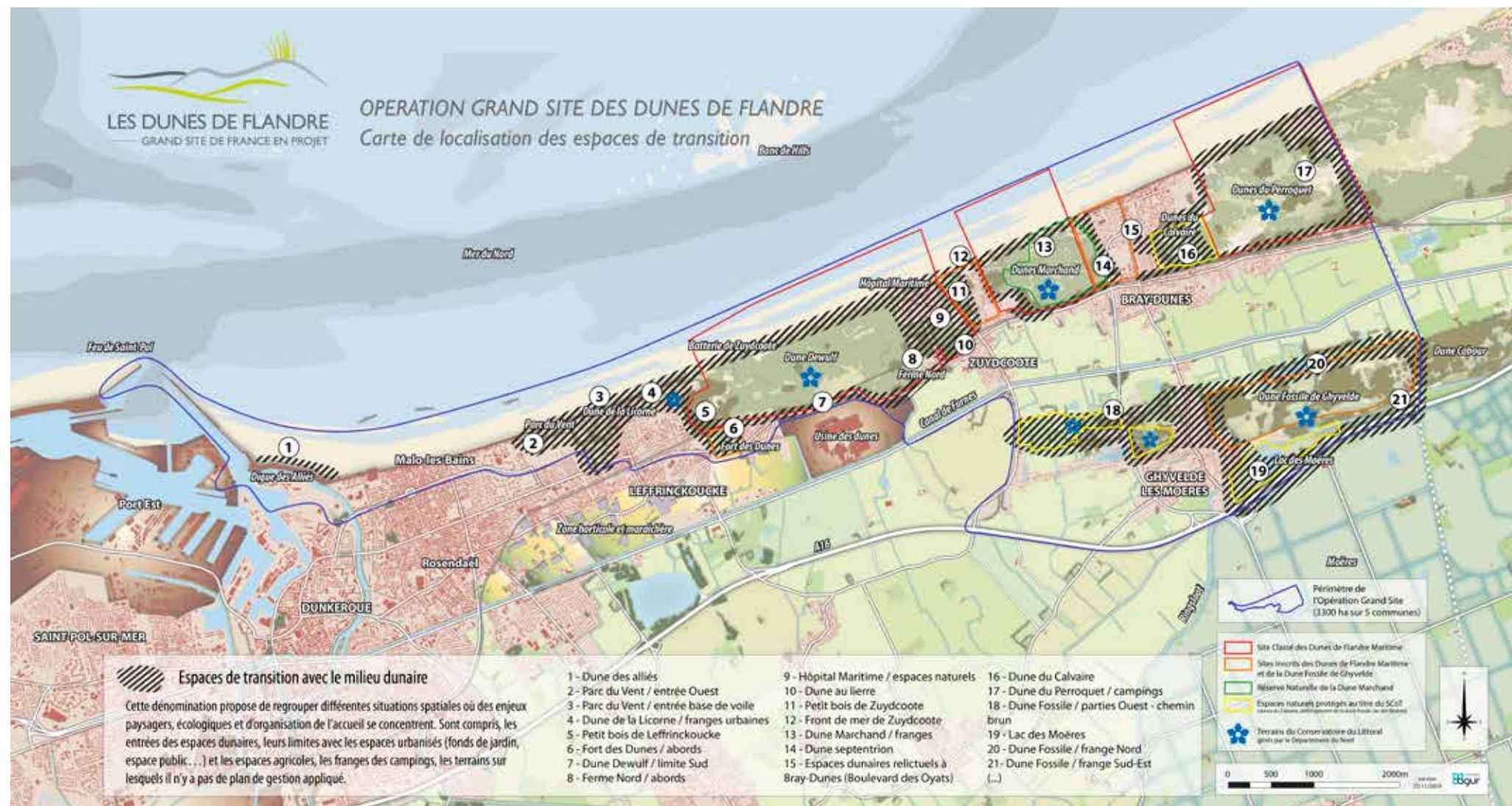
- La mise en place de ganivelles en pied de dunes sur Zuydcoote afin de protéger la dune blanche des piétinements et recréer une dune embryonnaire plus forte ;
- Le lancement d'un plan de gestion pour le Parc du Vent, premier milieu dunaire des Dunes de Flandre, situé aux abords de l'espace urbain (Malo-les-Bains à Dunkerque) ;
- La déclaration d'utilité publique pour les acquisitions foncières de la Dune du Calvaire à Bray-Dunes ;
- Le travail collaboratif mis en place pour la création d'une aire de camping-cars intégrée à Bray-Dunes ;
- La démolition de pavillons et d'anciens bâtis sur la Dune Fossile pour rouvrir les espaces et les renaturer.



Mise en défense de nids de Grand Gravelot, plage des Alliés à Dunkerque

Ces divers aménagements, travaux ou études amorcées vont se poursuivre dans le cadre du programme d'actions 2025-2032.

Annexe délibération 2025.00936



2.2. Bilan des actions par thématique

La suite du bilan opérationnel des actions menées sur la période 2019-2024 est organisée par objectifs et orientations stratégiques de cette 1^{ère} période. Cette disposition permet de créer davantage de liens entre les projets répondant aux mêmes enjeux.

2.2.1. Les actions en faveur du paysage et de la biodiversité

Sur la période 2019-2024, les actions en faveur des paysages et de la biodiversité locale (orientation 1 "Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur de ses paysages"; Objectif 1.1 "protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site" ; Objectif 1.2 " Préserver et valoriser l'espace littoral)" ont été nombreuses et portées par divers partenaires.

L'action majeure réalisée au titre de la préservation des paysages du Grand Site a été l'aboutissement du dossier **d'extension du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand** et de sa réglementation associée, portant ainsi la surface de la réserve naturelle à 113 hectares au lieu de 83 hectares.



Signalétique à l'entrée de la dune Marchand

La DREAL Hauts-de-France a mené début 2024 une étude d'opportunité sur **l'évolution des classements et inscriptions des dunes côtières de Flandre et de la dune fossile interne de Ghyvelde**. "Le territoire des dunes de Flandre forme un ensemble géographique et géologique continu dont la cohérence paysagère est perturbée par l'urbanisation et un effet frontière. Le site classé est aujourd'hui morcelé et adjoint de sites inscrits intercalaires alors qu'il repose sur une géomorphologie dunaire unique et polymorphe". Aussi, dans le cadre de cette étude une proposition d'extension du site classé est faite pour réajuster les périmètres actuels et proposer un site classé unique correspondant aux dunes côtières, au polder interdunaire et aux dunes fossiles internes. Ce projet d'extension du site classé participera au rééquilibrage en faveur des espaces à l'Est du Dunkerquois qui constituent le poumon vert du territoire, face aux espaces situés à l'Ouest lourdement impactés par les activités économiques en développement avec la réindustrialisation planifiée.

Annexe délibération 2025.00936

Cette étude doit désormais être partagée, discutée et validée localement avec les élus et les partenaires.

Dans la continuité des actions majeures, le Conservatoire du Littoral en tant que propriétaire des massifs dunaires classés et inscrits a continué ses actions en faveur des milieux naturels.

Le Département du Nord, de son côté, a mis en œuvre diverses actions en faveur de la **gestion des dunes**. En effet, en tant que gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral depuis près de 50 ans, il assure l'élaboration des plans de gestion des sites dunaires et la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion, d'aménagement des sites pour le développement de la biodiversité et l'accueil du public...

Ces actions sont coordonnées et mises en œuvre en régie par le biais d'une équipe dédiée (chargé de mission / gardes du littoral) et d'équipes d'insertion œuvrant au quotidien dans ce cadre, voire de prestataires.

Durant les dix dernières années, le Département a mis en œuvre d'importants **travaux de restauration** d'habitats dunaires, notamment dans le cadre du projet LIFE+ FLANDRE. Ces travaux ont consisté, notamment, en du débroussaillage sur plus de 65 hectares de dunes arbustives et de la mise en pâturage extensif par la création d'enclos, dans le but de maintenir et de développer les habitats naturels d'intérêt communautaire, identifiés dans le cadre de la Direction habitats/Faune/Flore et qui confèrent

aux espaces dunaires leur dénomination de site Natura 2000. Ces travaux d'ampleur se sont accompagnés d'études de suivi des espèces d'intérêt communautaire : Triton crêté (*Triturus cristatus*), Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*). Par ailleurs, les habitats naturels restaurés dans ce cadre font l'objet d'un suivi permanent par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Le Conservatoire du littoral peut également assurer, au titre de ses missions de propriétaire, des opérations à caractère exceptionnel (démolition, dépollutions, équipements...).



Présence quotidienne des gardes du littoral

Dernièrement, le Conservatoire a acquis de nouvelles surfaces d'espace dunaire, portant à 833 hectares ses propriétés au 1^{er} janvier 2024. Le Département s'est donc vu attribuer ces nouvelles surfaces en gestion, au titre des Espaces Naturels Sensibles.

De plus, le Département du Nord a mené une **évaluation des plans de gestion 2015-2024** des dunes Dewulf, Marchand et Perroquet en 2022-2023 et a lancé, début 2024 de nouveaux plans de gestion pour ces mêmes milieux dunaires. Enfin, les



Eco compteur en entrée de dunes

éco compteurs présents sur l'ensemble des sites dunaires en 2023 et 2024 ont été renouvelés.

En ce qui concerne la CUD, des actions majeures ont été mises en œuvre durant la période 2019-2024. Afin de préserver voire accroître les qualités écologiques et paysagères, protéger le front de mer, effectuer une opération de gestion et des aménagements utiles pour l'accueil du public et éviter les intrusions et chemins parasites qui se forment chaque année dans la dune blanche, la CUD a procédé à l'installation de ganivelles sur le front de mer de Zuydcoote trois années de suite. Ainsi, **300 mètres de ganivelles ont été implantés autour de la dune bordière ainsi que 150 mètres supplémentaires dans la Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand**, de l'autre côté de l'accès à la plage.

Sur ce site, les espèces exotiques envahissantes avérées et potentielles étaient largement répandues. De nombreuses autres espèces exogènes étaient présentes en co-dominance avec ces espèces invasives. Ces espèces exogènes peuvent présenter un risque plus ou moins fort d'expansion sur le littoral et de colonisation du milieu dunaire. Aussi, une opération consistant au remplacement des végétaux

existants par des espèces plus endémiques sur le parking du front de mer de Zuydcoote a été menée.

Sur les conseils du CPIE Flandre Maritime et du Bureau Local de la Biodiversité (CUD), un arrachage d'espèces et de plantations d'espèces plus endémiques ont été réalisés (*Ribes rubrum*, *Ribes uva-crispa*, *Rosa canina*, *Cornus sanguinea*, *Ligustrum vulgaris*, *Sambucus nigra*...).

En complément de ces aménagements, deux **actions phares ont été menées sur le Parc du Vent à Dunkerque**, propriété de la CUD. Le Parc du Vent est le premier site naturel aux abords de la plage de Dunkerque. À la fois parc urbain et site naturel, il est très fréquenté par les locaux. Une première étape a consisté à réaménager le parking d'entrée en aire d'accueil. Le stationnement a été réorganisé et en parti reculé, les surfaces ont été désimperméabilisées, la nouvelle délimitation des espaces a permis d'améliorer l'intégration dans le site et de qualification de l'entrée du Parc du Vent. Deuxièmement, en 2024 a été lancée une consultation en vue de réaliser un plan de gestion jusque-là inexistant pour ce site naturel, première entrée dans le milieu dunaire depuis Dunkerque. À la fois parc urbain et site naturel, le Parc du Vent nécessite une gestion particulière qui sera prescrite dans ce document, réalisé par le bureau d'études environnement Biotope en collaboration avec les partenaires du Grand Site.

En outre, dans le cadre de l'autorisation de mise en œuvre de la section 9 de la véloroute du Littoral, entre Bray-Dunes et Dunkerque, traversant des secteurs où sont présents des espèces végétales et animales protégées (Petit Pigamon des dunes et Rosier Pimprenelle), **un plan de gestion pour**

la dune de la Licorne a été inscrit dans le cadre de cette autorisation. Ce site a été choisi pour accueillir la mesure de compensation sur environ 7 ha, en partie rattaché au Parc du Vent à Dunkerque, et classé en zone NPT (naturel protection totale) dans le document d'urbanisme de la CUD. Le plan de gestion de la dune de la Licorne est ainsi lié à l'application de l'arrêté préfectoral relatif à l'aménagement de la voie verte et faisant référence au dossier de demande de dérogation "Espèces protégées". Il a été mis en place en 2018 par la CUD et apporte une feuille de route sur une période de 10 ans, élaborée en concertation avec les partenaires tels que la Ville de Dunkerque, le Conservatoire du littoral, le Département du Nord et le SIDF.

Concernant la propreté des plages et afin d'atteindre l'ambition portée par le territoire de devenir un Grand Site de France, des espaces autres que les milieux dunaires nécessitent une gestion particulière. Aussi, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en charge de la sécurité, l'animation et la propreté des plages du littoral de



Nettoyage mécanique des digues promenades



Opération Zéro déchet sur la plage

Dunkerque à Bray-Dunes mène des actions de nettoyage adaptées à la fragilité du site. Ainsi le syndicat gère la propreté du site en fonction des saisons et des spécificités des communes qui le composent. L'investissement en présence humaine à l'année correspond à 26 000 heures de travail (personnels permanents et saisonniers) et entre 400 000 et 600 000€ d'achats de matériels adaptés. Les plages, espaces à la fois naturels et urbains, sont soumises à une intense fréquentation et à des usages quotidiens. Les habitants et visiteurs ont une attente forte quant à l'entretien de ces espaces.

En période estivale, des aménagements et installations temporaires sont montés notamment pour répondre au besoin de sécurité (postes de secours), de priorisation des circulations actives sur la digue et le déploiement des installations estivales des commerçants (réaménagement du mobilier urbain), de signalétique sur les usages.

Couplée à ces actions de nettoyage et propreté plage, une



Nettoyage par cribleuse sur les plages "urbaines"

stratégie de communication de grande ampleur est menée par le SIDF sur zéro déchet sur la plage car depuis 2020, les poubelles sur le sable ont été supprimées pour éviter l'accumulation de déchets sur le sable et l'éparpillement de ces derniers. Cela a aussi pour objectif de réduire la présence des goélands car ils sont moins attirés par les restes de nourriture.

**ZÉRO
DÉCHET
SUR LA PLAGE**



Opération ramassage de déchets avec les habitants et visiteurs

2.2.2. Les actions pour faciliter les mobilités actives

Le Grand Site dispose d'infrastructures majeures pour une découverte sans voiture qui ont été développées et valorisées dans le programme d'actions du Projet Grand Site 2019-2024 au titre de l'orientation 3 "Améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site" et de l'objectif 3.2 "Organiser et développer l'accès multimodal aux sites" et 3.3 "Développer de façon maîtrisée la pratique des sports de nature".

Le réseau de transports en commun

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le réseau de transport urbain est 100% gratuit 7j/7. Ce dernier a été complètement repensé et amélioré afin de garantir un haut niveau de service. Valorisé localement par trois objectifs majeurs : économique, environnemental (sur 135 bus, 85 % roulent au biogaz) et temporel (fluidité et rapidité des trajets), l'usage du bus a été intensifié ces dernières années. La gratuité du réseau a entraîné une forte hausse de la fréquentation passant d'environ 9 millions de voyageurs en 2017 à 20,9 millions de voyageurs en 2022.

Le bus gratuit dessert le Grand Site et les espaces naturels par le biais des lignes C1, C2 et C3 (Dunkerque – Leffrinckoucke). Les lignes 20 et 21 rejoignent les communes de Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde et la commune de La Panne en Belgique.

L'augmentation de la fréquentation du bus témoigne de la volonté des habitants de privilégier les transports en

commun pour leurs déplacements. La gare routière présente aux abords de la gare ferroviaire permet également une multimodalité favorable pour les visiteurs.

Néanmoins, **il pourrait être envisagé dans les années à venir un développement plus important du bus sur l'Est du territoire afin d'accentuer les dessertes**, à la place de l'usage de la voiture.



Des espaces naturels accessibles en bus

La plan marche et la randonnée pédestre

En parallèle du bus, la CUD a lancé deux plans de mobilité : le plan marche et le plan vélo. Ces deux démarches ont permis de dresser des diagnostics sur les usages des habitants que ce soit sur la marche ou l'utilisation du vélo **afin de déployer des actions en faveur de ces modes de déplacement actifs.**

Concernant la marche, bien qu'elle ne présente que des avantages, ne représente « que » 25 % des déplacements sur le territoire de la CUD en 2015 (dernière enquête ménage déplacements) et concerne essentiellement les déplacements de moins d'un kilomètre.

Annexe délibération 2025.00936

Ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est attachée à favoriser l'usage du bus et du vélo comme mode de déplacement. Les résultats sont au rendez-vous avec une hausse significative de la fréquentation du réseau de transports en commun et des pistes cyclables.

En juin 2024, dans cette continuité et sous l'impulsion des élus en charge de la mobilité, le "Plan marche communautaire" a été adopté après une année d'études.

En 2023, un questionnaire a été élaboré afin d'obtenir le ressenti des marcheurs et non-marcheurs sur le territoire communautaire. 1 400 habitants se sont exprimés, des focus groupes et des temps d'échange avec habitants et partenaires ont été réalisés. Bien qu'une amélioration globale de la prise en compte du piéton ait été soulignée, des attentes ont été signifiées notamment en ce qui concerne le confort (trottoirs aménagés, bancs...), la cohabitation entre modes de déplacement (vigilance souhaitée sur le stationnement gênant et dans les espaces partagés) et l'information.

Ce plan marche est donc décliné en un programme d'actions axé sur cinq thématiques (des espaces piétons plus confortables et plus qualitatifs ; des espaces piétons plus nombreux et plus accessibles ; des itinéraires de balade valorisés ; un meilleur respect des espaces piétons et un suivi et une construction collective) et une quinzaine d'actions.



Bélvédère en haut de dune blanche sur le sommet d'un blockhaus



Sentier pédestre dans les dunes



Futur sentier de randonnée le long du Canal de Furnes

En complément des actions menées par la Communauté urbaine de Dunkerque sur ce volet, le Département du Nord par le biais de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a également travaillé sur une extension du Réseau Points Nœuds pédestre avec pour objectif de relier l'ouest du territoire du Grand Site à la frontière belge. Cette extension du réseau vient en parallèle de la création d'un sentier transfrontalier proposant une continuité pédestre au-delà de la frontière, depuis le Parc du Vent de Dunkerque jusqu'à la dune du Westhoek de La Panne. Ce sentier a également pour objectif :

- De mettre en valeur les patrimoines paysager, naturel, historique et culturel en développant un discours transfrontalier ;
- De sécuriser le cheminement et les vestiges militaires (Batterie de Zuydcoote, blockhaus) ;
- D'adapter, sur les secteurs propices, des circuits et créer des points de vue adaptés aux handicaps dont PMR ;
- De donner à voir les grands paysages et leur diversité et proposer une signalétique sobre et intégrée au paysage (du site classé) ;
- De renforcer la protection des espaces naturels en canalisant le public.

Enfin, le projet de sentier de randonnée le long du Canal de Furnes programmé en 2021-2022 a été repoussé afin de trouver un accord commun avec les agriculteurs dont les exploitations longent ce sentier.

La densification des chemins piétons et de randonnée est inscrite dans la continuité du programme actuel pour les actions à venir sur la période 2025-2032.

La pratique du vélo

Le plan Vélo+ lancé par la Communauté urbaine émane d'une demande citoyenne de favoriser la pratique et d'accélérer la mise en œuvre du plan vélo. Afin de déterminer les freins à la pratique et les leviers qui permettraient aux non-cyclistes de se mettre en selle, les élus communautaires ont confié à la Maison de l'Environnement le pilotage d'une vaste consultation citoyenne sur la pratique du vélo dans l'agglomération. Aussi, après près de deux mois de consultation, 1 500 répondants au questionnaire, l'organisation de focus groupes et d'entretiens, 5 axes de travail ont émergé :

- Des itinéraires continus, sécurisés et confortables ;
- L'accueil des cyclistes – le stationnement sécurisé ;
- La culture vélo à insuffler sur le territoire ;
- Les services en faveur de la pratique ;
- La sensibilisation/communication.

Avec le plan Vélo+ l'ambition est de doubler la part modale du vélo dans l'agglomération en maillant mieux le territoire, en identifiant, sécurisant et entretenant les aménagements existants, en augmentant les arceaux, en diversifiant l'offre sécurisée ou encore en aidant financièrement l'achat de vélo. Ce plan vélo vient en complémentarité des installations en place telles que les véloroutes qui maillent le territoire du Grand Site. La Vélomaritime qui traverse d'Ouest en Est le site permet une multimodalité pertinente dans la découverte sans voiture du Grand Site. Halte vélo, box sécurisés, arceaux vélo ponctuent le parcours.



Des digues propices à la pratique du vélo



Dans le même esprit que le Réseau points nœuds pédestres, le Département du Nord a inauguré en avril 2024 le réseau points nœuds cyclo “Plaine et Littoral de Flandre” qui va permettre de créer des liaisons sécurisées entre le Grand Site, les communes flamandes et l'intérieur des terres par le biais de balisage numéroté.

Le sujet de la mobilité est un sujet en constante évolution sur le territoire du Grand Site avec comme ligne d'horizon pour 2024-2032 un triple objectif : continuer à mieux organiser la découverte et l'accès aux sites, maîtriser davantage la pratique des sports de nature et de randonnées et faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence.



Carte du RPN cyclo sur le Grand Site

Annexe délibération 2025.00936

2.2.3. Les actions pour valoriser l'histoire et la mémoire

L'Histoire et les traces du passé font partie de l'esprit des lieux du Grand Site. Outre la requalification des deux sites emblématiques de la Ferme Nord et du Fort des Dunes et de leurs abords, d'autres actions prioritaires identifiées dans le projet et le programme d'actions ont été menées afin de structurer et mieux valoriser des chemins de mémoire. Il s'agit de répondre aux objectifs de l'orientation 2 "Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire" qui étaient inscrits dans le programme 2019-2024, à savoir le 2.1 "Réhabiliter et valoriser les sites historiques" et le 2.2 "Développer un concept de musée à ciel ouvert".

La campagne du DRASSM

Afin d'améliorer nos connaissances concernant l'Opération Dynamo, une campagne prospection sous-marine au large de Dunkerque a été menée par le DRASSM (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines) du 25 septembre au 13 octobre 2023 pour réaliser un inventaire des vestiges sous-marins de cette opération d'envergure. Avec près de 255 navires perdus en mer lors des opérations d'évacuation mais seulement une vingtaine d'épaves pour l'instant connues des plongeurs de la région, il s'agit d'une campagne de grande ampleur qui a été menée à partir du navire de recherches André Malraux et en collaboration avec Historic England (le service patrimoine britannique).

À cette occasion, les trois routes maritimes utilisées au large de Dunkerque lors de l'évacuation ont été prospectées

par les instruments de mesure de l'André Malraux (sonar, magnétomètre, sondeur multi-faisceaux).

Une deuxième campagne avec des plongées d'expertise autour des vestiges identifiés a eu lieu courant septembre 2024.

Une troisième campagne en 2025 viendra clôturer cette opération exceptionnelle de recherche scientifique et archéologique.

Cette campagne inédite et exceptionnelle du DRASSM est intervenue pour la première fois en Mer du Nord et sur le littoral de Dunkerque depuis la création de ce service ministériel en 1966. Elle a entre autres permis de :

- Compléter les connaissances historiques et scientifiques sur l'opération Dynamo et la dimension maritime de l'évacuation notamment auprès des historiens locaux ;
- Enrichir les contenus des équipements muséaux du territoire (données, photos, vidéos...) et notamment de la future exposition permanente dans le cadre de la Maison de Site à la Ferme Nord à Zuydcoote
- Contribuer aux réflexions sur la création d'un cimetière marin en mémoire des soldats disparus en mer.



Epave du Crested Eagle découverte sur l'estran à Zuydcoote



Campagne de recherche du DRASSM au large de Dunkerque

Dans la continuité de cette exploration sous-marine, une action visant la modélisation 3D des épaves a été menée au sein de la CUD ; l'objectif étant de rendre accessible à tous les épaves présentes sur les plages.

Le Feu de Saint-Pol



Photos du Feu de St Pol à sa construction

Situé à l'entrée du périmètre du Grand Site Dunes de Flandre, le Feu de Saint-Pol est un véritable emblème du territoire et point de repère dans le paysage. Il se dresse à l'extrémité ouest du port de Dunkerque.

Dernière œuvre de l'architecte Gustave Umbdenstock, le phare a été construit en 1937 puis partiellement endommagé par un blockhaus construit pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a menacé sa stabilité ainsi qu'altéré le fût. En 1954 le phare a été complètement restauré à l'identique de l'image originelle.

Seul phare de type Art Déco en France il est inscrit dans l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 31 décembre 1999.

Le feu de Saint-Pol, inoccupé depuis 1979, souffre de diverses altérations dues aux agents climatiques (eau de mer, vent) et chimique (sel) sur les matériaux le constituant et à l'intervention humaine durant la guerre (construction de blockhaus englobant une partie de la tour, engendrant un dévers de l'ouvrage), ainsi qu'à l'humidité et la condensation.

Aussi, grâce à un financement de 600 000 € (sur un budget total de 3,2 millions d'euros) dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'intervention maritime (FIM) la Communauté urbaine a initié en 2024 le chantier de restauration. La fin des travaux est prévue pour l'été 2025.



Le Feu de St Pol, marqueur de l'entrée du Grand Site

La ferme Deswarte/Maison de la Frontière

A Ghyvelde, le Conservatoire du Littoral a bénéficié d'une opportunité pendant le projet VEDETTE qui a consisté en l'acquisition d'une « maison flamande » (style architectural) et de 3,5 hectares de dunes environnantes. Cette acquisition permet de reconstituer une continuité écologique et paysagère majeure, entre la Dune Fossile et le lac des Moères. Du fait du caractère typique de son architecture flamande et de sa proximité avec la frontière belge, ce lieu est stratégique dans le développement du schéma d'accueil transfrontalier. Sa localisation au cœur de la Dune Fossile et au contact du polder permettra de mettre en valeur ses espaces jusqu'alors méconnus.

Ce bâti remarquable deviendra un futur lieu d'accueil et d'interprétation des patrimoines, paysages, habitats, biodiversité et constituera un lieu inédit, au cœur d'un paysage naturel, et complémentaire aux sites patrimoniaux du territoire.

Le discours et les activités que la maison pourra accueillir seront complémentaires avec ceux de la Ferme Nord, du café du Perroquet et du centre Duinpanne en Belgique.



La ferme Deswarte face à la dune Fossile

2.2.4. Les actions pour améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte

Sur cette thématique, il s'agit de répondre à l'objectif de l'orientation 3 "Améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site" qui étaient inscrits dans le programme 2019-2024, à savoir le 3.1 "Proposer une expérience de visite respectueuse du site". Aussi, durant cette période, outre la réalisation du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte, des aménagements ont été développés et des démarches engagées en faveur d'un accueil structuré mettant en valeur les ressources et paysages du territoire.

Tout d'abord il s'agit de la rénovation des digues promenades de Dunkerque et Leffrinckoucke avec pour objectif le recul de la place de la voiture dans les espaces de bord de mer, aux abords du site naturel. Pour accompagner ces aménagements sur la digue de Malo-les-Bains des belvédères avancés sur le sable ont été installés et servent par ailleurs de support

pour une interprétation multithématique. Ils ont pour vocation d'expliquer brièvement l'histoire, la biodiversité, la construction de la ville... sans dénaturer le paysage.



Plateforme belvédère le long de la digue



Support d'interprétation intégré à la structure du belvédère

Annexe délibération 2025.00936

Faisant suite à l'étude écologique des lacs Mayeux et des Moères, deux observatoires ont été installés au sein de la Dune Fossile par le Conservatoire du Littoral (financés dans le cadre du projet VEDETTE) afin de permettre au public de découvrir les oiseaux qui fréquentent les deux plans d'eau. Les berges fragiles ont été mises en défens et les équipements, accessibles depuis les parcours de découverte existants, viennent compléter la découverte des milieux naturels et des paysages. Une attention particulière a été portée à leur intégration paysagère.



Observatoires implantés face aux plans d'eau de la dune fossile de Ghyselde sur les espaces naturels du Conservatoire du littoral

Pour répondre aux problématiques identifiées sur la randonnée, il a été demandé au CPIE Flandre Maritime d'accompagner la Communauté urbaine de Dunkerque sur le développement de la randonnée en plusieurs phases :

- Réalisation d'un diagnostic complet du tourisme lié à la randonnée (pédestre, cyclo, équestre) sur le territoire communautaire afin de mieux connaître l'offre, la développer et l'organiser. Des acteurs de la filière ont été rencontrés et leurs attentes recueillies ;
- Co-construction d'une stratégie touristique liée à la randonnée, comme levier de développement pour le territoire ;
- Propositions d'offres combinées.

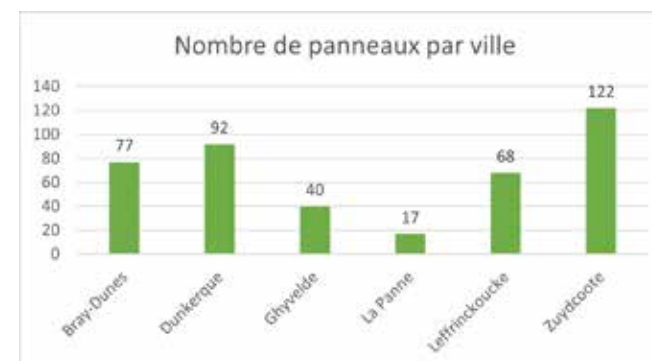
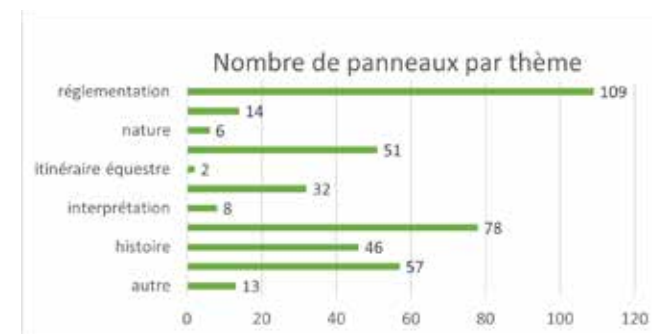
Les trois phases bien que travaillées sur l'échelle communautaire seront déclinées sur le territoire du Grand Site grâce à la localisation des actions envisagées et la mise en exergue d'itinéraires spécifiques au Grand Site tels que le Réseau Points Nœuds pédestre du Département du Nord ou les circuits polder, itinéraires développés par l'Agence d'urbanisme autour de la gestion de l'eau.

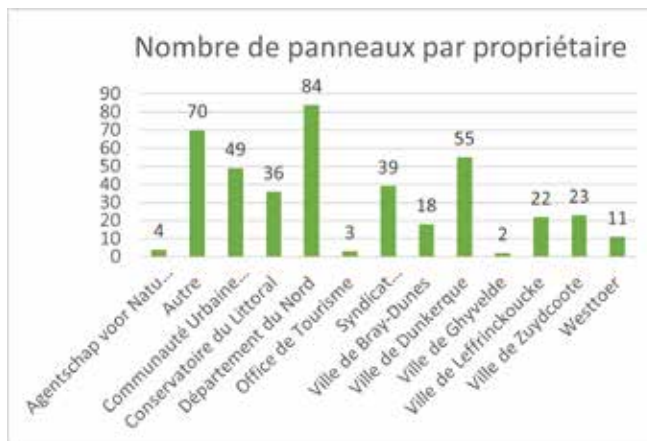
Cette étude a révélé que le territoire disposait d'une offre multimodale mais que des connexions entre les pratiques étaient à renforcer. En outre, un enjeu de renforcement de l'accueil des randonneurs était à mener tandis que le développement de l'offre de services et d'équipements était à poursuivre dans l'objectif final de donner plus de visibilité à l'offre.

Pendant cette période un diagnostic de la signalétique et panneautique en maîtrise d'ouvrage publique sur le périmètre

Annexe délibération 2025.00936

du Grand Site a été dressé. Il s'est agi de catégoriser les panneaux, de les géolocaliser, d'indiquer leur état ou à défaut leur obsolescence. Un groupe de travail spécifique doit se réunir afin de décliner de manière opérationnelle la suite de ce diagnostic : enlèvement, restructuration, rénovation des panneaux.





Enfin, toujours dans l'objectif d'améliorer l'accueil, une attention particulière est portée sur la prise en compte des publics à besoins spécifiques sur notre territoire.

La Communauté urbaine de Dunkerque est engagée

depuis de nombreuses années en faveur de l'accessibilité et de l'accueil des publics en situation de handicap dans une approche d'accessibilité universelle. C'est ainsi que la collectivité a obtenu la marque d'État "Destination Pour Tous" en mars 2021 mention "or". L'objectif de cette marque est de valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs.

Elle s'adresse à la fois aux personnes en situation de handicap permanent (déficiences motrice, visuelle, auditive et intellectuelle), temporaire ou gênées dans leurs déplacements (personnes âgées, parents avec poussettes, handicap ponctuel, personnes ne parlant pas la langue...). Fort de cette démarche, le territoire dunkerquois propose une offre touristique accessible, cohérente et globale afin de garantir la qualité de l'accueil de la destination.

Au-delà des propositions d'activités ou de prestations touristiques de qualité, le territoire doit répondre à l'ensemble des attentes ou besoins connexes des vacanciers en situation de handicap notamment en matière d'offre

de répit et d'accompagnement dans les aspects de la vie quotidienne et des déplacements.

Dans le cadre de ce dossier, le territoire a su mettre en avant ses atouts :

- Des transports urbains gratuits accessibles à tous et une offre de transport à la demande gratuite également (« Handibus ») ouverte aux personnes extérieures.
- Une offre touristique accessible : des espaces naturels (digue de Malo, Lac de Téteghem ...), des stations balnéaires et de nombreuses activités de bord de mer (Tiralo : transat roulant permettant l'accès sur le sable et dans l'eau, voile, char à voile biplace, vélo accessible...), des équipements (Musée portuaire, phare du Risban, FRAC, LAAC, Musée 1940 etc.), des activités de loisir et de découverte du territoire, visite guidée architecturale par l'Office de tourisme communautaire, visite nature accessible du CPIE Flandre Maritime...), des restaurants et des hébergements adaptés (campings, auberge de jeunesse, résidences de tourisme, hôtels...) .
- Un Office de tourisme et des congrès communautaire avec huit points d'accueil (sur les 5 labélisés Tourisme & Handicap, 3 sont dans le périmètre Grand Site : Bray-Dunes, Leffrinckoucke, Malo-Les Bains Dunkerque centre et Gravelines) disposant de l'information accessible du territoire.
- Des événements accessibles
- Des services à la personne adaptés et une offre de la vie quotidienne (santé, commerces) accessible (santé, commerce...)
- Des professionnels sensibilisés et formés

Un plan d'actions ambitieux à 5 ans a été mis en place sur le territoire afin de faciliter l'accueil de tous les publics. Dans ce contexte une attention particulière est portée sur le volet accessibilité du projet Grand Site et notamment sur l'accessibilité de la maison du Grand Site afin d'ouvrir à tous cet espace.

Outre l'accessibilité physique du lieu, un accompagnement technique est proposé par les concepteurs de la muséographie afin de rendre les outils de médiation utilisables et compréhensibles par tous : simplification de l'information (utilisation du FALC Facile A Lire et à Comprendre), accessibilité visuelle des supports, maquettes tactiles, outils sensoriels, sous-titrage des supports vidéo... seront notamment mis en place.

L'importance de la qualité d'accueil sera donc au centre de la démarche d'aménagement du Grand Site, afin de correspondre au slogan de la destination "un territoire est plus beau lorsqu'il n'oublie personne".



Accessibilité physique facilitée



Installation de support tactile



Visite en langue des signes

2.2.5. Les actions en direction de l'agriculture et de l'alimentation

La Communauté urbaine de Dunkerque dans le cadre de ses compétences intervient sur ce volet au titre de la santé publique.

Une délibération cadre de politique agricole et alimentaire a été votée en 2018. Elle fixe 4 priorités qui sont aujourd'hui, toujours d'actualité :

1. Accompagner le développement de pratiques agricoles durables,
2. Développer les circuits courts de proximité pour créer de l'emploi local,
3. Remettre ce que l'on mange là où l'on vit,
4. Encourager les pratiques alimentaires favorables à la santé.

De plus, la Communauté urbaine de Dunkerque est labélisée pour son « Projet Alimentaire Territorial en émergence » depuis avril 2022. De nouveaux axes de travail ont émergé dans ce cadre et sont à l'étude :

- La prévention santé ;
- La démocratie alimentaire ;
- La résilience territoriale.

La collectivité souhaite fédérer un grand nombre d'acteurs de la terre à l'assiette autour de l'objectif de permettre à tous d'accéder à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante.

Sur le territoire communautaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué entre 2010 et 2020 passant de 225 à 175 mais reste stable depuis 2015. Cependant, le pourcentage de production "bio" reste faible sur le Dunkerquois bien qu'il soit en augmentation. Le territoire est passé de 2 producteurs bio (14 ha) en 2010 à 16 exploitants bio pour 85 ha en 2024. À ce jour, une trentaine d'exploitations locales pratiquent la vente en circuits courts de proximité (distributeurs automatiques, vente directe à la ferme, magasins de producteurs...). La production de légumes bio de saison est particulièrement développée.

2.2.6. Les actions en matière de transfrontalier et de coopération régionale

Entre 2019 et 2024, trois projets transfrontaliers ont eu un écho sur le Projet Grand Site ; ces projets ont vocation à répondre à l'orientation 5 "Donner une dimension transfrontalière à l'OGS" et à l'objectif attendant d' "Effacer la frontière franco-belge".

Le programme LIFE+ FLANDRE (pour Flemish And North French Dunes Restoration), projet conjoint de l'Agence Nature et Forêts de la Région flamande, du Conservatoire du littoral et du Département du Nord et cofinancé par l'Union européenne a été mené initialement entre 2013 et 2018, puis prolongé jusqu'en 2020. Ce projet de restauration de la nature dans les dunes littorales entre Dunkerque (France) et Westende (Belgique) avait pour but la consolidation qualitative du réseau Natura 2000 dans les deux pays en rétablissant les types d'habitats caractéristiques des côtes sédimentaires de la région biogéographique atlantique et les populations des espèces d'intérêt communautaire. Cela est rendu possible par le biais de l'acquisition des dunes côtières, de travaux de restauration de la nature, du planning de gestion, et de l'accroissement de la conscience du public aussi large que possible par une collaboration étroite entre les autorités belges et françaises dans le domaine de l'acquisition et la gestion des aires protégées.

De 2017 à 2022, le projet VEDETTE (Vers une EcoDEstination TransfronTalière d'Excellence) a été retenu dans le cadre du 2^{ème} appel à projets INTERREG V et réunissait 12 partenaires français et belges.

Comme décrit précédemment, le territoire des dunes et polders entre Dunkerque en France et Nieuport en Belgique - les « Dunes flamandes » - renferme un même écosystème et paysage historique au sein duquel se posent des problématiques et défis parallèles. VEDETTE avait pour ambition d'estomper la frontière en créant davantage de possibilités et de transformations favorables à l'homme et l'environnement.

Par le biais d'un processus de développement durable et innovant entre les propriétaires, les gestionnaires et les responsables politiques, une vision transfrontalière commune a été érigée et couvre les divers aspects nécessaires (paysage, biodiversité, accueil, expérience) à un développement et à une gestion intégrée et cohérente de ce territoire transfrontalier.

Parallèlement, des aménagements ont été réalisés sur le terrain sur divers sujets tels que la nature, le paysage, l'accueil des publics et les liaisons douces.



Annexe délibération 2025.00936

FOCUS - Dunes flamandes VISION 2040 – Vers un parc

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur	
12179604	
Acte Certifié exécutoire	
Envoi Préfecture : 24/06/2025	
Retour Préfecture : 24/06/2025	

er transfrontalier

rencontres partenariales ont été organisées, tout au long du projet, avec comme souhait d'effacer ou du moins d'estomper l'effet frontière. Différents ateliers ont réuni plusieurs organismes pour échanger sur les valeurs communes et les défis à relever sur le territoire transfrontalier du projet VEDETTE.

Au fil du projet, les deux livrables master plan et charte, imaginés au lancement en 2017, ont été fusionnés dans un unique document intitulé « Dunes flamandes VISION 2040 – Vers un parc paysager transfrontalier ». Ce document est à la fois une synthèse de la démarche de coopération écoutée et une proposition pour regarder ensemble et imaginer l'avenir sur les sujets du paysage, de la biodiversité et de l'accueil. Cette VISION 2040 est le résultat de regards partagés sur les dunes flamandes et se décline à travers 7 orientations illustrées comme autant d'axes de coopération transfrontalière à explorer :

- Les dunes, source irremplaçable de biodiversité et services écosystémiques ;
- Relier ensemble les dunes, les plages et les polders
- L'histoire pour construire l'avenir ;
- Développer et promouvoir des formes actives de voyage et de découverte ;
- Développer un réseau cohérent de points de réception multimodaux ;
- S'inspirer des paysages et de l'esprit des lieux dans les projets ;
- Vers une coopération transfrontalière renforcée.



Événement transfrontalier dans la cadre du projet Interreg VEDETTE, visite de terrain et restitution des travaux communs des partenaires.



Visite de site à Zuydcoote en amont d'un atelier de travail transfrontalier sur l'esprit des lieux.

Le projet EUROCYCLO capitalise sur l'essor du tourisme à vélo en Europe pour créer une offre touristique qualitative autour des EuroVelo 3, 4 (qui concerne le Grand Site) et 5 qui sont trois grands itinéraires européens transfrontaliers, de la Somme (V30) et de la Lys. Si la Flandre est entièrement maillée d'itinéraires cyclables, les réseaux point-nœuds sont en plein développement en Wallonie depuis trois ans. De son côté, la France poursuit ses investissements pour développer ses Véloroutes, boucles cyclables et réseaux points-nœuds. EUROCYCLO a permis de réaliser une boucle de découverte de l'Eurorégion par la mise en service de sections d'itinéraires manquantes ou l'extension transfrontalière de réseaux points-nœuds vélo. Ce projet global avait pour objectif de créer une expérience touristique sur des axes vélos au cœur d'environnements variés : mer, campagne, ville, lacs et canaux. Le budget total du projet Eurocyclo s'élève à 14,5 millions d'euros financés à 50 % par les fonds Interreg V et à 50 % par les fonds régionaux et locaux. Piloté par IDETA, Annexe délibération 2025.00936

le projet a regroupé 30 partenaires il a été mis en place de 2018 à 2023.

Actuellement, la **Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)** mène une étude sur les enjeux autour du foncier en comparant le rapport consommation foncière/efficacité des deux côtés de la frontière.

Cette étude prévoit également la tenue d'un atelier transfrontalier, entre techniciens, autour du diagnostic pour permettre le partage des bonnes pratiques et identifier les opportunités de coopération.

« 3 Grands Sites - 1 destination unique - un littoral régional aux paysages exceptionnels » était la base du partenariat régional (entre les gestionnaires des Grands Sites et des Agences de Développement et de Réservation Touristiques) qui a perduré 4 années (entre 2016 et 2019).

En effet, les trois gestionnaires engagés dans la démarche Grand Site de la Région Hauts-de-France à savoir le Grand Site de France de la Baie de Somme, le Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez et le Grand Site de France en projet Dunes de Flandre et leur ADRT ont souhaité s'associer pour proposer la découverte de ces 3 trésors de nature, en dehors des flux de fréquentation.

Des paysages immersifs, qui "vous prennent", impactant et bienfaisant, des paysages d'une beauté à couper le souffle, ces sites sont reconnus et classés et protégés.



Pour aller plus loin...

- <https://www.vedetteinterreg.com/>

Grâce au soutien technique et financier de l'État et l'investissement des 6 structures, les partenaires ont travaillé durant 3 années sur les principaux axes suivants :

- Identification d'une identité commune autour des 3 territoires afin de communiquer largement auprès des publics cibles sur des valeurs de développement durable, sur une découverte respectueuse des espaces et de l'écotourisme (mission d'accompagnement confiée à Sophie de Paillette avec le soutien du Réseau des Grands Sites de France) ;
- Recherche du positionnement stratégique permettant de décliner les outils de communication (types de messages, contenus, etc.) ;
- Étude sur les attentes de la clientèle britannique (Focus groupe confié à l'agence Blue Sail) ;
- Étude des flux trans-territoires des clientèles ciblées (questionnaire partagé entre les sites) ;
- Lancement d'une campagne de promotion/communication multicanal pour valoriser les territoires, les offres et les équipements écotouristiques auprès des marchés cibles ;
- Concernant l'identification commune, il a été rapidement établi que le point le plus démarquant qui concernait ces 3 sites uniques était lié aux paysages exceptionnels, par leur qualité et leur grandeur à tous points de vue. De grands paysages à double titre : de grands espaces (immenses/spacieux) et des paysages grandioses, majestueux ;
- Le positionnement s'est donc établi naturellement autour de 3 typologies de pause :
 - **Pause Inspiration : On souligne les particularités**

du territoire, sa force et son impact sur les touristes selon plusieurs points de vue - l'histoire qui s'en dégage, les détails qui se sont créés à travers le temps – les gens qui y travaillent : pêcheurs, bergers, agriculteurs, professionnels du tourisme (guides, restaurateurs, hôteliers) qui sont de véritables ambassadeurs pour ce territoire. On mettra en avant toutes les richesses potentiellement source d'inspiration ;

- **Pause Respiration : On souligne la beauté et l'immensité des paysages, ce qu'ils nous procurent en les contemplant. Le territoire devient un espace où l'on se sent bien, où l'on souffle et où l'on a besoin de se retrouver ou en famille, avec ses proches, les gens qui comptent pour nous et qui nous sont essentiels ;**
- **Pause Sensation : On souligne les activités à pratiquer sur le territoire (sports extrêmes, activités de pleine nature, la découverte ou redécouverte de la faune et la flore). On est plutôt dans l'action, dans ce que le territoire peut nous proposer en termes d'activités touristiques à faire seul ou à plusieurs.**

Durant ces 4 années, de nombreuses actions ont été réalisées : production de 9 vidéos à vocation pédagogique avec un ton décalé et humoristique ; un site web ; des campagnes de promotion dans les cinémas des Hauts-de-France ; des publireportages (France, Angleterre, Belgique) ; une campagne digitale en Gare du Nord à Paris ; l'accueil de blogueurs et la production d'un dossier de presse et d'une carte commune.

Un partenariat avec la Région des Hauts-de-France a été initié mais n'a pas abouti. L'objectif étant de financer la poursuite d'actions communes en faveur d'une mobilité entre nos trois territoires (diagnostic, aménagements, services, mise en réseau des acteurs touristiques).

Dans le cadre du programme d'actions 2025-2032, il est envisagé de reprendre ce partenariat.

Pour aller plus loin...

- Etude de positionnement Sophie de Paillette

2.2.7. Les actions à destination du grand public

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine développe des actions de sensibilisation et de concertation envers la population.

En 2020, en crise du Covid, la CUD lance une consultation grand public “Changer la vie ensemble”. Il s’agissait d’une plateforme dématérialisée, divisée en diverses thématiques sur laquelle les habitants pouvaient partager leurs idées pour le Dunkerquois de demain. De nombreuses sollicitations ont émergé autour du thème de l’environnement.

L’équipe Grand Site a participé à diverses manifestations de 2017 à 2020 afin de sensibiliser habitants et visiteurs à la démarche d’excellence portée sur le territoire. Exposition, malle vagabonde, affiches et cartes postales, livret enfants ou encore feuillet de vulgarisation, plusieurs supports ont été créés pour valoriser localement ce projet



Stand d'information à Leffrinckouke



Des documents d'information et de sensibilisation pédagogiques et attractifs

À partir de 2021, il a été décidé de mener une action phare par an : les journées portes ouvertes de la Ferme Nord. Cet événement mené dans le cadre de la réactivation du site de la Ferme Nord en amont de la maîtrise d’œuvre et du projet de réhabilitation permet aux habitants et visiteurs de se réapproprier le site le temps d’un weekend. Lieu de mémoire pour les uns et de souvenirs personnels pour d’autres, l’ouverture ponctuelle de la Ferme Nord suscite un certain

engouement. En 2021, lors de la 1^{ère} édition 500 personnes sont venues le temps d’un week-end, 1000 l’année suivante et plus de 1500 en 2023 et en 2024.

Chaque année, le programme de visites ou d’animations s’est enrichi par le biais de partenariats locaux (marché artisanal, restauration locale, personnes en costumes d’époque, animations enfants).



Le site la Ferme Nord ouvre ses portes lors des journées du patrimoine

Outre cet événement qui fédère nombre de visiteurs, la Communauté urbaine a souhaité **en 2021 lancer un concours photo sur le Grand Site. Ce concours a été testé 3 années de suite, sur des thématiques et périodes diverses. L'objectif étant de fédérer les habitants sur les ressources de ce site et les expériences à vivre sur le Grand Site.** Si certaines photos des lauréats ont pu être exploitées et correspondaient aux valeurs du Grand Site, nombre d'entre elles manquaient d'originalité ou de qualité suffisante pour être utilisées. Aussi, après ces trois années test, il a été décidé de ne plus le lancer.

Néanmoins, ce concours, ouvert à tous sous deux catégories (mineurs et majeurs), a été un moyen pour les partenaires, la presse et médias locaux d'évoquer la démarche Grand Site engagée sur le territoire et de montrer les facettes et le potentiel de ce site.



Affiches du concours photos du Grand Site Dunes de Flandre

Au-delà des outils de communication créés pour le Projet Grand Site, il est important de noter que la CUD dispose de nombreux outils de sensibilisation et concertation envers les habitants. Depuis 2023, un pôle Démocratie locale et éducation populaire ainsi qu'un service Eco-initiatives ont été créés en interne. Ces services viennent en appui des directions pour co-inventer des outils de vulgarisation des politiques publiques et sensibiliser sur les grandes valeurs du Grand Site tels que le développement durable, l'environnement et la biodiversité, les mobilités actives.

Dans le même objectif de rendre plus visible les politiques menées par la Communauté urbaine et créer du lien sur le territoire, une cartographie des espaces naturels du quotidien a été créée. Celle-ci reprend les espaces dunaires du Grand Site ainsi que la faune et flore typique du territoire communautaire.

En outre, le service Relations internationales développe des outils et actions ayant un écho sur le Projet Grand Site Dunes de Flandre.

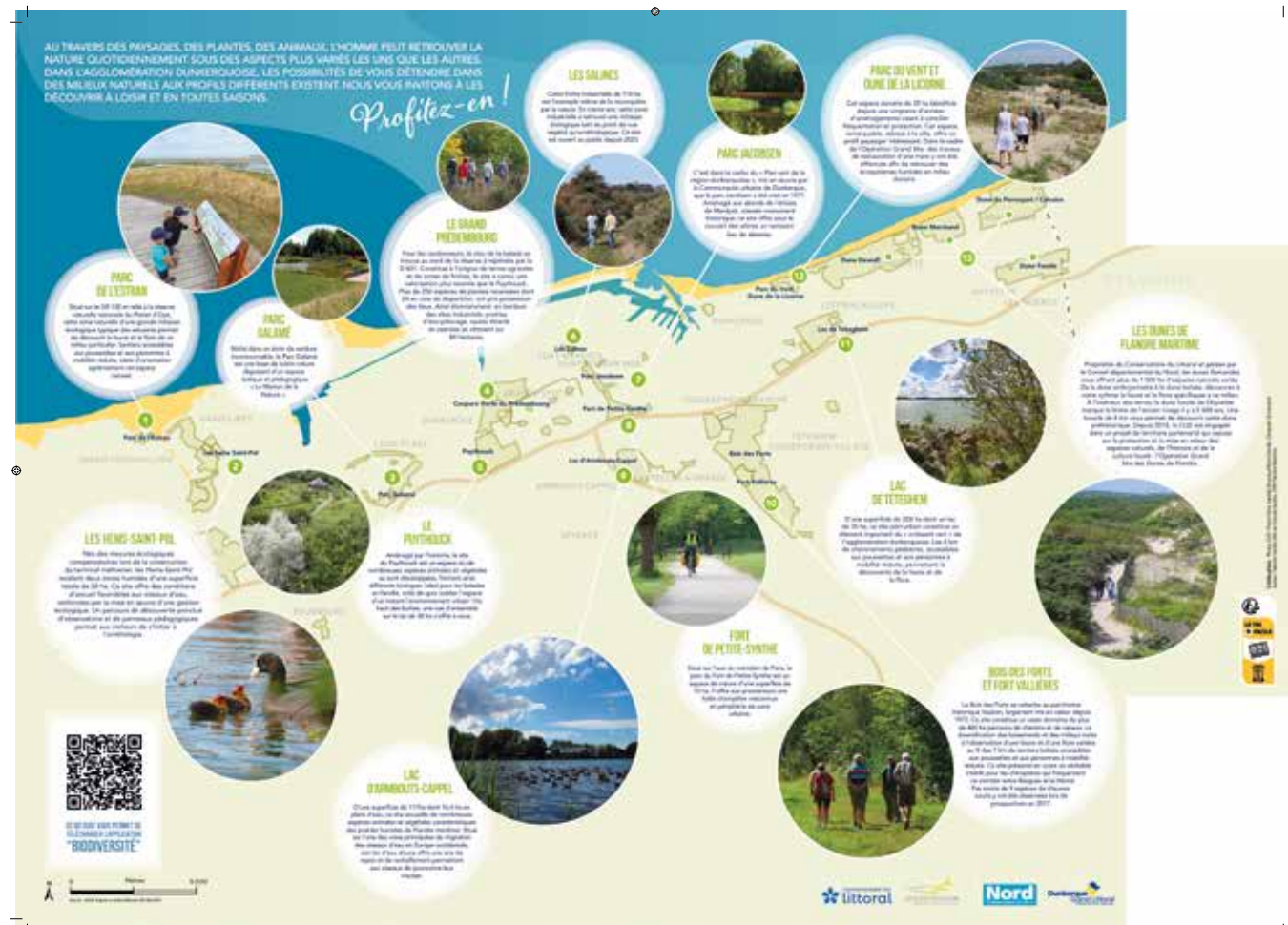
- Le Carnet de Jo & Rosalie est réalisé par la Ville de Dunkerque avec des partenaires français et belges. Il retrace l'évolution du littoral transfrontalier, afin de mieux comprendre sa richesse mais aussi sa vulnérabilité. Lancé en 2022 dans le Dunkerquois, le Carnet de Jo et Rosalie est également présent de l'autre côté de la frontière, à La Panne. Carnet pédagogique transfrontalier, ce travail permet la rencontre des élèves habitants, jeunes et moins jeunes, et retrace l'histoire de deux jeunes filles aux destins croisés par leur famille de

pêcheurs : l'une francophone et l'autre néerlandophone.

- Le monde à bonne école est un réseau transfrontalier réunissant des professionnels en lien avec l'éducation, l'environnement, et des agents des collectivités. Ce réseau développe des projets dans l'objectif de faire évoluer le regard des jeunes générations sur le monde qui les entoure, renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne et à la citoyenneté planétaire et favoriser leur engagement face aux problématiques du monde et de l'époque en stimulant leur créativité et leur engagement. Il s'appuie sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU.
- GEANT! REUZE! Un week-end transfrontalier programmé par le Bateau Feu (Scène nationale) construit en partenariat avec les villes de Dunkerque, de Bray-Dunes et de La Panne en Belgique. Cette programmation souligne les points communs qui rassemblent Belges et Français (géants des villes, Visscherfeeste etc) et s'est déroulée pour la première fois dans le cadre du quinzième anniversaire du GECT-EGTS. Cet événement a vocation à devenir récurrent.

Autre acteur majeur dans la sensibilisation aux enjeux du Grand Site, le CPIE Flandre Maritime, par le biais de sa convention avec la Communauté urbaine de Dunkerque au titre du Grand Site, développe des actions en faveur de l'amélioration et de la diffusion de la connaissance de la biodiversité. Ces actions génèrent plusieurs plus-values :

- L'amélioration de la connaissance des espèces au sens large (présence/absence/densité), mais aussi de leur biologie et écologie (cycle biologique, relations



communautaires, départementales et régionales, nationales, européennes).

Mais celles-ci contiennent également des contraintes et limites. En effet, le monde sauvage évolue vite, et de plus en plus vite... Les mises à jour de la connaissance quasi-continue sont nécessaires. Or trop peu de naturalistes s'intéressent vraiment de manière « scientifique » à ces questions. Parmi les réponses à apporter : essayer de donner envie à un maximum de personnes d'observer le monde qui les entoure, d'essayer de le comprendre et de l'analyser, d'essayer de retranscrire cette connaissance, et d'essayer de la partager.

Menés par le CPIE Flandre Maritime, des ateliers, chantiers participatifs ont été organisés depuis 2019 dédiés à des publics différents.

Le milieu maritime est l'un des milieux les plus exploités par le CPIE Flandre Maritime dans le cadre de ces actions de sensibilisation, et ce quel que soit le public : écoles maternelles, collégiés, lycées, universités, touristes, habitants, riverains, usagers de la plage et de la mer...

Les actions sont diverses et se conjuguent aux envies des publics : connaissance de la biodiversité marine avec des séances de pêche à pied pour les plus jeunes, explication des enjeux historiques au grand public avec les épaves de l'Opération Dynamo, explication des facteurs physiques liés aux marées pour les collégiens et lycéens, explications du devenir de ce milieu et du territoire avec les changements climatiques pour les lycéens et universitaires, explications

Cartographie des espaces naturels de la Communauté urbaine
écosystémiques, statuts...),

- L'amélioration de la diffusion de la perception de la connaissance écologique par des « spécialistes » (naturalistes professionnels, techniciens environnement, techniciens espaces verts, photographes « nature » ...) mais aussi par des « spécialistes futurs » (personnes habitant le territoire, scolaires, touristes...),
- La poursuite des actions transfrontalières pour des

espèces à très forts enjeux (espèces quasi-endémiques des Dunes flamandes, espèces nouvelles, espèces dites exotiques envahissantes, espèces de milieux à enjeux tels que : milieu marin, milieu des franges dunaires, milieu agricole, milieu urbain...),

- La poursuite de l'échange, partage et confrontation des données naturalistes (espèces, milieux, relations écosystémiques) à différentes échelles (échelles

	2019	2020	2021	2022	2023
Animations scolaires et loisirs					
Interventions	175	6	62	286	298
Personnes touchées	3158	303	667	6727	6230
Animations tous publics					
Interventions	193	82	98	320	241
Personnes touchées	3584	864	1721	4472	6367
Chantiers nature					
Interventions	9	1	4	19	4
Personnes touchées	139	15	26	99	45
Liens avec élus, techniciens et partenaires					
Interventions	30	14	192	149	37
Personnes touchées	375	164	1477	1531	340

sur la reconnaissance des poissons et les bonnes manières de les cuisiner pour le grand public, explications sur le folklore local, notamment les histoires liées aux anciens pêcheurs, en lien étroit avec la connaissance de cet enjeux côté belge.... La diffusion d'un « écouguide des laisses de mer » a été l'une des actions phares avec les partenaires belges du centre nature de la Duinpanne, du VLIZ, de la Province de Flandre Occidentale...

Autre action en plein essor : les actions 'nettoyage de la plage'. La plage reste et restera un site prioritaire pour l'accueil touristique. Une plage propre intéresse les publics, riverains et locaux. Une plage sale beaucoup moins ! La question des déchets (origine, tonnage, localisation,

pourquoi leur présence, quid de leur devenir... ?) est en plein essor, notamment auprès des jeunes publics (collégiens). Les actions sont complémentaires aux actions menées par les Dunes de Flandre. Le CPIE intervient essentiellement sur la mise en place d'actions de nettoyage en vue d'expliquer aux publics ce qu'ils peuvent faire au quotidien pour limiter les effets néfastes de la pollution. Des cendriers de poche sont également distribués afin de limiter le nombre de mégots sur les plages.



Partie C - Perspectives pour un Grand Site de France

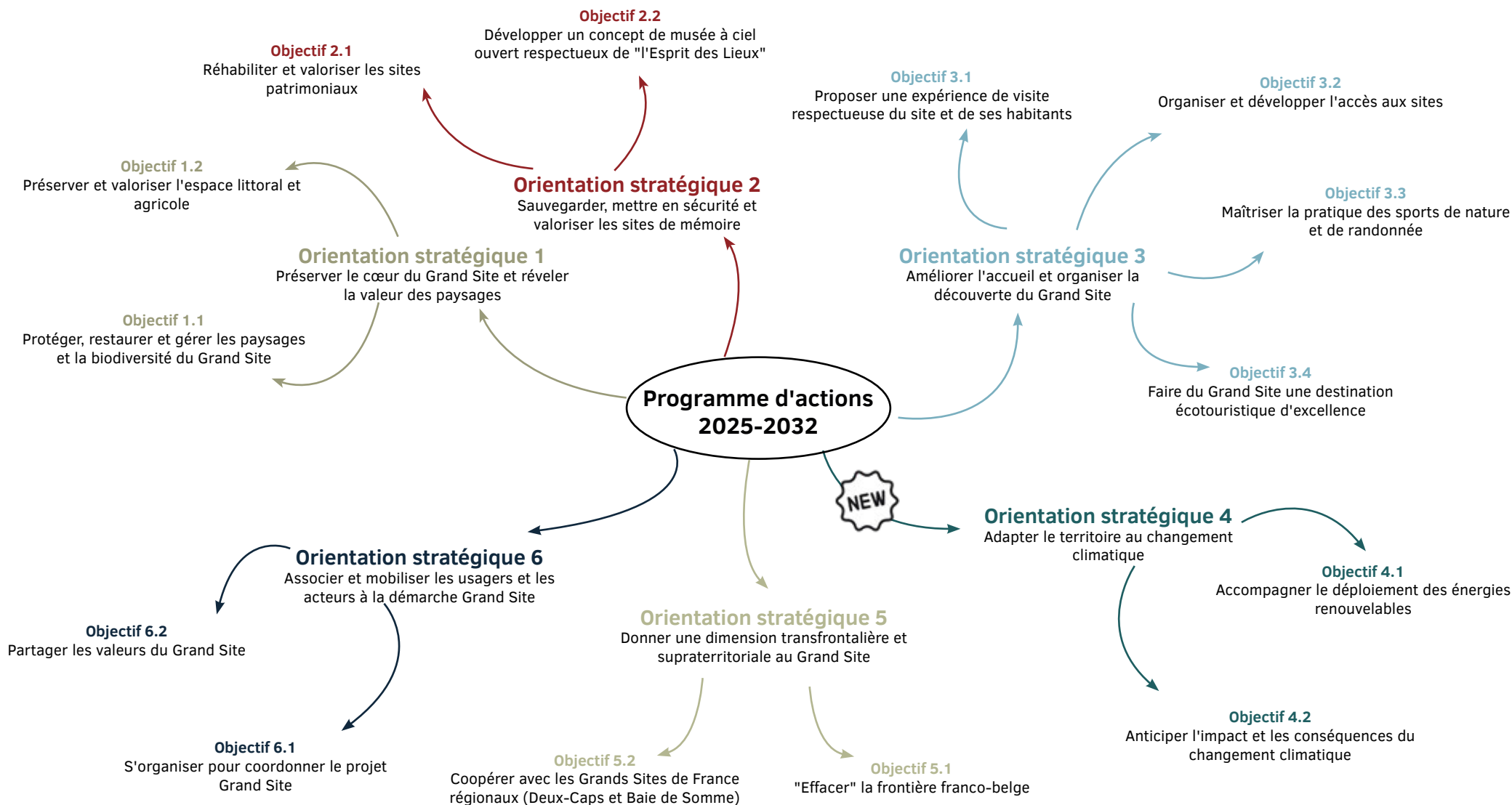
Annexe délibération 2025.00936

1. Le projet Grand Site à 8 ans 2025-2032

Le programme d'actions 2025-2032 validé en comité de pilotage est constitué de 6 orientations stratégiques, déclinées en 14 objectifs et 46 fiches actions. Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme d'actions 2019-

2024, avec une orientation nouvelle, celle autour de l'adaptation du territoire au changement climatique. En effet, le territoire Grand Site est aujourd'hui enclin à œuvrer sur ce sujet de la transition écologique et énergétique.

15 nouvelles actions rejoignent également ce programme d'actions ambitieux, porté par l'ensemble du territoire et ses partenaires pour les huit années à venir.



Annexe délibération 2025.00936

1.1. Tableaux des actions par Orientation Stratégique

			Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
						2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 1	PRESERVER LE CŒUR DU GRAND SITE ET REVELER LA VALEUR DES PAYSAGES												
Objectif 1.1	Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site												
Act 1.1.1	Extension des périmètres de protection liées à la nature et au paysage		DREAL Hauts-de-France	1									
Act 1.1.2	Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral		Conservatoire du Littoral	1									
Act 1.1.3	Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile		Département du Nord	1									
Act 1.1.4	Gestion du Parc du Vent	X	CUD	1									
Act 1.1.5	Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires	X	CUD	1									
Act 1.1.6	Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires		CUD, Communes, Conservatoire du Littoral, Département du Nord	1									
Act 1.1.7	Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings		CUD, CPIE Flandre Maritime, gestionnaires privés	1									
Objectif 1.2	Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole												
Act 1.2.1	Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages		SIDF	1									
Act 1.2.2	Harmonisation intercommunale des usages sur les plages		Communes	2									
Act 1.2.3	Valorisation du territoire agricole et ses acteurs		CUD, Chambre d'Agriculture	2									
Act 1.2.4	Observatoire photographique des paysages		CUD	1									
Act 1.2.5	Observatoire de la biodiversité		CUD (Bureau Local de la Biodiversité), CPIE Flandre Maritime	1									

			Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
						2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 2	SAUVEGARDER, METTRE EN SECURITE ET VALORISER LES SITES DE MÉMOIRE												
Objectif 2.1	Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux												
Act 2.1.1	Patrimoine militaire		CUD, Conservatoire du Littoral, Commune de Leffrinckoucke	1									
Act 2.1.2	Patrimoine maritime		CUD, Communes, DRASSM	1									
Act 2.1.3	Patrimoine architectural		CUD, Conservatoire du Littoral	1									
Act 2.1.4	Patrimoine immatériel ou culturel	X	CUD, CPIE Flandre Maritime, Associations, Communes	2									
Objectif 2.2	Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"												
Act 2.2.1	Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau		Office de tourisme et des Congrès Communautaire, CUD	2									
Act 2.2.2	Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte		CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	2									
Act 2.2.3	Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux	X	DRASSM, Associations, CUD	2									

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 3	AMELIORER L'ACCUEIL ET ORGANISER LA DECOUVERTE DU GRAND SITE											
Objectif 3.1	Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants											
Act 3.1.1	Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs	X	CUD, Observatoire partenarial du Tourisme, AGUR	1								
Act 3.1.2	Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site		CUD	1								
Act 3.1.3	Développement de l'interprétation	X	CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime	1								
Objectif 3.2	Organiser et développer l'accès aux sites											
Act 3.2.1	Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte		CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral	1								
Act 3.2.2	Création d'aménagements pour les modes actifs	X	CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral	1								
Act 3.2.3	Réhabilitation des digues promenades		CUD	1								
Act 3.2.4	Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site	X	CUD	1								
Objectif 3.3	Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnée											
Act 3.3.1	Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature	X	CUD, SIDF	1								
Act 3.3.2	Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme lié à la randonnée	X	CUD, CPIE Flandre Maritime, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, Département du Nord	2								
Objectif 3.4	Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence											
Act 3.4.1	Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons	X	Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, CUD	2								
Act 3.4.2	Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement		CUD	2								
Act 3.4.3	Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars		CUD, Communes	1								

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation								
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
ORIENT. STRAT. 4	ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE												
Objectif 4.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables												
Act 4.1.1	Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales	X	CUD, Communes, Services de l'Etat	2									
Act 4.1.2	Accompagnement les actions en faveur de la transition énergétique	X	CUD	2									
Objectif 4.2	Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique												
Act 4.2.1	Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique	X	Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, CUD, socio-professionnels	2									
Act 4.2.2	Érosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine	X	CUD, DDTM, PMCO, AGUR	2									
ORIENT. STRAT. 5	DONNER UNE DIMENSION TRANSFRONTALIERE ET SUPRATERRITORIALE AU GRAND SITE												
Objectif 5.1	"Effacer" la frontière franco-belge												
Act 5.1.1	Projet Interreg Clim@dunes	X	PFO	1									
Act 5.1.2	Poursuite des échanges transfrontaliers		CUD, GECT, MOT	2									
Objectif 5.2	Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)												
Act 5.2.1	Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures	X	CUD, Département du Pas-de-Calais, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard	1									
Act 5.2.2	Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique	X	CUD, Département du Pas-de-Calais, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard	2									

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 6	ASSOCIER ET MOBILISER LES USAGERS ET LES ACTEURS A LA DEMARCHE GRAND SITE											
Objectif 6.1	S'organiser pour coordonner le projet Grand Site											
Act 6.1.1	Animation du partenariat et gouvernance de la démarche		CUD	1								
Act 6.1.2	Cellule d'appui aux porteurs de projets		CUD	1								
Act 6.1.3	Suivi et évaluation du programme d'actions		CUD	1								
Act 6.1.4	Perspectives extension périmètre Grand Site	X	CUD, DREAL Hauts-de-France	2								
Objectif 6.2	Partager les valeurs du Grand Site											
Act 6.2.1	Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes		CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	1								
Act 6.2.2	Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires (organisation de chantiers participatifs)		CPIE Flandre Maritime, CUD	1								
Act 6.2.3	Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques	X	CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	1								

1.2. Présentation des Orientations Stratégiques et déclinaison par Objectifs

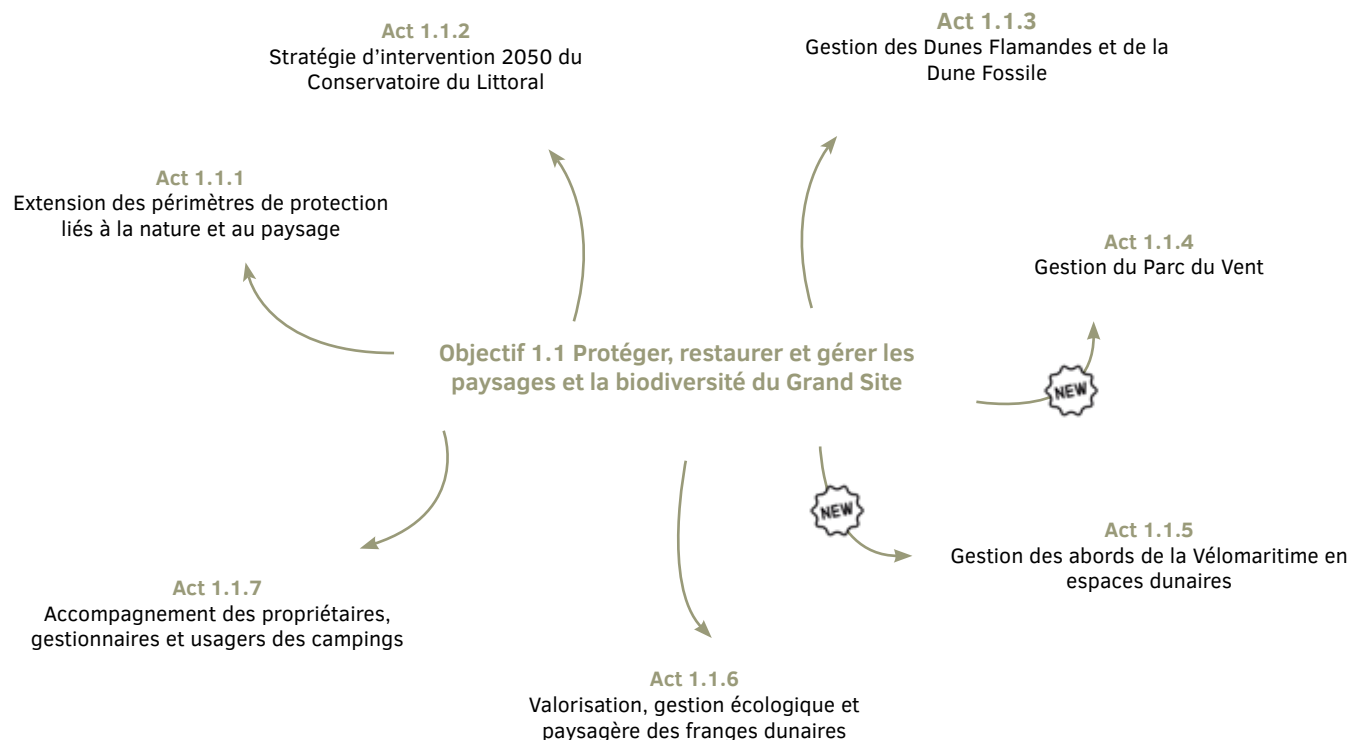
Orientation stratégique 1. Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages

L'émergence de l'entité Grand Site passera par l'amélioration de la lisibilité de l'ensemble des dunes constitutives des sites classés et inscrits. Le cœur naturel du Grand Site devra continuer à être conforté et plus particulièrement dans son rapport aux franges de l'urbanisation et dans la transition avec le polder agricole.

Ainsi en réaffirmant le caractère dunaire du littoral l'objectif est d'encadrer les évolutions urbaines au profit d'une nouvelle écriture du paysage urbain où se rencontrent cadre de vie et paysage remarquable.

Objectif 1.1 Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Les dunes sont la richesse principale du territoire en matière de paysages et de biodiversité. C'est pourquoi elles ont bénéficié très tôt d'une protection réglementaire et foncière. Aujourd'hui, il convient de continuer à les protéger notamment par **une gestion adaptée** et d'aller plus loin en faisant **évoluer les périmètres de protection**. En ce qui concerne les espaces dunaires qualifiés de **franges**, il s'agit d'appliquer les mêmes principes de gestion qu'opérés dans les sites classés.



Act 1.1.1 Extension des périmètres de protection liés à la nature et au paysage Des réflexions ont d'ores et déjà été menées sur les **évolutions** à plus ou moins long terme **des périmètres** que ce soit de la Réserve Naturelle Nationale ou des sites classés/inscrits. Il s'agira de les concrétiser et de mener des actions en vue d'assurer la préservation du capital nature (biodiversité).

Act 1.1.2 Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral Le Conservatoire du Littoral, le Département du Nord et la CUD partagent depuis près de 50 ans une politique dynamique de protection des dunes. La **protection foncière** assurée par le Conservatoire du Littoral est définitive et garantit la pérennité des projets de gestion et d'accueil du public des espaces naturels. Dans sa stratégie à 2050, le Conservatoire du Littoral propose **d'étendre son action au niveau des franges dunaires et dans le polder** afin de constituer des continuités écologiques et paysagères entre les quatre massifs dunaires.

Act 1.1.3 Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile Le Département du Nord est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du Littoral, au titre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il assure **l'élaboration des plans de gestion des sites dunaires** ; le respect de ceux-ci et veille à leur **mise en application**. Le Département du Nord guide également la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion, d'aménagement des sites pour le développement de la biodiversité et l'accueil du public... Le **Conservatoire du Littoral** peut assurer, au titre de ses missions de propriétaire, **des opérations à caractère**

exceptionnel (démolitions, dépollutions, équipements...).

Act 1.1.4 Gestion du Parc du Vent La Communauté urbaine de Dunkerque, en tant que gestionnaires des espaces naturels communautaires a entrepris une étude sur la mise en œuvre d'un **plan de gestion pour le Parc du Vent** de Dunkerque. Aussi, dans le cadre de ce futur programme d'actions, il s'agira de le rendre opérationnel.

Act 1.1.5 Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires Suivant l'arrêté ministériel concernant les **abords de la Vélomaritime** en espaces dunaires, la gestion de ce linéaire doit respecter une réglementation particulière. La Communauté urbaine s'attachera donc dans ce programme d'actions à gérer ce milieu particulier.

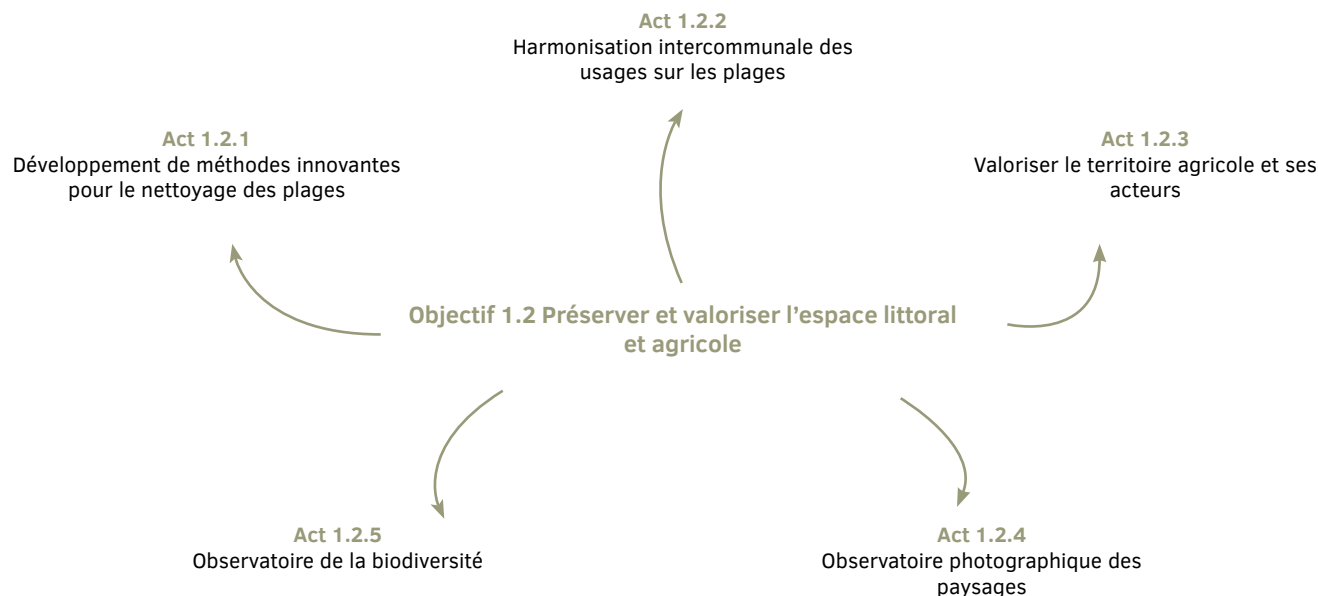
Act 1.1.6 Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires Espaces de transition avec le milieu dunaire, cette dénomination propose de regrouper différentes **situations spatiales où des enjeux paysagers, écologiques et d'organisation de l'accueil se concentrent**. Sont compris, les entrées des espaces dunaires, leurs limites avec les espaces urbanisés (fond de jardin, espace public...) et les espaces agricoles, les franges des campings, les terrains sur lesquels il n'y a pas de plan de gestion appliqué.

Act 1.1.7 Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings Les campings apportent une offre d'hébergement touristique importante, attirant de nombreux publics locaux, régionaux et internationaux même si la part du résidentiel est majoritaire. Toutefois, au

regard de leur emprise spatiale, de leur difficile intégration paysagère, de leur offre essentiellement tournée vers le mobil home ou encore de leurs installations au sein ou en périphérie des sites classés/inscrits, **un accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings** s'avère nécessaire afin d'**améliorer l'intégration paysagère**, l'impact environnemental de l'exploitation et des modes de vie des résidents.

Objectif 1.2 Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Le paysage du Grand Site a également pour composantes l'espace littoral et la mer, la plaine agricole et le polder. Ces composantes ont une place essentielle dans le territoire que ce soit en termes de paysage, de culture et de biodiversité. Dans la continuité des actions déjà menées, il convient de poursuivre la préservation, valorisation et gestion de ces espaces naturels. Aussi, afin de s'assurer du respect de la préservation et d'évaluer les actions de gestion, des observatoires doivent être mis en place à l'échelle du périmètre.



Act 1.2.1 La compétence 'Propreté Plage' a pour objectif principal de **nettoyer les plages des déchets** (origines diverses : mer, usagers, envol depuis les milieux terrestres...). Elle s'accompagne également d'actions de désensablement des digues ou d'actions ponctuelles de lutte contre des pollutions majeures (paraffine, mazout etc.). L'expérimentation entreprise sur le territoire de nettoyage manuel de plage initiée à la fin des années 1980 a été depuis largement plébiscitée par de nombreux territoires

nationaux et européens. C'est également une problématique à appréhender à l'échelle transfrontalière.

Act 1.2.2 L'espace plagique est fréquenté par une multitude d'usagers. L'augmentation des pratiques, de toutes natures, accentuées par une attractivité touristique renforcée tout au long de l'année, peut être source de « conflits d'usage ». Ces espaces de nature sont aussi des lieux de pratiques « quotidiennes » pour les habitants. Par ailleurs, la réglementation applicable sur cet espace peut varier en

fonction des communes. Il s'agit donc ici d'**harmoniser la réglementation pour une fréquentation apaisée et agréable de la plage par tous**. À moyen terme, cette harmonisation pourrait s'envisager à l'échelle transfrontalière.

Act 1.2.3 La Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une politique agricole communautaire ambitieuse sur son territoire. Cette dimension a également été identifiée dans le cadre du Projet Grand Site. Le dialogue avec les agriculteurs est important car les terres agricoles représentent 1/3 du périmètre du Grand Site. Il s'agit de **créer du lien avec le monde agricole, de développer des projets communs "gagnant-gagnant" ou "éco-gagnant"** et de lui proposer de se positionner comme un **partenaire majeur du projet de territoire**.

Act 1.2.4 La mise en place d'un observatoire photographique du paysage basé sur la méthodologie des « Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France » de 2016 consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire, qui seront par la suite rephotographiées à intervalle de temps régulier. Cette action permettra de **suivre l'évolution des paysages**.

Act 1.2.5 La connaissance de la biodiversité (liste d'espèces, valeur patrimoniale, répartition et effectifs, biologie et écologie...) permet d'affiner les mesures de préservation au regard des différents aménagements prévus dans le cadre du Projet Grand Site et d'évaluer leurs impacts sur les habitats, la faune, la flore, la fonge... Cette action consiste en la **mise en place d'un outil** permettant de récolter l'information naturaliste, l'analyser et la diffuser auprès des porteurs de projets.

Orientation stratégique 2. Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire

Le Grand Site Dunes de Flandre sera l'occasion d'affirmer le caractère patrimonial du territoire lié à la présence d'édifices et la tenue d'événements militaires, lié également à l'ancrage maritime et à son héritage architectural.

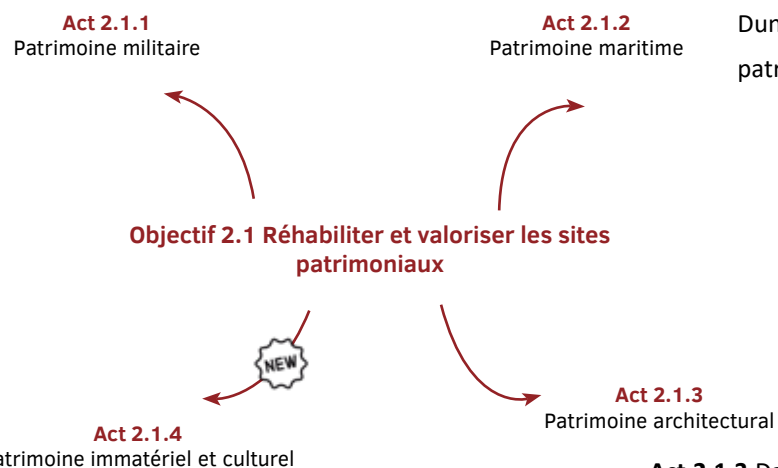
Sur plusieurs sites déjà identifiés, l'accent sera mis sur les abords des vestiges, la manière d'y accéder, la cohérence de l'aménagement, la lisibilité du lieu. Il s'agira de révéler l'interprétation et la mise en valeur du patrimoine marin et militaire intimement lié au paysage, à la géographie, à l'histoire et à la mémoire des lieux de visite du Grand Site.

Objectif 2.1 Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Les sites emblématiques de l'histoire sur le territoire n'ont pas fait l'objet du même traitement de sauvegarde. Certains ont été préservés et rénovés assez tôt par des initiatives publiques ou privées alors que d'autres ont été laissés à l'abandon. Ces sites, qu'ils soient de caractère militaire, maritime ou architectural nécessitent parfois une réhabilitation, une gestion ou une mise en valeur pour mieux accueillir les visiteurs.

Act 2.1.1 Les sites emblématiques tels que la Batterie de Zuydcoote, le Fort des Dunes, le Musée Dunkerque 1940, la Ferme Nord ou encore les blockhaus et nécropoles méritent une attention particulière pour **une réhabilitation**.

Act 2.1.2 Riche d'un patrimoine maritime comme le Feu de Saint-Pol, les épaves et les calvaires, le Projet Grand Site Dunes de Flandre a vocation à **rendre plus accessible** ce patrimoine caractéristique du territoire.



Act 2.1.4 Dans le même esprit que les actions précédentes, il s'agira de **valoriser** le patrimoine immatériel et culturel.

Act 2.1.3 Dans le même esprit que les actions précédentes, il s'agira de **valoriser, réhabiliter les sites** architecturaux à fort enjeu.

Objectif 2.2 Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"

À côté des sites majeurs, il existe beaucoup de vestiges disséminés sur le territoire. La volonté est de les inclure dans une stratégie globale afin de développer la thématique mémoire et patrimoine mais également l'économie qui s'y attache. Cette filière du tourisme de mémoire est en pleine expansion et sa prise en compte dans le projet Grand Site permettra d'accompagner son développement et également de partager une vision cohérente de l'ensemble de la mémoire du territoire qui fonde l'esprit des lieux.

Act 2.2.1 Mise en sécurité, mise en réseau, valorisation et découverte des sites de mémoire du territoire pour le développement de parcours autonomes et qualitatifs.

Act 2.2.1
Renforcer les chemins de mémoire par leur mise en réseau

Objectif 2.2 Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"

Act 2.2.2
Accompagnement de la montée en qualité de l'offre de la découverte

Act 2.2.2 Dans le cadre de la mise en réseau et de la sauvegarde des sites de mémoire et vestiges de l'histoire, cette action vient en complément des projets structurants autour de la thématique tourisme de mémoire. Les initiatives développées sur le territoire sont à ce jour disparates et hétérogènes, il est donc nécessaire de renforcer les liens, accompagner les acteurs à tirer vers le haut leurs prestations afin qu'elles soient en adéquation avec la dimension exceptionnelle du site.

Act 2.2.3
Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux

Act 2.2.3 Pour mieux valoriser les sites de mémoire et les éléments du patrimoine, il convient de mieux connaître leur histoire. Des nouvelles campagnes d'exploration ou de recherche pourront être poursuivies dans le cadre de ce projet.

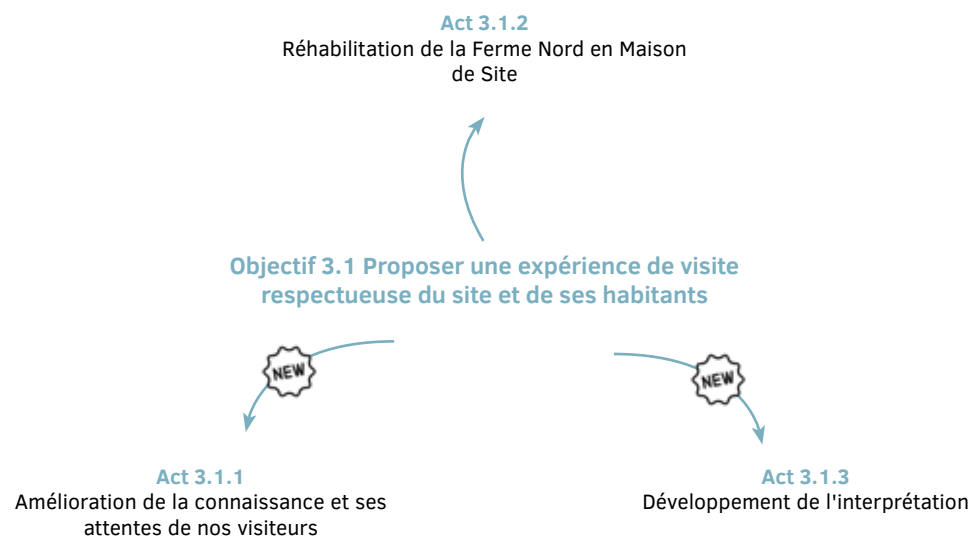
Annexe délibération 2025.00936

Orientation stratégique 3. Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site

Le périmètre du Grand Site, en intégrant les stations balnéaires et une portion de polder agricole, permet d'imaginer la découverte du territoire autrement, en faisant ce pas de côté si difficile à faire et pourtant nécessaire pour faire évoluer l'expérience de visite et la perception d'un lieu. Afin de favoriser le passage de la visite ponctuelle des paysages emblématiques dunaires à la découverte respectueuse de l'ensemble des facettes du Grand Site, la future Maison de site en cours de réhabilitation sera le lieu d'accueil privilégié des visiteurs. Doté du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte, le territoire s'engage dans une déclinaison opérationnelle des aménagements et du développement des activités de pleine nature.

Objectif 3.1 Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte des Dunes de Flandre répond à la fois à une logique de déplacement, de régulation des flux et une harmonisation de la signalétique. Il s'agit de faire un état des lieux de la fréquentation, des entrées ou axes majeurs/secondaires du site et de mener des actions pour organiser au mieux la découverte du site. L'action phare qui découle de cet objectif est de faire de la Ferme Nord, lieu emblématique à forte valeur historique du Grand Site, la future maison de site des Dunes de Flandre.



Act 3.1.1 Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs.

Afin de proposer des expériences de visite en adéquation avec les attentes de nos visiteurs, une étude qualitative et

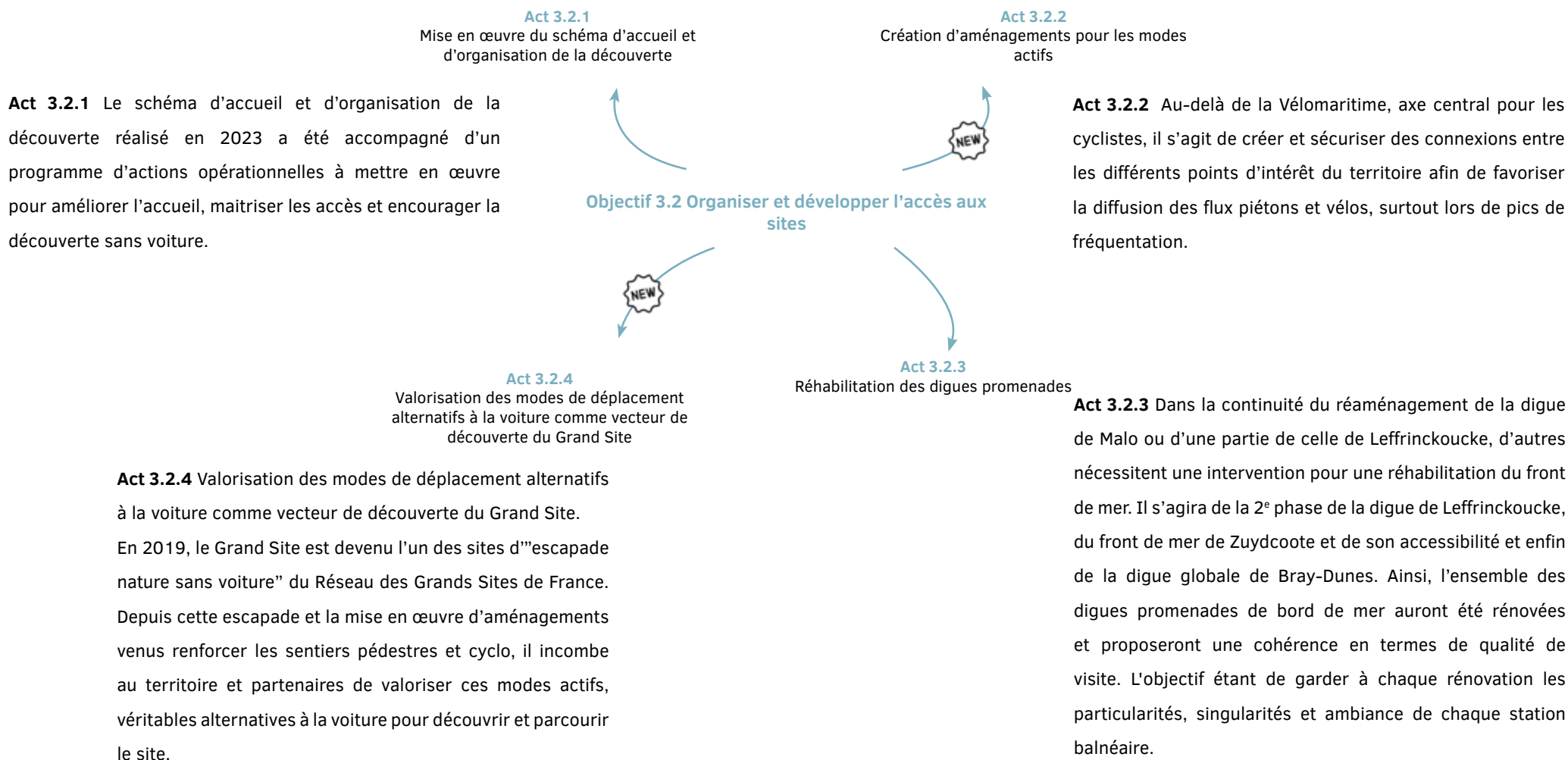
quantitative de la fréquentation sera menée. Elle permettra de disposer d'informations complémentaires à l'observatoire partenarial du tourisme mis en place depuis 2021 sur le territoire.

Act 3.1.2 Le projet de réhabilitation de la Ferme Nord à Zuydcoote, future Maison de Site est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique. Le site de la Ferme Nord constitue un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime. Sa réhabilitation viendra améliorer l'accueil des visiteurs, proposer une halte aux randonneurs pédestres et cyclo et réunir sur un même lieu les différents partenaires qui œuvrent dans les dunes ou sur la plage.

Act 3.1.3 Dans cette quête d'amélioration constante de l'offre de découverte, le Grand Site envisage la mise en œuvre d'une étude globale sur le déploiement de l'interprétation sur le site. Cette interprétation portera sur les enjeux et atouts phares du territoire tels que les paysages, les points hauts, le patrimoine naturel et historique ainsi que les traditions. La deuxième phase de cette action portera sur la signalétique pour une mise en cohérence avec la labélisation et une harmonisation de l'information avec l'ensemble des partenaires.

Objectif 3.2 Organiser et développer l'accès aux sites

En lien étroit avec le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte, cet objectif vise à continuer les démarches engagées pour aménager et améliorer dans le cadre du Projet Grand Site des accès « sans voiture » sur le périmètre par le biais d'actions tels que la poursuite de la véloroute, la rénovation des digues promenades des stations balnéaires, le recul des parkings et aires de camping-cars ou encore la valorisation du bus gratuit. Ces différents projets en cours ou à venir ont tous pour finalité de proposer au public de visiter autrement que par l'utilisation de la voiture le Grand Site Dunes de Flandre.

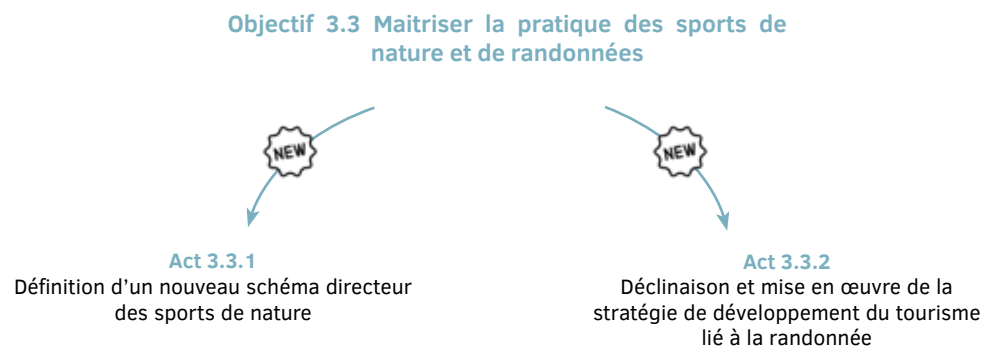


Annexe délibération 2025.00936

Objectif 3.3 Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnées

La pratique de sports de nature et de randonnée est importante et variée mais son développement doit être maîtrisé et accompagné afin de permettre à chaque usager de pouvoir évoluer en toute sécurité et dans le respect des milieux fragiles et des autres pratiquants.

En effet, la préservation des milieux prime sur les activités sportives. Aussi, en étroite concertation avec le Conservatoire du littoral et le Département du Nord, il faut permettre d'encadrer les pratiques afin de diminuer la pression sur certains sites en aménageant de nouveaux sentiers ou en densifiant l'existant. Une qualification des sites et itinéraires de pratique par des aménagements éco-paysagers permet non seulement d'améliorer le cadre de pratique mais également d'en faire des supports pour la biodiversité.

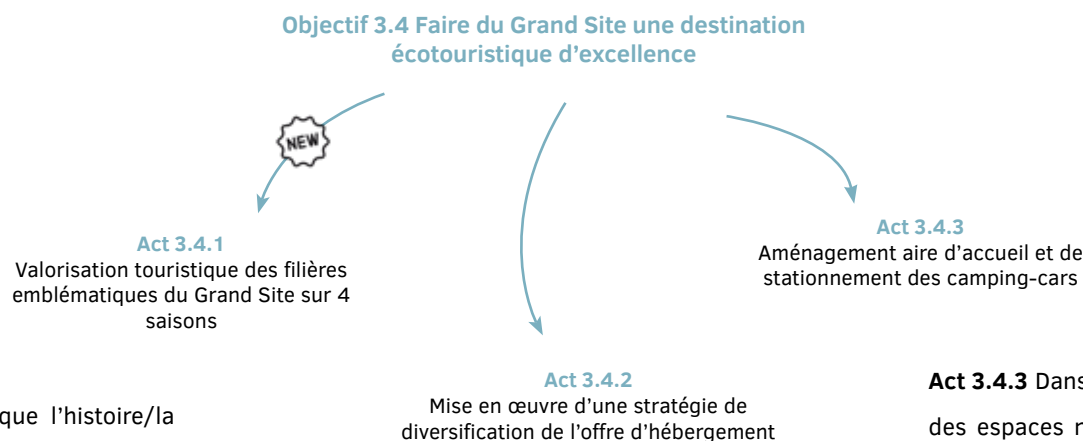


Act 3.3.1 Les pratiques évoluent, les usages aussi. La réalisation d'un nouveau schéma directeur des sports de nature viendra en complément de l'étude réalisée il y a une dizaine d'années. Ce futur schéma, assorti de propositions viendra également nourrir ce programme d'actions afin de garder la maîtrise des pratiques de sports de nature et être en adéquation avec les pratiques actuelles et à venir qui n'avaient peut-être pas été prises en compte lors de la dernière étude.

Act 3.3.2 Le CPIE Flandre Maritime a réalisé une étude sur le développement du tourisme lié à la pratique de randonnée pédestre, cyclo et équestre. Un certain nombre de propositions ont été faites afin de déployer sur le territoire davantage de parcours et de relier les offres existantes, de rendre plus visible l'offre par pratique d'améliorer le balisage et la signalétique et de développer les services aux randonneurs pour améliorer leur accueil.

Objectif 3.4 Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Désaisonnaliser les flux, valoriser le territoire hors saison, accompagner les filières du Grand Site et les socio-professionnels, aménager des lieux d'accueil pour les itinérants, telle est l'ambition de cet objectif. Le Grand Site se découvre au fil des quatre saisons, à chaque saison ses activités, ses couleurs, ses expériences. Il convient dans ce cadre de travailler avec l'office de tourisme et les organismes départementaux et régionaux pour mener cette ambition de faire du Grand Site une destination écotouristique.



Act 3.4.1 Les filières du Grand Site tels que l'histoire/la mémoire, les sports de nature et les activités traditionnelles (pêche, agriculture) sont emblématiques sur ce territoire. Bien que le dialogue et la concertation avec les acteurs concernés soient engagées, il convient d'apporter davantage de structuration au cœur de ces filières afin de les mettre en tourisme et proposer ainsi aux visiteurs une expérience de visite et d'accueil cohérente. Dans le cadre de la stratégie de dédensification et de répartition des flux de fréquentation sur l'année, une valorisation de ces filières sur les quatre saisons sera opérée. Le Grand Site est propice à diverses expériences sur l'année et les acteurs économiques pourraient bénéficier de nouvelles retombées.

Act 3.4.2 Développer un tourisme durable consiste avant tout à prendre en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, mais également des professionnels et de l'environnement dans lequel il se développe. Il s'agit donc, par le biais de cette démarche Grand Site, de structurer et de diversifier davantage l'offre d'hébergement du territoire autour de nouvelles offres d'hébergement et au profit d'une expérience de visite et de séjour plus qualitative et plus durable.

Act 3.4.3 Dans le respect et la préservation des paysages et des espaces naturels, il s'agit d'organiser et de structurer l'accueil des camping-cars sur le territoire en lien étroit avec les propositions du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site. Accueillir les voyageurs itinérants et leur proposer des services en adéquation avec leurs besoins est également source de retombées économiques pour le territoire.

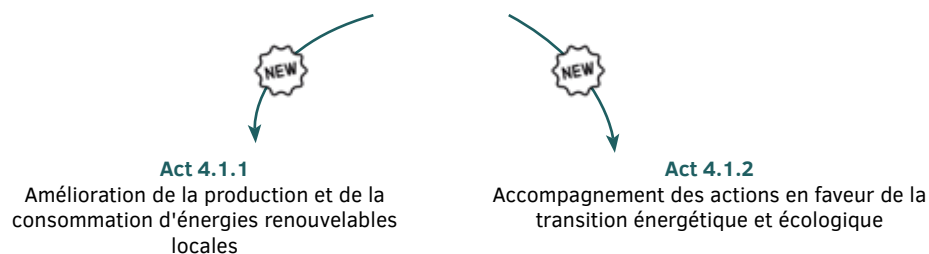
Orientation stratégique 4. Adapter le territoire au changement climatique

Cette orientation stratégique intègre le nouveau programme d'actions 2025-2032. En effet, en raison des transformations à venir sur notre territoire, l'intégration de cette orientation vient renforcer l'ambition du territoire et de ses partenaires à préserver le paysage de l'Est Dunkerquois tout en mettant en œuvre la stratégie de décarbonation.

Objectif 4.1 Accompagner le déploiement des énergies renouvelables

Déployer les énergies renouvelables sur le territoire est une des actions visant à adapter le territoire face au changement climatique. Le large de Dunkerque a été choisi par l'État pour l'installation d'éoliennes en mer. Au-delà des éoliennes, il s'agit aussi d'accompagner les acteurs publics et privés du Grand Site dans la recherche de solutions pour limiter les consommations d'énergies fossiles et lutter contre le réchauffement climatique.

Objectif 4.1 Accompagner le déploiement des énergies renouvelables



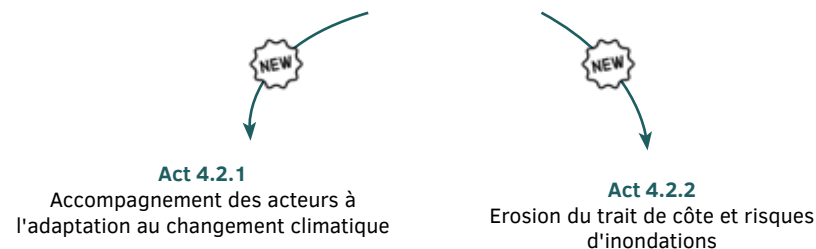
Act 4.1.1 Le plan de Paysage prévoit dans son volet énergétique une spatialisation des énergies renouvelables afin de favoriser l'implantation d'énergie décarbonée dans le respect du site. La mise en place des énergies renouvelables sur le Grand Site s'accompagnera d'une prise en compte de la sobriété et l'intégration dans le paysage telles qu'induites par la démarche.

Act 4.1.2 Dans le cadre de groupes de travail, de la cellule d'appui aux porteurs de projets, la CUD et ses partenaires accompagneront les porteurs de projets publics et privés dans leurs actions en faveur d'une transition énergétique et écologique, favorable aux paysages, à la biodiversité et au cadre de vie des habitants.

Objectif 4.2 Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique

La Région Hauts-de-France a réalisé une étude avec l'ADEME sur l'accompagnement du secteur touristique à l'adaptation au changement climatique. Le territoire du Projet Grand Site Dunes de Flandre a été sélectionné en tant que site pilote pour bénéficier d'un accompagnement par l'ADEME Hauts-de-France et Actierra. Cette étude nous permettra de disposer d'un diagnostic sur les risques à venir et d'un programme d'actions fléchées pour notre territoire.

Objectif 4.2 Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique



Act 4.2.1 Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du programme d'actions réalisé par l'ADEME et Actierra, il est envisagé d'accompagner les professionnels dans leur adaptation au changement climatique que ce soient des acteurs touristiques, économiques ou en lien avec l'environnement et la gestion des milieux naturels.

Act 4.2.2 Dans la continuité des actions en cours sur la préservation du trait de côte, des aménagements et études sont à mener pour maintenir ou non le trait de côte et lutter contre les risques d'inondations continentales. Chaque site répondant à ses propres particularités et enjeux à protéger.

Orientation stratégique 5. Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site

Le socle géographique et les paysages ne s'arrêtent pas à la frontière artificielle. Pour s'assurer de la lisibilité du caractère transfrontalier du Grand Site, les visions et les gestions doivent être partagées et articulées. La longue tradition de coopération entre les territoires va s'accroître dans l'objectif « d'effacer la frontière » à la fois physiquement, avec des aménagements et connexions spécifiques, et en partageant et exportant les valeurs de la politique des Grands Sites de France.

Un volet supranational sera également valorisé dans l'objectif de mener des actions avec les autres Grands Sites régionaux voire nationaux.

Objectif 5.1 "Effacer" la frontière franco-belge

Dans le cadre du programme d'actions 2025-2032, la volonté de tenter d'effacer la frontière se poursuit avec cette ambition de créer de nouvelles synergies pour la biodiversité, les paysages et l'accueil des visiteurs dans les milieux naturels. Au-delà du projet Clim@dunes qui vient en prolongement du projet Interreg VEDETTE, la poursuite des échanges avec les partenaires belges et les institutions ou organismes œuvrant sur cette thématique du transfrontalier va continuer à être mise en œuvre.

Objectif 5.1 "Effacer" la frontière franco-belge



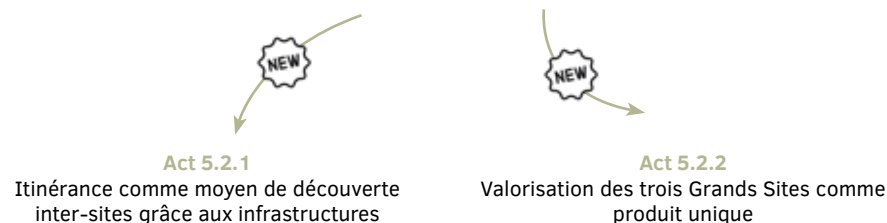
Act 5.1.1 Le projet VEDETTE s'est clos en novembre 2022. Clim@dunes s'appuie sur le plan directeur « Dunes flamandes Vision 2040 » qui a été élaboré dans le cadre de ce projet Interreg et se concentre sur le renforcement des liens écologiques, paysagers et récréatifs entre les zones dunaires transfrontalières. De cette manière, Clim@dunes vise à réduire les barrières physiques pour la faune et la flore et à restaurer la dynamique naturelle de la région. De cette façon, les dunes flamandes peuvent se développer en un paysage résistant au climat et résilient.

Act 5.1.2 Façonné par l'histoire depuis des siècles, le territoire et nombre de ses acteurs ont toujours eu la bienveillance de questionner leurs projets auprès des territoires transfrontaliers, et notamment de la Flandre Occidentale belge. S'en sont suivis de nombreux projets de collaboration, officiels ou officieux, et de nombreux projets ont été réalisés dans le cadre des programmes Interreg. Apportant de réelles plus-values de part et d'autre de la frontière, cette dynamique mérite et nécessite une continuité, aussi bien dans la démarche que dans la réalisation.

Objectif 5.2 Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)

Le Réseau des Grands Sites de France est une association nationale reconnue d'intérêt général créée en 2000. Elle fédère les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France et Grands Sites en projet. Lieu privilégié d'échange entre les membres sur diverses thématiques (gestion durable des sites patrimoniaux, préservation de l'esprit des lieux, réhabilitation de sites dégradés ou gestion de la fréquentation) le RGSF accompagne également les Grands Sites dans leurs démarches et leurs actions. Dans le cadre d'un partenariat financé par le FNADT, un contrat de destination entre le Grand Site de France Baie de Somme et le Grand Site de France les Deux-Caps a été mis en œuvre entre 2016 et 2019. Des actions communes de communication, conférence de presse, campagne d'affichage et réalisation de vidéos ont été menées sur cette période afin de promouvoir nos trois grands sites comme une seule et même destination.

Objectif 5.2 Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)



Act 5.2.1 Déjà travaillé précédemment, il s'agirait de concrétiser davantage cet axe de communication afin de proposer aux habitants de nos territoires et visiteurs de nouveaux paysages, nouvelles expériences. L'itinérance, alternative à la voiture, peut être pédestre, cycliste ou par train, nos trois grands sites étant desservis de gares à proximité.

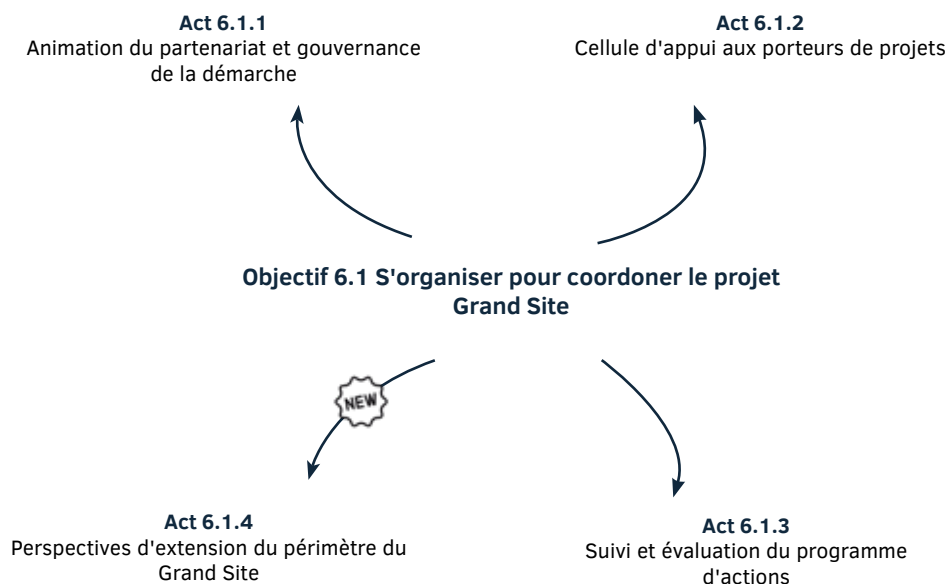
Act 5.2.2 La promotion de la destination Grand Site hors saison a été initiée en 2016 dans le cadre d'une démarche partenariale avec les Grands Sites de France Baie de Somme et Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez. Plusieurs actions auprès des clientèles parisiennes, belges et anglaises ont été menées et permettent de désaisonnaliser la fréquentation tout en créant de nouvelles retombées économiques pour les acteurs du territoire. Par le partenariat engagé en 2016, l'ambition commune visait à proposer la découverte de ces trois trésors de nature en dehors des flux importants de fréquentation, à la fois pour protéger les paysages, socle d'attractivité, souvent fragilisés par des phénomènes de sur-fréquentation mais aussi pour offrir aux visiteurs une découverte de ces mêmes paysages dans les meilleures conditions, en arrière-saison. Ils pourront ainsi davantage profiter des qualités ressourçantes et régénérantes de cette destination commune (façade maritime régionale) et vivre l'expérience d'un moment unique et privilégié qui n'est pas offert à tout le monde.

Orient. strat. 6. Associer et mobiliser les usagers et les acteurs à la démarche Grand Site

Dans cette démarche de développement maîtrisé, la transmission et le partage des valeurs du Grand Site avec les habitants et les visiteurs sont essentiels pour garantir la cohérence et le sens de l'action. Favoriser les initiatives locales dans le respect de la personnalité du Grand Site, aller au contact des habitants, des usagers du site au cœur de leur cadre de vie sont le socle de la démarche engagée.

Objectif 6.1 S'organiser pour coordonner le Projet Grand Site

L'équipe projet et l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'actions. Le porteur de projet intervient comme pilote du projet mais également comme accompagnateur. Au-delà de la réalisation des actions du projet, c'est la démarche Grand Site qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des documents de cadrage territoriaux.



Act 6.1.1 La Communauté Urbaine de Dunkerque intervient en tant que pilote du projet Grand Site, coordonnateur et animateur du partenariat, mais également comme accompagnateur des porteurs de projet. L'équipe projet et l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour définir et

mettre en œuvre ensemble les réalisations du programme d'actions. Au-delà de la concrétisation des actions, pour lesquelles il est nécessaire de mobiliser ingénierie et financements, c'est la démarche Grand Site de France qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des documents

stratégiques du territoire.

Act 6.1.2 Afin d'accompagner les projets, notamment d'aménagement, qui peuvent se développer dans le périmètre de Grand Site, une cellule technique d'appui a été créée. Elle repose sur plusieurs personnes compétentes dans des domaines variés : développement local durable, architecture, paysage, biodiversité, mobilités douces, sport de nature, concertation locale... Cette cellule est à titre gratuit à la disposition des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés.

Act 6.1.3 Les différentes instances mises en place dans le cadre de la gouvernance auront en charge le suivi et l'évaluation des actions réalisées. Un tableau de suivi sera également développé pour noter l'évolution des actions et leur adéquation avec le programme d'actions.

Act 6.1.4 Dans une perspective de labélisation et de renouvellement, les parties prenantes s'attacheront à travailler sur une évolution du périmètre du Grand Site en cohérence avec les valeurs et l'esprit des lieux du territoire.

Objectif 6.2 Partager les valeurs du Grand Site

Au cœur même de la démarche Grand Site, les habitants et visiteurs sont à la fois acteurs, usagers et ambassadeurs des Dunes de Flandre. Aussi, la mise en place d'une stratégie de communication orientée sur plusieurs axes tels que le projet de territoire et les valeurs du grand site – préservation / gestion des espaces naturels –, les paysages à couper le souffle – l'esprit des lieux –, les expériences à vivre, est une nécessité.

Ces valeurs, intrinsèques au territoire, seront également à partager avec les acteurs touristiques et économiques afin que chacun se saisisse des enjeux de cette démarche d'excellence.



Act 6.2.2 La restauration des paysages et des écosystèmes, lieux de vie de la biodiversité, est un objectif prioritaire dans le cadre du Projet Grand Site, notamment via les actions de l'orientation stratégique 1. Si des partenaires sont clairement identifiés sur ces questions (Département du Nord, services techniques CUD/Communes...), l'un des enjeux de la démarche est de diffuser leurs bonnes pratiques à l'ensemble des propriétaires/gestionnaires des espaces publics et privés. L'accompagnement de la montée en compétences et du pouvoir d'agir des habitants est un levier important en ce sens, les espaces verts privés (jardins...) constituant une grande part des espaces sur lesquels des résultats positifs peuvent être attendus.

Annexe délibération 2025.00936

Act 6.2.3 Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement, il s'agira de développer des actions auprès des professionnels du monde touristique (hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques, partenaires publics du Projet Grand Site, futur Grand Site de France...) afin de les sensibiliser et les soutenir dans leurs démarches de développement local durable.

Act 6.2.1 Depuis plusieurs années, des outils de communication ont été développés afin de promouvoir le Grand Site et la démarche Grand Site de France auprès de plusieurs cibles : habitants, visiteurs et élus. La stratégie de communication proposée et mise en place se scinde donc en trois grandes parties, avec pour chacune d'entre elles les objectifs visés et outils créés ou à développer.

2. Le suivi et l'évaluation

Afin de suivre et d'évaluer les différentes actions, plusieurs outils sont mis en place. Ces outils vont permettre de récolter des informations sur les populations, les habitats naturels, les dynamiques territoriales, les aménagements, les actions de gestion, la fréquentation... Données qui pourront par la suite être analysées pour produire une évaluation au cours et à la fin du programme d'action 2025-2032.

2.1. Le suivi de la réalisation du programme d'action

Le programme d'actions est lancé pour une durée de 8 ans. Dans le cadre de l'évaluation à venir, l'équipe projet et les partenaires maîtres d'œuvre de certaines actions réaliseront un suivi régulier des réalisations et études menées. Un bilan détaillé à mi-parcours sera effectué pour analyser l'évolution des actions mises en œuvre et identifier les ajustements nécessaires afin d'atteindre les objectifs à long terme.

L'évaluation à mi-parcours permettra de dresser un état des lieux des résultats obtenus au cours des quatre premières années. Cette analyse inclura une revue des actions menées, des ressources allouées et des impacts observés. Il s'agira également de vérifier si les résultats escomptés sont au rendez-vous et si le programme suit le calendrier et le budget prévus.

L'évaluation portera sur différents aspects, tels que :

- **L'efficacité des actions menées** : Examen des réalisations concrètes et des obstacles rencontrés ;

- **L'implication des parties prenantes** : Mesure de la participation et de l'engagement des partenaires, de la population et des acteurs locaux ;
- **La pertinence des objectifs à mi-parcours** : Réévaluation des priorités et des stratégies face aux défis rencontrés ou aux évolutions du contexte ;
- **La prise en compte des indicateurs de mise en œuvre** : en lien avec ceux prévus dans les fiches actions.

Le bilan à mi-parcours servira de base pour ajuster les actions futures et renforcer les leviers qui se sont avérés efficaces, tout en réorientant celles qui nécessitent des améliorations.

Afin d'assurer le suivi continu du programme et d'évaluer sa progression vers les objectifs finaux, un ensemble d'indicateurs de suivi sera mis en place pour chaque fiche action. Ces indicateurs permettront de mesurer l'impact, la performance et l'efficacité des actions à chaque étape du programme. Les principaux indicateurs à suivre incluront :

1. **Taux de réalisation des objectifs intermédiaires** : Suivi de l'avancement des objectifs à chaque étape et des ajustements apportés en fonction des résultats obtenus ;
2. **Gestion des ressources** : Indicateurs financiers pour suivre le budget global du Projet Grand Site ;
3. **Impact sur le paysage, la biodiversité et l'environnement** : par le biais des observatoires qui seront déployés.

Ces indicateurs seront régulièrement suivis tout au long du programme, afin d'identifier les éventuels écarts et

Annexe délibération 2025.00936

d'ajuster les actions en fonction des données recueillies. Ils serviront également à fournir une base de réflexion pour les ajustements à réaliser lors de l'évaluation finale du programme.

L'évaluation à mi-parcours et la mise en place d'indicateurs de suivi sont des étapes cruciales pour garantir que le programme atteindra ses objectifs dans les 8 prochaines années. Cette démarche permettra d'assurer une gestion dynamique et réactive des actions réalisées, fondée sur des données précises et des retours d'expérience constants.

2.2. Les outils de suivi à coordonner

2.1.1 L'Observatoire Photographique des Paysages (OPP)

Comme définit en 1989 par le Conseil des ministres, l'OPP est un dispositif permettant, en photographiant à intervalle de temps régulier un même point de vue, de "constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution des paysages." Un OPP a été initié en 2011 mais a été laissé de côté. Un nouveau travail de mise en place a été lancé en 2024 afin que les premières photos de l'OPP du Grand Site Dunes de Flandre témoignent des paysages dans le cadre de ce nouveau programme d'actions. Des points de vue identifiés en 2011 seront repris, et de nouveaux seront choisis afin de rendre compte de la diversité des paysages, de leurs dynamiques et de leurs enjeux. Si les points de vue sont intéressants, certaines images d'archives pourront être reconduites pour couvrir une période plus longue. Le pas-de-temps de reconduction sera choisi en fonction des dynamiques et la

thématique de la saisonnalité sera abordée afin d'illustrer le territoire à différentes périodes de l'année.

En plus de l'observatoire, deux stations Coastsnap sont déjà présentes sur le territoire. Porté par Géodunes, ce dispositif de science participative permet à tout un chacun de photographier la côte et de partager la photo afin de suivre l'évolution des dunes dans le temps.

2.1.2. L'observatoire de la biodiversité

En lien avec ses partenaires tels que le CPIE Flandre Maritime et le Bureau Local de la Biodiversité, la Communauté urbaine va mettre en place un observatoire local de la biodiversité. Cela dans le but d'avoir une meilleure connaissance des espèces à enjeux du territoire et une meilleure sensibilisation des nombreux publics.

2.2.3. L'observatoire de la fréquentation

Une étude de fréquentation touristique a été réalisée en 2013-2014. Une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 afin d'avoir des données actualisées sur le territoire. Le prestataire qui répondra à l'appel d'offre devra analyser les données obtenues par les différents outils de comptage actuels (Flux Vision, éco-compteurs) et l'étude de 2013-2014 avant de réaliser une étude de terrain quantitative et qualitative de la fréquentation du site. En s'appuyant sur l'Observatoire Partenarial du Tourisme et des outils développés, cette étude se déroulera sur une période de neuf mois ce qui permettra d'avoir des données sur différentes périodes de l'année. L'enjeu est de mieux connaître les flux de fréquentation sur le périmètre du Grand Site afin

d'améliorer la sensibilisation et l'information du public, mieux accueillir et améliorer l'expérience de visite, améliorer la diffusion des flux dans le temps et sur le territoire, réduire la pression sur les milieux les plus fragiles, favoriser les formes de mobilité les plus respectueuses et par conséquent orienter et adapter les politiques d'aménagement.



Partie D - Les fiches action

Annexe délibération 2025.00936

Sommaire des fiches action

	n°fiche	page		n°fiche	page
Orientation stratégique 1 : Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages			Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site		
Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site			Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants		
Action 1.1.1 – Extension des périmètres de protections liés à la nature et au paysage	FA1	122	Action 3.1.1 – Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs	FA20	168
Action 1.1.2 – Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral	FA2	126	Action 3.1.2 – Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site	FA21	170
Action 1.1.3 – Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile	FA3	128	Action 3.1.3 – Développement de l'interprétation	FA22	172
Action 1.1.4 – Gestion du Parc du Vent	FA4	130	Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites		
Action 1.1.5 – Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires	FA5	132	Action 3.2.1 – Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte	FA23	174
Action 1.1.6 – Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires	FA6	134	Action 3.2.2 – Création d'aménagement pour les modes actifs	FA24	176
Action 1.1.7 – Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings	FA7	136	Action 3.2.3 – Réhabilitation des digues promenades	FA25	178
Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole			Action 3.2.4 – Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site	FA26	180
Action 1.2.2 – Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages	FA8	138	Objectif 3.3 : Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnée		
Action 1.2.2 – Harmonisation communale des usages sur les plages	FA9	142	Action 3.3.1 – Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature	FA27	182
Action 1.2.3 – Valorisation du territoire agricole et ses acteurs	FA10	144	Action 3.3.2 – Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme lié à la randonnée	FA28	184
Action 1.2.4 – Observatoire Photographique des paysages	FA11	146	Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence		
Action 1.2.5 – Observatoire de la biodiversité	FA12	148	Action 3.4.1 – Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons	FA29	186
Orientation stratégique 2 : Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire			Action 3.4.2 – Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement	FA30	188
Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux			Action 3.4.3 – Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars	FA31	190
Action 2.1.1 – Patrimoine militaire	FA13	152			
Action 2.1.2 – Patrimoine maritime	FA14	156			
Action 2.1.3 – Patrimoine architectural	FA15	158			
Action 2.1.4 – Patrimoine immatériel, culturel	FA16	160			
Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"					
Action 2.2.1 – Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau	FA17	162			
Action 2.2.2 – Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte	FA18	164			
Action 2.2.3 – Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux	FA19	166			

	n°fiche	page		n°fiche	page
Orientation stratégique 4 : Adapter le territoire au changement climatique		194	Orientation stratégique 6 : Associer et mobiliser les usagers et acteurs à la démarche Grand Site		210
Objectif 4.1 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables		194	Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site		210
Action 4.1.1 – Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales	FA32	194	Action 6.1.1 – Animation du partenariat et gouvernance de la démarche	FA40	210
Action 4.1.2 – Accompagnement des actions en faveur de la transition énergétique	FA33	196	Action 6.1.2 – Cellule d'appui aux porteurs de projets	FA41	214
Objectif 4.2 : Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique		198	Action 6.1.3 – Suivi et évaluation du programme d'actions	FA42	216
Action 4.2.1 – Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique	FA34	198	Action 6.1.4 – Perspectives extension périmètre Grand Site	FA43	217
Action 4.2.2. Erosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine	FA35	200	Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site		220
			Action 6.2.1 – Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes	FA44	220
Orientation stratégique 5 : Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site		202	Action 6.2.2 – Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires	FA45	222
Objectif 5.1 : « Effacer » la frontière franco-belge		202	Action 6.2.3 – Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques	FA46	226
Action 5.1.1 – Projet Interreg Clim@dunes	FA36	202			
Action 5.1.2 – Poursuite des échanges transfrontaliers	FA37	204			
Objectif 5.2 : Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)		207			
Action 5.2.1 – Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures	FA38	207			
Action 5.2.2 – Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique	FA39	208			

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.1 – Extension des périmètres de protections liés à la nature et au paysage

Maitrise d'ouvrage : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communauté urbaine de Dunkerque et Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

En parallèle de l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Dune Marchand mise en application en février 2024, la DREAL Hauts-de-France mène une réflexion sur l'évolution des classements et inscriptions des dunes côtières de Flandres et de la dune fossile interne de Ghyvelde. Une étude d'opportunité a été menée en 2023.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réinterroger le fonctionnement des sites classés et inscrits actuels et leur articulation. Comprendre leurs limites ? Comment a évolué la situation ? Quel besoin de protéger et quelles solutions ?
- Cette phase exploratoire est un préalable à un éventuel potentiel classement complémentaire ou supplémentaire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Cette action constitue par essence une plus-value pour les sites classés des Dunes de Flandre et pour les sites inscrits des Dunes de Flandres et de la dune fossile interne de Ghyvelde qui se verront renforcés ;
- Pour le projet Grand Site, le renforcement de protection de ces sites qui constituent le cœur du futur Grand Site de France, témoigne de l'intérêt et de l'ambition portés à ces paysages d'exception ;
- Pour les politiques locales et en particulier pour

le tourisme et le cadre de vie de la population, le renforcement de ces protections sera bénéfique puisqu'il permettra de protéger davantage ces lieux emblématiques.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Mise en place d'une concertation autour de l'étude d'opportunité (présentation devant les maires du PGS) puis d'un COPIL de suivi de l'étude de classement ;
- Résultat attendu : adhésion locale ou non ;
- Lancement officiel de la démarche de classement après validation du ministère suite à l'étude d'opportunité.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Appréhension des propriétaires et des collectivités locales sur les divers impacts des classements.

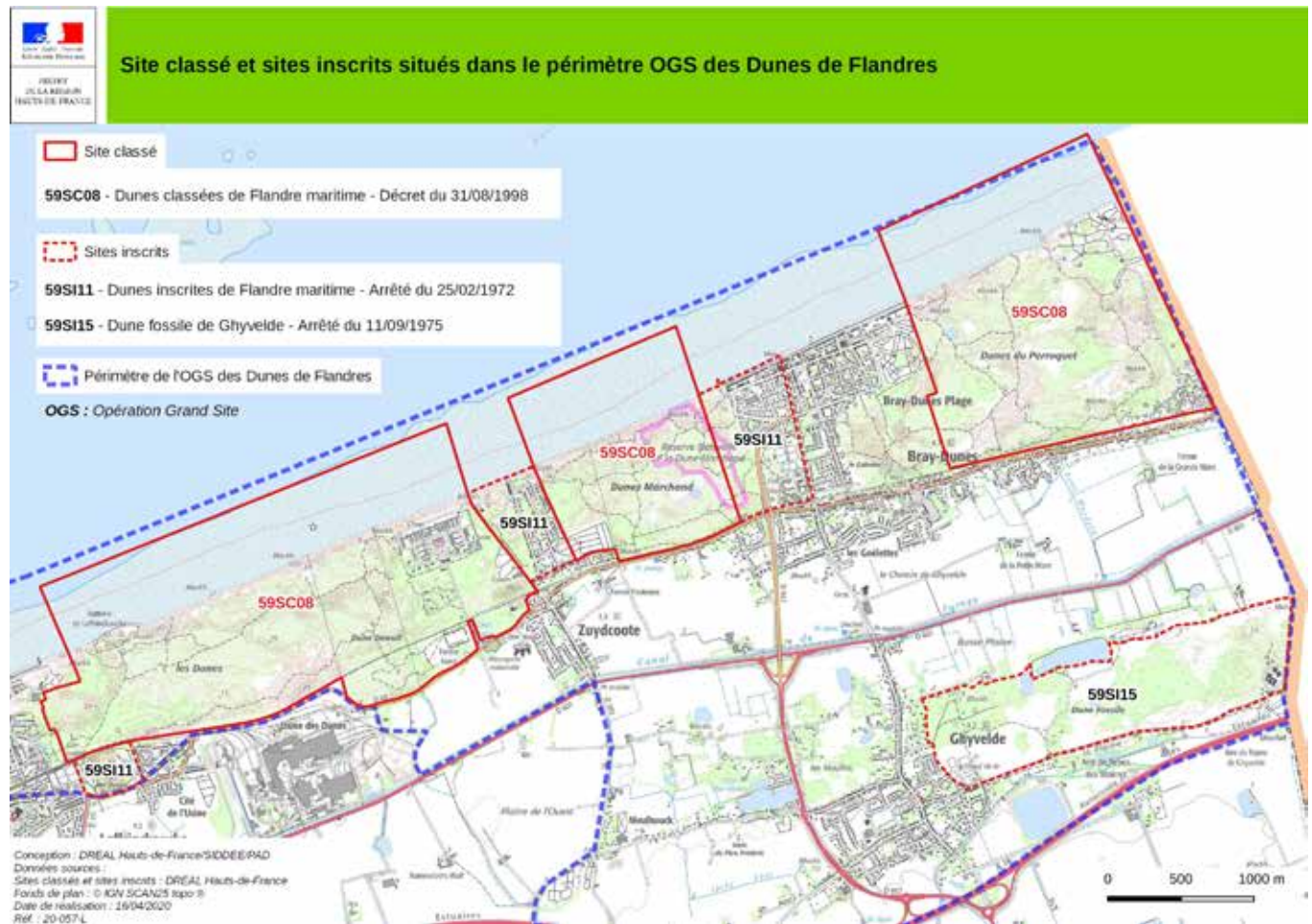
Présentation de l'action

Réponses possibles apportées :

- Pédagogie à déployer pour expliquer la démarche et permettre son appropriation. Tenue d'un COPIL de suivi de l'étude de classement.

Leviers à mobiliser :

- Mobilisation locale ;
- Concertation et sensibilisation ;
- Appui d'experts thématiques pour justifier l'évolution des périmètres et classements.



Constats

La carte montre un site assez morcelé, avec un site classé en trois morceaux reliés par un site inscrit qui ne reprend pas la même profondeur maritime, et une dune fossile isolée vers l'arrière et pourtant très proche et qui trouve son prolongement également en Belgique. Tout cela forme un ensemble géographique et géologique que l'Homme est

Annexe délibération 2025.00936

pas la même profondeur maritime, et une dune fossile isolée vers l'arrière et pourtant très proche et qui trouve son prolongement également en Belgique. Tout cela forme un ensemble géographique et géologique que l'Homme est

venu rendre peu lisible avec une urbanisation éparpillée et un effet frontière.

Se pose donc les questions :

- De rendre sa cohérence d'ensemble au linéaire côtier en accordant mieux les limites du site inscrit avec celles du site classé, voire en complétant à Bray-Dunes (partie Est) où il existe un trou. Il y a sans doute à réfléchir sur un redécoupage entre site inscrit et site classé au niveau des dunes de Flandre pour une meilleure lisibilité et cohérence (ex : Le site classé de la dune marchand mériterait d'être élargi sur la partie Est de la dune Marchand qui est actuellement en site inscrit) ;
- De protéger de façon pérenne les franges dunaires fragilisées par la pression urbaine. Ces franges dunaires font très souvent l'objet de zonages de type ZNIEFF et/ ou Natura 2000 ou d'une protection au titre du PLUi mais ces derniers ne sont pas aussi protecteurs que l'outil de classement au titre de la loi paysage. Ainsi et à titre d'exemple, le site classé de la dune du Perroquet mériterait d'être élargi sur toute la partie Ouest de la dune du Perroquet, au niveau de la dune du Calvaire ;
- De réfléchir à l'opportunité, aux conditions et aux moyens de raccorder la dune fossile au cordon côtier pour parvenir à un ensemble cohérent, en recréant du lien dans la protection, la gestion et mais aussi la découverte. S'agit-il d'un seul et même ensemble géographique et paysager que le temps et/ou l'action

de l'homme a éloigné ? Peut-on retrouver cette unité paysagère et fonctionnelle et comment ? Au travers d'une gestion coordonnée, de parcours de découverte en traversant la ville et la campagne, quel rôle peut jouer le tissu urbain non plus pour déqualifier et séparer, mais pour relier ces entités et créer du qualitatif ?

- De réfléchir à l'évolution du site inscrit de la dune fossile interne en site classé (cette évolution est prévue dans la liste régionale des sites majeurs à classer) et à son extension sur la partie Ouest de la dune fossile qui n'est actuellement pas protégée au titre de la loi paysage. Se pose cependant le problème de l'urbanisation qui viendrait couper en 2 ce futur site.

La DREAL a réalisé une étude d'opportunité en 2023, répondant aux interrogations décrites ci-dessus, celle-ci a été présentée au comité de suivi Projet Grand Site le 22 février 2024. À travers les 1ères discussions engagées au sein du comité de suivi, la CUD a pu rappeler le contexte tendu entre la profession agricole et la CUD, ce qui pourrait poser des difficultés sur le classement du polder interdunaire agricole.

Face aux éventuelles réticences des propriétaires agricoles et des collectivités locales, il conviendra de déployer une pédagogie adaptée pour expliquer la démarche et la faire approprier : expliquer que le site classé n'est pas une contrainte mais au contraire une opportunité pour préserver de manière pérenne ces espaces agricoles. D'ailleurs, le PLUi

est dans la même optique puisqu'il a classé les espaces agricoles du polder en AL (agricole soumis à la loi littoral)

Ce classement sur le polder interdunaire pourrait d'ailleurs servir l'ensemble de la CUD et être vu comme une mesure de compensation pour des opérations d'aménagements sur le dunkerquois.

À l'échelle du Dunkerquois, cette protection massive des territoires orientaux répond à un objectif d'équilibre dans la répartition globale du secteur, entre les espaces situés à l'Ouest lourdement impactés par les activités économiques en développement avec la réindustrialisation planifiée et les espaces à l'Est du Dunkerquois qui constituent le poumon vert du territoire.

Aussi, il convient dans le cadre de ce programme d'actions d'engager la concertation dans la mesure où l'étude d'opportunité à démontrer un intérêt à faire évoluer les zonages actuels.

À noter néanmoins que la proposition d'évolution de classement ne se fera pas ex nihilo. Il existe déjà un site classé et deux sites inscrits qui témoignent de la valeur patrimoniale des espaces concernés reconnue au niveau national. Cela implique un territoire déjà préparé et sensibilisé à ce type de démarche et des ressources documentaires déjà existantes sur les sites actuels.

Rappel

Les décisions de classement ou d'inscription constituent une déclaration de reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'espace concerné. Elles ne comportent pas de règlement comme les réserves naturelles mais elles ont pour effet de déclencher des procédures spécifiques sur les activités susceptibles d'affecter le bien. En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumis à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale nature sites et paysages (CDNPS). En site inscrit, les travaux susceptibles modifier l'aspect des lieux sont soumis à l'architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme.

Les procédures de classement de sites sont des procédures particulièrement longues qui n'aboutissent qu'au terme de nombreuses années de dialogue avec l'ensemble des autorités et acteurs locaux ainsi que certaines instances nationales.

Les décisions de classement sont prises par arrêté ministériel en cas de consentement de tous les propriétaires, par décret en Conseil d'État en cas de désaccord ou d'un trop grand nombre de propriétaires. Dans les deux cas, le projet de classement comprend une consultation des collectivités

locales, une enquête publique, puis une consultation de la commission départementale, de la nature, des paysages et des sites et enfin de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP).

Orientation stratégique 1 : Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages

Fiche action n°2.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.2 – Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire du Littoral

Partenaires : Département du Nord, CUD, communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Le Conservatoire du Littoral, le Département du Nord et la CUD partagent depuis plus de 30 ans une politique dynamique de protection des dunes. La protection foncière assurée par le Conservatoire du Littoral est définitive et garantit la pérennité des projets de gestion et d'accueil du public des espaces naturels. Dans sa stratégie à 2050, le Conservatoire du Littoral propose d'étendre son action au niveau des franges dunaires et dans le polder afin de constituer des continuités écologiques et paysagères entre les quatre massifs dunaires des dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et Fossile ainsi que vers la Belgique.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Étendre les périmètres autorisés aux zones d'intervention de la stratégie à 2050 en partenariat avec les communes, la CUD et le Département du Nord ;
- Développer des projets de gestion et valorisation des espaces naturels partagés avec les acteurs du territoire dans les zones de vigilance ;
- Partager la stratégie foncière avec les acteurs du territoire, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours.
- Gestion et surveillance assurée par le Département du Nord au titre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Ouverture au public adaptée à la sensibilité des lieux et aménagements à impact limité sur les espaces naturels et sur les paysages ;
- Maintien des usages en équilibre avec les enjeux de protection et d'accueil du public : pâturage, chasse, pêche.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Protection définitive des espaces naturels et des paysages associés ;
- Protection définitive du patrimoine historique présent sur les sites (batterie de Zuydcoote, réseau de blockhaus...) ;
- Surfaces protégées ;
- Nombre de transactions / acquisitions foncières ;
- Surfaces en périmètre autorisé ;
- Surfaces en Zone de Prémption du Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Propriétaires refusant de vendre au CDL ;
- Opposition des agriculteurs à l'achat par le CDL dans le polder ;
- Difficulté à relocaliser certaines activités (partie de camping exposée au risque de submersion marine...).

Réponses possibles apportées :

- Superposition des périmètres d'intervention avec une zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) ;
- Rassurer les exploitants quant au maintien de l'agriculture, initier des projets valorisant l'agriculture de proximité ;
- Développer un partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF) des Hauts de France.

Leviers à mobiliser :

- Concertation élargie mettant la protection foncière au service d'un projet partagé ;
- Relancer le comité de gestion des dunes de Flandre.

Présentation de l'action

Depuis 1975, le Conservatoire du littoral, réalise, par l'acquisition foncière, la protection définitive des espaces naturels littoraux d'intérêt patrimonial et menacés. Il poursuit l'objectif ambitieux de protéger le tiers naturel du littoral à l'horizon 2050.

Sa « stratégie d'intervention 2015-2050 » est garante d'une cohérence globale tenant compte des enjeux et des pressions sur les milieux naturels. Lors de son élaboration, les collectivités territoriales et les acteurs de l'environnement ont été associés afin de bien intégrer les différents facteurs locaux : aspirations sociales des usagers, effets du changement climatique, activités économiques, attractivité des sites... Elle fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, des périmètres autorisés sont établis en priorité dans les secteurs d'intervention identifiés dans la stratégie à partir d'un projet de site co-construit avec les communes et le Département du Nord. Sur le plan opérationnel, des acquisitions à l'amiable sont conduites prioritairement et dans une moindre mesure, des préemptions dans les zones de préemption ENS du département. L'expropriation pour cause d'Utilité Publique reste exceptionnelle et sur des projets précis.

En 2024, sur les communes de Bray-Dunes, Dunkerque,

Ghyvelde, Leffrinckoucke et Zuydcoote, le Conservatoire protège 833 ha de dunes au sein de 963 ha de périmètres autorisés. L'extension des périmètres autorisés aux franges dunaires et au polder a pour objectif, d'une part, de constituer des continuités écologiques et paysagères entre les quatre dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et Fossile ainsi que vers la Belgique et, d'autre part, de compléter l'offre de découverte des patrimoines en présence.

Pour ce faire, le Conservatoire du Littoral et le Département du Nord vont développer respectivement les périmètres autorisés et zones de préemption ENS en complémentarité après avoir partagé un projet de site avec les communes et représentants d'usagers.

Sur des thématiques spécifiques, comme la relocalisation des zones submersibles de campings ou la valorisation de bâtis, des partenariats pourront être mis en place avec l'EPF ou la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.3 – Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile

Maitrise d’ouvrage : Département du Nord, Direction Ruralité et Environnement

Partenaires : Conservatoire du littoral, SIDF, CUD, CPIE, AGUR, communes, services de l’Etat...

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Le Département du Nord est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral depuis plus de 40 ans. À ce titre, il assure l’élaboration des plans de gestion des sites dunaires, leur suivi et leur respect, guide à la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion, d’aménagement des sites pour le développement de la biodiversité et l’accueil du public...

Ces actions sont coordonnées et mises en œuvre en régie par le biais d’une équipe dédiée (chargé de mission / gardes du littoral) et d’équipes d’insertion œuvrant au quotidien dans ce cadre, voire de prestataires. Le Conservatoire du littoral peut assurer, au titre de ses missions de propriétaire, des opérations à caractère exceptionnel (démolition, dépollutions, équipements...).

Objectifs de l’action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d’action :

- Maintenir et développer la biodiversité, les habitats naturels et les espèces ;
- Préserver et restaurer la dynamique géomorphologique naturelle des milieux dunaires ;
- Harmoniser la fréquentation et les usages avec la préservation des milieux ;
- Accueillir et sensibiliser le public à la conservation de la nature ;
- Protéger de façon pérenne les espaces dunaires et constituer un réseau fonctionnel ;
- Partager entre gestionnaire pour une mise en cohérence les différents plans de gestion.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Renforcement de la protection des espaces naturels
- Annexe délibération 2025.00936

littoraux remarquables ;

- Maintien du caractère naturel, paysager et historique des sites classés et inscrits ;
- Offrir des espaces de respiration au public et de pédagogie à l’environnement.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Surfaces de milieux naturels restaurés ;
- Nombre et types (à la fois les statuts de menace, de rareté et de protection mais aussi les indicateurs de milieux, de trophie) d’espèces et d’habitats préservés ;
- Qualité des aménagements réalisés et avis des usagers.

Limites/freins/contraintes de l’action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Acceptation et compréhension des enjeux par les habitants, usagers et partenaires locaux ;

- Non-respect de la réglementation par les usagers ;
- Délais d'obtention des autorisations de travaux.

Réponses possibles apportées :

- Sensibilisation à la fragilité des sites et à leur importance comme bien commun ;
- Communication accrue sur la fragilité des milieux et l'intérêt de les respecter ;
- Surveillance et contrôle ;
- Accompagnement en amont par les services instructeurs.

Leviers à mobiliser :

- Financements européens (Interreg / Life) et nationaux/ régionaux (RNN, contrats Natura 2000, Agence de l'Eau.).

Présentation de l'action

Depuis les années 1980, le Conservatoire du littoral et le Département du Nord travaillent conjointement à la coordination des procédures d'acquisition menées au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles et la gestion coordonnée des milieux naturels côtiers. Les modalités de ce partenariat de longue date en matière d'acquisition, de protection, de gestion et de mise en valeur des espaces naturels littoraux, sont déclinées dans des conventions cadre, la dernière datant du 10 octobre 2017, renouvelée pour une durée de 6 ans jusqu'au 9 octobre 2029.

Cette convention a pour objectifs de :

- Assurer une maîtrise foncière publique coordonnée des espaces naturels littoraux les plus remarquables, conformément à la stratégie à long terme du Conservatoire du littoral, validée en 2015 (cf action 1.1.2), en concertation avec les communes, le Département et la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'à la stratégie foncière de préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord ;
- Assurer la pérennité biologique et la mise en valeur des entités paysagères, des habitats remarquables et des populations d'espèces vulnérables, conformément aux orientations départementales en matière de valorisation des espaces naturels sensibles ;
- Définir les modalités de gestion des terrains acquis, affectés ou remis en gestion dans le respect de la richesse des milieux, du maintien des usages traditionnels compatibles et de l'appropriation sociale des territoires ;
- Mettre en valeur l'ensemble des actions menées sur les espaces naturels côtiers par l'animation et l'accueil du public, par une communication adaptée, dans les limites imposées par la bonne conservation des sites ;
- Assurer le développement d'actions partenariales transfrontalières en matière de gestion des sites et de mise en valeur des paysages du littoral flamand.

Le Département du Nord assure à ce jour, la gestion directe des 837 ha de milieux dunaires appartenant au Conservatoire du littoral sur l'Est-Dunkerquois, en développant une ingénierie propre à la collectivité territoriale, via une équipe

dédiée (gardes du littoral et chargé de mission assurant le pilotage des actions).

À ce titre, il assure la réalisation des plans de gestion des dunes Dewulf, Marchand, Perroquet et Fossile, véritables outils de pilotage précisant les objectifs selon lesquels les sites doivent être restaurés, gérés et aménagés.

Les plans de gestion des sites sont les outils de référence pour fixer les recommandations liées à l'ouverture au public en lien avec le respect de la fragilité des milieux, et définir les projets de restauration et d'aménagements nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du site et de ses bâtiments ainsi qu'à l'accueil du public. Enfin, ils indiquent les suivis et évaluations à mettre en œuvre, les missions et les moyens de la garderie. Dans ce cadre, les gardes du littoral assurent la surveillance, l'accueil et la sensibilisation du public, et garantissent le respect des réglementations d'usages des sites.

Le Département du Nord est par ailleurs opérateur des documents d'objectifs Natura 2000 sur le littoral (sites FR3100474 – Dunes de la Plaine Maritime Flamande et FR00475 – Dunes décalcifiées de Ghyvelde) et, est en contact avec les acteurs du territoire et les services de l'État dans ce cadre (évaluation des incidences des manifestations sportives, des aménagements sur site Natura 2000 et mise en place de contrats Natura 2000).

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.4 – Gestion du Parc du Vent

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communauté urbaine de Dunkerque et Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Le parc du vent est un des parcs publics en libre accès de la ville de Dunkerque. Ce parc, de 25 hectares, est particulier car il est composé dans sa majorité par des dunes relictuelles qui lui confère aussi l'appellation d'espace naturel. Le parc du Vent est à la fois la porte d'entrée sur les paysages dunaires à l'Ouest de Dunkerque, un lieu d'interprétation du Grand Site et un espace de transition à l'articulation ville/nature.

En 2024, la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de lancer un Plan de Gestion du Parc du Vent. Ce site représente en effet l'un des rares sites du littoral français à bénéficier d'une telle qualité paysagère et écologique dans un contexte où la fréquentation locale et touristique est forte.

Le Parc du Vent à Dunkerque a fait l'objet depuis une vingtaine d'années d'aménagements visant à le protéger et à y favoriser une fréquentation respectueuse des milieux naturels.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mettre en œuvre un plan de gestion adapté au site ;
- Garantir la préservation pérenne de cet espace naturel ;
- Préserver le site des pressions humaines ;
- Créer des connexions avec la dune de la Licorne ;
- Réduire les sentiers parasites ;
- Préserver le site naturel des pressions humaines suivant les 4 saisons.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Mieux connaître le site, ses particularités et les espèces qui le fréquentent ;
- Mieux canaliser les flux de visiteurs et habitants.

Présentation de l'action

En 2008, un bureau d'études a réalisé le plan de gestion du Parc du Vent couvrant la période 2009-2018. Le Parc du Vent est aujourd'hui concerné par différents zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF de type I, Natura 2000) et fait l'objet de suivis par les naturalistes locaux et agents techniques de la collectivité.

Un plan de gestion a été également réalisé sur la dune de la Licorne, qui jouxte le Parc du Vent, dans le cadre d'une mesure de compensation liée à l'aménagement de la section 9 de la véloroute du Littoral, la Vélomaritime ©. Ce tracé ayant eu un impact sur les stations de deux espèces végétales protégées : Le Petit Pigamon des dunes et Le Rosier Pimprenelle.

Conformément à l'arrêté d'autorisation de la véloroute,



certaines mesures énoncées du plan de gestion de la dune de la Licorne sont liées au Parc du Vent :

- Canalisation de la fréquentation par la création d'un sentier reliant le Parc du Vent à la dune Dewulf ;
- Réouverture de zones humides en cours de colonisation ligneuse ;
- Débroussaillage d'une partie des dunes à fourrés.

Durant cette période à venir 2025-2032, la volonté est de disposer d'un plan de gestion qui puisse, au regard du contexte local du Parc du Vent et des enjeux à l'échelle du littoral, :

- D'actualiser la connaissance de la répartition de la biodiversité sur la zone d'étude, notamment des espèces végétales et animales « cibles » énoncées en Annexe ;
- D'évaluer la fonctionnalité des continuités écologiques et paysagères à l'échelle des dunes flamandes en prenant en compte l'analyse des franges dunaires (hors périmètre de protection), les plans de gestion limitrophes ainsi que les infrastructures routières et urbaines ;
- D'évaluer les méthodes de gestion et d'aménagement du site d'étude par un regard critique de notre intervention depuis 20 ans ;
- De disposer d'un nouveau Plan de Gestion sur 10 ans comprenant un programme de travaux d'aménagement, de valorisation et d'entretien, et leur déclinaison opérationnelle.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.5 – Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Ville de Dunkerque

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Dans le cadre de la réalisation de la section 9 de la Vélomaritime ©, secteur où sont présentes des espèces végétales et animales protégées, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en œuvre afin d'éviter leur destruction ou la dégradation de leur habitat. Malgré cela, le tracé de la véloroute a entraîné tout de même la destruction de stations de deux espèces végétales protégées : le Petit Pigamon des dunes et le Rosier Pimprenelle.

Aussi, suite à ces incidences, un arrêté préfectoral a été pris sur la gestion de cette section. Le plan de gestion établi a pour but de mettre en application cet arrêté préfectoral qui vient compenser ces deux espèces.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mettre en œuvre une gestion cohérente avec les enjeux du site ;
- Préserver les stations de ces deux espèces végétales protégées ;
- Restaurer les milieux dégradés pouvant représenter un potentiel écologique important.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Maintien des habitats floristiques favorables aux espèces protégées.

Présentation de l'action

Le plan de gestion des dunes de la Licorne est lié à l'application de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2016 relatif à l'aménagement de la voie verte entre Bray-Dunes et Dunkerque et faisant référence au Dossier de demande de dérogation Espèces protégées (Biotope 2014-15).

Cet arrêté stipule notamment les obligations de la CUD liées à la présence du Petit Pigamon des dunes, du Rosier pimprenelle, de l'Hélianthème nummulaire (autre espèce végétale susceptible d'être affectée par la mise en œuvre de la section 9 de la véloroute du Littoral) et de leur habitat.

Les obligations envers ces espèces correspondent notamment à la réalisation d'un plan de gestion et d'un suivi scientifique pluriannuel d'espèces remarquables « post plan de gestion ».

Le plan de gestion établi en 2018 s'attache donc à poursuivre deux objectifs principaux : la préservation des communautés biologiques remarquables existantes et la restauration des milieux dégradés pouvant représenter un potentiel écologique important.

La Dune de la Licorne, en partie rattachée au Parc du Vent de la Ville de Dunkerque, a été choisie notamment pour sa surface (environ 7,4 ha), son classement en zone NPT (naturel protection totale) dans le document d'urbanisme de la CUD et surtout en raison des communautés biologiques présentes (stations de Petit Pigamon des dunes existantes,

présence d'habitats susceptibles d'accueillir le Rosier pimprenelle, ...).

Cette action nouvelle a intégré le programme d'actions 2025-2032 et a pour ambition de valoriser la gestion mise en œuvre dans le cadre de cet arrêté préfectoral.

Orientation stratégique 1 : Préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur des paysages

Fiche action n°6.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.6 – Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communes

Partenaires : CPIE Flandre Maritime, Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et partenaires privés, AGUR

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 100 000 €
- Recettes/subventions : Opérateurs gestionnaires des fonds Natura 2000

Les franges sont des espaces de transition entre le milieu dunaire et leurs espaces périphériques. Cette dénomination propose de regrouper différentes situations spatiales où des enjeux paysagers, écologiques et d'organisation de l'accueil se concentrent. Sont compris : les entrées des espaces dunaires, leurs limites avec les espaces urbanisés (fond de jardin, espace public...), les espaces industriels, les bermes routières et les espaces agricoles, les franges des campings... Bref, l'ensemble des terrains périphériques aux espaces dunaires ne possédant pas de plan de gestion appliqué.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Améliorer la qualité paysagère et écologique de ces espaces ;
- Améliorer la qualité des entrées de sites et deS transitions entre les massifs dunaires protégés et les autres espaces (ville, polder, champs...) ;
- Renforcer les milieux naturels dégradés en favorisant les connexions écologiques ;
- Gérer la fréquentation.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation des habitats milieux de vie pour les espèces faunistiques et floristiques à forts enjeux en favorisant les connexions écologiques entre espaces dunaires ;
- Maintien de la qualité paysagère du site ;
- Optimisation les gestions des espaces publics (EPCI et Villes) et privés inclus dans le réseau Natura 2000 en

s'appuyant sur les méthodes de gestion mises en place dans les espaces du Conservatoire du littoral, gérés par le Département du Nord ;

- Gestion de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes dans les espaces dunaires depuis leurs périphéries ;
- Amélioration des équipements d'accueil du public dans le principe de sobriété matérielle.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions menées ;
- Nombre d'hectares gérés.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Multiplicité des acteurs ;
- Méconnaissance écologique des richesses des terrains privés (et parfois publics) par leurs propriétaires/gestionnaires ;

Annexe délibération 2025.00936

- Evolution des milieux et espèces par les changements climatiques.

Réponses possibles apportées :

- Mise en œuvre d'un groupe de travail spécifique ;
- Développement d'opérations de sciences participatives et formation des salariés des structures privées (françaises et belges) d'entretien des espaces verts ;
- Poursuite et augmentation des réflexions par le Bureau Local de la Biodiversité de la CUD sur les effets des changements climatiques.

Leviers à mobiliser :

- Le réseau paneuropéen Natura 2000 et notamment les retours d'expériences menés en Flandre Belge dans des milieux équivalents ;
- Actions envisagées dans le Plan de paysage ;
- Capitaliser sur les actions menées sur la période 2019-2024.

Présentation de l'action

Sur la cartographie sont indiqués des sites à enjeux dont certains font l'objet de premières réflexions, cette liste n'est pas exhaustive. Elles représentent environ 140 hectares :

1. Dune des Alliés ;
2. Parc du Vent / entrée Ouest ;
3. Parc du Vent / entrée base de voile ;

4. Dune de la Licorne / franges urbaines ;
5. Petit Bois de Leffrinckoucke ;
6. Fort des Dunes / abords ;
7. Dune Dewulf / limite Sud ;
8. Ferme Nord / abords ;
9. Hôpital Maritime / espaces naturels ;
10. Dune au lierre ;
11. Petit bois de Zuydcoote ;
12. Front de mer de Zuydcoote ;
13. Dune Marchand / franges ;
14. Dune du Septentrion ;
15. Espaces dunaires relictuels à Bray-Dunes (boulevard des Oyats) ;
16. Dune du Calvaire ;
17. Dune du Perroquet / campings ;
18. Dune Fossile / parties Ouest – chemin brun ;
19. Lac des Moères ;
20. Dune Fossile / frange Nord interface avec le polder ;
21. Dune Fossile / frange Sud-Est ;
22. Interface des dunes Dewulf, Marchand et du Perroquet avec la véloroute.

Par le biais de cette action, la volonté est de valoriser ces espaces et gérer tant les questions paysagères qu'écologiques qu'ils soulèvent.

Les opérations associées aux franges dunaires sont :

- La gestion des dunes boisées situées au contact des fonds de jardin, de la véloroute ou des campings et

parkings associée à une problématique croissante de vieillissement et de dégradation de l'état sanitaire des arbres. Etablir un plan de gestion associant enjeux sanitaires, sécuritaires, écologiques et paysagers tout en tenant compte de la valeur sociale des arbres ;

- La reconquête de l'assise foncière des dunes naturelles suite à l'empiétement d'équipements appartenant aux riverains (camping, particuliers) : bornage et information des riverains ;
- Le contrôle des sentiers parasites débouchant depuis les fonds de jardin ou les campings ;
- La canalisation du public sur des secteurs particulièrement attractifs : batterie de Zuydcoote, accès à la plage... ;
- La constitution de zones de transition entre espaces urbains (rue, parking) et espaces naturels et dans la mesure du possible, faire entrer la nature dans l'espace urbain ;
- L'acquisition foncière à mettre en lien avec la fiche action 1.1.2 sur la stratégie du Conservatoire du Littoral.

Ces opérations pourront être en maîtrise d'ouvrage CUD mais également Département du Nord et Conservatoire du littoral, voire les communes.

Objectif 1.1 : Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site

Action 1.1.7 – Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings

Maitrise d'ouvrage : CUD, propriétaires/gestionnaires privés, Communes

Partenaires : Acteurs socio-économiques et touristiques du territoire OGS, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime, DREAL

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Remarques éventuelles : mobilisation de moyens humains essentiellement

Les campings apportent sur le territoire Grand Site une offre d'hébergement touristique importante, attirant de nombreux publics locaux, régionaux et internationaux même si la part du résidentiel est majoritaire. Toutefois, au regard de leur emprise spatiale, de leur difficile intégration paysagère, de leur offre essentiellement tournée vers le mobile-home ou encore de leur installation au sein ou en périphérie des sites classés/inscrits, un accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings s'avère nécessaire afin d'améliorer l'intégration paysagère, l'impact environnemental de l'exploitation et des modes de vie des résidents.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Régulariser au cas par cas après étude foncière et réglementaire de la situation de certains campings ;
- Faire évoluer de la qualité de l'offre d'hébergement touristique au sein des campings en cohérence avec l'esprit des lieux ;
- Améliorer de l'accueil des touristes, en valorisant l'offre de découverte du territoire et d'activités en lien avec l'OGS
- Améliorer la qualité paysagère et écologique des campings et accompagnement des projets ;
- Limiter les effets néfastes des campings sur leurs franges, notamment dunaires (espèces invasives, clôtures, départ de sentiers parasites dans la dune) mais aussi en interface avec le polder.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Régularisation dans les périmètres des sites classés / inscrits et de litiges administratifs anciens (en accord avec d'autres réglementations telles que Nature 2000, Plan de Prévention des Risques d'Inondation etc.) ;
- Limitation de la diffusion d'espèces exogènes au sein des sites classés / inscrits et intégration des principes de gestions écologiques entrepris dans les ENS au sein des campings ;
- Amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs sur le territoire PGS ;
- Renforcement du levier économique des offres touristiques sur le territoire ;
- Lutte contre la précarité, le mal-logement et les marchands de sommeil (camping résidentiel dégradés).

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Régularisation du Camping du Perroquet par la mise en place un schéma directeur sur l'ensemble du camping en lien avec la cellule d'appui PGS ;
- Obtention de labels vertueux (environnement, accessibilité etc.) ;
- Réalisation de travaux d'intégration éco-paysagère (suite diffusion d'un guide des bonnes pratiques) ;
- Rétablissement de la continuité paysagère et de cheminement entre les Dunes du Perroquet (France) et le Westhoek (Belgique) ainsi qu'entre la dune transfrontalière 'Cabour-fossile'.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Refuge pour des personnes isolées, socialement défavorisée ;
- Manque d'ambition des gestionnaires privés.

Réponses possibles apportées :

- Offrir un accompagnement social adapté selon les situations, en lien avec les partenaires sociaux ;
- Expérimenter et diffuser les avantages de s'inscrire dans

une démarche vertueuse avec campings municipaux.

Leviers à mobiliser :

- Têtes de réseaux touristiques/campings et autres fédérations extra territoriales ;
- Les usagers, les changements peuvent venir de leurs envies, volontés.

Présentation de l'action

« PRENDRE DU TEMPS POUR GAGNER DU TEMPS »

Mettre son camping en perspective dans le territoire

Chaque camping est implanté dans un territoire qui interagit avec la vie de l'établissement. Les liens sont physiques, le camping profite d'un paysage d'exception. Ils sont administratifs, le camping est situé sur le territoire d'une commune elle-même faisant partie d'une communauté de communes. Ils sont enfin économiques, le camping profite d'une offre de services présente aux environs qui renforce son attractivité ou au contraire, il peut souffrir d'une concurrence ou d'un manque d'équipement. »

Ce texte est extrait du guide méthodologique l'insertion paysagère des campings existants en site classé du Ministère de la Transition Ecologique de 2021. Il sera une référence dans le cadre de cet accompagnement des propriétaires et

Annexe délibération 2025.00936

gestionnaires sur le territoire.

Plusieurs autres documents vont servir à alimenter cette action comme notamment :

- Réflexions sur l'intégration des campings dans le site classé des dunes de Flandre maritime ; Septembre 2017 - Sandrine Bourré, Stagiaire D.R.E.A.L. Hauts de France ;
- Boite à outils « campings sur le littoral des Dunes de Flandre : 10 opérations pour faciliter leur intégration paysagère et favoriser la biodiversité » CPIE Flandre Maritime, 2020 (réalisé dans le cadre du projet Intereg VEDETTE).

Il s'agira donc d'accompagner les campings dans leur intégration paysagère et dans le respect des lieux.

Pour cela, des outils seront développés pour proposer des bonnes pratiques mais les campings pourront également bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, au-delà de l'accompagnement des campings, une veille foncière sera mise en place en vue d'une éventuelle acquisition par le Conservatoire du littoral accompagnant une relocalisation totale ou partielle des campings situés en front de mer ou au cœur d'un espace naturel (par le biais d'une convention avec le Conservatoire du littoral et de l'EPF).

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.1 – Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Partenaires : Communes de Dunkerque, Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote et Bray-Dunes, PMCO, Département du Nord, Conservatoire du littoral, DDTM, DREAL, CUD & CPIE Flandre Maritime

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 600 000 € / an (investissement)
- Remarques éventuelles : mobilisation de moyens humains essentiellement

La compétence Propreté Plage a pour objectif principal de nettoyer les plages des déchets (origines diverses : mer, usagers, envol depuis milieux terrestres...). Elle s'accompagne également d'actions de désensablement des digues ou d'actions ponctuelles de lutte contre des pollutions majeures (paraffine, mazout etc.). L'expérimentation entreprise sur le territoire de nettoyages manuels de plage initiée à la fin des années 80 a été depuis largement plébiscitée par de nombreux territoires nationaux et européens. C'est également une problématique à appréhender à l'échelle transfrontalière.

Depuis quelques années, la CUD et la ville de Dunkerque sont engagées dans 2 démarches ciblant la pollution plastique "territoire zéro plastique" et "plage sans plastique".

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Expérimenter, évaluer et diffuser de nouvelles méthodes / pratiques douces de nettoyage de plage ;
- Mise en œuvre d'une médiation et concertation territoriale pour une meilleure gestion des amoncellements d'algues (phénomènes de plus en plus récurrents) dans la préservation du trait de côte ;
- Expérimenter et évaluer le développement de dunes en bas de digues ;
- Valoriser l'intérêt des laisses de mer naturelles auprès des habitants, riverains, usagers et optimiser les démarches écocitoyennes (Bacs à marées, Charte des associations œuvrant aux nettoyages de plage...) ;
- Optimiser la compétence au regard des enjeux globaux de développement durable.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Développement de dunes embryonnaires (corridor écologique, renforcement de la dynamique des dunes bordières, habitats d'intérêts écologiques...) ;
- Préservation des habitats ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Sécurité des visiteurs ;
- Sensibilisation à la propreté sur les plages.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Développement et renforcement des dunes embryonnaires en haut de plage ;
- Engraissement et renforcement de la hauteur des dunes blanches ;
- Quantité de déchets collectés ;
- Suivi de l'impact sur la faune / flore ;

- Nombre d'actions de sensibilisation au nettoyage de plage ;
- Coûts des opérations.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Méfiance de la part des acteurs économiques (bars de plage, activités ludiques estivales...) ;
- Méfiance des usagers au regard de certaines pratiques douces valorisant les laisses de mer ('plage sale') ;
- Effets trop importants des bouleversements climatiques (recrudescence tempêtes, surcotes...).

Réponses possibles apportées :

- Adapter les mesures selon les usages du haut de plage & concertation/médiation ;
- Sensibilisation des usagers, expérimentations et évaluations citoyennes (valorisation bacs à marées) ;
- Réfléchir rapidement à des modes de gestion avant-gardistes au regard de ces (nouveaux) enjeux.

Leviers à mobiliser :

- Têtes de réseaux touristiques/campings et autres fédérations extra territoriales ;
- Les usagers, les changements peuvent venir de leurs envies, volontés.

Présentation de l'action

La compétence propreté plage interpelle de nombreux enjeux et donc différents acteurs du territoire :

- Conservatoire du littoral et Département du Nord dans le cadre de l'installation de dunes embryonnaires préludes aux différents faciès des végétations dunaires (avants-dunes à Chiendent nord-atlantique, dunes blanches à oyat...). Ces dunes embryonnaires participent à la mobilisation éolienne plus importante de sable frais permettant une pionnérisation des milieux dunaires par mobilité des dunes (dune blanche mobile qui recouvre les dunes arbustives ou érosion avec création de sifflements favorables à la restauration de dunes paraboliques et de pannes pionnières) ;
- PMCO et CUD comme acteurs locaux dans le cadre de leur stratégie de lutte contre les risques de submersion marines (plan inclus dans la compétence GEMAPI). Les dunes embryonnaires sont des milieux pionniers et fugaces. S'installant avec la croissance des Cakiliers au cours de l'été, les dunes embryonnaires connaissent soit une disparition avec les tempêtes hivernales (côtes en érosion) soit un engraissement et un passage en avant-dunes/dune blanche dans les secteurs en accrétion. Les dunes embryonnaires participent donc de toute évidence à la protection des dunes blanches, en cassant l'effet de houle des vagues et en constituant une barrière physique mobile et dynamique contre les assauts de la mer ;

- Les acteurs touristiques, en valorisant une plage propre sans déchet, favorable aux utilisateurs de l'espace plagique. Les travaux de ré-ensablement au niveau de la Plage des Alliés à Dunkerque mettent en lumière la découverte de la Plage du Rembarquement tandis que l'absence de déchets renforce l'attrait des plages des stations balnéaires du territoire. Les renforcements en stocks sédimentaires sableux estivaux favorisent l'installation de terrasses estivale sur le nord de la digue ;
- L'État via la DDTM, en tant que propriétaire du Domaine Public Maritime. Les actions entreprises dans le cadre de la compétence propreté plage permettent une synergie des acteurs lors d'événements majeurs (plan POLMAR lors des pollutions accidentelles et marées noires, habitudes de travail et connaissance des acteurs locaux plus à même d'œuvrer de manière efficace lors de problèmes nouveaux).

Différents défis sont apparus ces dernières années, notamment avec les effets des changements climatiques :

- Érosion des dunes blanches aux interstices des espaces bâtis / espaces dunaires ;
- Installation de dunes sur les digues posant des problèmes de création de brèches (effet soupape de l'air incapable de sortir de l'intérieur de la digue lors des marées hautes) ;

Annexe délibération 2025.00936

- Nettoyage mécanique autorisé sur un tronçon de 300 mètres devant les espaces dunaires aux extrémités des digues ;
- Problème d'absence de zones de stockage et de réparation du matériel dédié à la compétence propreté plage posant le problème d'utilisation considérable d'énergies fossiles polluantes (carburant) de surcroît coûteuses ;
- Augmentation des problèmes d'ensablement des digues liés à la multiplication des tempêtes ;
- Dichotomie paysagère forte selon les plages, absence de lisibilité homogène du trait de côte (réensablement de la Plage des Alliés, rehaussements sédimentaires estivaux de certains hauts de plage, renforcement de la protection de la digue contre les assauts marins, absence ou présence de dunes sur digues selon les communes, absence/présence de poubelles, présence/absence de laisses de mer etc.
- Apports massifs de plus en plus fréquents d'algues après plusieurs jours de tempêtes du nord : quid de leur gestion (laisser sur place, « algobox », enfouissement, exportation, incinération, engrais verts agricoles etc.) ? Quid de leurs effets sanitaires (dégagement de substances toxiques ?) sur les usagers de la plage et les milieux naturels ? Quid de leur impact visuel et de l'acceptabilité ? Quid de leurs effets réels sur l'enrichissement organique du haut de plage pour l'installation des plantes halonitrophiles spécifiques de

ces milieux (Cakilier maritime notamment) ?

Afin d'optimiser cette compétence, il sera intéressant de dresser un bilan coût / bénéfice entre les coûts de fonctionnement et d'investissement actuels liés au nettoyage mécanique des plages à étudier au regard de la plus-value sociale et environnementale du développement des méthodes douces et / ou manuelles.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.2 – Harmonisation communale des usages sur les plages

Maitrise d'ouvrage : CUD, Communes

Partenaires : Syndicat intercommunal des Dunes de Flandre, DDTM, Sous-préfecture de Dunkerque (pour les sports de nature)

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

L'espace plagique est fréquenté par une multitude d'usagers. L'augmentation des pratiques, de toutes natures (promenade, baignade, nautisme, sports de nature, découverte du bord de mer, observation botanique ou ornithologique, chasse ou pêche...) accentuée par une attractivité touristique renforcée tout au long de l'année, peut être source de « conflits d'usages ». Ces espaces de nature sont aussi des lieux de pratiques « quotidiennes » pour les habitants.

Par ailleurs, la réglementation applicable sur cet espace peut varier en fonction des communes. Il s'agit donc ici d'harmoniser la réglementation pour une fréquentation apaisée et agréable de la plage par tous. À moyen terme, cette harmonisation pourrait s'envisager à l'échelle transfrontalière.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Homogénéiser les arrêtés municipaux ;
- Poursuivre le dialogue avec les pratiquants ;
- Limiter les conflits d'usage ;
- Sensibiliser les utilisateurs à la fragilité de ces espaces de pratique et de découverte ;
- Améliorer la communication sur ce qui est interdit et autorisé sur la plage.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Limitation des atteintes au site classé par des pratiques non adaptées.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'arrêtés municipaux ;
- Nombre de communication.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Multiplicité d'acteurs ;
- Multiplicité d'activités.

Réponses possibles apportées :

- Concertation et groupe de travail ;
- Répartition adaptée et juste.

Leviers à mobiliser :

- Synergie politique.

Présentation de l'action

Les usages sur la plage sont multiples :

- Promeneurs (avec ou sans chien)
- Plagistes
- Pratiquants de sports de nature terrestres
- Pratiquants de sports de nature aériens
- Pratiquants de sports de nature nautiques
- Pêcheurs
- Chasseurs
- Cavaliers

Ces pratiques ont été recensées dans le cadre du Diagnostic Territorial Approfondi sur les sports de nature de 2012.

Certaines pratiques sont encadrées voire interdites. Les raisons de ces limitations ont divers fondements :

- Sécurité : engin à moteurs, détecteurs de métaux
- Salubrité : interdiction des chiens et des chevaux
- Préservation : protection de la biodiversité et des milieux naturels, protection du patrimoine historique
- Limitation de nuisances : sonores, visuelles...

La volonté est de constituer un groupe de travail qui élaborera des recommandations quant à la prise en commun d'arrêtés concernant la réglementation sur la plage et une harmonisation des pratiques. Cela permettra de disposer d'une cohérence et d'une répartition des pratiques sur l'ensemble de la plage.

Suivant les recommandations effectuées, la volonté est ensuite d'aller vers les usagers des sites, habitants et

visiteurs et de déployer un plan de communication afin de porter à connaissance les mesures prises.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.3 – Valorisation du territoire agricole et ses acteurs

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, CPIE Flandre-Maritime, Associations

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Le territoire du Grand Site est composé à 1/3 de paysage agricole (dont 600ha de parcelles cultivées). Aussi, afin de préserver et valoriser ce paysage, des échanges avec la Chambre d'Agriculture, les propriétaires et les exploitants auront lieu. Ces échanges donneront lieu à des actions à mener avec les partenaires durant la période 2025-2032 afin de soutenir et développer l'agriculture locale.

Depuis la délibération-cadre sur la politique alimentaire et agricole du 22/03/2018, la CUD ajoute un engagement fort en faveur d'une agriculture durable et du développement de circuits courts.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Soutenir et développer l'agriculture locale ;
- Valoriser les producteurs et artisans locaux ;
- Développer des expériences en lien avec le monde agricole : visite de fermes, ateliers... ;
- Maintenir et valoriser le paysage agricole.

- Nombre d'opérations ou d'aménagements mis en œuvre ;
- Nombre d'exploitations agricoles ;
- Nombre d'exploitations commercialisant en circuits courts.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation du patrimoine naturel et culturel du Grand Site ;
- Soutien à l'agriculture durable ;
- Protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Des exploitants qui veulent préserver leur grande culture ;
- Un contexte de tension.

Réponses possibles apportées :

- Des échanges plus réguliers et individualisés ;
- Une recherche de compromis.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de réunions, d'ateliers ou manifestations créées ;

Annexe délibération 2025.00936

Présentation de l'action

Le territoire du Grand Site est composé à 1/3 de paysage agricole. Ces terres font partie du paysage du Grand Site et constituent le polder inter-dunaire : cet espace préservé entre la mer, les dunes bordières et le polder (terres gagnées sur la mer).

Sur cette partie du territoire sont présentes 279 parcelles agricoles pour 23 exploitants pour une moyenne de 28,5 hectares. À 54% sont cultivées des céréales, puis à 11% des pommes de terre, à 10% des betteraves et la culture du colza, du lin et de légumes se partagent le quart restant. Sur ces exploitations, peu vendent à la ferme leurs productions.

La volonté est donc par le biais de cette action de mener des opérations en faveur du maintien du paysage agricole et de sa valorisation auprès des habitants et visiteurs du Grand Site en combinant des actions

- Économiques (promotion des produits locaux, développement du tourisme),
- Environnementales (pratiques agricoles durables, préservation des paysages),
- Sociales (éducation, sensibilisation, solidarité),
- Innovantes (agriculture de précision, circuits courts).

Ces actions contribueront non seulement à stimuler l'économie locale et à préserver les ressources naturelles, mais aussi à renforcer l'identité du territoire.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.4 – Observatoire Photographique des paysages

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque, Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement, Réseau des Grands Sites de France, Centre de mémoire urbaine aggro (CMUA), CAUE du Nord

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

La mise en place d'un observatoire photographique du paysage basé sur la méthodologie des « Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France » de 2016 consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire, qui seront par la suite re-photographiées à intervalle de temps régulier.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sensibiliser les visiteurs, les habitants et les acteurs du territoire ;
- Veiller et suivre dans la durée l'évolution du paysage ;
- Animer le territoire - outil participatif ;
- Prendre conscience des valeurs paysagères du territoire dunkerquois.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Conservation de la mémoire du territoire et de ses transformations ;
- Porter à connaissance ce qui est fait ;
- Outil d'évaluation et d'aide à la décision ;
- Outil de suivi et de valorisation de l'action menée (action locale, politique nationale).

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de prise de vue ;
- Nombre de reconduction ;
- Nombre d'utilisation des prises de vue (dans des projets/ outils de communication etc.).

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Reconduction régulière.

Réponses possibles apportées :

- Moyens humains à l'échelle du partenariat ou stagiaires.

Présentation de l'action

L'observatoire photographique des paysages est un outil permettant, par le suivi photographique, d'observer dans le temps l'évolution des paysages du Grand Site Dunes de Flandre.

Une première démarche a été engagée en 2016 puis amorcée en 2023. Il s'agira dans le cadre de ce nouveau programme d'actions d'enclencher de manière opérationnelle l'observatoire par la constitution d'un groupe de travail dédié à ce sujet afin de :

- Suivre les dynamiques de paysages ;
- Sensibiliser la société civile, les organisations privées et les autorités publiques à la valeur des paysages, à leurs rôles et à leurs transformations ;
- Connaître et garder en mémoire : identifier et qualifier les paysages.

Objectif 1.2 : Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole

Action 1.2.5 – Observatoire de la biodiversité

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : AGUR, CPIE Flandre Maritime, Conservatoire du Littoral, Département du Nord, communes, associations et réseaux naturalistes locaux, régionaux et transfrontaliers, le SINP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) et les bureaux d'études 'environnement'

Calendrier de réalisation :

Niveau de Priorité : 1

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

La connaissance de la biodiversité (liste d'espèces et taxons infraspécifiques, valeur patrimoniale, répartition et effectifs, biologie et écologie...) permet d'affiner les mesures de préservation au regard des différents aménagements prévus dans le cadre de lu PGS et d'évaluer leurs impacts sur les habitats, la faune, la flore, la fonge, la bryologie, les lichens, les algues... Cette action consiste en la mise en place d'un outil permettant de récolter l'information naturaliste, l'analyser et la diffuser auprès des porteurs de projets et de l'ensemble de la population et usagers du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Faciliter la récolte des informations naturalistes et écosystémiques auprès de tous les publics (néophytes, amateurs et spécialistes) du territoire ainsi que leur transmission aux structures régionales, nationales et internationales ;
- Analyser les informations naturalistes (état des lieux qualitatifs & quantitatifs, valeur patrimoniale...) ;
- Améliorer le porter à connaissance et la diffusion de l'information naturaliste ;
- Analyser sa valeur intrinsèque au regard de différentes échelles territoriales ;
- Améliorer les projets à "biodiversité positive".

- par exemple 1/3 de la population mondiale de Violette de Curtis (Viola curtisii) ;
- Évaluation de la pertinence de la préservation à l'échelle du Grand Site (espèces spécifiques aux sites classés/ inscrits, espèces à enjeux historiques, espèces à valeurs sociétales...) ;
 - Restauration de milieux riverains aux sites classés/ inscrits dans une logique de corridors écologiques ;
 - Mise en place d'indicateurs fiables de la réussite des actions portées par le PGS ;
 - Diffusion facilitée de l'information naturaliste auprès des acteurs du territoire, dont habitants, scolaires mais aussi acteurs touristiques et économiques, tout en mettant en avant les actions de préservation parfois mal-connues et souvent non appréciées des publics.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Amélioration de l'état des lieux naturaliste de ces sites reconnus pour la biodiversité, le territoire hébergeant

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de données naturalistes recueillies ;
- Nombre de contributeurs naturalistes ;
- Nombre d'espèces à forts enjeux patrimoniaux suivies

par des protocoles d'inventaires spécifiques ;

- Nombre d'actions issues de l'observatoire en faveur de la préservation d'espèces/habitats ;
- Nombre d'actions issues de l'observatoire en faveur de la diffusion de l'information naturaliste.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Inventaires sur des sites privés ;
- Bancarisation et diffusion de la donnée.

Réponses possibles apportées :

- Partenariats, sciences participatives ;
- Diffusion annuelle de l'info à des organismes récolteurs supra-territoriaux.

Leviers à mobiliser :

- Le RAIN, les services de l'Etat (DREAL, OFB, DDTM...) mais également les acteurs flamands belges oeuvrant également de leur côté à la connaissance, préservation et diffusion de cette richesse écologique partagée et parfois bien différenciée.

Présentation de l'action

« On ne protège bien que ce que l'on connaît bien », voici une ligne directrice forte concernant la préservation de la biodiversité. Mais dans la réalité, la multiplication des acteurs, des bases de données, des systèmes informatiques, des échelles d'actions... rendent complexe le partage des informations naturalistes.

La récolte de données naturalistes, leur analyse et leur diffusion auprès de différents publics cible sont l'essence même de nombreux projets d'accompagnement du CPIE Flandre Maritime et du Bureau Local de la Biodiversité de la CUD.

La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) « Biodiversité » assortie d'outils complémentaires d'analyses et d'évaluation a été menée à une échelle communautaire dans une logique d'intégration facile à des observateurs régionaux / nationaux / européens. Les démarches menées dans ce cadre ont permis l'instauration d'un cadre global pour cet observatoire local de la Biodiversité. En outre, les partenariats, notamment dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), et les liens noués avec différents acteurs locaux facilitent les échanges et l'intégration de l'ensemble des données naturalistes dans les outils mis en place par le CPIE et les acteurs référents « Faune – Flore – Habitats ».

Le territoire du Grand Site est riche à la fois de milieux

remarquables, d'espèces exceptionnelles et de structures œuvrant en faveur de la biodiversité. Aussi, il sera intéressant dans le cadre de cette action de capitaliser sur les connaissances et compétences existantes, mais aussi d'en extrapoler de grandes orientations pour l'avenir. Une ouverture vers un public beaucoup plus large que le strict cercle des naturalistes ou des convaincus sera garant de la réussite de cette opération.

Cela passera par plusieurs actions, complémentaires et interdépendantes :

- Création et animation d'un groupe de travail "Biodiversité Grand Site" composé de l'ensemble des structures traitant de la biodiversité dans le cadre de leurs missions principales : services environnement et gestion des espaces verts des collectivités, gardes du littoral, associations... Cette entité sera chargée de collecter et centraliser la donnée naturaliste produite sur le territoire, de la capitaliser, de l'analyser et de la diffuser largement ;
- Mise en avant et enrichissement collectif de l'Observatoire de la Biodiversité Flandre-Dunkerque, initialement développé par l'AGUR et la CUD, qui pourrait trouver sur le territoire du PGS un terrain d'expérimentation intéressant avant développement sur un secteur plus large ;

- Compilation de l'ensemble de la donnée naturaliste sur le territoire du PGS et agrégation dans un outil informatique unique, accessible et simple d'utilisation. A terme, création d'un outil grand public de visualisation de l'information, avec indicateurs, enjeux... ;
- Création et enrichissement d'indicateurs locaux, en lien avec les observatoires locaux, régionaux et nationaux. Ils serviront de base afin de pouvoir définir de manière concrète les pistes sur lesquelles il conviendra de travailler par la suite ;
- Conventionnement dans le cadre national du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) afin que toutes les données faune, flore et habitats soient versées dans les bases de données nationales, régionales voire internationales et participent à la mise à jour régulière des statuts de rareté, de protection...
- Diffusion beaucoup plus large qu'actuellement des informations naturalistes vers le grand public, par le biais de supports variés (newsletter, site internet, courriers postaux, articles de presse...).

Ces premières actions seront enrichies au fil du temps en suivant les recommandations du Conseil Biodiversité afin de toujours être en cohérence avec le terrain.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.1 – Patrimoine militaire

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Association Mémorial du souvenir - Musée Dunkerque 1940, Ville de Dunkerque, Ville de Leffrinckoucke, Ville de Zuydcoote, Ville de Bray-Dunes, Ville de Ghyvelde-Les Moères, Conservatoire du Littoral, ONAC-VG, associations et historiens locaux

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 1 500 000 € HT

Les sites emblématiques de l'Histoire sur le territoire n'ont pas fait l'objet du même traitement de sauvegarde. Certains ont été préservés et rénovés assez tôt par des initiatives publiques ou privées alors que d'autres ont été laissés à l'abandon. Ces sites, qu'ils soient de caractère militaire, maritime ou architectural nécessitent parfois une réhabilitation, une gestion ou une mise en valeur pour mieux accueillir les visiteurs : Bastion 32, Fort des Dunes - Batterie de Zuydcoote, Ferme Nord / Hôpital Maritime (Sanatorium), Blockhaus et vestiges militaires, nécropoles militaires, épaves, ...

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Restaurer et poursuivre la valorisation des sites (Bastion 28 et 32, Fort des Dunes, Batterie de Zuydcoote, Ferme Nord, Blockhaus, nécropoles militaires, épaves, ...) afin d'en préserver toutes les dimensions patrimoniales (biodiversité, paysages, histoire, culture) ;
- Organiser les flux et sécuriser les sites pour un aménagement conciliant accueil du public et qualité patrimoniale ;
- Proposer un discours illustrant toutes les dimensions patrimoniales des sites.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Réduction de la pression sur les espaces naturels sensibles en proposant des alternatives de découverte notamment via le numérique ;

- Organisation de la découverte des sites de mémoire dans une logique de mise en réseau ;
- Prologement de la durée de séjour des visiteurs notamment internationaux en proposant des parcours de visite favorisant les retombées économiques locales ;
- Valorisation et transmission de retransmettre la mémoire notamment sur des éléments de patrimoine aujourd'hui disparus.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de chantiers de réhabilitation ;
- Ouverture des sites au public notamment batterie de Zuydcoote ;
- Fréquentation des sites et amélioration des conditions d'accueil.

Présentation de l'action

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Nombre de chantiers de réhabilitation ;
- Ouverture des sites au public notamment batterie de Zuydcoote ;
- Fréquentation des sites et amélioration des conditions d'accueil.

Réponses possibles apportées :

- Solutions technologiques : réalité augmentée, vue par drone, reconstitution 3D ;
- Favoriser la découverte par les mobilités douces, multiplier les parcours.

Leviers à mobiliser :

- Associations locales.

Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke

Au sein du site protégé de la dune Dewulf, la batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke rassemble des enjeux patrimoniaux importants sur les plans historique, paysager et écologique. La forte fréquentation par le public dans un contexte périurbain, l'attractivité touristique ainsi que l'érosion marine affectant une partie de l'ouvrage apportent de la complexité à la conception puis l'aménagement de cet espace. Le projet sera conçu en lien avec les autres sites hérités des deux grands conflits mondiaux.

Un Schéma d'aménagement pour la sauvegarde, la mise en valeur et l'accès au public de la « Batterie de la passe de Zuydcoote » à Leffrinckoucke a été commandé en 2011 par le Conservatoire du littoral, propriétaire du site. Le Département du Nord, gestionnaire de la dune Dewulf, a sécurisé plusieurs blockhaus avec des portes franchissables par les chauves-souris et a mis en place une signalétique signalant le danger et interdisant l'accès.

Malgré cela, les intrusions sur le site sont nombreuses par les habitants et les randonneurs, notamment à marée haute en raison de l'érosion côtière.

L'étude de 2011 constitue une réflexion intéressante toujours d'actualité à mettre à jour quant à l'état de conservation du

site. Il servira de base pour écrire les termes d'une mission de programmation pluridisciplinaire composée de volets architecturaux (diagnostic des structures, architecture historique et patrimoniale...), socio-culturels, paysagers et environnementaux. Les scénarios de restauration/préservation et de mise en valeur devront bien intégrer toutes les dimensions patrimoniales, telle que la démarche PGS le prévoit.

Dans le cadre du projet PGS, ce site historique emblématique sera intégré au réseau de chemins de mémoire visant à relier les différents sites historiques du territoire et au sentier transfrontalier reliant le Parc du vent à Dunkerque à la dune du Westoek en Belgique.

Création d'un Sentier transfrontalier dans les dunes de Flandre

Il s'agit de proposer un sentier permettant la continuité transfrontalière « Dune du Perroquet/Réserve Naturelle du Westoek » jusqu'à la dune Dewulf (Parc du Vent).

Ce sentier permettra de :

- Mettre en valeur les patrimoines paysager, naturel, historique et culturel en développant un discours transfrontalier ;
- Sécuriser le cheminement et les vestiges militaires (batterie de Zuydcoote, blockhaus) ;

- Donner à voir les grands paysages et leur diversité ;
- Renforcer la protection des espaces naturels contre les impacts d'une fréquentation du public intensive.

Ferme Nord à Zuydcoote

Propriété de la Communauté urbaine de Dunkerque, la requalification de la Ferme Nord de Zuydcoote est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique et elle-même inscrite dans le Projet communautaire 2020-2026. La Ferme constitue un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime.

La Ferme Nord accueillera la « Maison du Grand Site Dunes de Flandre », lieu d'accueil et de services pour les touristes, visiteurs, randonneurs proposant notamment un lieu d'information et d'interprétation patrimoniale et environnementale, facilitant la compréhension et la découverte de ce site exceptionnel. Un axe fort de la scénographie portera sur le volet maritime de l'opération Dynamo, à travers l'exploration des épaves au large de Dunkerque, complétant ainsi le parcours mémoriel débutant par le Musée Dunkerque 1940, se poursuivant par le Fort des Dunes / Batterie de Zuydcoote.

Orientation stratégique 2 : Sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire

Fiche action n°14.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.2 – Patrimoine maritime

Maitrise d'ouvrage : Communauté Urbaine de Dunkerque, les communes, le Conservatoire du Littoral

Partenaires : Direction Générale des Affaires Maritimes et de l'Aquaculture (DGAMPA), Département de Recherche Archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), Grand Port Maritime et Portuaire de Dunkerque (GMPD), Direction inter-régionale de la mer Manche-Est mer du Nord.

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : Rénovation du Feude Saint-Pol estimatif 3.2M€ ;
- Recettes/subventions : Fond d'Intervention Maritime 600K€ pour le Feu de Saint-Pol.

(Feu de Saint Pol, épaves, calvaires, phare du Risban)

Riche d'un patrimoine maritime comme le Feu de Saint Pol, les épaves et les calvaires, le Projet Grand Site Dunes de Flandre a vocation à rendre plus accessible ce patrimoine caractéristique du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Rénover le Feu de Saint-Pol ;
- Déployer une campagne de prospection, d'expertise, de récolte et d'exploitation des données sur les épaves de l'opération Dynamo ;
- Alimenter le centre d'interprétation et d'information de la future maison d'accueil du Grand Site situé à la Ferme Nord par les éléments récoltés via les campagnes du DRASSM sur les épaves de l'opération Dynamo.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation d'un emblème et d'un marqueur paysager du territoire – une des portes d'entrée du Grand Site de France en projet Dunes de Flandre (Feu de St Pol) ;
- Amélioration de la connaissance des épaves de l'opération Dynamo situées en mer, au large de Dunkerque ;
- Réalisation d'une scénographie et d'expositions autour de la thématique des épaves de l'opération Dynamo.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivi des différentes étapes de rénovation du Feu de Saint-Pol ;
- Suivi des campagnes de prospection géophysique et des observations obtenues sur les épaves de l'opération Dynamo ;
- Pilotage et coordination de la création d'un centre d'interprétation et d'information de la future maison d'accueil du Grand Site.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Financement.

Présentation de l'action

Contexte

feu de Saint-Pol à Dunkerque : Dernière œuvre de l'architecte Gustave Umbdenstock, le Feu a été construit en 1937 puis partiellement endommagé par un blockhaus construit pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a menacé sa stabilité ainsi qu'altéré le fût. En 1954 le Feu a été complètement restauré à l'identique de l'image originelle. Seul Feu de type Art Déco en France il est inscrit dans l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 31 décembre de 1999. Il est identifié en 2020 comme l'un des dix plus beaux phares au monde.

Epaves de l'opération Dynamo : La cité de Jean-Bart tient une place à part dans l'Histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ville martyre, elle fut en effet l'une des premières villes de France à tomber aux mains des Allemands le 4 juin 1940... Et aussi celle qui dut attendre le lendemain de l'Armistice du 9 mai 1945 pour être délivrée de l'occupant. Peu de villes françaises ont connu un sort aussi tragique, marqué par l'exode de familles meurtries ou endeuillées et la destruction massive. Non seulement Dunkerque a payé un lourd tribut à ce conflit, mais c'est aussi là que s'est joué un des tournants de la Seconde Guerre mondiale : l'opération Dynamo. De cette opération, restent les vestiges sur terre et sous la mer, notamment de nombreuses épaves de Little Ships,

ces bateaux qui ont permis de sauver en 9 jours 330 000 hommes.

Enjeux

Feu de Saint-Pol : sauvegarder l'emblème du territoire, véritable marqueur paysager du territoire, qui en permet l'accès à pied. Côté mer, le phare appartenant à la Direction Inter-Régionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord, constitue un véritable point de repère pour la navigation.

Epaves de l'opération Dynamo : la connaissance et l'analyse des différentes campagnes de prospections du DRASSM doivent permettre de récolter une matière indispensable à l'identité du territoire.

Au-delà de ces éléments patrimoniaux d'envergure et pour lesquels des actions sont identifiées, le territoire envisage également sur la période 2025-2032 d'améliorer sa connaissance, de valoriser voire restaurer les autres éléments patrimoniaux maritimes tels que les calvaires des marins.

Axes de développement

Feu de Saint-Pol : Ce bâti de 88 ans donne des signes de dégradations avancées, liés à l'humidité, la condensation et l'usure naturelle de certains éléments du second œuvre. Afin de ne pas perdre ce patrimoine unique, point de convergence d'un ensemble d'entités paysagères, il convient de procéder à sa rénovation. Ces travaux permettraient d'envisager une ouverture ponctuelle au public afin de valoriser les emplois en relation avec la mer, le littoral et l'histoire du Dunkerquois.

Épaves de l'opération Dynamo : les résultats des prospections, doivent contribuer à la mise en scène des éléments de mémoire du site sous différents formats : expositions, films, conférences... Et par la même participer à la mise en récit de parcours mémoriel thématiques.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.3 – Patrimoine architectural

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Communes, AGUR, DRAC, associations locales

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Les Dunes de Flandre possèdent un patrimoine architectural riche, comprenant des bâtiments historiques, des maisons de pêcheurs, des villas balnéaires ou encore l'élément phare la Ferme Nord de Zuydcoote. Ce patrimoine est souvent menacé par l'érosion, l'urbanisation et le manque d'entretien. La réhabilitation et la valorisation de ces sites sont essentielles pour préserver l'identité locale et promouvoir le tourisme durable.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Compléter le travail d'inventaire déjà réalisé à l'échelle du territoire sur le patrimoine bâti spécifique, recueillir et synthétiser les connaissances existantes (recollement et mobilisation des sources documentaires connues), les hiérarchiser suivant des thèmes d'intervention à mener : entretien / restauration / réhabilitation / remise en réseau ;
- Définir, sur les bases de cet inventaire, les différentes thématiques patrimoniales : 4 à 5 objets suffisamment importants et caractéristiques pour constituer une famille typologique ;
- Cibler les périmètres de projet visant à préserver, réhabiliter ou reconvertir tout ou partie des éléments patrimoniaux identifiés.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation et restauration le patrimoine architectural

des Dunes de Flandre ;

- Sensibilisation la population et des visiteurs à l'importance de ce patrimoine ;
- Promotion du tourisme culturel et durable ;
- Implication des acteurs locaux dans la réhabilitation et la valorisation du patrimoine.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivre le nombre de bâtiments restaurés et leur état de conservation ;
- Évaluer la participation aux événements et aux ateliers organisés ;
- Mesurer l'impact économique sur le tourisme local grâce à des enquêtes de satisfaction et des études de fréquentation.

Leviers à mobiliser :

- Dispositif de préservation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine ;
- Études de valorisation du patrimoine ;

- Protections au titre des Monuments Historiques ;
- Outils de maîtrise foncière ;
- PLUID.

Présentation de l'action

Définir, sur les bases de cet inventaire, les différentes thématiques patrimoniales : 4 à 5 objets suffisamment importants et caractéristiques pour constituer une famille typologique.

Cibler les périmètres de projet visant à préserver, réhabiliter ou reconverter tout ou partie des éléments patrimoniaux identifiés.

Evaluation et Inventaire :

- Compléter le travail d'inventaire déjà réalisé à l'échelle du territoire sur le patrimoine bâti spécifique, recueillir et synthétiser les connaissances existantes (recollement et mobilisation des sources documentaires connues), les hiérarchiser suivant des thèmes d'intervention à mener : entretien / restauration / réhabilitation / remise en réseau.
- Évaluer l'état de conservation de chaque site et identifier les priorités de réhabilitation.

Programmes de Restauration :

- Mettre en place des programmes de restauration pour les bâtiments les plus menacés, en utilisant des techniques

et des matériaux respectueux de l'architecture d'origine.

- Collaborer avec des architectes et des artisans spécialisés dans la restauration du patrimoine.

Sensibilisation et Éducation :

- Organiser des ateliers et des visites guidées pour sensibiliser la population et les visiteurs à l'importance du patrimoine architectural.
- Créer des supports de communication (brochures, panneaux d'information) pour expliquer l'histoire et la valeur des sites restaurés.

Événements Culturels :

- Organiser des événements culturels (expositions, festivals, journées du patrimoine) pour célébrer le patrimoine architectural et attirer les visiteurs.
- Impliquer les artistes locaux pour créer des œuvres inspirées par le patrimoine des Dunes de Flandre.

Partenariats Locaux :

- Établir des partenariats avec des associations locales, les établissements scolaires et universitaires pour promouvoir la recherche et l'éducation sur le patrimoine architectural.
- Encourager la participation des habitants dans les projets de réhabilitation et de valorisation.

Développement d'Itinéraires Touristiques :

- Créer des itinéraires touristiques mettant en avant les sites architecturaux restaurés, avec des informations sur leur histoire et leur importance ;
- Promouvoir ces itinéraires auprès des visiteurs.

Objectif 2.1 : Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux

Action 2.1.4 – Patrimoine immatériel, culturel

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : les communes, les associations

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 50 000 €

Les Dunes de Flandre possède un riche patrimoine immatériel et culturel qui mérite d'être valorisé. Ce patrimoine comprend des traditions (carnaval, St Martin, pêche à la crevette, fêtes, ducasses, bénédiction de la mer, ...), des savoir-faire (gastronomie, artisanat, produits locaux, ...), des festivals, de l'art et des pratiques qui façonnent l'identité locale, caractérise l'Esprit des Lieux et renforcent le lien social.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sensibiliser la population et les visiteurs à l'importance du patrimoine immatériel et culturel des Dunes de Flandre ;
- Promouvoir les événements et les traditions locales pour renforcer l'attractivité de la destination ;
- Impliquer les acteurs locaux (associations, artisans, écoles) dans la préservation et la transmission de ce patrimoine.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions de sensibilisation ;
- Nombre d'actions de valorisation ;
- Nombre d'action de communication / promotion.

Leviers à mobiliser :

- Associations locales ;
- Habitants.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Transmission et renforcement de l'identité culturelle des habitants et leur fierté d'appartenir à ce territoire ;
- Développement des pratiques de tourisme durable ;
- Développement de l'innovation et la créativité en matière de valorisation patrimoniale.

Présentation de l'action

Actions

L'objectif est de soutenir les manifestations culturelles identitaires locales comme les grands événements culturels ou de sport de nature qui marquent l'identité du territoire tout en garantissant la qualité des contenus par un cahier des charges valorisant le volet éco-responsable.

- Recensement des événements locaux et améliorer leur promotion ;
- Accompagner et engager les acteurs dans des événements éco-repoussables et durables ;
- Création d'itinéraire autour de la valorisation du patrimoine culturel, historique ou balnéaire ;
- Soutien à la valorisation du patrimoine immatériel caractéristique du territoire : collecte, inventaires, actions d'animation, de mise en valeur pédagogique, de communication et diffusion.

Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de « l'Esprit des Lieux »

Action 2.2.1 – Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, Association Mémorial du souvenir, Ville de Leffrinckoucke – Musérial du Fort des Dunes, Ville de Zuydcoote, Bray-Dunes, Dunkerque, Conservatoire du Littoral, Département du Nord, ministère des Armées...

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 1 000 000 €
- Recettes/subventions : Europe, Etat, Région, Département du Nord

Inscrite au projet communautaire et axe majeur de la stratégie de développement touristique et du Projet Grand Site Dunes de Flandre menée par la CUD, la filière « tourisme de mémoire » constitue une filière touristique d'excellence pour le rayonnement et l'attractivité du territoire, contribuant à façonner l'image de la destination, le fameux « Esprit de Dunkerque », sources de retombées économiques, médiatiques et d'emplois.

A travers le concept de Musée à Ciel Ouvert, il s'agit de s'inscrire dans les chemins de mémoire 39 – 45 portés par la Région des Hauts-de-France par la réalisation de parcours jalonnés et interprétés à destination du grand public, l'aménagement de belvédères et points d'observation ou encore par la réalisation de supports de communication dans le cadre de partenariats à différentes échelles.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Structurer la filière tourisme de mémoire et mettre en réseau les sites ;
- Organiser et proposer au public des circuits de découverte des sites de mémoire ;
- Interpréter et valoriser les vestiges militaires ;
- Organiser et canaliser les flux notamment en favorisant la découverte par les mobilités douces ;
- Promouvoir et coordonner cette filière à plusieurs échelles : locale, régionale et internationale.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Réduction de la pression sur les espaces naturels

sensibles en proposant des alternatives de découverte notamment via le numérique ;

- Organisation de la découverte des sites de mémoire dans une logique de mise en réseau ;
- Allongement de la durée de séjour des visiteurs notamment internationaux en proposant des parcours de visite favorisant les retombées économiques locales ;
- Valorisation et transmission de la mémoire notamment sur des éléments de patrimoine aujourd'hui disparus.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de parcours réalisés ;
- Nombre d'aménagements (belvédère) ou d'éléments de signalétique d'interprétation réalisés ;
- Fréquentation des parcours, diffusion des supports de communication dédiés ;
- Retombées économiques locales.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Accessibilité des sites de mémoire en site protégé ;
- Canaliser et organiser les flux.

Réponses possibles apportées :

- Solutions technologiques : réalité augmentée, vue par drone, reconstitutions 3D... ;
- Favoriser la découverte par les mobilités douces, multiplier les parcours.

Présentation de l'action

Mai-Juin 1940, Dunkerque est le théâtre d'un tournant de l'Histoire. En neuf jours seulement, l'Opération Dynamo – Bataille de Dunkerque permet l'évacuation de plus de 338 000 soldats alliés vers l'Angleterre : un épisode méconnu et pourtant décisif dans le dénouement de la Seconde Guerre Mondiale.

Le territoire dunkerquois porte aujourd'hui les traces de ce passé : Batterie de Zuydcoote et Fort des Dunes de Leffrinckoucke, Ferme Nord de Zuydcoote, jetée de Dunkerque, épaves... Plusieurs de ces sites font aujourd'hui l'objet d'aménagements qui permettront demain de les visiter dans des conditions optimales (Musée Dunkerque 1940, Musérial du Fort des Dunes, ...).

D'autres sont et resteront inaccessibles au public soit parce qu'ils sont affectés à d'autres usages, soit parce qu'il est impossible de les visiter. L'enjeu est désormais de créer

les conditions d'émergence de parcours de mémoire et de médiation autour de ces sites afin de générer de l'activité touristique. La signalétique, des aménagements type belvédère et les nouvelles technologies et le numérique peuvent apporter des solutions en ce sens.

Le projet "Musée à ciel ouvert numérique" - "Chemins de mémoire" s'inscrit dans la politique de structuration de la filière "tourisme de mémoire" sur le territoire via :

- L'axe "Mémoire et Patrimoine" de la stratégie touristique communautaire 2014/2020 ;
- Le volet "Histoire" du Projet Grand Site Dunes de Flandre ;
- La perspective des chemins de mémoire 39-45 à l'échelle de la Région des Hauts-de-France.

En 2016/2020, une première phase a permis de structurer l'offre touristique de mémoire du territoire et de réaliser quelques premiers investissements :

- Modernisation et extension de la surface du Musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo (1er phase de travaux en 2017, 2^e phase automne 2018/printemps 2019) ;
- Nouvelle scénographie du Musérial du Fort des Dunes (2020) ;
- Lancement du Dynamo Tour par l'Office de Tourisme de Dunkerque Dunes de Flandre ;
- Appel à projet et rénovation du Princess Elizabeth, bateau ayant participé à l'Opération Dynamo, dans le

cadre de sa transformation en restaurant thématique ;

- Inauguration de l'œuvre urbaine d'art contemporain "Le Sablier", lieu de commémoration de l'Opération Dynamo.

La réalisation du projet "Musée à ciel ouvert numérique" / "chemins de mémoire" inaugure donc cette seconde phase de développement de l'offre, qui comprendra également des aménagements de sites en mettant en place :

- Une signalétique d'interprétation et l'aménagement d'espace de médiation (belvédères) des sites de mémoire et des vestiges militaires sur le périmètre de l'PGS ;
- La sécurisation et la valorisation de la batterie de Zuydcoote ;
- la réhabilitation de la Ferme Nord, Maison du Grand Site, avec un lieu d'interprétation et d'information du public notamment autour de la dimension maritime de l'opération Dynamo et des épaves ;
- La mise en place du sentier transfrontalier et l'aménagement de belvédères d'interprétation sur d'anciens ouvrages militaires (blockhaus) ;
- Et de coupler cette signalétique par une solution numérique de mise en tourisme de ces différents sites de mémoire « à ciel ouvert » visant à renforcer l'attractivité touristique, source de retombées économiques locales, et à répondre à de nouvelles pratiques touristiques (autonomie du visiteur, tourisme expérientiel, recherche de l'insolite...).

Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de « l'Esprit des Lieux »

Action 2.2.2 – Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte

Maitrise d'ouvrage : Socioprofessionnels des sports et des loisirs de pleine nature, Institutions et équipements culturels et patrimoniaux, SIDF, Office de tourisme et des congrès communautaire, CUD

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, Communauté urbaine de Dunkerque et communes, CPIE Flandre Maritime, Office de tourisme et des congrès communautaire, SIDF.

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Dans le cadre de la mise en réseau et de la sauvegarde des sites de mémoire et vestiges de l'histoire, cette action vient en complément des projets structurants autour de la thématique tourisme de mémoire. Les initiatives développées sur le territoire sont à ce jour disparates et hétérogènes, il est donc nécessaire de renforcer les liens, accompagner les acteurs à tirer vers le haut leurs prestations afin qu'elles soient en adéquation avec la dimension exceptionnelle du site.

En parallèle, il convient de poursuivre la mise en œuvre du schéma d'accueil et de découverte par des aménagements inclusifs, respectueux de l'esprit des lieux et de développer des offres de services favorisant la connaissance et la bonne compréhension du milieu, contribuant à l'appropriation de ces paysages emblématiques du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- 2026 : renouvellement de la marque d'Etat « Destination pour tous ». L'importance de la qualité d'accueil est au centre de la démarche d'aménagement du Grand Site, afin de correspondre au slogan de la destination « un territoire est plus beau lorsqu'il n'oublie personne » ;
- Développer une signalétique homogène, cohérente et efficiente des lieux ;
- Concevoir et promouvoir des offres de loisirs sportives et culturelles thématiques, multilingues à destination des touristes et excursionnistes.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Maintien d'une offre inclusive ;
- Accompagnement des visiteurs dans la lecture et la découverte du site ;
- Facilitation de l'accès des visiteurs au panel des pratiques de loisirs de pleine nature et par ces actions, renforcer l'image « Nature » de la destination ;
- Structuration progressive de l'offre patrimoniale et culturelle par une mise en synergie des différents acteurs publics et privés, renforcer l'authenticité et la spécificité du territoire.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Renouvellement ou non de la labellisation « Destination pour tous » - mention or ;

- Réalisation d'un schéma directeur de la signalétique Grand Site – Etat des premières phases de réalisations ;
- Observer l'évolution de la fréquentation des offres de loisirs sportives et culturelles tout au long de l'année, les origines des visiteurs, la perception de la destination.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Mobiliser les acteurs du patrimoine, de la culture, des loisirs et des sports nautiques et/ou de bord de mer.

Réponses possibles apportées :

- Désigner un groupe de pilotage ;
- Proposer un accompagnement en matière de promotion et de communication ;
- Proposer un accompagnement en matière de financement.

Leviers à mobiliser :

- Mobilisation de la Direction Sociale de la CUD pour le renouvellement de la labellisation destination pour tous ;
- Signalétique Grand Site en lien avec le RLPI ;
- Mobiliser des opérateurs publics et privés pour le développement d'une offre de prestations de pleine nature coordonnée, éducative et ludique.

Présentation de l'action

Contexte

Le Grand Site des Dunes de Flandre recèle :

- Un espace naturel aux beautés singulières : massifs dunaires, plages, paysages de l'estran aux dunes boisées ou polder aux plaines maritimes et réseaux de canaux ;
- Une diversité de patrimoine bâti et cela même malgré les dégâts conjugués des conflits militaires et des travers des effets de la littoralisation et du changement climatique ;
- Un terrain de jeux d'exception pour la pratique des loisirs nautiques et/ou de bord de mer.

Au sein de cet espace remarquable, l'enjeu est de trouver le juste équilibre entre préservation, sauvegarde, gestion, valorisation, lieu de vie et attractivité.

Enjeux

- Mettre en récit l'ensemble des volets patrimoniaux et de mémoire présents sur le périmètre du Grand Site et permettre au collectif de s'approprier de façon séduisante et ludique l'histoire du site ;
- Volet inclusif : maintenir dans les accès et les aménagements du Grand site de France des Dunes de Flandre en projet des espaces praticables par tous afin que chacun, quel que soit son handicap, puisse profiter pleinement des joyaux du site ;

- Développer un volet de loisirs sportifs nautiques et/ou de bord de mer respectueux de la préservation et de la sauvegarde du site.

Axes de développement

- Parcours mémorial : coordonner et développer des parcours thématiques en lien avec les différentes structures existantes (musées, phares, épaves, bastions, blockhaus, forts...) à destination du visiteur français et étranger (solo, couple, famille, seniors actifs, groupes...) ;
- Renouvellement du label « Destination pour tous » ;
- Rendre lisible et accessible des offres de loisirs nautiques et/ou de bord de mer pour les personnes en séjour ou de passage sur la destination : séance d'initiation et/ou de découverte, location, cours particuliers...

Objectif 2.2 : Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de « l'Esprit des Lieux »

Action 2.2.3 – Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux

Maitrise d'ouvrage : Communauté Urbaine de Dunkerque
Partenaires : Archives de Dunkerque, CMUA, CPIE Flandre Maritime, AGUR, Communes
Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

La connaissance des éléments patrimoniaux est essentielle pour leur préservation et leur valorisation. Cependant, de nombreux sites et pratiques culturelles restent méconnus du grand public et même des habitants locaux. Cette action vise à améliorer la connaissance et la sensibilisation autour du patrimoine, en impliquant divers acteurs du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et historique, le patrimoine archéologique et bâti ;
- Améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel et bâti et promouvoir la diffusion de cette connaissance ;
- Renforcer la prise de conscience des habitants et leur engagement dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel (éducation à l'environnement notamment) ;
- Mettre en tourisme les éléments patrimoniaux des Dunes de Flandre.

- Implication des acteurs locaux dans la transmission des savoirs patrimoniaux.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Mesurer l'augmentation de la participation aux événements et aux ateliers organisés ;
- Évaluer l'impact des supports éducatifs à travers des enquêtes de satisfaction et des retours d'expérience ;
- Suivre le nombre d'éléments patrimoniaux documentés et leur visibilité dans la base de données.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Meilleure sensibilisation et connaissance des éléments patrimoniaux auprès des habitants et des visiteurs ;
- Compilation et valorisation de connaissances sur le patrimoine méconnu et/ou sous-estimé ;
- Promotion de l'éducation et de la recherche sur le patrimoine local ;

Présentation de l'action

Actions d'animation et de sensibilisation pour la vulgarisation des travaux de recherche, le partage des connaissances sur les richesses et problématiques liées aux Dunes de Flandre, en direction des acteurs locaux, du grand public et des visiteurs : organisation d'expositions et de conférences, productions de supports pédagogiques écrits, numériques ou physiques.

Actions d'animation autour du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement.

Réalisation d'une ou plusieurs études préalables de cadrage : Recensement du patrimoine identitaire, du patrimoine bâti remarquable et historique sur le périmètre du Grand Site. Elaboration d'un programme global et pluriannuel pour sa réhabilitation et son aménagement : Identifications des opérations de restauration et de valorisation qui seront soutenues et de leurs conditions d'éligibilité.

Réalisation d'études de paysage, d'urbanisme, de valorisation architecturale et patrimoniale, de trame verte et bleue en vue d'harmoniser et de gagner en qualité en matière d'urbanisme. Réalisation de support de vulgarisation en matière d'urbanisme à destination des habitants du territoire.

Poursuite des campagnes de recherches archéologiques sous-marines avec le DRASSM autour des épaves de l'opération Dynamo. Diffusion des résultats auprès du

grand public, valorisation dans les outils et équipements d'interprétation.

Travaux de création et de réhabilitation de sentiers d'interprétation, sentiers thématiques.

Travaux de création et de réhabilitation de sites d'observation et de sites pédagogiques de découverte de l'environnement.

Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site

Fiche action n°20.

Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Action 3.1.1 – Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : l'AGUR, le Conservatoire du Littoral, l'Office de tourisme et des congrès communautaire, les socioprofessionnels du tourisme

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Afin de proposer des expériences de visites en adéquation avec les attentes de nos visiteurs, une étude qualitative et quantitative de la fréquentation sera menée. Elle permettra de disposer d'informations complémentaires à l'observatoire partenarial du tourisme mis en place depuis 2021 sur le territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Quantifier et qualifier la fréquentation du Grand Site Dunes de Flandre ;
- Mettre en évidence la répartition spatiale et temporelle de cette fréquentation sur le Grand Site ;
- Décrire les profils, comportements, perceptions et attentes des visiteurs ;
- Mesurer les éventuelles pressions (capacité d'accueil) qui s'exercent sur certaines parties du territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Connaissance des profils des visiteurs ;
- Analyse des comportements ;
- Retour sur la perception des visiteurs ;
- Évaluation de leur satisfaction ;

- Identification des perceptions des professionnels et des associations, leurs attentes et les éventuels parcours usuels pratiqués sur le site.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Données quantitatives et qualitatives récoltées sur l'ensemble du périmètre ;
- Cartographies des flux ;
- Protocoles de suivi de l'évolution de la fréquentation sur les 8 années à venir.

Leviers à mobiliser :

- Bureau d'Etude spécialisé ;
- Ressources humaines pour le suivi et le traitement de la donnée sur la durée.

Présentation de l'action

Contexte

Le projet Grand Site de France Dunes de Flandre, localisé sur la façade littorale entre Dunkerque et la frontière belge, est un espace emblématique protégé par 925,21 hectares de site classé et par 253,68 hectares de site inscrit au titre de la loi de 1930. On retrouve aussi sur son territoire la première Réserve Naturelle Nationale du département du Nord (113 hectares), ainsi que quatre Espaces Naturels Sensibles, propriété du Conservatoire du Littoral et gérés par le département (744,75 hectares). La richesse de la faune et la flore a valu l'inscription de trois sites au réseau européen Natura 2000, deux en directive « habitats, faune, flore » et un en directive « oiseaux ».

En cours de projet Grand Site de France, le territoire des Dunes de Flandre est soumis à une **forte fréquentation**.

Ce projet a pour objectif rééquilibrer et de **concilier** la **préservation** et la **restauration** des milieux naturels et des paysages avec la **fréquentation touristique**, dans le respect du cadre de vie des habitants.

Dans cette perspective, il convient d'améliorer la **connaissance et les attentes des visiteurs** afin de définir un schéma d'accueil du site.

Enjeux

Réaliser une étude portant sur la fréquentation quantitative et qualitative du territoire du Projet Grand Site de France Dunes de Flandre

- À partir des données existantes ;
- D'investigations terrain sur 9 mois ;
- D'enquêtes terrains pour déterminer les profils des visiteurs.

Plan d'actions

A partir du traitement et de l'analyse de ces données, il est prévu de mettre en place différentes mesures d'aménagements, de gestion et de suivi du site.

Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Action 3.1.2 – Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Ministère de la Culture « programme réinventer le patrimoine », Atout France, Banque des Territoires, commune et Hôpital maritime de Zuydcoote, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, Fondation du Patrimoine, AGUR, CPIE, Chambre d'Agriculture...

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 12 600 000 € HT
- Recettes/subventions : Europe, Etat, Région, Département
- Remarques éventuelles : Une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine et une souscription publique lancée auprès des particuliers et des entreprises du territoire afin de lever des fonds en faveur du projet.

Le projet de réhabilitation de la Ferme Nord à Zuydcoote, future Maison du Grand Site Dunes de Flandre, est une action phare du Projet Grand Site Dunes de Flandre, portée au titre de la valorisation du patrimoine historique. Le site de la Ferme Nord constitue en effet un ensemble patrimonial remarquable du littoral dunkerquois, niché entre le massif dunaire et le polder agricole de Flandre maritime.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Restaurer le patrimoine bâti ;
- Organiser la découverte du site et du Grand Site Dunes de Flandre ;
- Améliorer l'accueil du public par la création de la Maison de Site ;
- Structurer une offre de découverte multi-thématique (environnement, paysage et biodiversité, histoire, patrimoine, innovation sociale et environnementale, agriculture, sport de nature...) ;
- Sensibiliser les visiteurs à la fragilité du site, information et encadrement des pratiques.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Restauration du site classé sur une dizaine d'hectares ;
- Regroupement des équipes de gestionnaires et guides des espaces naturels à proximité ;
- Création d'une « vitrine » et d'un lieu de pédagogie pour

les dunes de Flandre ;

- Mutualisation de propriétés foncières ;
- Solutions pour réduire voire faire disparaître le stationnement sauvage.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Lancement des travaux de réhabilitation ;
- Accueil du public et fréquentation (comptage) ;
- Mise en réseaux des sites historiques et naturels ;
- Accompagnement financier et montant des subventions pour la réussite du projet.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Bâtiment fortement dégradé et coût élevé de la réhabilitation globale (entre 15 et 20 millions d'euros) ;
- Rareté du foncier aux abords pour la gestion du stationnement ;
- Fermeture des milieux naturels aux abords, embroussaillage, perte de cônes de visibilité...

Réponses possibles apportées :

- Partenariats institutionnels et mécénat, phasage ;
- Mutualisation du foncier entre les principaux partenaires ;
- Actions de gestion écologique et paysagère partenariales aux abords de la Ferme et de l'Hôpital.

Leviers à mobiliser :

- Les services de l'Etat en Région, le Ministère de la transition écologique, le CGEDD vu la difficulté depuis plusieurs dizaines d'années de développer un projet sur le site complexe ;
- Le Conservatoire du Littoral et le Département du Nord, propriétaires et gestionnaire d'une grande partie du site classé ;
- La Banque des Territoires, la Fondation du Patrimoine pour une levée de fonds ;
- Le monde agricole afin de créer du lien avec la population.

Présentation de l'action

En 2 phases, le projet de réhabilitation de la Ferme Nord répond aujourd'hui à plusieurs ambitions en matière de développement touristique durable :

Phase 1 – bâtiments Nord et Est

- En regroupant l'ensemble des acteurs du Projet Grand Site Dunes de Flandre sur un même site : les gardes départementaux, le Syndicat Intercommunal des Dunes

de Flandre et le CPIE Flandre Maritime ;

- En ayant vocation à devenir la future Maison du Grand Site de France Dunes de Flandre, lieu d'accueil, d'information et d'interprétation à destination du public, et d'inscrire le territoire dunkerquois, et le Grand Site Dunes de Flandre comme une destination de tourisme durable.
- En offrant un pôle de services aux randonneurs, cyclotouristes et visiteurs sur le tracé de la Vélomaritime – Eurovélo 4 qui relie Roscoff à Kiev sur 4 000 km. Dans sa partie française, l'itinéraire offre une expérience maritime sur plus de 1 400 km. De Roscoff à Dunkerque, la véloroute traverse des sites d'exception tels que le Mont-Saint-Michel et sa baie, les Plages du Débarquement, la Baie de Somme... Plus de 140 000 cyclistes parcourent l'itinéraire entre Dunkerque et Bray-Dunes. De l'autre côté de la frontière, la Province de Flandre occidentale estime aujourd'hui à 1,2 millions, le nombre de visiteurs à vélo qui chaque année, fréquentent la zone frontalière du Westhoek. Enfin, la Ferme Nord se situe au départ de nombreuses boucles de randonnées pédestres pour la découverte des Dunes de Flandre. Le réseau est transfrontalier, connecté à la Belgique et aux Pays-Bas.
- En inscrivant et en valorisant la Ferme Nord et son espace muséal dans les « chemins de mémoire », en complément des équipements déjà développés sur le territoire : Musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo, Fort des Dunes à Leffrinckoucke, Batterie de Zuydcoote, épaves et cimetières et nécropoles militaires

(Zuydcoote, Leffrinckoucke, Dunkerque). La Ferme Nord participera ainsi à la structuration de la filière « tourisme de mémoire » initiée par la Communauté urbaine de Dunkerque.

- En proposant avec l'aménagement paysager de la cour de la Ferme Nord, un lieu d'animations et événementiel ouvert au public tout au long de l'année.

Phase 2 - bâtiments SUD :

- En développant, via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès d'investisseurs privés, une offre de services et d'activités dans l'esprit des lieux de l'édifice et du Grand Site à destination de différents publics : hébergement, restauration, micro-brasserie, produits du terroir, location vélo, ...
- En rassemblant sur un même lieu des acteurs/activités privés et publiques pour faire vivre ce site patrimonial tout au long de l'année.
- En confortant la Ferme Nord comme un haut lieu d'écotourisme, associant mobilités douces et découverte du patrimoine bâti et naturel, ce projet permettra de structurer une offre aujourd'hui insuffisamment présente sur le territoire, en réponse aux attentes des touristes et excursionnistes, notamment belges, anglais, et désormais de plus en plus internationaux.

Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site

Fiche action n°22.

Objectif 3.1 : Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants

Action 3.1.3 – Développement de l'interprétation

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Conservatoire du Littoral, Département du Nord, SIDF, CPIE Flandre Maritime, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 60 000€ (AMO + refonte panneautique)

Dans la recherche d'amélioration constante de l'offre de découverte, le Grand Site envisage la mise en œuvre d'une étude globale sur le déploiement de l'interprétation sur le site. Cette interprétation portera sur les enjeux et atouts phares du territoire tels que les paysages, les points hauts, le patrimoine naturel et historique ainsi que les traditions. La deuxième phase de cette action portera sur la signalétique pour une mise en cohérence avec la labélisation et une harmonisation de l'information avec l'ensemble des partenaires.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mettre en cohérence l'interprétation multi-thématique sur le territoire ;
- Valoriser les patrimoines et les paysages du Grand Site ;
- Créer des parcours thématiques ;
- Harmoniser dans le paysage la signalétique et veiller à la sobriété des équipements ;
- Répertoire les points hauts et les mettre en réseau pour améliorer la mise en valeur et la découverte du territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Respect du site et des paysages ;
- Interprétation sur la fragilité du site et sa préservation ;
- Réduction du nombre de panneaux aux abords et dans le site classé ;
- Mutualisation des panneaux.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de panneaux sur site (en comparaison du diagnostic de 2019-2021).

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Multiplicité des acteurs ;
- Multiplicité des points d'intérêts ;
- Ne pas multiplier les panneaux.

Réponses possibles apportées :

- Groupe de travail dédié à constituer ;
- Lancement d'une AMO pour aider à la hiérarchisation des sujets.

Leviers à mobiliser :

- Accompagnement paysagiste.

Présentation de l'action

Dans le cadre de la démarche engagée par le territoire, un diagnostic sur la signalétique a été mené pour avoir un état des lieux des panneaux, leurs positions, leurs thématiques, leurs états et les propriétaires. Ce diagnostic prenait en compte uniquement les panneaux installés par les pouvoirs publics ou les acteurs partenaires du Grand Site, il ne prenait pas en compte les panneaux des socio-professionnels ou de privés.

Ce bilan de terrain a permis de constituer une base de travail pour envisager la création d'un groupe de travail dédié à ce sujet.

En effet, les acteurs sont nombreux à agir et à installer des panneaux que ce soient des panneaux réglementaires, d'interprétation du paysage, des panneaux liés à la sécurité des usagers ou des pratiques autorisées.

Cette action vient au croisement de démarches locales engagées par la CUD, à savoir le Plan de Paysage qui proposait une interprétation particulière sur des sites à enjeux ou des points hauts / belvédères et le RLPI – Règlement local de la Publicité mis en œuvre sur le territoire communautaire.

Cette action se réalisera en plusieurs phases :

- Constitution d'un groupe de travail ;

- Lancement d'une AMO pour accompagner à l'organisation de l'interprétation sur le territoire Grand Site : quelles thématiques sur quels lieux avec quels outils ?
- Mise en œuvre opérationnelle.

Cette action intégrera le nouveau logo du Grand Site qui a été travaillé en 2024 suite aux recommandations du Ministère.

Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites

Action 3.2.1 – Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque
Partenaires : AGUR, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, DREAL Hauts-de-France, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte réalisé en 2023 a été accompagné d'un programme d'actions opérationnelles à mettre en œuvre pour améliorer l'accueil des visiteurs, maitriser les accès et encourager la découverte sans voiture.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réguler les flux de visiteurs ;
- Organiser la découverte du territoire ;
- Encourager la découverte sans voiture.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Respect du site classé ;
- Meilleure organisation de la découverte ;
- Réduction des voitures à proximité directe des espaces naturels.

Présentation de l'action

Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte a permis de valider 5 grands enjeux : la place de la voiture, le stationnement des camping-cars, la circulation des vélos, la qualification des sites à sensibilité particulière et la meilleure gestion et répartition des flux par des expériences de découverte qualifiées dans l'esprit du Grand Site.

Le plan d'organisation de la découverte du Grand Site vise 4 grands objectifs stratégiques spécifiques :

- Garantir un accueil de qualité à tous les publics ;
- Réduire la place des mobilités carbonées dans l'accès au Grand Site et encourager le développement des mobilités douces ;
- Préserver la qualité environnementale et paysagère des sites à sensibilité particulière ;
- Informer le public pour des pratiques plus respectueuses des sites.

Des actions opérationnelles découlent de ce schéma d'accueil, certaines ont déjà été réalisées sur la période 2019-2024, d'autres sont programmées sur la période 2025-2032 et d'autres, enfin sont à revoir car ne sont pas adaptées ou validées.

Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites

Action 3.2.2 – Création d'aménagement pour les modes actifs

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Département du Nord, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Coût total estimé de l'action : À déterminer en fonction des priorités et des ressources disponibles.
- Recettes / Subventions : Fonds européens (FEDER, Interreg), ADEME, contributions locales.
- Remarques éventuelles : La recherche de partenariats financiers permettra d'optimiser les coûts tout en garantissant une qualité d'aménagement exemplaire.

La mise en œuvre opérationnelle du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte passe également par l'aménagement de sentiers et chemins pour les modes actifs. Au-delà de la Vélomaritime, axe structurant pour les cyclistes, il s'agit de créer et sécuriser des connexions entre les différents points d'intérêt du territoire afin de favoriser la diffusion des flux piétons et vélos, surtout lors de pics de fréquentation.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sécuriser les connexions pour les usagers des modes actifs ;
- Diffuser les flux piétons et vélos en dehors de la Vélomaritime en créant des alternatives à cette Véloroute ;
- Mettre en œuvre le plan vélo+ et le plan marche sur le territoire Grand Site ;
- Favoriser l'usage des mobilités actives pour réduire l'empreinte carbone ;
- Intégrer des solutions adaptées pour préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Aménagement dans le respect du site classé et des espaces naturels ;
- Création de nouveaux sentiers pour désengorger la Véloroute ;

- Promotion d'un tourisme durable en limitant l'empreinte écologique des déplacements ;
- Utilisation de matériaux locaux et durables pour réduire l'impact environnemental des infrastructures ;
- Protection des écosystèmes en sensibilisant les visiteurs à des pratiques respectueuses.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de kilomètre aménagés pour les modes actifs ;
- Augmentation des flux piétons et cyclistes sur des itinéraires alternatifs ;
- Intégration de zones écologiques sensibles dans les aménagements ;
- Réduction mesurable de l'empreinte carbone touristique ;
- Quantité de matériaux durables utilisés.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Impact potentiel sur les habitats naturels ;
- Crainte des habitants concernant les nouvelles infrastructures ;
- Coûts liés à l'utilisation de matériaux durables

Réponses possibles apportées :

- Réalisation d'études d'impact et mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- Concertation citoyenne et sensibilisation à l'importance des mobilités actives ;
- Mobilisation de subventions et partenariats financiers.

Leviers à mobiliser :

- Mobilisation des plans nationaux et régionaux pour les mobilités actives et le tourisme durable ;
- Implication des acteurs locaux (associations, entreprises, habitants) ;
- Sensibilisation des visiteurs via des campagnes et des supports d'information.

Présentation de l'action

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Dunkerque investit dans les aménagements en faveur des mobilités actives. À la fois pour sécuriser les cheminements mais également pour créer des connexions entre les différents points d'intérêt du territoire.

Les enquêtes menées dans le cadre du plan vélo+ et du plan marche ont relevé l'intérêt que les habitants avaient pour les modes de déplacement sans voiture et la nécessité de déployer des parcours et de les connecter entre eux.

Si aujourd'hui la fréquentation de la Vélomaritime est importante, une volonté persiste de la désengorger lors des pics de fréquentation en créant de nouveaux itinéraires favorables à la randonnée pédestre, vélo ou équestre.

L'objectif est de poursuivre les aménagements sur la période 2025-2032, en créant des sentiers (notamment un en cours de réflexion le long du canal de Furnes), des chaudières, des chemins verts et d'autres infrastructures pour diversifier les itinéraires et améliorer l'accessibilité tout en respectant l'environnement sur le territoire du Grand Site.

Objectif 3.2 : Organisation et développer d'accès aux sites

Action 3.2.3 – Réhabilitation des digues promenades

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Communes, Europe, État, AGUR

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Recettes / Subventions : mobilisation des financements européens, nationaux, et locaux en priorisant les investissements pour les infrastructures au bénéfice des habitants.

La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a initié un programme ambitieux visant à valoriser les stations balnéaires et les digues promenades. L'objectif principal est d'améliorer la qualité des espaces publics pour répondre en priorité aux besoins des habitants, tout en tenant compte des attentes des visiteurs. Ce projet intègre les principes de développement durable, de gestion des risques liés à la submersion marine (GEMAPI), et de renaturation des espaces, contribuant ainsi à un cadre de vie plus agréable et sécurisé.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sécurisation contre les risques de submersion marine (GEMAPI) ; protéger les résidents des aléas naturels tout en renforçant la résilience des infrastructures ;
- Restaurer le milieu dunaire ;
- Améliorer la qualité des espaces publics ; offrir des espaces publics attrayants, accessibles et sécurisés ;
- Valoriser les modes de déplacement doux ;
- Réduire de la circulation et la présence de l'automobile en favorisant la cohabitation harmonieuse des usages : prioriser les mobilités douces pour améliorer l'expérience des habitants ;
- Favoriser le retour à un paysage, une ambiance plus "nature" du bord de mer ;
- Encourager un tourisme durable : proposer une découverte respectueuse et complémentaire des besoins des populations locales.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Valorisation paysagère de front de mer ;
- Végétalisation des digues et retour de la végétation naturelle sur les dunes pionnières ;
- Traitement qualitatif des entrées de sites dunaires ;
- Réduction des nuisances dues à la circulation automobile ;
- Amélioration des infrastructures pour accueillir un tourisme respectueux sans compromettre le confort des habitants ;
- Promotion d'un cadre de vie durable et attractif pour les générations futures.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Attention et qualité paysagère ;
- Avancement des travaux ;
- Amélioration de l'expérience de visite ;
- Questionnaire qualité de l'accueil / fréquentation ;

- Satisfaction des habitants : évaluation via des enquêtes et des retours directs ;
- Réduction des plaintes concernant les nuisances ou la gestion des risques ;
- Augmentation mesurable de la biodiversité et de la végétalisation des espaces publics ;
- Progression des travaux conformément au calendrier établi ;
- Impact positif sur la fréquentation, tout en préservant la tranquillité des résidents.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- **Acceptabilité sociale** : concilier les attentes divergentes des habitants, des commerçants et des visiteurs ;
- **Contraintes environnementales** : préserver les écosystèmes tout en menant les travaux ;
- **Budgets disponibles** : équilibrer les financements pour répondre aux priorités locales.

Réponses possibles apportées :

- Renforcement des dialogues avec les habitants pour co-construire les aménagements ;
- Communication ciblée sur les bénéfices directs pour les résidents (sécurité, confort, esthétique).

Présentation de l'action



Contexte

La Communauté urbaine de Dunkerque a entrepris il y a quelques années la réhabilitation des digues promenade de Dunkerque et de Leffrinckoucke. Ces aménagements ont permis de limiter la place de la voiture sur le front de mer et de renaturer les espaces publics.

Action

Dans la continuité de ces aménagements, la Communauté urbaine de Dunkerque prévoit la phase 2 de la réhabilitation de la **digue de Leffrinckoucke** avec :

- Réaménagement de la promenade ;
- Création d'un belvédère ;
- Remplacement de l'éclairage public.

Dates d'intervention :

- Pour le belvédère : Mi-janvier 2025 - juin 2025
- Pour la partie promenade : Mi-février 2025 - juin 2025
- Pour l'éclairage public : Mars-avril 2025 - juin 2025

Fin des travaux avant l'été 2025

Annexe délibération 2025.00936

La CUD envisage également la **réhabilitation de la digue de Bray-Dunes**, une pré-étude est en cours en ce premier semestre 2025. Elle vise à transformer Bray-Dunes en un modèle de petite ville balnéaire résiliente, dynamique et accueillante, tout en renforçant son identité patrimoniale et touristique.

La **commune de Zuydcoote** sera également concernée par un vaste projet de réaménagement de **son front de mer** à rendre accessible à tous et la rue de Valenciennes à requalifier tout en préservant le patrimoine arboré remarquable qui la caractérise.

Objectif 3.2 : Organisation et développer l'accès aux sites

Action 3.2.4 – Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Office de tourisme

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Suite à l'élaboration du Plan marche et du plan vélo, à la gratuité du transport en commun sur le territoire communautaire, au déploiement du Réseau Points Nœuds pédestres et vélo, le territoire du Grand Site dispose de nombreuses infrastructures pour limiter la place de la voiture et utiliser les modes alternatifs à cette dernière dans la découverte du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Valoriser une expérience de visite respectueuse du site et des paysages ;
- Informer les visiteurs des modes alternatifs à la voiture pour découvrir le Grand Site ;
- Faire du Grand Site un espace de découverte sans voiture ;
- Développer le slow tourisme.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Les communes de Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde ne disposent pas d'une desserte de TC "chrono" (cadencement supérieur) ;
- Un maillage moins dense qu'en cœur d'agglomération.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Accueil des visiteurs dans le respect du site et des paysages ;
- Décarbonation des déplacements.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Augmentation du nombre de passagers dans les bus à l'Est ;
- Augmentation de la fréquentation des itinéraires vélo et piéton.

Présentation de l'action

Contexte

En 2019, le Grand Site Dunes de Flandre est devenu l'un des sites "d'escapade nature sans voiture" du Réseau des Grands Sites de France. Depuis cette escapade et la mise en œuvre d'aménagements venus renforcer les sentiers pédestres et cyclo, le territoire et les partenaires souhaitent valoriser ces modes actifs, véritables alternatives à la voiture pour découvrir et parcourir le site.

La structuration du réseau de transport en commun, les aménagements en faveur des cyclos et piétons ainsi que le maillage et la connexion des points d'intérêt entre eux seront également essentiels à la mise en œuvre de cette action.

Action

Cette action sera mise en place grâce à un renforcement du partenariat avec l'office de tourisme communautaire et des sessions de formation auprès des équipes des conseillers en séjours, de la gestion des groupes et de la communication.

En effet, la volonté est d'inciter les visiteurs à venir sans voiture ou à se déplacer le temps de leur séjour sans l'utilisation de cette dernière.

Il conviendra donc de créer des outils et une communication spécifique à l'attention des touristes.

Pour les usagers du quotidien, notamment les clientèles d'habituels ou les habitants, des campagnes de communication seront mises en œuvre.

Objectif 3.3 : Maitriser la pratique des sports de nature et de randonnée

Action 3.3.1 – Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque
Partenaires :Département du Nord, Conservatoire du littoral, SIDF, CPIE, VNF, Communes, HMZ, Chambre d'Agriculture
Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Un diagnostic de territoire approfondi « DTA – Sports de nature » a été réalisé il y a quelques années à l'échelle du périmètre du Grand Site.
Après un diagnostic détaillé intégrant : une étude de la demande, de l'offre et de la vulnérabilité des milieux naturels ; la définition des enjeux ; 5 axes de développement ont été proposés au sein d'un plan d'actions. Il s'agit désormais d'actualiser ses données et de les partager à nouveau avec les partenaires afin aboutir à un programme réaliste et réalisable intégrant le développement des possibilités au sud des massifs dunaires littoraux de façon à alléger la pression.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Développer de façon maîtrisée l'offre de randonnée pédestre, équestre, cyclable ;
- Densifier le réseau français et le relier au réseau belge ;
- Développer de façon maîtrisée l'offre de sports de nature terrestres : trail, VTT, course d'orientation ;
- Diversifier les types de sentiers (revêtement, largeur) ;
- Trouver des solutions de pratiques dans la plaine maritime et le polder.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Allègement de la pression sur et en bordure du site classé ;
- Réduction des pratiques anarchiques et non contrôlées ;
- Sensibilisation des pratiquants à la vulnérabilité des milieux naturels.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de kilomètres réalisés ;
- Liaison opérationnelle ;
- Fréquentation et sensibilisation (comptage) ;
- Mise en place de signalétique.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

- Limites/freins/contraintes éventuels :
- Protections réglementaires (site classé, Natura 2000, ENS...) ;
 - Réglementation du Conservatoire du littoral ;
 - Propriétaires multiples (Hôpital Maritime de Zuydcoote, Voies Navigables de France, Conservatoire du Littoral, monde agricole...) différents de l'aménageur (CUD) ;
 - Gestion.

Présentation de l'action

Réponses possibles apportées :

- Concertation, échanges et information ;
- Organisation de réunions et rencontres, conventions ;
- Définir en amont du projet qui en sera en charge.

Leviers à mobiliser :

- Hôpital maritime de Zuydcoote et Voies Navigables de France ;
- Chambre d'Agriculture et propriétaires fonciers agricoles.

Les activités sportives et de loisirs de pleine nature deviennent un élément de plus en plus déterminant dans le choix des destinations. Elles contribuent largement à la qualité de vie des locaux (loisirs, bien-être/santé, découverte, évasion, éducation, formation...) et sont vectrices de culture et d'identité pour les territoires et leurs habitants (sport de haut niveau, valorisation du patrimoine naturel, événements...). Les sports et loisirs de nature constituent donc de nos jours un vecteur de développement durable pour les territoires.

Aussi convient-il aujourd'hui de s'engager dans une démarche de développement maîtrisé des sports de nature par une structuration de l'offre en cohérence avec les enjeux et dynamiques du territoire.

Telle a été la démarche sur le territoire des Dunes de Flandre appréhendant avec ses partenaires le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) : développement maîtrisé des sports de nature.

Les enjeux du DTA dans le champ des activités sportives :

- Construire avec les collectivités et le mouvement sportif une connaissance fine du territoire pour partager un diagnostic et proposer des préconisations ;
- Améliorer le service public du sport sur un territoire à partir d'une analyse de l'offre et de la demande sportive ;

Annexe délibération 2025.00936

- Mettre en place une démarche prospective d'aménagement du territoire, de structuration de l'offre et de prise en compte de l'évolution des pratiques ;
- Permettre à l'État d'utiliser ses moyens d'intervention afin de contribuer à de réels rééquilibrages, notamment en agrégeant autant que possible des moyens à concentrer sur des territoires concentrant les handicaps.

Il s'agit désormais d'actualiser les données existantes et de les partager à nouveau avec les partenaires afin aboutir à un programme réaliste et réalisable de diversification et de développement des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques (ESI).

Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site

Fiche action n°28.

Objectif 3.3 : Maîtriser la pratique des sports de nature et de randonnée

Action 3.3.2 – Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme lié à la randonnée

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque ,
Département du Nord, Direction Ruralité et Environnement

Partenaires : Conservatoire du littoral, Province de Flandre Occidentale, Région flamande, communes, Fédération Française de randonnée pédestre, FFCT, FFTE... Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime (CPIE), Voies navigables de France (VNF), Communes de Zuydcoote, Ghyvelde et Bray-Dunes, Hôpital maritime de Zuydcoote, Chambre d'Agriculture, Office de tourisme et des congrès communautaire

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Aspects budgétaires :

- Coût total estimé de l'action : Sentier Canal de Furnes / 1er tronçon 25 768 € TTC + 10 000 € TTC (Zuydcoote-Bray-Dunes)
- Recettes / Subventions : 50% financement FEDER sur 4 ans

Le but de cette action est double :

- Créer une liaison secondaire entre la Ferme Nord (future Maison du Grand Site) et la frontière belge au-delà de laquelle l'offre de randonnée est conséquente. Le Département du Nord est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral et assure par ailleurs le développement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) sur le territoire départemental. A ce titre, un réseau de randonnée transfrontalier intitulé MIRRA a été mis en œuvre dès 2011 sur le territoire des Dunes de Flandre et a vocation à se densifier.

- Mettre en œuvre une partie de l'étude réalisée par le CPIE Flandre Maritime sur le développement du tourisme lié à la pratique de randonnée pédestre, cyclo et équestre. Un certain nombre de propositions ont été faites afin de déployer sur le territoire davantage de parcours et de relier les offres existantes, de rendre plus visible l'offre par la pratique, d'améliorer le balisage et la signalétique et de développer les services aux randonneurs pour améliorer leur accueil.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

randonnée le long de Ringsloot (Moëres).

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Aménager la liaison cyclable Ferme Nord - Maerestraat (aménagement, signalétique, aires de pique-nique, aménagement paysager) ;
- Traiter l'entrée de l'EuroVelo 4 - La Vélomaritime à Bray-Dunes ;
- Réserver un espace d'accueil à la Ferme Nord (scénographie, signalétique, accès numérique) avec des aménagements pour les cyclistes/randonneurs/riders ;
- Réaliser un schéma directeur d'accueil - Dune Fossile / Dune Cabour - avec itinéraire pédestre transfrontalier ;
- Etudier la faisabilité de la création d'un itinéraire de

- Création de continuités et d'itinéraires alternatifs aux réseaux existants ;
- Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site (réseau belge, Moëres) ;
- Développer une culture de l'accueil du tourisme itinérant.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivi de l'évolution spatiale et quantitatif des flux avec le réseau d'éco-compteurs piétons-vélo et/ou

équipements et technologies équivalents ;

- Suivre les projets d'aménagements adaptés aux randonneurs pour rythmer les itinéraires ou pour favoriser une halte à proximité de commerces, de sites de visites ou d'hébergements adaptés.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- La traversée de fonciers agricoles ;
- Concilier aménagements et biodiversité ;
- Cohabitation des différents usagers.

Réponses possibles apportées :

- Négociations ;
- Contournement et/ou déplacements et/ou compensation ;
- Sensibilisation des usagers.

Leviers à mobiliser :

- Financement.

Présentation de l'action

Contexte

Depuis la période COVID, on note un engouement pour la randonnée et les sports de nature en général. Les visiteurs développent de nouvelles aspirations à prendre en compte dans les composantes et l'aménagement d'une destination touristique, à savoir :

- Un retour à la nature et une recherche d'espaces préservés ;
- Des pratiques d'activités respectueuses de l'environnement dans un contexte de changement climatique ;
- La tendance au slow tourisme : découvrir autrement et une aspiration au bien-être ;
- L'émergence de nouvelles pratiques : tourisme de proximité, diversification des activités tout au long de l'année, développement de séjours bas-carbone, préserver et valoriser l'authenticité des territoires...

Enjeux

L'enjeu est de contribuer par le développement des connexions retro littoral et transfrontalières, à l'extension du périmètre du Grand Site de France en projet des Dunes de Flandre et de favoriser la préservation de cet espace naturel exceptionnel de façon concertée et harmonisée (Exemple : la réglementation entre les communes du littoral...).

Mais aussi, dans le cadre du développement de parcours, de contribuer à la valorisation du plan paysage et de son interprétation ; ces actions valorisent l'authenticité du territoire et la caractérisation de sa destination.

L'enjeu est également de développer des aménagements favorisant le tourisme d'itinérance et les synergies produits Côte d'Opale (Grand Site de France Les Deux Caps, Baie de

Somme et Dunes de Flandre).

Axes de développement potentiel

Les touristes itinérants sont une cible encore peu présente sur le territoire. La structuration de cette filière en développement, peut représenter des retombées économiques intéressantes pour le territoire.

- Créer et valoriser les connexions pédestres et cyclables avec la Belgique et la zone rétro littoral ;
- Développer les équipements aux randonneurs (stationnements vélos, stations de recharge, de gonflages, sanitaires, haltes, parking adapté...) ;
- Communication & promotion : centraliser et structurer l'information sur les itinéraires et l'offre de randonnée. Exemples : Proposer une information commune aux randonneurs, aux interfaces entre les itinéraires pédestres et cyclo touristiques, aux gares et aux départs des itinéraires équestres, Référencer les itinéraires sur les applications spécialisées, qualifier les contenus selon les niveaux de pratique, proposer un service de consignes de bagages dans les lieux de visite ;
- Développer une culture de l'accueil du randonneur chez tous les acteurs du territoire : socio-professionnels, institutionnels, habitants et adapter l'offre d'hébergements, de restauration et de services.

Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Action 3.4.1 – Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Office de tourisme et des congrès communautaire, SIDF

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité :

Aspects budgétaires :

- Cout total de l'action : 30 000€
- Remarques éventuelles : Le coût comprend la mise en place d'actions de communication spécifiques hors saison sur les clientèles cibles : familles, régionales, belges, parisiennes.

Les filières turistiques du Grand Site telles que l'histoire/la mémoire, les sports de nature et les activités traditionnelles (pêches, agriculture) sont emblématiques sur ce territoire. Bien que de la concertation avec les acteurs concernés et des discussions soient engagées, il convient d'apporter davantage de structuration au cœur de ces filières afin de les mettre en tourisme et proposer ainsi aux visiteurs une expérience de visite et d'accueil cohérente.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Désaisonnaliser la fréquentation ;
- Préserver les espaces naturels fragiles ;
- Valoriser les activités hors saison.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Meilleure préservation du site classé et inscrit par une meilleure répartition des visiteurs sur l'année ;
- Expérience de visite enrichie et différente pour le visiteur qui peut davantage se ressourcer, ressentir l'esprit des lieux, s'imprégner des ambiances du Grand Site.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions de communication réalisées ;
- Taux de fréquentation hors saison.

Présentation de l'action

Afin de préserver les espaces naturels sensibles, fragiles ainsi que le site classé, le territoire souhaite développer un tourisme hors saison estivale.

Depuis quelques années, l'office de tourisme et des congrès communautaire développe des actions de communication pour valoriser le Grand Site sur les ailes de saison et réduit la communication lors de la saison estivale.

Dans cette logique, il conviendra d'accentuer la valorisation des activités à pratiquer d'octobre à juin afin aussi d'augmenter les retombées économiques pour les socio-professionnels.

Pour cela, pourront être développées des actions en faveur :

- **De la professionnalisation de l'accueil des visiteurs** : mettre en place un plan de formations auprès des socioprofessionnels du tourisme tout au long de l'année afin de les sensibiliser au respect et la fragilité du Grand Site des Dunes de Flandre ;
- **D'une offre de découverte cohérente aux attentes des visiteurs et correspondant à la météo (parfois moins clémente hors période estivale)** : Connait-on les attentes ? Quels sont les offres produits proposés par l'OTCC ou les opérateurs privés ?

- **De la gestion de la fréquentation** : analyse et mesure de la typologie des clientèles hors saison et de leurs pratiques ;
- **De la fidélisation des clientèles** : outil à développer dans le cadre de l'observatoire du tourisme.

L'office de tourisme semble le meilleur partenaire pour mener cette action en collaboration avec le gestionnaire du Grand Site.

Le déploiement de manifestations hors saison pourraient également être un moyen de désaisonnaliser la fréquentation touristique.

Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accueil et organiser la découverte du Grand Site

Fiche action n°30.

Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Action 3.4.2 – Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : les professionnels de l'hébergement de tourisme, l'UMIH, le Club Hôtelier, la FNHPA, les opérateurs de labels écoresponsables

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Développer un tourisme durable consiste avant tout à prendre en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, mais également des professionnels et de l'environnement dans lequel il se développe. Il s'agit donc, par le biais de cette démarche Grand Site, de structurer et de diversifier davantage l'offre d'hébergement du territoire autour de nouvelles offres d'hébergement et au profit d'une expérience de visite et de séjour plus qualitative et plus durable.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réguler le parc de meublés de tourisme ;
- Accélérer la transition écoresponsable des hébergeurs ;
- Améliorer la qualité du parc existant et poursuivre le développement de produits contemporains ;
- Accroître le volume d'emplacements de passage en HPA ;
- Faire du futur centre d'accueil du Grand Site de France (Phase 2 de la Ferme Nord), un exemple à suivre en matière d'hébergement écoresponsable.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Des hébergeurs acteurs de la stratégie de diversification de l'offre ;
- Des socioprofessionnels contribuant à l'excellence d'une destination écotouristique attendue sur un Grand Site ;

- L'amélioration et l'adaptation de l'offre d'hébergement touristique à l'évolution du territoire et des visiteurs.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Suivre l'évolution quantitative du parc des meublés de tourisme, au regard des évolutions réglementaires adoptées en novembre 2024 et des délibérations de l'EPCI et/ou des communes en découlant ;
- Nombre d'établissements labellisés (Ecolabel, clef verte, Impact Environnemental...) ;
- Suivre l'évolution du nombre d'emplacements de passage des établissements d'hôtellerie de plein air.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Initiatives dépendantes d'opérateurs privés.

Réponses possibles apportées :

- Aider à la labellisation ;
- Sensibiliser au Grand Site de France en projet.

Leviers à mobiliser :

- Financements ;
- Formations.

Présentation de l'action

Contexte

La dynamique économique et touristiques du territoire et les nouvelles tendances de la demande des visiteurs nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement respectueuse des aménités du territoire et de ses habitants.

Cette nouvelle stratégie de diversification de l'offre d'hébergement, doit répondre pour partie aux grands projets d'agglomération qui viendront développer l'attractivité de la destination et faire évoluer la demande. Les principaux vecteurs de cette dynamique territoriale sont : la construction des EPR à Gravelines, l'arrivée des 20 000 emplois sur la communauté urbaine, le projet Cap 2020 du Grand Port Maritime de Dunkerque, la Marina à Dunkerque, la labellisation Grand Site de France Dunes de Flandre, et le pôle de loisirs de la gare de Dunkerque.

En parallèle, on observe l'évolution de tendances de fonds qui transforment la demande et les attendus des visiteurs touristiques : une demande d'hébergement souple et adaptée à tous les profils, l'importance cruciale d'une stratégie internet efficace, la prise en compte de la notion

"consomm'acteur", l'intégration croissante des technologies dans les processus d'accueil et les réflexions sur le bien-être, l'accessibilité et la sécurité du client.

Enjeux

Dans ce contexte trois enjeux majeurs se dégagent, à savoir :

- La nécessité de faire baisser la tension sur les logements pour répondre aux besoins permanents et temporaires liés au développement industriels, économiques et touristique ;
- Amélioration et évolution de l'offre par une meilleure prise en compte des différences de flux touristiques entre l'ouest et l'est de la destination ;
- Adaptation de l'offre d'hébergement touristique aux nouvelles attentes de la clientèle.

Orientations

Au regard de la situation du marché, des grandes orientations se dessinent :

- Eviter une saturation de la demande d'hébergement auprès des différents établissements hôteliers et para-hôteliers ;
- Améliorer la qualité des hébergements touristiques

existants et moderniser le parc pour préserver l'attractivité touristique du territoire ;

- Diversifier le parc de l'hôtellerie de plein air en incitant une partie des opérateurs à se repositionner et développer le volume d'emplacements de passage.

Plan d'actions

- Accompagner les établissements dans le diagnostic des besoins en rénovation, le recours à des aides et aux démarches de labellisation relevant du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- Suggérer le développement de nouvelles gammes de services adaptés aux différentes typologies de clientèles ;
- Orienter les projets en cours de réflexion vers des structures adaptées aux tendances écotouristiques ;
- Axer les divers projets de développement de l'hôtellerie de plein air vers une clientèle majoritairement de loisirs et non résidentielle ;
- Adapter l'activité de meublés de tourisme à la nouvelle réglementation ;
- Approfondir le potentiel d'accueil du site de la Ferme Nord en matière d'hébergement exemplaire.

Objectif 3.4 : Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence

Action 3.4.3 – Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, communes

Partenaires : IDDTM, DREAL, opérateurs privés de camping-caristes (Exemple : camping-car park, camping-car en ville...)

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Dans le respect et la préservation des paysages et des espaces naturels, il s'agit d'organiser et de structurer l'accueil des camping-cars sur le territoire en lien étroit avec les propositions du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site. Accueillir les voyageurs itinérants et leur proposer des services en adéquation avec leurs besoins est également source de retombées économiques pour le territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Améliorer, organiser, maîtriser et mieux répartir l'accueil des camping-cars sur le périmètre du Grand Site ;
- Proposer des aménagements de qualité, aux capacités adaptées et respectueux des sites et des paysages ;
- Réduire l'impact négatif de la fréquentation des camping-cars sur les sites (nuisances, pollutions visuelles, déchets, saturation des aires de stationnement, gestion des flux, ...) ;
- Harmoniser l'application de la réglementation en matière de stationnement des camping-cars sur les communes du périmètre ;
- Promouvoir et mieux communiquer auprès des clientèles sur l'accueil des camping-cars sur le territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation de la qualité paysagère du Grand Site ;
- Réduction des pollutions (déchets, vidange sauvage, visuelles...) ;
- Sensibilisation des camping-caristes au respect et à la préservation des espaces protégés ;
- Meilleure acception des habitants à l'accueil des camping-caristes ;
- Maîtrise et meilleure répartition (géographiquement et temporellement) de la fréquentation.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Développement des capacités d'accueil ;
- Meilleure connaissance des clientèles de camping-cars (attentes, comportements, ...) ;
- Favoriser les retombées économiques locales.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Prescriptions environnementales et réglementaires ;
- Fonciers disponibles ;
- Harmonisation de l'accueil et de l'application de la réglementation de stationnement à l'échelle du périmètre Grand Site de France en projet.

Réponses possibles apportées :

- Cellule d'accompagnement des maitres d'ouvrage ;
- Concertation avec les communes et les usagers.

Présentation de l'action

Etat des lieux de la filière camping-car sur le territoire

- Depuis 2016, une capacité de stationnement dédiée aux camping-cars plus que doublée sur le territoire (de 50 à 123 places) ;
- Une couverture et des capacités de stationnement satisfaisantes à l'Ouest du territoire (Gravelines, Grand-Fort-Philippe), mais insuffisante à Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde au regard de l'évolution de la fréquentation touristique de ces dernières années ;
- Une fréquentation en croissance ces dernières années, dont 50% de clientèle étrangère (Belgique, Royaume-Uni et Allemagne) ;
- Une offre d'aires de services (vidange, eau, électricité) globalement bien répartie sur l'ensemble du territoire mais une vigilance à avoir dans l'entretien et les fonctionnalités de ces équipements ;
- Absence de signalétique directionnelle pour la majorité de ces aires de services et espaces de stationnement ;
- Des possibilités de développement contraints : rareté foncière, réglementaires (Site Classé, Inscrit, zone humide, ...) et cohabitation parfois difficile avec les riverains.

Les enjeux

- Economiques : une clientèle touristique source de retombées économiques pour le territoire ;
- Environnementaux : un accueil maîtrisé et respectueux de l'environnement et des paysages ;
- Règlementaires : harmonisation et respects de la réglementation ;
- Sociaux : limiter les nuisances auprès des habitants et des commerçants d'un accueil non maîtrisé / non réglementé ;
- Projet Grand Site Dunes de Flandre : répondre aux enjeux du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte du territoire.

Les axes de développement potentiels

- Associer et inciter les prestataires privés (campings, exploitants agricoles) à l'accueil de cette clientèle ;
- Etudier de nouvelles modalités de gestion des aires de stationnement payantes existantes ;
- Renvoyer et faire circuler ces clientèles vers les aires de camping-cars du territoire (signalétique, communication...) ; favoriser la multimodalité pendant le séjour (bus gratuit, vélo) ;
- Mettre en œuvre un plan de communication et de

- Evaluer les retombées économiques et la satisfaction de ces clientèles.

Le plan d'actions

- Accompagnement technique et financier (fonds de concours) de la CUD auprès des communes ;
- Renforcer sur le littoral de l'Est de l'agglomération (Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote et Bray-Dunes) l'offre de stationnement dédiée ou mutualisée (payante ou gratuite), de qualité et en quantité suffisante ;
- Développer à termes une offre sur des sites en rétro littoral. Sites potentiels : Lac de Téteghem, Ghyvelde, campings du secteur...
- Etudier la faisabilité d'utiliser les parkings des établissements scolaires inoccupés les week-ends et pendant les vacances scolaires. Exemples innovants : Lyon, Vannes, Avignon, Cherbourg => <https://campingcarenvill.fr/> ; >> Sites potentiels : Lycée Guy Debeyre, Collège Gaspard Malo, Lycée Angellier, etc...
- Privilégier l'aménagement d'aires de stationnement de petite taille (<20 emplacements) respectueux de la réglementation, de l'environnement et des paysages ;

- Aménagement/requalification d'aires de stationnement et de services pour camping-car sur le périmètre du PGS.
- Conception, fabrication et pose d'une signalétique touristique commune à l'ensemble des aires de stationnement et de services.

Objectif 4.1 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables

Action 4.1.1 – Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : AGUR, Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), développeurs et communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Le plan de Paysage prévoit dans son volet énergétique une spatialisation des énergies renouvelables afin de favoriser l'implantation d'énergie décarbonée dans le respect du site. La mise en place des énergies renouvelables sur le Grand Site s'accompagnera d'une prise en compte de la sobriété et l'intégration dans le paysage telles qu'induites par la démarche.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Faire connaître et tenir compte des valeurs paysagères du territoire (fonction de la géographie, l'histoire, la topographie ...)
- Explorer les différentes possibilités d'implantation énergétique.
- Mieux spatialiser l'installation des énergies renouvelables ;
- Se mettre en conformité avec la réglementation ;
- Moins dépendre de l'énergie carbonée ;
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition énergétique du territoire.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Réduction de l'utilisation de l'énergie fossile.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Impact des implantations sur les paysages.

Réponses possibles apportées :

- Concertation avec les habitants ;

Annexe délibération 2025.00936

Présentation de l'action

Le Plan de paysage doit servir de support pour engager une réflexion sur le mix énergétique renouvelable du territoire Dunkerquois. En associant à la fois la CUD, l'AGUR, le GPMD, les développeurs ainsi que les habitants, il s'agira d'anticiper les besoins énergétiques du territoire pour les années à venir tout en identifiant précisément les gisements énergétiques disponibles sur le territoire et en tenant compte des paysages concernés et des contraintes urbanistiques, géographiques et réglementaires.

Un programme de recherche consacré au développement des énergies renouvelables dans un contexte de polder et en support d'une activité industrielo portuaire pourrait être engagé entre Euraénergie, la CUD, l'AGUR et le GPMD. Les résultats pourraient être valorisés et partagés avec des homologues belges et néerlandais.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CUD ne peut pas faire abstraction des spécificités géographiques et topographiques propres au polder. La prise en compte de l'histoire du territoire apparaît comme un préalable indispensable pour la mise en place de projets d'énergies renouvelables de qualité s'intégrant au mieux dans les cinq unités paysagères identifiées. Explorer le champ des possibles du mix énergétique permettrait d'évaluer quelle source d'énergie est la plus pertinente du point de vue de

son efficacité, de sa puissance, des facilités de raccordement au réseau et de son adaptation au paysage. Il s'agira également de mettre en cohérence le récit de transition du territoire avec ses spécificités énergétiques (exposition au vent, potentiel en termes de biomasse, cadastre solaire...). La partie urbaine et agricole du Grand Site pourrait être partie prenante de l'installation de solutions de productions énergétiques.

Néanmoins, les paysages naturels du littoral, eux n'auront pas vocation à développer une production d'énergie renouvelables.

Aussi, l'autoconsommation est ici la production la plus adaptée, permettant le déploiement des circuits courts de l'énergie tout en relocalisant de la valeur économique puisque l'énergie est produite et consommée sur place. En cela, l'autoconsommation constitue un levier de résilience face à la volatilité des prix de l'énergie qui allège la facture énergétique du territoire et de ses habitants.

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages urbains sont :

- Les panneaux photovoltaïques et solaires thermiques sur les toitures de l'habitat, des bâtiments publics et des commerces ;

- Les petites centrales photovoltaïques au sol dans les délaissés routiers ou les friches urbaines polluées.

Dans l'espace agricole du polder, les qualités des paysages sont perceptibles à une échelle très locale. Ce sont les limites du parcellaire soulignées par les watergangs, les ouvrages hydrauliques, écluses, passerelles, les corps de fermes accompagnées de leur bosquet d'arbres, les haies ou les alignements d'arbres qui restent, les petites routes qui sillonnent les parcelles.

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages agricoles sont :

- Les panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur toiture et particulièrement sur les grandes surfaces des hangars agricoles, mais aussi sur les toitures d'habitat ;
- La méthanisation liée aux exploitations agricoles ;
- Les centrales photovoltaïques au sol dans les délaissés non gérés par l'agriculture.

Cette fiche action se reposera sur les recommandations du Plan de Paysage.

Objectif 4.1 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables

Action 4.1.2 – Accompagnement des actions en faveur de la transition énergétique

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : ADEME Hauts-de-France. Ecosystème D

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Dans le cadre de groupes de travail, de la cellule d'appui aux porteurs de projets, la CUD et ses partenaires accompagneront les porteurs de projets publics et privés dans leurs actions en faveur d'une transition énergétique et écologique, favorable aux paysages, à la biodiversité et au cadre de vie des habitants.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer le mix énergétique ;
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Avoir des hébergeurs acteurs de la stratégie de diversification de l'offre ;
- Avoir des socioprofessionnels contribuant à l'excellence d'une destination écotouristique attendue sur un Grand Site ;
- Amélioration et adaptation de l'offre d'hébergement touristique à l'évolution du territoire et des visiteurs.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions mises en œuvre sur ce sujet.

Présentation de l'action

En 2024, la Communauté urbaine de Dunkerque a été accompagnée par l'ADEME Hauts-de-France et Actierra concernant l'adaptation du secteur touristique au changement climatique.

Face aux changements climatiques, les Dunes de Flandre se retrouvent notamment confrontées à l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer. La gestion des écosystèmes dunaires devient essentielle pour protéger les zones habitées et préserver la biodiversité locale. Par ailleurs, le réchauffement climatique entraîne une pression touristique accrue, en raison de l'afflux de visiteurs fuyant la chaleur du sud de l'Europe.

Le Grand Site Dunes de Flandre serait exposé aux aléas climatiques suivants à horizon 2050.



Augmentation du risque lié aux inondations par submersion. L'augmentation du nombre de jours de tempêtes risque d'accroître ce risque.



Augmentation de la sécheresse des sols entraînant un risque accru de retrait-gonflement des argiles.



Jusqu'à +3 °C de température annuelle d'ici à la fin du siècle selon le scénario le plus pessimiste. Quintuplement du nombre de jours de vague de chaleur.



Bien que le nombre de jours de pluies diluviennes sur la région semble globalement stable dans le futur, la saisonnalité des jours de pluie va s'accroître.

Les enjeux et l'étude prospective pour les Dunes de Flandre se concentrent dans ce tableau.

Evolutions climatiques	- Les aîles de saison bénéficieraient d'un confort thermique plus intéressant facilitant alors la venue d'une clientèle de proximité, notamment sur les week-ends. - Les touristes rechercheraient les sites pouvant proposer un confort thermique durant les périodes de canicules: proximité d'un point d'eau (plages, lacs, rivières, piscines...), de zones arborées, ou bâtiments bien isolés... - Les périodes de sécheresse nécessiteront une adaptation des activités proposées par les professionnels du tourisme, notamment pour les piscines et autres installations aquatiques.
Evolutions des modes de déplacement	- La mobilité active (vélo, marche...) et l'utilisation des transports en commun (trains, bus...) se développeront pour limiter les émissions de GES des déplacements. Les sites facilement accessibles bénéficieraient alors d'un avantage concurrentiel sur certaines cibles touristiques. - Le déploiement des véhicules électriques continuera avec la nécessité, de la part des professionnels du tourisme et des collectivités, de proposer suffisamment de bornes de recharge pour les visiteurs / excursionnistes. - Les déplacements en avion seront plus contraints (taxation, flyskam...) rendant les courts séjours à l'étranger moins fréquents.
Evolutions des habitudes touristiques	- Les touristes rechercheront les sites touristiques bénéficiant d'un label prouvant leur exemplarité d'un point de vue environnemental. - Le développement d'un tourisme de proximité visant une clientèle régionale se poursuivra. - En période de canicule, les touristes rechercheront davantage d'activités en intérieur.
Evolutions de la fréquentation touristique	- En été, Une augmentation de la fréquentation dans les Hauts-de-France en raison de la désertion de touristes dans le sud de la France, souhaitant échapper aux vagues de chaleur extrêmes. - De même, il est fort probable d'assister à une augmentation des fréquentations d'activités en intérieur, représentant un refuge de chaleur en période estivale.
Evolutions de la stratégie touristique	- La surfréquentation de certaines destinations risque d'entraîner une gestion plus marquée des flux pouvant aller jusqu'à la mise en place de quotas ou à des interdictions temporaires de visite. - Les enjeux d'adaptation au changement climatique seront (mieux) intégrés dans les politiques de développement et d'aménagement touristiques, notamment sur le littoral. - Les institutions formeront les professionnels du tourisme aux stratégies d'atténuation et d'adaptation pour augmenter la résilience de leur territoire.

Après une phase de diagnostic de vulnérabilité, une stratégie d'adaptation du secteur au changement climatique a été réalisée. De cette stratégie découle plusieurs actions :

- Engager un travail de (re)création de zones adaptées aux changements climatiques sur le Grand Site Dunes de Flandre ;
- Mener un travail commun avec les techniciens espaces verts pour harmoniser les espaces verts avec le paysage du territoire et recréer des liaisons écologiques ;
- Mettre en relation les différentes instances travaillant sur les enjeux du littoral ;

- Collaborer avec les agriculteurs locaux pour sélectionner des cultures résilientes aux évolutions climatiques et économes en eau ;
- Élaboration d'un plan de communication sur les activités saisonnières et îlots de fraîcheur du Grand Site Dunes de Flandre ;
- Accompagner les acteurs du tourisme dans la rénovation énergétique ;
- Réaliser des études pédologiques pour évaluer les infrastructures à risque sur le Grand Site Dunes de Flandre ;

- Structurer un groupe de travail pour élaborer un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains ;
- Ce travail préparatoire engagé par la Communauté urbaine et ses partenaires, va permettre de pouvoir accompagner les acteurs du secteur à agir en faveur de la transition énergétique et ainsi faire du Grand Site Dunes de Flandre un grand site résilient et engagé.

Objectif 4.2 : Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique

Action 4.2.1 – Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, communes

Partenaires : ADEME, Région Hauts-de-France, Ecosystème D

Calendrier de réalisation :

Niveau de Priorité : 2

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Cette action vise à accompagner les acteurs locaux dans l'adaptation de leurs activités au changement climatique. La volonté est de créer avec d'autres partenaires un groupe de travail ou une cellule d'appui sur cette question d'adaptation au changement climatique.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer le mix énergétique ;
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'acteurs accompagnés.

Présentation de l'action

En lien étroit avec la fiche précédente, il s'agira de mettre en œuvre des actions en faveur d'un développement durable du territoire et qui intégrera les notions d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, une cellule spécifique sera mobilisée pour accompagner les acteurs qui le souhaitent à une évolution de leurs pratiques afin de limiter l'impact du changement climatique et s'adapter en amont aux conséquences de celui-ci.

Objectif 4.2 : Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique

4.2.2. Erosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine

Maitrise d'ouvrage : Direction Cycle de l'Eau – Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Institution Intercommunale des Wateringues, AGUR, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, CPIE

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Aspects budgétaires :

- Coût total estimé de l'action : à préciser
- Recettes / Subventions : mobilisation possible des Fond Barnier, Fond Vert, du FEDER et des fonds de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Le projet Grand Site de France Dunes de Flandre se situe sur un territoire de polder, l'ancien delta de l'Aa. Si des aménagements ont été réalisés au cours des siècles passés pour permettre au territoire de se développer, celui-ci reste soumis aux risques d'inondations continentales et de submersion marine. L'ensemble du polder est couvert par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations dans lequel la CUD est maître d'ouvrage de plusieurs actions.

Le système d'endiguement "Digue des Alliés – Ouvrage Tixier" présent sur le territoire du projet Grand Site de France Dunes de Flandre permet de protéger jusqu'à 17 000 de personnes de la submersion marine sur le secteur dunkerquois. Le maintien du niveau de protection actuel, par le biais de l'entretien des ouvrages et du niveau de sable devant la digue, est donc un impératif pour le territoire.

Les dunes Dewulf, Marchand et Perroquet connaissent par endroits des problématiques d'érosion qu'il conviendra de freiner par la mise en place de solutions fondées sur la nature.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Sécurisation contre les risques de submersion marine (GEMAPI) ; protéger les résidents des aléas naturels tout en renforçant la résilience des infrastructures ;
- Tenter de maîtriser les évolutions du trait de côte par le biais de solutions fondées sur la nature / « solutions mixtes ».

- L'accompagnement du "basculement" des blockhaus sur la plage ;
- La préservation des vestiges militaires de défense côtière ;
- Pour les politiques locales et en particulier le cadre de vie de la population, le renforcement de ces protections sera bénéfique puisqu'il permettra de protéger davantage ces lieux emblématiques.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- La gestion des pieds de dunes blanches (protection dunes embryonnaires) ;
- La maîtrise des sentiers parasites depuis la plage (siffle vent) ;

- Visites de surveillance des ouvrages digue des Alliés / Tixier, et réalisation des travaux nécessaires ;
- Maintien du niveau de sable rechargé devant la digue des Alliés à Dunkerque ;
- Erosion limitée dans le cadre du suivi du trait de côte bi-annuel existant.

Annexe délibération 2025.00936

Présentation de l'action

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Erosion significative au droit de la jetée de Malo ;
- **Contraintes environnementales** : préserver les écosystèmes tout en menant les travaux ;
- **Budgets disponibles** : équilibrer les financements pour répondre aux priorités locales.

Réponses possibles apportées :

- Mise en place d'un ouvrage atténuateur de houle ;
- Mise en place d'un enclos permanent pour le grand gravelot.

Leviers à mobiliser :

- Etude de faisabilité avant mise en place de l'ouvrage atténuateur de houle.

Réflexion sur la gestion du trait de côte

Dans le cadre du Projet Grand Site, un groupe de travail Environnement, paysage et biodiversité a été créé. Il s'est réuni à plusieurs reprises afin de faire un point sur l'état de la connaissance concernant l'évolution du trait de côte sur le territoire ainsi que sur les acteurs intervenant dans sa gestion.

La CUD s'appuie sur le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale pour la réalisation d'études en lien avec la prévention des submersion marine et la gestion du trait de côte. Dans ce cadre-là, une étude de gestion des sites durables a été réalisée, et a préconisé plusieurs actions afin de limiter les problématiques d'érosion.

Un suivi biannuel du trait de côte est réalisé afin de connaître l'évolution de celui-ci, et les mesures nécessaires à mettre en place sur les secteurs concernés par l'érosion comme l'installation de ganivelles. D'autres solutions fondées sur la nature pourront être mobilisées afin de maintenir le trait de côte.

La Communauté urbaine de Dunkerque est compétente en matière de GEMAPI, notamment sur le volet défense contre la mer. Elle est à ce titre responsable de la gestion et du suivi des systèmes d'endiguement, notamment celui de la digue des Alliés et de l'ouvrage Tixier, qui protège le territoire dunkerquois et une partie du secteur Est Dunkerquois contre

la submersion marine.

Le suivi et la surveillance des ces ouvrages, situés sur le territoire du projet grand site de Flandres est prévu dans l'arrêté de régularisation du système d'endiguement. Afin de garantir le niveau de protection, un niveau de sable qui doit être présent devant l'ouvrage a été défini. Pour cela des opérations de rechargements sont réalisées chaque année. Dans l'objectif de limiter les besoins en rechargement sur ce secteur, l'étude de gestion des sites dunaires a préconisé la mise en place d'un ouvrage atténuateur de houle au droit de la jetée de Malo. Une étude de préféabilité devrait être lancée en 2025 afin de trouver l'ouvrage le plus adapté au site.

Objectif 5.1 : « Effacer » la frontière franco-belge

Action 5.1.1 – Projet Interreg Clim@dunes

Maitrise d'ouvrage : Province de Flandre Occidentale (PFO)
Partenaires : commune de La Panne (B), Commune de Coxyde (B), Agence Nature et Forêt (ANB / B), Regionaal Landschap Westhoek (RWL / B), Aquaduin (B), Westtoer (B), Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime, CUD, CAUE du Nord

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Clim@dunes, le cinquième projet dans le cadre d'EUTOPIA, vise à renforcer les liens écologiques, paysagers et récréatifs entre les zones dunaires transfrontalières de la Côte Ouest et des Dunes de Flandre. Basé sur le plan directeur "Vlaamse Duinen Visie 2040" (VEDETTE Interreg V), le projet se concentre sur la réduction des barrières pour la faune et la flore ainsi que sur la restauration de la dynamique naturelle, afin de créer un paysage résilient et robuste face au climat.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Renforcer la résilience des paysages transfrontaliers ;
- Promouvoir la biodiversité transfrontalière ;
- Réduire les barrières physiques pour la faune et la flore et restaurer la dynamique naturelle de la région.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

- Limites/freins/contraintes éventuels :
- Les différences de strates de collectivités territoriales et leurs compétences ;
 - La barrière linguistique.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Préservation des continuités écologiques ;
- Valorisation des espaces fragiles et naturels de part et d'autre de la frontière.

Leviers à mobiliser :

- Volonté politique ;
- GECT.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Réalisation des actions ;
- Support de communication créés.

Présentation de l'action

Les dunes transfrontalières franco-flamandes ont déjà une histoire riche en projets transfrontaliers. Depuis plus de 10 ans, des efforts ont été faits pour protéger, relier et ouvrir le cordon dunaire.

Clim@dunes, projet intégré au portefeuille EUTOPIA d'Interreg VI, s'appuie sur le plan directeur « Dunes flamandes Vision 2040 » qui a été élaboré dans le cadre du projet Interreg V - VEDETTE et se concentre sur le renforcement des liens écologiques, paysagers et récréatifs entre les zones dunaires transfrontalières.

En effet, d'un point de vue géologique, les « Dunes de Flandre – Westkust » (Côte Ouest belge) forment une unité transfrontalière qui s'étend principalement sur le territoire des communes de La Panne, Coxyde et par extension Nieuport côté flamand et de Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke, Ghyvelde et Dunkerque côté français. La zone est délimitée au nord par la laisse de basse mer et au sud par l'E40/A16. Depuis plus de 30 ans, des travaux sont en cours pour protéger, connecter, défragmenter le cordon dunaire.

Clim@dunes vise à **réduire les barrières physiques pour la faune et la flore** en se concentrant sur les **connexions vertes-bleues**, en restaurant la dynamique naturelle de la région et en **ouvrant le paysage de manière durable**. De

cette façon, les dunes flamandes peuvent se développer en un paysage résistant au climat et résilient. Cela nécessite une coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion et de l'échange de connaissances. Dans le cadre de Clim@dunes, il y aura une collaboration autour de **trois thèmes centraux : la connexion des fragments de dunes, l'accès durable au paysage et la participation avec le public**.

Afin de garantir la continuité de la coopération vers la constitution d'un complexe naturel transfrontalier à long terme, une coalition territoriale sera mise en place. Cette gouvernance transfrontalière est composée de gestionnaires de la nature, d'autorités locales et d'acteurs du tourisme et assure, d'une part, le suivi et le maintien des actions au sein du projet Clim@dunes, ainsi que des liens forts de coopération transfrontalière à l'issue du projet, tant officiellement que politiquement.



Objectif 5.1 : « Effacer » la frontière franco-belge

Action 5.1.2 – Poursuite des échanges transfrontaliers

Maitrise d'ouvrage : CCUD / communes / Département du Nord / Conservatoire du Littoral / structures du territoire et extra territoriales, Groupement Européen de Coopération Territoriale West-Vlaanderen - Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale (GECT-ECGT)

Partenaires : Secrétariats techniques Interreg (aide et suivi au montage de dossiers) / GECT-ECGT (facilitateurs-catalyseurs) / Comité de Détroit / et l'ensemble du panel d'acteurs transfrontaliers

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Remarques éventuelles : les partenaires belges font déjà partie des instances d'échanges de l'PGS. Outre cette coopération transfrontalière large, des réunions plus restreintes pourraient être développées sur des projets plus petits et concrets (actions spécifiques, retours d'expériences, visites de sites...).

Façonné par l'Histoire depuis des siècles, le territoire et nombre de ses acteurs ont toujours eu la bienveillance de questionner leurs projets auprès des territoires transfrontaliers, et notamment de la Flandre Occidentale belge. S'en sont suivis de nombreux projets de collaboration, officiels ou officieux, et de nombreux projets ont été réalisés dans le cadre des programmes Interreg. Apportant de réelles plus-values de part et d'autre de la frontière, cette dynamique mérite et nécessite une continuité, aussi bien dans la démarche que dans la réalisation.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Favoriser une veille sur les programmes de projets européens et autres projets de coopérations ;
- S'appuyer sur le GECT pour aider des acteurs au montage de leur projet répondant à des orientations/enjeux de la démarche PGS des Dunes de Flandre ;
- Continuer la dynamique entreprise dans le cadre du projet VEDETTE et notamment au regard de l'application du masterplan (répercussions sur nombre d'enjeux du PGS) ;
- Organiser des échanges / éductours / visites communes permettant de s'imprégner des bonnes pratiques ;
- Inculquer l'esprit européen aux habitants du PGS en facilitant l'apprentissage de la langue néerlandaise tout en facilitant la découverte du territoire/actions PGS pour les publics transfrontaliers.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Retours d'expériences et opportunités de démarches de projets innovants ;
- Renforcement des intérêts (écologiques/culturels/paysagers/historiques...) des sites classés/inscrits par une approche transfrontalière ;
- Améliorer l'accueil des visiteurs étrangers (panneaux bilingues, formation des partenaires publics/privés du PGS à un accueil bilingue...) ;
- Opportunités financières pour développer des projets répondant à des plus-values de part et d'autre de la frontière ;
- Diffusion de la démarche PGS à des échelons supranationaux.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de nouveaux partenariats/projets transfrontaliers montés ;

- Nombre de publics cible touchés ;
- Nombre d'actions du PGS bénéficiant d'une approche transfrontalière ;
- Nombre de rencontres/visites/éductours mis en place par les partenaires du Grand Site.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Difficulté linguistique ;
- Démarche administrative pour des petits partenaires.

Réponses possibles apportées :

- S'appuyer sur partenaires bilingues ;
- Mise en place d'une cellule d'aide locale avec appui de partenaires expérimentés dans ces démarches.

Leviers à mobiliser :

- Rapprochement avec le GECT-ECGT pour développer des projets transfrontaliers spécifiques au PGS ;
- Partenaires bilingues et/ou ayant des habitudes de travail transfrontalier.

Présentation de l'action

Le territoire du PGS des Dunes de Flandre présente de nombreuses similitudes avec le territoire situé en miroir de l'autre côté de la frontière. L'histoire commune ancestrale de ce territoire transfrontalier qui n'a d'ailleurs pas toujours été transfrontalier puisqu'il faisait partie au cours des siècles d'un même Etat, pays, comté... La langue patoisante flamande rappelle cette histoire commune et partagée. La frontière actuelle, figée depuis peu à l'échelle du temps, n'a fait que scinder en deux un territoire aux identités communes d'un point de vue géographique, écologique, pédologique... Les enjeux sont à ce titre aujourd'hui communs, et le transfrontalier montre ici tout son intérêt : profiter des uns et des autres afin de monter des projets ayant une réelle plus-value transfrontalière. Ou en d'autres termes : résoudre ensemble les problématiques communes.

Ces problématiques touchent les citoyens français et belges dans leur vie de tous les jours. Acteurs de projets, les partenaires, de part et d'autre de la frontière, peuvent s'appuyer sur de nombreux projets européens, du simple échange verbal aux projets Interreg plus conséquents. De nombreuses facettes ont été abordées, de la culture à l'économie en passant par l'environnement ou le social. Et toujours ce mot d'ordre : faire mieux ensemble.

Si la frontière n'est qu'un trait sur une carte, elle a toutefois façonné ces deux territoires dans des approches différentes. Aujourd'hui, passer la frontière, ça se voit, ça se ressent, ça s'entend. Plus qu'une uniformisation de ces territoires aux identités originelles communes, les projets transfrontaliers, quelle que soit leur durée ou leur ampleur, se doivent de réussir à gommer les frontières 'sensibles'. Echanger, progresser, parfois batailler, mais aller plus loin ensemble.

Au regard des objectifs de la démarche Grand Site, les possibilités transfrontalières sont encore nombreuses. Alors que les sociétés changent, ces possibilités sont quasi-infinies. Elles peuvent porter :

- **Au niveau écologique**, renforcer les cœurs de nature et faciliter les dispersions animales et végétales en optimisant le potentiel écologique des terrains tampons des cœurs de nature. Des axes structurants existants peuvent être mis à contribution : voie ferrée, canal de Furnes, A16-E40, plage, réseau de watergangs, plaine agricole limoneuse dite des pseudo-polders voire jardins privés des habitants et espaces verts publics pour des corridors en pas japonais. Des actions marquantes sur la frontière (atténuation des effets des campings,

restauration écologique et paysagère de la Maerestraat, restauration écologique des anciens bois tourbeux au sud des dunes internes...) auront un impact rapide et réel sur des espèces emblématiques (Couleuvre à collier, Ache rampante, Spatule blanche...voire Orchis des marais ou Loutre d'Europe ?). Des paysages écologiques résilients face aux enjeux actuels des changements climatiques devront permettre de préserver la dualité (France/Belgique) écologique de ce territoire, à la frontière entre les districts biogéographiques dits boréo-alpins et méditerranéo-atlantiques. La restauration écologique pourra être la base et le support de nombreux enjeux transfrontaliers connivents : préservation de la fertilité des terres agricoles et optimisation de la lutte intégrée naturelle, valorisation des cheminements de découverte, cadre paysager attractif des futurs aménagements, appui historique des paysages mais aussi appui paysager des sites historiques...

- **Au niveau du paysage**, les interventions porteront sur une atténuation transfrontalière des points noirs tout en garantissant des interventions paysagères typiques et emblématiques de ce territoire transfrontalier. Des études d'écologie historique – analyses de sources anciennes de données – permettront d'affiner les connaissances des paysages d'antan. Les paysages ouverts dunaires avec dunes mobiles et pannes inondées, les alignements de saules têtards et mares bocagères

en transition dunes-polders ainsi que des watergangs gorgés d'eau seront les bases macro-paysagères des interventions. La structuration et la typologie des zones humides et des plantations s'appuieront sur les éléments naturels (dunes paraboliques et ses facettes de micro-niches écologiques) et anthropiques (haies tressées, plessées, mortes, arbres têtards, arbres coupe-vent...). La restauration de ces paysages d'antan sera une réponse évidente à certains maux écopaysagers actuels (maladies qui déciment les arbres, homogénéisation et perte des identités paysagères des territoires...).

- **Au niveau historique**, les siècles de guerres, de paix, d'ouverture/fermeture des frontières ou de combats communs donnent une singularité forte à ce territoire transfrontalier, en lien notamment avec les territoires proches dont anglais. Ecrire l'histoire du futur chacun de son côté n'est guère plus intelligent que raconter uniquement ses propres histoires. Si de nombreux faits historiques transfrontaliers méritent encore d'être élucidés ou du moins approfondis, la connaissance de l'histoire transfrontalière peut aujourd'hui être valorisée, faire l'objet d'une mise en réseaux, d'un ticket unique de visite, d'un accueil bilingue, d'une diffusion commune... Les sites historiques maillent le territoire transfrontalier, de sites de première importance à des sites plus méconnus, plus dispersés, plus discrets. Mais l'histoire ne se résume pas à ses sites identifiés, elle est partout

Annexe délibération 2025.00936

et s'entrelace avec les enjeux paysagers et écologiques : des traces de bombardements de l'Opération Dynamo dans les dunes françaises qui les ont rendues plus bombées qu'en Belgique ; des quartiers de la Belle Epoque sur la côte belge et ses façades Art Déco ; des traces visuelles sur les arbres, les habitations et les quais pour montrer l'inondation de 1953 ou encore des arbres recépés séculaires aux formes si caractéristiques, invitant à y écrire quelques vers au couteau sur leurs écorces... L'histoire anodine du quotidien des citoyens franco-belges sera elle aussi un jour à raconter.

- Enfin, au **niveau du chapeau commun de la "société"**, faciliter l'accueil des visiteurs dans sa propre langue, favoriser les échanges pédagogiques scolaires, donner des suites transfrontalières aux circuits de découverte, animer des festivités et autres temps forts de rencontres franco-belges des habitants, favoriser les échanges entre partenaires en amont des projets, profiter des retours d'expériences, harmoniser les usages dans les espaces transfrontaliers pour une lisibilité plus claire, animer des visites bilingues et transfrontalières, profiter des aménagements transfrontaliers pour découvrir l'autre côté... autant de focus qui semblent aujourd'hui pour la plupart dans la conscience, mais dont un rappel n'est jamais de trop.

Orientation stratégique 5 : Donner une dimension transfrontalière et supra territoriale au Grand Site

Fiche action n°38.

Objectif 5.2 : Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)

Action 5.2.1 – Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures

Maitrise d'ouvrage : Grand Site de France Les Deux-Caps, Grand Site de France Baie de Somme, Grand Site de France en projet Dunes de Flandre

Partenaires : Département du Pas-de-Calais, Syndicat Mixte Baie de Somme

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Dans la continuité du partenariat mise en œuvre entre 2016 et 2019, il s'agira de travailler avec les deux autres Grands Sites sur la découverte de nos territoires sans voiture, en itinérance.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Connecter les 3 Grands Sites régionaux ;
- Diffuser les flux de visiteurs ;
- Valoriser la démarche Grand Site à l'échelle régionale ;
- Désaisonnaliser la fréquentation.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Développement maîtrisé de la fréquentation ;
- Coordination à l'échelle d'un grand territoire avec le respect de l'esprit des lieux de chaque site ;
- Diffusion de la fréquentation sur l'année.

Présentation de l'action

Par le partenariat engagé en 2016, l'ambition commune visait à proposer la découverte de ces 3 trésors de nature en dehors des flux importants de fréquentation, à la fois pour protéger les paysages, socle d'attractivité, souvent fragilisés par des phénomènes de sur-fréquentation mais aussi pour offrir aux visiteurs une découverte de ces mêmes paysages dans les meilleures conditions, en arrière-saison.

Les trois Grands Sites régionaux sont connectés entre eux grâce à diverses infrastructures :

- Ferroviaires ;
- Routières ;
- Cyclistes ;
- Pédestres.

Dans le cadre de ce nouveau programme d'action 2025-2032 la volonté est de reprendre le partenariat engagé entre 2016 et 2019 et avancer sur des outils de communication et stratégie commune pour connecter ces trois grands sites, valoriser les expériences à vivre, avec comme volonté première le déplacement sans voiture.

Objectif 5.2 : Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)

Action 5.2.2 – Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique

Maitrise d'ouvrage : Grand Site de France en projet Dunes de Flandre, Grand Site de France Les Deux Caps et Grand Site de France Baie de Somme

Partenaires : Région Hauts-de-France, CRT Hauts-de-France

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Les trois gestionnaires engagés dans la démarche Grand Site de la Région Hauts-de-France à savoir le Grand Site de France Baie de Somme, le Grand Site de France Deux-Caps Blanc-Nez Gris-Nez et le Grand Site de France en projet des Dunes de Flandre ont souhaité s'associer pour proposer la découverte de ces 3 trésors de nature, en dehors des flux de fréquentation. Dans ce cadre, un partenariat financé par le FNADT, un contrat de destination entre les trois Sites a été mis en œuvre entre 2016 et 2019. Des actions communes de communication avaient été menées. Dans le cadre de ce nouveau programme d'action, l'enjeu et la volonté résident dans le réengagement dans ce partenariat pour faire de nos trois Grands Sites une destination unique.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Promouvoir les Grands Site de la Région Hauts-de-France.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Expérience de visite enrichie pour le visiteur.

Présentation de l'action

Grâce au soutien technique et financier de l'État et l'investissement des 6 structures, les partenaires ont travaillé entre 2016 et 2019 sur les principaux axes suivants :

- Identification d'une identité commune autour des 3 territoires afin de communiquer largement auprès des publics cibles sur des valeurs de développement durable, sur une découverte respectueuse des espaces et de l'écotourisme (mission d'accompagnement confiée à Sophie de Paillette avec le soutien du Réseau des Grands Sites de France) ;
- Recherche du positionnement stratégique permettant de décliner les outils de communication (types de messages, contenus, etc.) ;
- Étude sur les attentes de la clientèle britannique (Focus groupe confié à l'agence Blue Sail) ;
- Étude des flux trans-territoires des clientèles ciblées (questionnaire partagé entre les sites) ;
- Lancement d'une campagne de promotion/communication multicanal pour valoriser les territoires, les offres et les équipements écotouristiques auprès des marchés cibles.

Concernant l'identification commune, il a été rapidement établi que le point le plus démarquant qui concernait ces 3 sites uniques était lié aux paysages exceptionnels, par leurs qualités et leur grandeur à tous points de vue. De grands paysages à double titre : de grands espaces (immenses/spacieux) et des paysages grandioses, majestueux.

Le positionnement s'est donc établi naturellement autour de 3 typologies de pause.

- **Pause Inspiration** : On souligne les particularités du territoire, sa force et son impact sur les touristes selon plusieurs points de vue - l'histoire qui s'en dégage, les détails qui se sont créés à travers le temps – les gens qui y travaillent : pêcheurs, bergers, agriculteurs, professionnels du tourisme (guides, restaurateurs, hôteliers) qui sont de véritables ambassadeurs pour ce territoire. On mettra en avant toutes les richesses potentiellement source d'inspiration.
- **Pause Respiration** : On souligne la beauté et l'immensité des paysages, ce qu'ils nous procurent en les contemplant. Le territoire devient un espace où l'on se sent bien, où l'on souffle et où l'on a besoin de se retrouver ou en famille, avec ses proches, les gens qui comptent pour nous et qui nous sont essentiels.

- **Pause Sensation** : On souligne les activités à pratiquer sur le territoire (sports extrêmes, activités de pleine nature, la découverte ou redécouverte de la faune et la flore). On est plutôt dans l'action, dans ce que le territoire peut nous proposer en termes d'activités touristiques à faire seul ou à plusieurs.

Durant ces 4 années, de nombreuses actions ont été réalisées : production de 9 vidéos à vocation pédagogiques avec un ton décalé et humoristique ; un site web ; des campagnes de promotion dans les cinémas des Hauts-de-France ; des publiportages (France, Angleterre, Belgique) ; une campagne digitale en Gare du Nord à Paris ; l'accueil de blogueur et la production d'un dossier de presse et d'une carte commune.

Pour la période à venir il s'agira donc de reprendre les actions engagées et de les valoriser à l'échelle régionale en faveur d'une mobilité entre nos trois territoires (diagnostic, aménagements, services, mise en réseau des acteurs touristiques).

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.1 – Animation du partenariat et gouvernance de la démarche

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Tous les partenaires

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

La Communauté urbaine de Dunkerque intervient en tant que pilote du projet Grand Site, coordonnateur et animateur du partenariat, mais également comme accompagnateur des porteurs de projet. L'équipe projet et l'ensemble des partenaires sont mobilisés pour définir et mettre en œuvre ensemble les réalisations du programme d'actions. Au-delà de la concrétisation des actions, pour lesquelles il est nécessaire de mobiliser ingénierie et financements, c'est la démarche Grand Site de France qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble des documents stratégiques du territoire.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Mener à bien le projet Grand Site Dunes de Flandre ;
- Mobiliser les ressources humaines et financières communautaires et de partenaires ;
- Aboutir à un projet partagé de développement durable du territoire ;
- Structurer un large partenariat dans la durée.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysage ;
- Avis de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage ;
- Moyens humains et financiers mobilisés ;
- Nombre d'actions réalisées.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Coup de projecteur et mise en valeur du site classé ;
- Large prise de conscience de la valeur, de l'intérêt et de la vulnérabilité du site classé ;
- Mobilisation de moyens en faveur d'interventions à l'échelle du site classé ;
- Projets communs et mutualisation entre les propriétaires et gestionnaires institutionnels et milieu associatif.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Thématiques multiples et transversalité du projet ;
- Coût global des opérations.

Réponses possibles apportées :

- Information et pédagogie ;
- Recherche de financements.

Présentation de l'action

Le partenariat local - Les premières réflexions relatives à l'engagement du territoire en faveur d'une Opération Grand Site sont issues d'un groupe de travail « mise en valeur et préservation des espaces naturels » lancé par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en 2011. Conservatoire du littoral, Département du Nord, Région Nord-Pas-de-Calais (à l'époque), Communauté urbaine de Dunkerque, services de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - UDAP, Direccte...) participaient aux échanges et ont contribué aux premières présentations de « révélation » du potentiel du territoire et aux premiers « documents cadre » justifiant l'intérêt d'engager une Opération Grand Site.

La gouvernance et l'équipe du projet - Le Projet Grand Site est une démarche partenariale visant à la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé, intégrant préservation, mise en valeur et gestion durable de ses ressources : paysage, espaces naturels, vestiges militaires, patrimoine culturel des Dunes de Flandre.

La Communauté urbaine de Dunkerque, membre actif adhérent au Réseau des Grands Sites de France, pilote et coordonne la démarche Grand Site. Elle est amenée à conventionner et à travailler en étroite relation avec ses partenaires pour le lancement d'études préalables, l'élaboration du programme d'actions de la démarche Grand Site et la réalisation et le

suivi de certaines opérations.

L'engagement dans la démarche va de pair avec le lancement et la réalisation de plusieurs études qui permettent d'asseoir les connaissances du territoire au regard des attendus de la politique des Grands Sites.

- Étude paysagère
- Étude de fréquentation
- Étude de vulnérabilité des milieux naturels
- Diagnostic de territoire sur les sports de nature
- Étude de valorisation des vestiges militaires
- Étude Ferme Nord
- Étude de valorisation des vestiges militaires
- Étude de positionnement stratégique Ferme Nord
- Étude d'activation de site Ferme Nord

Par ailleurs, le Projet Grand Site se nourrit des réflexions et des préconisations d'autres démarches qu'elles soient antérieures ou contemporaines et quelle que soit l'échelle :

- Étude Batterie de Zuydcoote
- Études de valorisation des canaux
- Études Fort des Dunes
- Plan de paysage communautaire
- Mémoire universitaire « Mur de l'atlantique »
- Étude paysagère l'hôpital maritime de Zuydcoote
- Projet LIFE+ FLANDRE

- Projet VEDETTE
- « Masterplan » transfrontalier Vision 2040 issu du projet de coopération Vedette
- Plan de Paysage
- Schéma d'aménagement paysager Fort des Dunes et Ferme Nord

Plusieurs instances permettent de coordonner la démarche et de mener à bien les actions inscrites dans le programme d'actions :

- **Le comité de pilotage** - Co-présidé par le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque et le Sous-préfet de Dunkerque, le comité de pilotage regroupe les partenaires engagés dans la démarche Grand Site, les financeurs ou co-financeurs d'actions, les gestionnaires ou propriétaires d'espaces naturels intégrés au périmètre du PGS. Son rôle est de donner les orientations stratégiques, de valider le programme d'actions, le périmètre du projet et suivre la mise en œuvre du projet.
- **La "Rencontre" des maires du Projet Grand Site** : instaurée en 2022 cette instance réunit les maires des communes concernées par la démarche (Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyvelde) a pour objectif d'aborder les sujets liés au Projet Grand Site qui concernent leurs communes et de partager la

vision d'ensemble des projets menés sur le territoire.

- **Le comité de suivi interne** réunit les directions de la CUD (Communauté urbaine de Dunkerque) en lien avec les thématiques de la gestion du trait de côte, des mobilités, de la voirie, de l'aménagement, des espaces verts, des éco-initiatives.
- **Le comité de suivi des partenaires**, composé des représentants de la DREAL Hauts-de-France, du Conservatoire du Littoral, du Département du Nord, de l'AGUR, du CPIE Flandre Maritime, du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre et de l'équipe projet Grand Site. Celui-ci réunit tous les 2 mois les partenaires opérateurs et maîtres d'ouvrage public du projet afin de faire des points d'avancement sur les projets.

Une démarche Grand Site se développe avec les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs locaux. On en dénombre une trentaine fédérés autour de la Communauté urbaine de Dunkerque :

- Les services de l'État : DREAL, DDTM, DRAC, DRJSCS, UDAP, CGEDD
- La Région Hauts-de-France,
- Le Département du Nord,
- Les communes de Dunkerque, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes, Ghyvelde-Les Moères,
- Le Conservatoire du littoral,
- L'Agence d'urbanisme et de développement de la Région

Flandre-Dunkerque,

- Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre,
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime,
- Le Réseau des Grands Sites de France,
- Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale,
- L'Office de tourisme et des Congrès de Dunkerque,
- Les Voies Navigables de France,
- La Chambre d'agriculture,
- L'hôpital maritime de Zuydcoote,
- La Fondation du patrimoine,
- Atout France,
- La Banque des Territoires,
- Les partenaires flamands : Province Flandre Occidentale, Agence Nature et Forêt, VLM, IWVA, Westtoer,
- les partenaires Manche / mer du Nord : ADRT Nord (La Tangente, agence d'innovation touristique) ADRT Somme, ADRT Pas-de-Calais, Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, Département du Pas-de-Calais.

Équipe projet

- 1 chef de projet Grand Site - CUD;
- 1 chef de projet « études et aménagements paysagers » - CUD;
- 1 chef de projet « Ferme Nord - Maison de Site » - CUD ;
- 1 chef de projet « communication / promotion » - CUD ;
- 1 paysagiste-concepteur DPLG - AGUR - temps partiel;

- 1 écologue - CPIE Flandre Maritime - temps partiel;
- + experts thématiques des collectivités locales et/ou partenaires historiques identifiés en fonction des sujets.

L'équipe projet PGS, renforcée en 2018 et en 2021, a vu son rôle évoluer au fil du temps vers une cellule technique d'appui aux porteurs de projets publics ou privés dans le périmètre du PGS.

Le lien avec le Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France accompagne les territoires labellisés ou en démarche Grand Site. Fort de conseils et d'expériences, le réseau soutient l'Opération Grand Site menée sur les Dunes de Flandre.

Dans le cadre de ce lien entre le réseau et le Grand Site, l'équipe projet et ses partenaires sont investis dans la vie du réseau : participation aux journées communication, journées du développement local, séminaires des directeurs, groupe de travail thématiques (hyper-fréquentation, communication...). Les membres de l'équipe participent aussi régulièrement aux rencontres et aux échanges organisés par le RGSF et entretiennent des liens étroits avec les autres territoires engagés dans la démarche.

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.2 – Cellule d'appui aux porteurs de projets

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Tous les partenaires

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Afin d'accompagner les projets, notamment d'aménagement, qui peuvent se développer dans le périmètre du Grand Site, une cellule technique d'appui a été créée. Elles reposent sur plusieurs personnes compétentes dans des domaines variés : développement local durable, architecture, paysage, biodiversité, mobilités douces, sport de nature, concertation locale... Cette cellule est à titre gratuit à la disposition des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Accompagner les porteurs de projets publics ou privés ;
- Donner des préconisations en termes d'architecture, d'intégration paysagère et de biodiversité ;
- Être informé et intervenir en amont des projets.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Mise en cohérence ou en dialogue les projets avec le PGS dans la prise en compte de l'esprit des lieux ;
- Partage sur la fragilité et la dimension exceptionnelle et pittoresque des sites inscrits et classés.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de réunions ;
- Nombre de projets accompagnés ;
- Qualité de la réalisation des projets ;
- Intégration paysagère et cohérence architecturale des projets.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

- Limites/freins/contraintes éventuels :
- Disponibilité des intervenants.
- Réponses possibles apportées :
- Ingénierie supplémentaire, formation et partenariats.

Leviers à mobiliser :

- Communication auprès des porteurs de projets sur l'existence de la cellule et les possibilités d'accompagnement.

Présentation de l'action

La cellule d'appui aux porteurs de projets s'appuie sur différentes ressources présentes chez l'ensemble des partenaires du Projet Grand Site.

Elle peut être saisie par des porteurs de projets publics ou privés.

La composition de la cellule varie en fonction des besoins du projet et mobilise des compétences en matière de paysage, biodiversité, patrimoine, aménagement, urbanisme, communication, développement économique etc.

Elle est généralement composée de :

- L'équipe projet Grand Site de la CUD accompagnée d'autres collègues en fonction des sujets abordés ;
- Un paysagiste de l'AGUR ;
- Un écologue du CPIE ;
- L'inspection des sites pour les projets en Site classé.

Si besoin, elle intègre d'autres partenaires en fonction des projets (CAUE, UDAP etc.).

Cette cellule d'appui peut également être amené à travailler sur la production d'éléments comme des cahiers de recommandations, des chartes etc. Sur des sujets d'intégration écologique, paysagère, architecturale etc.

Notamment dans le cas où des sujets nécessiteraient une approche globale plutôt qu'un traitement au cas par cas.

Cela permettrait également de capitaliser l'action de la cellule en matérialisant des retours d'expériences.

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.3 – Suivi et évaluation du programme d'actions

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Département du Nord, Conservatoire du Littoral, AGUR, CPIE Flandre Maritime, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Dans le cadre de la démarche, la gouvernance déployée et les moyens humains mis à disposition seront les garants du suivi et de l'évaluation du programme d'actions.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Avoir un regard au fil du temps sur les actions réalisées, en cours ou à venir ;
- Pouvoir adapter les actions en fonction des enjeux du territoire ;
- Pouvoir établir un bilan à mi-parcours.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Qualification de l'état d'avancement du Programme d'actions ;
- Bonne connaissance des actions nouvelles entrantes ;
- Identification des synergies de projets avec la dynamique des politiques publiques.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Tableau de suivi des actions en lien avec les indicateurs par action.

Présentation de l'action

Le suivi et l'évaluation du programme d'actions seront réalisés tout au long de la période 2025-2032. Par le biais des indicateurs de mise en œuvre déclinés par action, il s'agira de disposer d'un tableau de suivi qui permettra d'avoir une vision à la fois globale et précise sur les actions en cours de réalisation, celles finalisées et celles qui seront à mener.

Ce tableau global sera réalisé avec l'appui des membres du comité de suivi qui assureront également un suivi et une évaluation de leurs actions.

L'objectif est de pouvoir suivre l'avancée des 46 actions et de vérifier la cohérence avec les attentes de chaque action.

Objectif 6.1 : S'organiser pour coordonner le projet Grand Site

Action 6.1.4 – Perspectives extension périmètre Grand Site

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque

Partenaires : Partenaires PGS, Chambre d'Agriculture, Sections de Wateringues, Mairie de quartier de Rosendaël, commune de Tétéghem Coudekerque-Village

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 2

Le périmètre du PGS Dunes de Flandre validé localement en 2019 est d'environ 3300 hectares dont 925,21 ha sont classés au titre des sites.

Ce périmètre n'épouse pas uniquement les limites administratives pour être en cohérence forte avec le programme d'action (1er, 2019-2024). L'occupation du sol se répartit ainsi : 1/3 d'espaces naturels (dune, plage, estran, mer), 1/3 d'espaces urbains, 1/3 d'espaces agricoles. 5 communes sont en totalité ou partiellement concernées.

Les partenaires souhaitent prendre le temps de questionner le périmètre actuel au regard :

- De l'avancé du programme d'actions ;
- Des évolutions possibles des emprises du site classé ;
- Des dynamiques des paysages à proximité (les Moères, zone horticole et maraichère, polder) ;
- Du futur du site de l'usine des dunes ;
- Des discontinuités Nord-Sud pour les modes actifs.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Etudier la faisabilité d'étendre le périmètre du Projet Grand Site en faisant évoluer sa limite sud dans la perspective des suites de la démarche (renouvellement de label, évolution des sites classés et inscrits) ;
- Diffuser plus largement la démarche et la politique Grand Site de France (en lien avec une orientation du Plan de Paysage de la CUD) ;
- Poursuivre la démarche de « valorisation » du polder (améliorer la connaissance, préserver ses caractéristiques, adaptation aux changements climatiques).

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Intégrer pleinement la dimension polder (gestion, paysage, histoire) ;
- Valoriser le territoire agricole et de la zone horticole et maraichère avec leurs acteurs et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques ;
- Porter une attention sur les espaces en amont du littoral touristique pouvant jouer un rôle pour une meilleure gestion des flux de fréquentation (équilibre nord/sud, favoriser les déplacements en mode actif nord/sud).

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Réalisation d'une étude d'extension du périmètre du PGS ;
- Association des partenaires (réunions, comité technique, comité de pilotage) ;
- Evolution ou non du périmètre à l'échéance de la demande de renouvellement de label (2033).

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Association des acteurs du milieu agricole ;
- La non-évolution des sites classés et inscrits ;
- Un ralentissement dans la réalisation du programme d'actions.

Leviers à mobiliser :

- Remobilisation des réflexions préalables à la validation de l'OGS de 2021 ;
- Utilisation des données du Plan de Paysage de la CUD ;
- Mobilisation des travaux de la démarche « Delta de l'Aa 2050 » le centre de ressources de l'adaptation du territoire Calais - Dunkerque - Saint-Omer au changement climatique.

Présentation de l'action

Prendre de la hauteur et de la distance :

Au cours du XIXe, Victor Hugo a décrit sa traversée à pied du territoire entre Furnes en Belgique et Dunkerque en France. Il qualifiait son trajet "d'admirable promenade sur le sable" et nous livrait une mise en parallèle de la mer et du polder, deux lignes horizontales séparées par les dunes.

“ Quelquefois je me tournais vers la terre, qui était belle aussi. Les grandes prairies, les clochers, les arbres, la mosaïque des champs labourés, la coupure droite et argentée d'un canal où glissaient lentement d'autres voiles, le bêlement des vaches qu'on voyait au loin, sur le pré, comme des pucerons sur une feuille, le bruit des charrettes sur la route qu'on ne voyait pas, tout m'arrivait à la fois, aux yeux, aux oreilles et à l'esprit. Et puis, je me retournais, et j'avais l'océan. C'est une belle chose qu'un pareil paysage doublé par la mer. ”

Victor Hugo - Œuvres complètes - « Voyages » -

Collection Bouquins - Éditions Robert Laffont, Paris, octobre 1987

Des pistes énoncées dès les études préalables :

Les premiers travaux de définition du périmètre du Grand Site (études préalables en 2013) imaginaient différentes limites notamment dans la partie sud du territoire en intégrant plus ou moins fortement les paysages ouverts du polder agricole.
 Annexe délibération 2025.00936

Le choix en 2019 s'est arrêté sur un périmètre restreint, cohérent au regard des sites classés et inscrit, équilibré dans les grands rapports d'occupation de l'espace et qui s'attache à deux dimensions importantes qui sont le sable et la mémoire.

Dans la période 2025-2033, les partenaires souhaitent reprendre les réflexions sur une potentielle extension du périmètre en direction du sud. Cette attention est motivée par une périphérie riche de sites, de paysages :

- La zone horticole et maraîchère de Rosendaël à Dunkerque et Leffrinckoucke (unité de paysage) ;
- Le site de l'usine des Dunes (en activité) ;
- La paysage de polder agricole et le secteur des Moères (unité de paysage) ;
- La gestion des eaux de surface et le réseau de drainage des waterings ;
- Le lac de Tétéghem ;
- La batterie militaire d'Uxem (commune de la CCHF) ;
- ...

Au chapitre "sable et mémoire" du Grand Site des Dunes de Flandre pourrait succéder le chapitre "eau douce, eau salée" mettant alors en avant une facette supplémentaire, celle du savoir-faire ancestral de la gestion de l'eau sur le polder de l'ancien delta de l'Aa.

Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site

Action 6.2.1 – Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes

Maitrise d'ouvrage : CUD

Partenaires : Département du Nord, Conservatoire du Littoral, AGUR, CPIE Flandre Maritime, SIDF

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Remarques: Action difficile à chiffrer, largement partagée. Juste prévoir des temps de formation de publics relais (enjeux OGS, messages types, priorités des messages, socle commun à faire partager...).

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Intégrer le grand public à la démarche Grand Site : depuis la réflexion des actions jusqu'à leur communication en passant par des réalisations communes et partagées
- Expliquer les actions, leurs objectifs, plus-values au regard du territoire et des orientations stratégiques mais également pour les habitants (amélioration du bien-être, préservation patrimoine commun, amélioration d'un cadre de vie sain...);
- Intégrer l'ensemble des publics du territoire (habitants, touristes d'un jour, travailleurs simplement de passage...);
- Sensibiliser toutes les typologies de la population (âge, niveau social, situation...) en adaptant les messages et outils permettant la mise en place d'un socle commun et partagé de la connaissance du Grand Site et par-delà de ses composantes écologiques, paysagères, historiques, culturelles...;
- Cibler les messages en fonction du public à qui on s'adresse et déployer actions et messages .

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Meilleure compréhension des actions entreprises sur le territoire par sa préservation, sa valorisation...
- Meilleure diffusion des messages par des publics relais de l'information, permettant à un plus grand nombre d'être sensibilisé ;
- Comprendre, c'est aimer ; aimer, c'est protéger. Le passage à l'action stimulera fortement l'atteinte des objectifs ;
- Meilleure prise en compte des actions Grand Site, reflets de nombreuses politiques locales.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation mises en place et indicateurs intrinsèques (typologie publics, évaluation de la perception des messages, envie de passer à un stade supérieur...);
- Nombre de personnes ciblées en fonction des actions ;
- Acculturation du grand public et intégration de connaissances communes et partagées.

Présentation de l'action

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Evolution des messages selon retours d'expériences des actions menées ;
- Messages délivrés qui restent ciblés par les formateurs selon leurs connaissances, envies...

Réponses possibles apportées :

- Formations évolutives et mise à niveau auprès des publics formés des évolutions (à) apportées(er).

Leviers à mobiliser :

- Tous les acteurs du Grand Site ; formations de publics relais indispensables pour la réussite de cette action mais également pour la réussite du PGS.

Dans le cadre de cette action, la volonté est de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation déclinée par cible : les habitants, les résidents temporaires, les excursionnistes, les touristes. En lien avec les actions déjà menées telles que le concours photo, la mise à jour du site web, la présence lors de manifestations par exemple.

Cette action sera mise en œuvre avec l'appui du service Communication de la Communauté urbaine de Dunkerque, en collaboration avec les partenaires pour qu'ils soient eux aussi diffuseurs de l'information.

Il pourra s'agir de :

- Créer des supports de communication pour expliquer la démarche dans laquelle le territoire est engagé, valoriser les actions menées ;
- Réaliser ou mutualiser des panneaux d'interprétation ou de signalétique (en lien avec la fiche 3.1.3) pour faire rayonner sur le territoire la dynamique Grand Site Dunes de Flandre ;
- Déployer une communication web via le site internet et les réseaux sociaux : créer une communauté Grand Site Dunes de Flandre ;
- Développer des outils ludiques pour la balade, la découverte du territoire et la sensibilisation aux paysages et à l'esprit des lieux (mobilisation de la Malle Vagabonde par exemple).

Ces actions viendront en complément de présence ou d'organisation d'événement grand public sur le Grand Site tel que les journées portes ouvertes de la Ferme Nord, le village du Grand Site...

Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site

Action 6.2.2 – Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires

Maitrise d'ouvrage : CPIE Flandre Maritime, Communauté urbaine de Dunkerque, Communes, Département du Nord

Partenaires : Département du Nord, CUD, Communes, Association les Blongios 'la Nature en chantier', associations de réinsertion, partenaires du PGS, structures d'accueil spécialisé, entreprises espaces verts... et les habitants

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

La restauration des paysages et des écosystèmes, lieux de vie de la biodiversité, est un objectif prioritaire dans le cadre du PGS, notamment via les actions de l'orientation stratégique 1. Si des partenaires sont clairement identifiés sur ces questions (Département du Nord, services techniques CUD/Communes...), l'un des enjeux du Grand Site est de diffuser leurs bonnes pratiques à l'ensemble des propriétaires/gestionnaires des espaces naturels publics et privés. L'accompagnement de la montée en compétences et du pouvoir d'agir des habitants est un levier important en ce sens, les espaces verts privés (jardins...) constituant une grande part des espaces sur lesquels des résultats positifs peuvent être attendus.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Diffuser les bonnes pratiques de gestion à titre conservatoire à l'ensemble des acteurs ;
- Créer des liens entre les gestionnaires publics et privés des franges dunaires ;
- Intégrer et faire agir les habitants à la gestion de leur patrimoine naturel commun par l'organisation de chantiers participatifs ;
- Accompagner la montée en compétences des habitants pour les aider dans la mise en place d'actions favorables à la biodiversité au sein de leurs jardins ;
- Créer du lien entre gestionnaires et habitants afin de faciliter l'explication des actions entreprises par les gestionnaires auprès des habitants, notamment riverains.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Diffusion des bonnes pratiques : démultiplication d'actions favorables à la biodiversité ;
- Explication des objectifs et moyens d'actions mis en place pour la gestion des espaces de nature, publics et privés, et notamment des sites inscrits/classés (appropriation d'un socle commun de connaissances) ;
- La mise en place d'actions favorables à la préservation de la biodiversité au sein des jardins privés favorise les potentiels écologiques de ces terrains et avec eux les possibilités de préservation des espèces extraordinaires et ordinaires ;
- Les chantiers participatifs viennent répondre à des enjeux de politique sociale, de santé publique (bienfaits de la nature).

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Nombre de chantiers participatifs (et participants) mis en place avec différents publics cible ;
- Typologie des publics cibles et liens établis lors de ces temps de partage et d'échanges ;
- Nombre de citoyens répercutant chez eux les bonnes pratiques (alternatives aux biocides, bois mort, flore indigène spontanée, creusement de mare, haie arbustive spécifique du territoire Grand Site) ;
- Nombre et typologie d'aménagements réalisés par les habitants ;
- Nombre de nouveaux espaces colonisés par des espèces à forts enjeux patrimoniaux ayant pu profiter des actions mises en place par et chez les habitants.

- Adapter les travaux aux publics cible, prévoir des temps de finalisation des travaux par des "professionnels" ;
- Prioriser sur les usagers et riverains.
- Démontrer la plus-value au niveau local des actions.

Leviers à mobiliser :

- Associations d'habitants et groupes constitués. Également usagers des terrains (associations sportives fédérées, randonneurs, promeneurs du dimanche...) ;
- Travail en amont avec le propriétaire/gestionnaire des espaces (publics) pour intégrer les usages dans le plan de gestion, condition facilitatrice pour la participation des usagers.

Présentation de l'action

La préservation de la biodiversité est l'affaire de chacun. Collectivités, acteurs socio-économiques, associations, habitants, tout le monde a un rôle à jouer, à son échelle. Le territoire du PGS, fort de caractéristiques paysagères, physiques ou climatiques singulières, est un terrain d'expérimentation remarquable.

Faire participer les habitants à la gestion de leur environnement proche s'inscrit dans une démarche volontaire en faveur du développement durable pour plusieurs raisons :

- La théorie fait directement place à la pratique. Plutôt que d'aborder des notions parfois complexes (biodiversité, corridors biologiques, gestion différenciée...) on favorise leur compréhension par leur application directe sur le terrain. A la manière de travaux pratiques, cela permet d'expérimenter ces notions en conditions réelles. Enfin, il est possible à terme d'apprécier les résultats des actions menées.
- Par extension, la participation revêt un caractère formateur : les participants sont formés à des pratiques et des techniques plus respectueuses, non dans la solennité des discours mais dans la convivialité d'actions collectives. Ils sont plus à même de saisir les principaux enjeux de leur implication.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Difficile participation des publics, notamment adultes ;
- Efforts physiques ;
- Difficulté de faire agir des habitants sur des terrains qu'ils ne fréquentent pas.

Réponses possibles apportées :

- Travailler avec les écoles, inviter les parents ;

- La participation favorise une appropriation du territoire en contribuant à une préservation concertée du cadre de vie, condition essentielle du bien-être de chacun.
- Par le biais de la participation, chacun se sent concerné par les décisions prises et par leur mise en œuvre. En connaissance de cause, chacun peut ainsi mieux comprendre la prise de décision et mieux participer à la vie de la cité.
- La participation favorise le lien social : rencontre entre générations, entre quartiers, entre catégories socio-culturelles voire socio-professionnelles et ce, autour d'une préoccupation commune : la préservation de l'environnement.
- La participation revêt un impact économique direct ou indirect notamment par la réalisation collective d'actions de préventions (lutte contre l'érosion, les inondations, préservation de la biodiversité).

Le chantier nature sur l'espace public ou l'action personnelle au sein d'un jardin entrent parfaitement dans ce cadre. Ils sont des outils privilégiés et adaptés pour accompagner la participation des habitants à la vie du territoire. En ce sens, de nombreuses actions seront préparées et animées sur les terrains publics et privés :

- Chantiers nature de création ou de restauration des milieux remarquables de notre territoire : mares et autres zones humides, pelouses dunaires, arbres têtards, haies

bocagères (notamment recépées, plessées et tressées), haies "mortes", haies brise-vents... ;

- Service de « Conseil et accompagnement » au développement des bonnes pratiques du jardinage au naturel ;
- Suivis de chantiers pour, quelques semaines, mois ou années suivant la réalisation de travaux. Évaluation de leur intérêt par le biais d'indicateurs biodiversité ;
- Mise en œuvre des conditions pour une réelle appropriation du territoire et de ses enjeux par tous ses utilisateurs : espaces de concertation, actions de médiation... ;
- Création et diffusion de supports de communication (flyers, posters, pages internet, cours en ligne...) permettant une large appropriation des enjeux du territoire et des bonnes pratiques à mettre en place pour y répondre (ex. : fiche technique "Comment creuser une mare dans son jardin ?", poster sur la "Microfaune du potager" ...).

Les milieux naturels de l'action 1.1.4 "Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires" sont particulièrement concernés par l'organisation de ces chantiers éco-citoyens.

Ces premières actions seront enrichies au fil du projet en tenant compte des avis et envies des habitants du territoire.

Annexe délibération 2025.00936

Les placer en amont de la chaîne de décision et maintenir les conditions d'une participation régulière sont deux des éléments importants quant à l'appropriation de cette démarche par les habitants.

Objectif 6.2 : Partager les valeurs du Grand Site

Action 6.2.3 – Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques

Maitrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Dunkerque, Communes

Partenaires : AGUR, CPIE Flandre Maritime, UMIH, Club hôtelier, Associations, commerçants, Communes

Calendrier de réalisation :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032

Niveau de Priorité : 1

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement, il s'agira de développer des actions auprès des professionnels du monde touristique (hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques, partenaires publics du Grand Site) afin de les sensibiliser et les soutenir dans leurs démarches de développement local durable.

Objectifs de l'action au regard du/des public(s) cible et/ou du territoire d'action :

- Accompagner les acteurs touristiques et économiques à la prise en compte de l'environnement ;
- Les sensibiliser et les rendre acteurs de démarches en faveur de l'environnement ;
- Les sensibiliser à la démarche Grand Site et à ses enjeux pour le territoire ;
- Les rendre ambassadeurs de la démarche Grand Site.

Quelles plus-values pour le site classé/inscrit ? Pour le projet PGS ? Pour les politiques locales ?

- Une meilleure connaissance du site dans lequel ces acteurs agissent ou développent leurs activités et donc un meilleur comportement dans ces espaces fragiles ;
- Un partage et un relais des valeurs du PGS et de l'esprit des lieux à préserver auprès de leurs clientèles.

Indicateurs de mise en œuvre et résultats attendus :

- Une meilleure connaissance du site dans lequel ces

acteurs agissent ou développent leurs activités et donc un meilleur comportement dans ces espaces fragiles ;

- Un partage et un relais des valeurs du PGS et de l'esprit des lieux à préserver auprès de leurs clientèles.

Limites/freins/contraintes de l'action et réponses à apporter :

Limites/freins/contraintes éventuels :

- Réussir à mobiliser les acteurs face à des comportements de réticence, de méfiance, de désintérêt voire d'indifférence ;
- Passage à l'action / appropriation des enjeux pour la mise en place d'actions => Accompagnement et outils opérationnels.

Réponses possibles apportées :

- S'appuyer sur d'autres structures fédératrices telles que l'office de tourisme ou Agence d'urbanisme ;
- Kit Ambassadeur ? Kit de communication ? Rendez-Vous réguliers ?

Présentation de l'action

L'action consistera à développer avec les acteurs touristiques des ateliers, modules, conférences, en salle ou sur le terrain autour du développement durable, du territoire des Dunes de Flandre et de leurs moyens d'agir face aux enjeux et opportunités de la démarche Grand Site.

Accompagnés par les experts du territoire (cellule d'appui, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire ou associations locales type club hôtelier) sur ces thématiques, ils pourront ainsi devenir ambassadeurs du Grand Site auprès de leur clientèle et participer à sa préservation et valorisation.

Ces moments d'échanges permettront également de maintenir le niveau d'information de ces acteurs concernant la démarche et les actions développées.

Cette action se fera en plusieurs temps :

- Recenser les acteurs touristiques (en lien avec l'office de tourisme) ;
- Créer des groupes en fonction des thématiques et sujets à traiter ;
- Animer les réunions et ateliers ;
- Accompagner des acteurs qui souhaitent développer des initiatives particulières.

Conclusion

En conclusion, ce dossier de candidature pour le Projet Grand Site Dunes de Flandre représente bien plus qu'un simple document : il incarne l'engagement collectif et la vision partagée d'un avenir durable pour notre territoire. Grâce à la mobilisation des équipes de la Communauté urbaine de Dunkerque et de nos précieux partenaires, nous avons pu élaborer un projet ambitieux qui vise à valoriser et préserver notre patrimoine naturel, paysager et patrimonial d'ici 2032.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui contribuent au quotidien à cette démarche. Un grand merci aux élus, aux techniciens des collectivités et des services de l'État, ainsi qu'aux partenaires associatifs et institutionnels. Leur soutien et leur expertise ont été essentiels à la réalisation de ce dossier. Nous remercions également les partenaires du Projet Grand Site de France Dunes de Flandre pour leur engagement et leur passion. Ensemble, nous avons posé les fondations d'un projet qui, nous l'espérons, continuera à transformer notre territoire et améliorera le cadre de vie de nos habitants pour les années à venir.



Annexe délibération 2025.00936

Ce dossier est le fruit d'un travail collectif réalisé par l'équipe Grand Site de la Communauté urbaine de Dunkerque et ses partenaires qui se sont mobilisés pour mettre en commun leurs compétences au service de l'ambition du territoire pour 2025.

Nous tenions à remercier les élus, les techniciens des collectivités et des services de l'État, les représentants des associations et ambassadeurs du territoire...
Tous ceux qui nous ont accompagné jusqu'à l'aboutissement de ce dossier.

Comité de rédaction :

CUD | AGUR | Conservatoire du Littoral | CPIE Flandre Maritime | Département du Nord | DREAL Hauts-de-France

Conception / Mise en page :

CUD | AGUR

Crédits cartographiques / illustrations :

AGUR | Artelia | Chambre d'Agriculture | CUD | Folléa Gautier

Crédits photographiques :

AGUR | BERTHIER Emmanuel | BONTE Christophe | BURNOD Jean-Louis | CAUVIN Angélique | Collection personnelle | Conservatoire du Littoral | CPIE Flandre Maritime | CUD | Département du Nord | DRASSM | DREAL Hauts-de-France | DUBOIS Jean-Paul | GHESQUIÈRE Laurent | GODIER Paul-Louis | LADEN Arthur | LAMOTE Lucas | LE DOUARON Pierre | LEFEBVRE Pierrick | MONSIGNY Marie | RAMON François | SIDF | SILVERE Jérôme | Studio Mallevaey | TOURNEUR Séverine | VANMAIRIS Laurie | ZOONEKYND Gérard

